هكذا من الأصل

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12591 – 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – MERCREDI 24 JUILLET 1985

Banalisation sino-américaine

Si la presse américaine porte un intérêt à la visite que le président chinois Li Xiannian commence officiellement ce mardi 23 juillet à Washington, c'est surtout parce qu'elle est l'occasion du retour du président Reagan sur la scène publique après sa récente opération. L'événement, d'abord « américano-américain », devrait mettre fin provisoirement aux querelles internes auxquelles a pu donner lieu l'état de santé de l'hôte de la Maison Blanche.

En ce qui concerne les relations sino-américaines, en revanche, l'intérêt beaucoup plus faible manifesté pour ce qui est tout de même une « première » (jamais un président de la République populaire ne s'était rendu aux États-Unis) montre à quel point ces relations se sont banalisées depuis la spectaculaire poignée de mains échangée entre Richard Nixon et Mao Tsé-toung il a treize ans.

Depuis lors, Jimmy Carter et Ronald Reagan lui-même ont suivi les traces de leur prédécesseur. Et la visite en retour de M. Li Xiannian, malgré son rang, a tout de même moins d'éclat que celle que le vrai maître de la Chine, Deng Xiaoping, avait faite à Washington au début de 1979, juste avant la « leçon » qu'il entendait donner au Vietnam pour l'invasion du Cambodge.

Mais cette banalisation est aussi le fait de la Chine et de la considérable inflexion que celle-ci a donné à sa diplomatie ces dernières années. Après avoir affiché un hostilité irréconciliable envers les Etats-Unis puis l'URSS – ouvrant ainsi la voie au subtil jeu triangulaire de Richard Nixon et de Henry Kissinger, – Pékin est devenu aujourd'hui le pôle le plus calme du fameux triangle, normalisant ses relations avec l'une et l'autre superpuissances. Dans cet apaisement général, la Chine a sans doute perdu pas mal du mordant qu'avait naguère sa politique étrangère, mais elle a contribué à la réduction des tensions : même l'équipe éminemment anti communiste de M. Reagan considère aujourd'hui avec sérénité les retrouvailles sino-soviétiques.

Pékin y a surtout trouvé son compte sur le plan économique, puisque l'accroissement rapide de son commerce avec Moscou n'a pas ralenti le développement de ses échanges avec les Etats-Unis : ceux-ci devraient atteindre cette année le montant record de 6 milliards de dollars, ce qui fait d'ores et déjà des Etats-Unis le troisième partenaire commercial de la République populaire, après le Japon et Hongkong. Les investissements américains en Chine sont également en rapides progrès. De son côté, la Maison Blanche, surmontant ses inquiétudes sur d'éventuelles fuites de technologie en direction du Pakistan, s'apprête à donner son feu vert à l'accord de coopération nucléaire négocié ces dernières années avec Pékin.

Dans ces conditions, la persistance des différends politiques traditionnels sur Taiwan (Pékin continue de s'inquiéter des fournitures militaires à la Chine nationaliste) ne devrait pas trop porter à conséquence.

Aussi longtemps que M. Deng Xiaoping restera à la barre et poursuivra sa politique de modernisation tous azimuts, les affaires seront les affaires avec Washington comme avec Moscou.

LA RÉFORME DE LA COMMUNAUTÉ

L'Europe prépare un nouveau traité d'union

Les ministres des affaires étrangères des Dix ont annoncé lundi 22 juillet à Bruxelles qu'une conférence intergouvernementale sera convoquée le 9 septembre prochain pour préparer la réforme des institutions communautaires et un nouveau traité d'union. Le principe de cette conférence, qui réunira pour sa première session, les ministres des affaires étrangères à Luxembourg, avait été décidé lors du Conseil européen de Milan, fin juin, par sept voix contre trois (Grande-Bretagne, Grèce et Danemark). Les représentants de ces trois pays assisteront à la conférence.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – Le mandat de la conférence intergouvernementale chargée de délibérer de l'avenir institutionnel de la Communauté est double : aménager les traités existants, afin d'améliorer la prise des décisions dans la Communauté et les relations entre ses différentes institutions ; élaborer un nouveau traité, concernant *« la coopération politique en vue d'une politique étrangère et de sécurité commune »*. La conférence se tiendra au niveau des ministres des affaires étrangères. L'Espagne et le Portugal, qui adhéreront le 1er janvier prochain à la Communauté, y seront représentés.

S'agissant de la révision des traités, les travaux seront préparés par un groupe qui devrait être présidé par M. Jean Dondelinger, secrétaire général du ministère des affaires étrangères du Luxembourg – qui exerce actuellement la présidence tournante du conseil européen, – et composé des représentants permanents des pays membres de la Communauté. Le projet de traité sur la politique étrangère sera mis au point par le comité politique, qui rassemble les directeurs des affaires politiques des ministères nationaux des affaires étrangères. Les ministres présenteront leurs conclusions au conseil européen qui se tiendra en décembre à Luxembourg.

Ces décisions de procédure, conformes aux orientations données par le conseil européen de Milan, *ont été adoptées lundi par les ministres des affaires étrangères des Dix.* Elles confirment la victoire des « européistes », dits aussi « révisionnistes », menés à Milan par les Italiens – ou plutôt par M. Andreotti, ministre des affaires étrangères, car M. Craxi, président du conseil, y avait donné l'impression de pencher pour la modération – et par les « Beneluxiens ». Le chancelier Kohl s'est rallié à ce groupe, et M. Mitterrand avait suivi. Seuls, trois pays membres s'étaient déclarés hostiles à une révision des traités et, par là même, au projet de conférence : le Royaume-Uni, le Danemark et la Grèce. A Bruxelles, leurs représentants n'ont pas répété leur opposition au projet, ce qui ne signifie pas qu'ils se soient ralliés aux objectifs poursuivis.

Ainsi s'achève un épisode où la forme a eu plus d'importance que le fond. Les Dix se sont comptés entre *croyants et incroyants* ; les fédéralistes et ceux qui les suivent ont imposé une procédure sans avoir délibéré de la substance, des objectifs concrets que l'on vise à travers la réforme institutionnelle proposée.

Il serait surprenant que l'exercice dans lequel s'engage la Communauté se révèle fructueux. Les Douze s'apprêtent à délibérer d'une révision des traités. Or trois d'entre eux ont fermement indiqué qu'ils ne la voulaient pas, alors qu'elle exige l'unanimité.

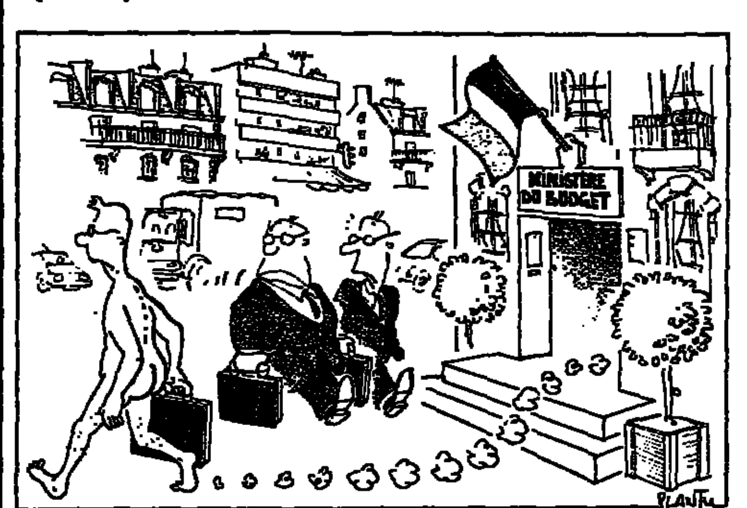
PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 5.)

LES CHOIX ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

MM. Fabius et Bérégovoy arrêtent un budget draconien

Les difficultés de la lire ont pu détourner un moment l'attention de MM. Fabius et Bérégovoy, absorbés ces derniers jours par la difficile mise au point du projet de budget pour 1986. Ils ont pu retarder certaines décisions particulièrement épineuses concernant la défense, l'éducation, l'audiovisuel. Reste que les dépenses de l'Etat pour l'année prochaine devront être arrêtées cette semaine afin que l'ensemble du projet de budget puisse être approuvé en conseil des ministres début septembre pour être transmis au Parlement à la mi-octobre.



Tel qu'il se présente actuellement, *dans sa forme inachevée,* le projet de budget pour 1986 dépasse, pour la première fois, le chiffre de 1 000 milliards de francs. Il est paradoxal que ce cap soit franchi et qu'il donne l'impression d'un océan de dépenses l'année même où le gouvernement freine très sévèrement – certains diront au-delà de tout réalisme – la progression des charges de l'Etat.

Celles-ci atteindront 1035 milliards de francs environ, contre 995 milliards de francs dans le budget 1985, tel qu'il fut voté fin 1984 par le Parlement. La progression ne serait que de 4 % d'une année sur l'autre si les arbitrages de M. Fabius donnaient tous raison à M. Bérégovoy, *ce qui paraît tout de même peu* vraisemblable.

Dans la mesure où la hausse des prix retenue pour 1986 est de 3,7 % (1), *la dépense publique stagnerait* pratiquement.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 19.)

(1) Il s'agit de l'augmentation des prix du PIB *(produit intérieur brut). La* hausse des prix de détail retenue pour l'année prochaine est de 3,4 % en moyenne annuelle. C'est ce dernier chiffre qui sert de référence pour indexer les *traitements des fonctionnaires.*

La Sécurité sociale en manque de recettes

Avec un *déficit prévisionnel* de 1,5 milliard de francs pour 1985, la Sécurité sociale est-elle victime de la bombe à retardement que représente la suppression de la contribution exceptionnelle de 1 % ? Le *résultat est là : pour* 1985 l'annulation du 1 % a diminué les recettes du régime général ont diminué de 1,35 %. Mme Dufoix s'en sort cependant convenablement : un *déficit* de 1,5 milliard ne représentant que *0,23 % du total des recettes* escomptées et à peine plus d'une journée de remboursements pour l'assurance-maladie. Par rapport aux 140 milliards de francs de déficit attendus pour le budget de l'Etat, c'est dérisoire.

Mais la Sécurité sociale *devrait disposer* de 16 *milliards* de réserves en trésorerie pour aborder 1986. Car cette année-là s'annonce très difficile. Certes ce n'est qu'en décembre prochain que la commission des comptes de la sécurité sociale *pourra établir une prévision qui,* pour l'heure, n'existe pas officiellement. La CGT affirme pourtant que *« le déficit pourrait dépasser les 25 milliards de francs »*. D'autres experts parlent même de 30 ou 35 milliards de francs... Le poids persistant du chômage aidant, les recettes du régime général devraient diminuer de nouveau en volume alors que les branches vieillesse *et maladie risquent de connaître* de lourds déficits.

Or Mme *Dufoix dispose* d'une marge de manœuvre extrêmement étroite. Elle se trouve ligotée par l'objectif de M. Mitterrand de baisser chaque année les prélèvements obligatoires. Un impératif qui va à contre-*courant de l'évolution* souhaitable pour la écurité sociale. Mme Dufoix n'a, pour l'essentiel, qu'une possibilité, l'action sur les dépenses. La maîtrise de celles-ci est déjà bien engagée, mais jusqu'où peut-elle aller *sans mettre en* cause le niveau des prestations ? Déjà, les assurés ont subi une baisse de remboursement pour certains médicaments et les prestations familiales ont *vu leur pouvoir* d'achat diminuer légèrement. Rien d'irrémédiable et de fondamental n'a été atteint. Mais il y a un début de glissement qui ne peut que se poursuivre si on se prive, comme l'implique la *recommandation du président* de la République, de toute action sur les recettes.

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire nos informations page 18.)

Tibet : la terre des dieux dans l'attente du dalaï-lama

Le dalaï-lama, chef spirituel du Tibet, ne rentrera pas dans son pays. C'est ce qu'il a déclaré dans un entretien publié par *le Monde*, daté 21-22 juillet. Il ne croit pas aux ouvertures des autorités communistes chinoises qui l'ont contraint à l'exil en 1959.

A *Lhassa*, les bouddhistes tibétains attendent le retour du dieu-roi. Dans une série de cinq articles, Julien Besançon raconte ce monde perdu, à 4000 mètres d'altitude autour du Potala, le palais-monastère vide de son *seigneur*. *Pékin est* loin, mais le pouvoir chinois omniprésent.

par JULIEN BESANÇON

Lhassa. – L'aérodrome de Lhassa. Le vieil Iliouchine à hélices vient de s'immobiliser, ses tôles bringuebalantes ont fini de frémir. Cet *avion a dû faire la guerre de Corée...* Il semble si vieux, mais, comme il relie *régulièrement*, deux fois par semaine, la ville de Chengdu, capitale de la province chinoise du Sichuan, à Lhassa, cette routine épuisante pour ses moteurs à des altitudes excessives *a pu l'épuiser prématurément.* Le pilote fait la ligne depuis quatorze ans. Il a posé l'appareil entre deux montagnes, sans à-coups, sans soubresauts. Il est 10 heures, le soleil *est aveuglant. Pas un nuage.*

Après un dernier tour d'hélice, plus un bruit, pas un cri d'oiseau, pas un ronronnement de moteur, pas un *grésillement de haut-parleur. On est* comme hébété par une solitude déjà palpable. Il faut aller, foulant une herbe rare, prendre un petit bus à 300 mètres. *Quelques enfants* – venus d'où ? – ont regardé l'avion se poser. Aucune formalité d'arrivée, *ni portillon ni contrôle de passeports.*

Tout de suite, le dépaysement est *brutal. A 3 800 mètres, l'oxygène raréfié,* trois fois moins dense qu'au niveau de la mer, donne du poids supplémentaire aux valises, un goût amer à la première cigarette et une grande lenteur aux gestes les plus simples. Mais, est-ce l'ivresse des *montagnes ? On se sent heureux,* joyeux, comme enthousiasmé, pris par la terre des dieux, porté par eux. On a tous vu des athées saisis d'émotion à Lourdes, recueillis dans des églises. Le Tibet saisit d'un coup, maintenant qu'on y va en avion. *Avant... au temps des caravanes, il* fallait des mois pour s'y hisser, alors les voyageurs avaient peut-être le temps de s'accoutumer ou de maudire l'exiguïté des sentiers. Mais, de tout temps, les voyageurs, au Tibet, dans les livres qu'ils ont écrits, n'ont *jamais marqué* de l'indifférence à l'égard de ce pays.

L'avion avait décollé de Chengdu, ville de l'importance de Paris, capitale de la province la plus peuplée de Chine, à l'agriculture la plus riche et la plus diversifiée. Si ce n'est sa taille, l'agglomération n'a rien de bien remarquable. Elle garde une statue monumentale de Mao Zedong au centre d'un carrefour grand comme la place de la Concorde. Des vélos partout, des avenues de 100 mètres *de large et* pourtant *bondées. Les* magasins débordent sur les trottoirs ; les piétons débordent sur les rues ; les champs, les rizières, débordent sur les talus ou les chemins.

Mais, avant l'aube, dans l'aéroport, la salle d'attente n'était remplie que de candidats au voyage tibétain. Etaient-ils d'ailleurs tous candidats ? Outre quelques touristes, les autres étaient tous des Chinois, un peu plus *d'une centaine, l'air las, un peu* angoissé. Il ne fait pas froid, mais les Chinois ont tous des pelisses en peau de mouton avec des parkas ouatinés. Ils partiraient pour l'Alaska qu'ils ne seraient pas *équipés autrement...* Pour eux, le dépaysement d'un tel voyage est aussi grand que de passer en quelques heures du Congo au sommet des Alpes...

Leurs bagages ne sont pas ces paniers hétéroclites en paille de riz ou en fibre de bambou que l'on voit en tas dans les aérogares de Canton ou de Pékin. Pour le Tibet, ils ont préparé des caisses en bois épais cer*clées de fer, renforcées* aux coins. Car le séjour sera long : officiellement, on part pour quatre ans, sept ans parfois, et, quand on est indispensable ou qu'on s'y fait oublier, on y reste toute une vie.

Le Tibet n'a pas bonne réputation chez les Chinois. Ils ne disent pas vraiment ce qu'ils y craignent : l'éloignement, *l'altitude, la nourriture ?* Il y a aussi l'exil culturel, linguistique, politique, familial. Ce n'est pas le départ pour la « colonie », puisque, officiellement, le Tibet, région autonome, fait quand même partie intégrante de la Chine, et, dans la conversation, il est *mal venu d'opposer* Chinois à Tibétain.

Notre accompagnateur, un *Han* (Chinois), m'a remis un filet à provisions avec cinq pommes et six oranges... *« C'est pour votre santé, m'a-t-il dit. Il faut économiser les fruits : on n'en trouve pas au Tibet et vous en aurez besoin. »* On croit partir pour l'aventure et on se retrouve dans la position saugrenue de quelqu'un qui vient de faire ses courses chez une marchande des *quatre saisons.*

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Voix

Au Koweït, la Commission des interprétations coraniques et de la législation vient de s'opposer au vote des femmes.

Les attendus de sa décision méritent examen. On y explique que « la nature du processus électoral convient aux hommes, qui possèdent les capacités et les connaissances techniques », *et que, de toute manière, par leur influence bien connue au sein de la famille, les femmes prennent déjà part, indirectement, aux votes.*

Au fond, le mari n'étant que l'agent d'exécution des directives de son épouse, on ne voit pas pourquoi celle-ci aurait besoin d'une voix supplémentaire. Une femme, deux voix : où serait l'équité ?

BRUNO FRAPPAT.

LIRE

Le Monde
SCIENCES
Le laser à enrichir l'uranium
(Pages 11 et 12)

enquête

Tibet : la terre des dieux dans l'attente du dalaï-lama

(Suite de la première page.)

Filet en main, il faut passer sous l'œil froid des miliciens gardes-frontières, jeunes gens et jeunes filles de vingt ans en uniforme vert olive, casquette à étoile rouge, ronde et plate comme une pizza, portant baudrier et pistolet tout neuf dans un étui de cuir verni. Passeport, carte d'embarquement, portique de détection d'armes, bagage à main. Rien que de très banal quand il faut passer aujourd'hui une frontière, mais ici on ne passe pas une frontière... La fiction politique veut que de Chengdu à Lhassa, on reste en Chine, et puis les contrôles se renouvellent, deux fois, trois fois. Chaque papier est vérifié, chaque livre ouvert.

De la porte de l'aéroport au siège de l'avion, j'aurai, comme tout le monde d'ailleurs, subi quatorze contrôles. Depuis quelque temps, les Chinois ont fait connaissance avec les pirates de l'air, les mutineries de marins. Plusieurs avions ont été détournés sur la Corée, avions militaires et avions civils. Les procès organisés contre les complices des fuyards n'ont pas eu, malgré la lourdeur des verdicts, l'effet dissuasif espéré. Du coup, la réglementation a été durcie, la sécurité renforcée. Quand on est chinois, il faut être un fonctionnaire de haut niveau ou avoir une raison dûment motivée pour obtenir sa carte d'embarquement. Voilà pourquoi, si on débarque sans difficulté, même à Lhassa, on embarque non sans peine. Faute de passagers, certains vols, au dernier moment, restent au sol. Ainsi, la politique d'ouverture de Deng Xiaoping, très réelle sur bien des points, ne va pas sans quelques fermetures, que Pékin appelle « réajustements ».

Après une demi-heure de vol, le soleil se lève derrière nous. L'avion vole vers l'ouest. Il n'est pas 7 heures et je n'ai jamais vu nulle part une telle luminosité. Le plan de vol semble suivre l'antique route des caravanes des ambassadeurs de Chine, ou des envahisseurs tartares ou mongols. Les vallées sont si étroites et couvertes par quelques lambeaux de brume que je devine plus que je ne vois les torrents qui donnent naissance au Mékong et au Yangtze Jiang. Ainsi, vu du ciel ou du sol, par quelque côté qu'on l'aborde, le Tibet c'est d'abord un soleil comme nulle part. On comprend mieux l'or des temples, des bouddhas, des génies, des emblèmes, des attributs, qui reflète ce soleil. Les soleils des Incas ou du Mexique semblent pâles à côté. Et



FRANCHINI.

puis, la montagne... pas la montagne d'Europe, dont les pieds baignent presque au niveau de la mer, mais une montagne posée sur une autre montagne, Alpes sur Alpes. Toit du monde, mais sur un monde haut comme quatre cents gratte-ciel, Lhassa se niche à 4 000 mètres et les sommets alentour dépassent souvent 6 000 mètres.

Arrivé au Tibet, encore fallait-il faire connaissance avec sa poussière. Ici, l'absence quasi complète d'humidité pendant l'été a réduit en poudre le peu de végétation, lichen et herbe rare, qui pousse sur les pentes, le moindre courant d'air soulève des nuages de particules qui prennent à la gorge. Alors, pour se déplacer, le mieux est encore de se masquer comme le fait le peuple touareg avec la première écharpe venue, ou de s'accrocher aux oreilles ce masque blanc de chirurgien, habituel aux Chinois.

De l'aéroport, il faut six heures pour gagner Lhassa dans des tourbillons de poussière. La piste, construite par l'armée populaire de libération, longe le fleuve Zang Foa, dans la vallée du Zangbo. Rien que par ces 190 kilomètres de piste, on comprend tout de suite que la Chine a réalisé ici des travaux qui ont peu d'exemples dans l'histoire de l'humanité, si ce n'est la Grande Muraille. Car, des pistes comme celle-là, taillée dans le roc, à la barre à mine et à la dynamite, il y en a des dizaines de milliers de kilomètres au Tibet.

Le tracteur tracté

Près du fleuve, bleu-vert comme un lagon polynésien, des bouquets de saules ou de peupliers déjà jaunissants. De loin en loin, des cantonniers conduisent des bulldozers à cheval, curieux équipage que cet homme assis sur une lame horizontale de quelques dizaines de centimètres et tracté lentement par un de ces chevaux bas, courts et trapus. Et puis, une scène qu'on ne peut voir qu'au Tibet : un gros tracteur chinois, rouge, massif, en panne. Tirant, arc-boutés sur deux longues cordes, une cinquantaine de paysans en robe de cuir, les femmes enturbannées de laine verte ou bleue, remorquent l'engin trop moderne vers une hypothétique station de réparation.

XINJIANG
QUINGHAI
GANSU
SICHUAN
YUNNAN
Yutian
Golmud
Monts Kouen Lun
LADAKH
CHANG TANG
CHINE
Chengdu
Batang
Kunming
Zangbo (Brahmapoutre)
Mt Everest
KATMANDOU
THIMPHU
SIKKIM
ASSAM
BANGLADESH
0 km 300

Routes principales

A un tournant de route, près du fleuve aux tourbillons aussi turquoise que le ciel, un massif d'arbres chétifs, une allée. C'est l'hôtel. On ne dit pas hôtel, on dit « maison des hôtes ». Quelques groupes de pavillons en granit d'un étage, entourés de murs, enserrés dans d'autres camps qui abritent des fonctionnaires chinois. Civils ou militaires ? Difficile à dire.

« Maintenant, on se repose, dit Yen, mon accompagnateur. Il faut s'acclimater à l'altitude. »

Pas question, je veux voir Lhassa et tout de suite.

« Un taxi ?

– Il n'y en a pas.

– Un bus ?

– Pas possible.

– Un vélo ? (La ville est à moins de 10 kilomètres et je ne veux pas attendre une journée entière si près du but, à ne rien faire.)

– Pas de vélo.

– Même si j'en achète un ?

– C'est impossible.

– Bien, je ferai du stop. »

Il me regarde, incrédule. Faire du stop au Tibet...

Je pars. Je marche pendant une demi-heure. Les quelques camions chinois qui me doublent ne s'arrêtent pas. Puis, un chariot transportant du sable s'arrête et le conducteur me fait monter à l'arrière avec des femmes qui rient à gorge déployée de cette compagnie tout à fait exceptionnelle sur le chemin de Lhassa.

Arrivée en ville après quelques maisons grises en brique, quelques poternes à étoile rouge des bâtiments officiels chinois : le Potala, l'ancien palais-monastère du dalaï-lama. Une accumulation de pyramides tronquées, de cubes rouge sang de bœuf, blanc lait de chaux, de plus de 100 mètres de haut. Le Potala écrase l'agglomération, qui semble minuscule au-dessous. Y a-t-il vraiment plus de cent mille habitants ? Nul ne le sait, les chiffres, ici, changent au gré de l'interlocuteur. Mais on ne voit pas les troupeaux de vaches et de yaks qui se croisent, on ne voit pas les foulards de prière ou de félicité, « chevaux de vent », accrochés à des mâts. Les Tibétains en costume traditionnel, les femmes au tablier multicolore, sont perdus dans la grisaille des murs : on ne voit que le Potala, symbole du pouvoir, de la mystique, de la culture, de l'histoire du Tibet.

Le Potala est vide. Le dalaï-lama est parti il y a vingt-six ans. Et depuis, le Tibet est orphelin, passif, si ce n'est récalcitrant.

JULIEN BESANÇON.

(A suivre.)

COURRIER DES LECTEURS

« Comment être catalan ? »

L'article de Bernard Revel « Comment être catalan » publié dans notre supplément consacré au Languedoc-Roussillon (*le Monde* daté 23-24 juin) nous a valu plusieurs lettres, dont nous publions quelques extraits.

Certains de nos lecteurs catalans nous ont écrit simplement pour apporter des précisions à cet article, tout en reconnaissant, comme Mme Alice Marcet, historienne du pays catalan, qu'il n'était pas *« dénué d'humour, ni, parfois, de vérité »*. *« Certains traits de notre caractère,* écrit-elle, *sont justes, son évocation de la beauté de notre pays est chaleureuse, voire lyrique. »* D'autres lecteurs, en revanche, se sont sentis diffamés, insultés et ont voulu nous faire part de leur indignation. Insensibles, semble-t-il, au style tendrement moqueur de cet article, certains vont jusqu'à soupçonner notre correspondant, journaliste à *l'Indépendant de Perpignan* depuis de nombreuse années, de nourrir contre les Catalans des griefs personnels et... de noirs desseins ! Ils se trompent. Bernard Revel est un Catalan de cœur. Il aime ce « pays » dans lequel il vit depuis longtemps. – N. A.

« Le rouleau compresseur »

Le Roussillon n'est pas *« devenu français par le plus grand des hasards »*. Certes non ! Le traité de l'île des Faisans est l'aboutissement d'une politique qui, depuis le quinzième siècle, tendait à porter la frontière méridionale du royaume de France sur la ligne des Pyrénées, voire au-delà (*cf.* la correspondance de Mazarin), mais il était envisagé, aussi, un échange éventuel... avec les Flandres hispaniques. Avatars de la politique de deux *Etats* luttant pour l'hégémonie en Europe, sans souci de l'intérêt ou de la volonté des nations.

Si les Roussillonnais sont, depuis, dans l'Etat français, ils ne considèrent nullement que cela soit *« grâce à Mazarin »* : tout au plus *à cause* de sa politique. Et, surtout, cela ne les oblige pas à *« tenter de concilier l'Espagne en eux... »*, car les Catalans ne sont ni ne se veulent espagnols. (...) Disons simplement que l'Etat espagnol est *castillan* et que la longue histoire des Catalans est marquée par la lutte contre la castillanisation. (...)

Les Roussillonnais ne sont pas *« assis entre deux cultures »* (...), à savoir la française et la castillane, dite espagnole. (...) Et si dichotomie il y a, c'est entre la culture catalane, systématiquement déprisée, pour ne pas dire plus, par les instances étatiques, suivies par une certaine bourgeoisie ambitieuse, jusqu'à une date récente, et la culture officielle imposée par le rouleau compresseur de l'école. (...) Le Roussillon, depuis son annexion à la France, n'a jamais connu d'activité industrielle notable. Il y a à cela plusieurs raisons, dont l'une au moins témoigne d'une belle permanence : dès le règne de Louis XIV, l'Etat français a privilégié le Languedoc, politiquement beaucoup plus docile que le Roussillon, en faisant, par exemple, de ce dernier, une *province étrangère*.

Mais il y a une autre raison, interne celle-ci : la bourgeoisie roussillonnaise, généralement perpignanaise, qui a acquis depuis longtemps les meilleures terres du pays, n'a pas suivi l'exemple barcelonais et n'a pas investi dans les activités industrielles, manquant ainsi la révolution du dix-neuvième, puis celle du vingtième siècle, au moment même où elle jouait la carte de la francisation. Seuls les petits paysans, micropropriétaires ou métayers, sont restés catalans, *en même temps qu'ils* devenaient incapables d'affronter les grandes transformations économiques actuelles. (...)

La méfiance à l'égard de l'Espagne existe, soigneusement entretenue du reste par des gens qui sont *tout ce que l'on veut sauf roussillonnais*, mais elle existe. Mais que dire du rapprochement fait dans l'article avec la situation qui a suivi la fin de la guerre civile espagnole ? Serait-ce la *« méfiance »* des Roussillonnais qui a construit les camps de concentration (gardés par les tirailleurs sénégalais) des plages roussillonnaises, *mais aussi d'ailleurs ?* Ou le gouvernement français ?

ALICE MARCET,
maître de conférences à l'université de Perpignan.

Un mensonge par omission

En signalant que M. Paul Alduy, « maire UDF de Perpignan, demande la création d'une région catalane », vous n'êtes pas loin de commettre un mensonge par omission. En effet, l'idée d'une région catalane, dont vos lecteurs pourraient croire qu'elle émane exclusivement d'un seul courant politique, constitue au contraire l'objectif unitaire, et unificateur de notre Unio per la regio catalana, créée en 1981 par des Catalans venus de tous les horizons. Le sénateur, maire de Perpinyà, mais aussi d'autres maires et conseillers généraux, dont deux conseillers généraux socialistes, comptent parmi nos membres (...).

Il faut rappeler que l'idée de région catalane est aussi ancienne que les premiers projets de régionalisation, et que M. Paul Alduy l'avait déjà défendue en 1969, alors qu'il dirigeait une municipalité de gauche (...).

On peut juger insuffisantes, ou trop limitées aux questions de langue et de culture, les relations qui se sont établies entre Perpinyà et Barcelona, entre notre *« Catalunya-Nord »* et la Catalogne *« tout court »*. Il n'en reste pas moins que ces relations existent, et qu'elles sont beaucoup plus sérieuses et substantielles que celles dont se vante *« le boulimique maire de Montpellier »* (...).

C'est dans un tout autre cadre que doivent s'établir les relations intercatalanes, de part et d'autre d'une frontière qui n'a pas été établie par nous. La condition préalable, c'est que le Roussillon cesse d'être l'*« appendice méridional d'une construction régionale artificielle »*, pour reprendre la juste expression d'un géographe montpelliérain.

Unio per la regio catalana.

Arago, Joffre, Maillol

Je n'accepte pas que [Bernard Revel] accuse les gens du Roussillon de détester les Espagnols et de ne point aimer la France (...). M. Revel ignore que notre région a donné à la République de fidèles serviteurs, tels les frères Arago, Joffre, Maillol (...). Qu'il sache cependant que de l'extrême bout de l'Hexagone, petit coin poussiéreux, dit-il, oublié même des vedettes de la météo, des passeurs régionaux, au risque de leur vie, se sont dépensés avec courage afin d'aider les fugitifs de la Résistance à franchir la frontière franco-espagnole durant la période de novembre 1942 à août 1944.

Mme BASTELICA
originaire de Cerbère (Pyrénées-Orientales).

Ces foutus « journaliers » !

Après la lecture de l'article de M. B. Revel, l'abonné traditionnel du journal, tout en plagiant le plagieur, pourrait s'exclamer : « Comment être journaliste ! »

Un journaliste, bien des gens vous le diront, ce n'est pas recommandable : ça n'écoute pas, ça enregistre ; ça a toujours du sensationnel ; ça agite des torchons, qu'il est le seul à prendre pour des serviettes, mais ce n'est jamais que du chiffon ; ça se dit évolué et ça fait gicler sa bile en mêlant ses états d'âme et ses tourments aux enquêtes ; ça prétend parler de rugby, mais ça ne va pas plus loin que le tournoi des Cinq Nations ; ça rêve de liberté et d'objectivité, et ça se lance à fond dans la course aux appuis politiques ; ça n'aime pas ses confrères ; ça déteste les lecteurs ; ça ne voit pas plus loin que la une de son journal, et ça n'a souvent droit qu'au bas d'une page, un petit coin écorné, escamoté par les lecteurs.

Ah ! Qu'il serait intéressant le journal, qu'il serait agréable à lire s'il n'y avait, entre deux publicités, ces foutus « journaliers ».

JACQUES BOSCH,
Amicale catalane des Pyrénées-Atlantiques.

Invitation

En ma qualité de vice-président du syndicat d'initiative d'un petit village du Vallespir (qui est, au demeurant, une magnifique vallée, verdoyante et non poussiéreuse, comme il se plaît à l'écrire), et hôtelier dans ce même village, j'invite ce monsieur à venir passer un week-end et même une semaine dans mon établissement afin qu'il puisse apprécier et juger sur place des qualités qui sont les nôtres. Je signale à ce monsieur que le Canigou mesure 2 785 mètres ; notre vue n'est donc pas limitée, comme il le prétend, ou alors il a mal choisi l'image.

MARCEL BOSSOLE
(Arles-sur-Tech).

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 335 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

AFRIQUE

République sud-africaine

APRÈS L'INSTAURATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

L'incertitude règne sur les objectifs de M. Botha

Les dix ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne ne sont pas parvenus à se mettre d'accord, lundi 22 juillet à Bruxelles, sur d'éventuelles sanctions économiques à l'égard du régime sud-africain. La CEE a réclamé la levée de l'état d'urgence instauré dans trente-six districts depuis dimanche, ainsi que la libération des personnes arrêtées en vertu des lois d'exception. Les dix Etats de la Communauté ont également exigé la libération inconditionnelle de Nelson Mandela, président du Congrès national africain (ANC).

A Washington, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a souligné que le gouvernement américain *« était très préoccupé »* par les *violences en Afrique du Sud, estimant que le système « répugnant »* de l'apartheid en était *« largement responsable »*. M. Speakes a cependant souligné que la politique américaine est toujours de rester *« en contact étroit »* avec les dirigeants de Pretoria et, a-t-il précisé, *« de leur faire connaître nos vues »*.

Les gouvernements de plusieurs pays européens ont fait état de leur *« inquiétude »* et de leur *« préoccupation »* à la suite de l'instauration de l'état d'urgence. L'évêque anglican de Johannesburg, Mgr Desmond Tutu, a estimé que c'était *« une réponse typique »* d'un pays *« totalitaire »*, mais il a également condamné les violences commises entre Noirs. – *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

De notre correspondant

Johannesburg. – Le président de la République, M. Pieter Botha, a rejeté, lundi 22 juillet, la proposition émanant de la principale formation de l'opposition, le Parti fédéral progressiste, de convoquer le Parlement en session extraordinaire pour débattre de l'instauration de l'état d'urgence. *« Ce dont nous avons besoin*, a-t-il indiqué, *ce ne sont pas des débats supplémentaires, mais des mesures pour contrôler l'agitation »*.

Depuis l'instauration de l'état d'urgence dans trente-six districts judiciaires, dimanche à 0 heure, les troubles se poursuivent dans les cités noires. Sept personnes au total ont été tuées par la police et environ cent cinquante ont été arrêtées, parmi lesquelles quatre prêtres et plusieurs dirigeants locaux de mouvements anti-apartheid. D'autres sont entrés dans la clandestinité, craignant d'être interpellés.

Pour l'instant, l'instauration du régime d'exception n'a pas atténué l'ardeur des manifestants, et la routine de la répression continue. On attend de savoir quel usage les autorités feront de leur nouveau pouvoir. Manifestement, le gouvernement tient à rassurer, s'efforçant de démontrer qu'il va user avec prudence et discernement de l'éventail illimité des mesures que lui offre le régime d'exception. Contrairement à ce qui s'était passé en 1960, lors de la proclamation du précédent état d'urgence, au lendemain duquel de gigantesques rafles avaient été opérées, rien de tel ne s'est encore produit. Le chef de l'Etat a pourtant répété lundi *« qu'il est et reste de la responsabilité du gouvernement d'assurer la sécurité de tous »*. *« Mon gouvernement*, a-t-il ajouté, *ne fuira pas ses responsabilités. »*

Que prépare donc le pouvoir ? Les jours à venir apporteront la réponse. Mais pour le moment c'est l'attente, et l'inquiétude sur la façon dont va s'abattre la répression. Chacun se demande quelles sont les véritables raisons qui ont passé le premier responsable du pays à proclamer l'état d'urgence, d'autant que les moyens qu'il procure n'ont *pas été immédiatement mobilisés.* Beaucoup constatent que ces dispositions ne s'appliquent qu'à un dixième des quelque trois cents districts judiciaires du pays, tout en concernant les deux principales zones économiques, celle de Johannesburg et celle de Port-Elizabeth.

Boycottage

Dans cette dernière région, les Noirs ont décrété il y a une semaine un boycottage des magasins tenus par des Blancs, pour protester contre la disparition de trois des leurs et réclamer le retrait de l'armée et de la police des *townships*. Ce boycottage est particulièrement bien suivi et inquiète les commerçants, dont beaucoup sont menacés par la faillite.

L'arme économique est de plus *en plus utilisée par la communauté* noire comme moyen de revendication politique. D'une manière générale, cependant, la population blanche n'est pas touchée par ce qui se passe dans les cités noires. La majeure partie ne s'est jamais rendue dans ce qui reste pour eux un autre monde. Les émeutes ont toujours été circonscrites aux *townships* situées à plusieurs kilomètres des villes. Depuis le début de l'agitation, deux Blancs ont été tués, un bébé et une femme, touchés par des *jets de pierres. Les Blancs n'en sont* pas moins préoccupés par la révolte. Au cours du premier trimestre, le nombre des départs à l'étranger a sensiblement augmenté. Une conséquence directe des troubles, mais aussi la résultante des difficultés économiques que traverse depuis plus d'un an l'Afrique du Sud.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *Paris : « vive préoccupation » devant la situation en Afrique du Sud.* – Le porte-parole du Quai d'Orsay a rendu publique, lundi 22 juillet, la déclaration suivante : *« La France exprime sa vive préoccupation devant la dégradation accélérée de la situation en Afrique du Sud. Elle considère que les mesures d'urgence prises, qui risquent de rendre la répression encore plus implacable, ne contribuent d'aucune façon au seul règlement souhaitable qui est l'élimination de l'apartheid »*.

Soudan

Le général Dahab s'efforce de rassurer ses voisins sur son rapprochement avec Tripoli

Le ministre soudanais du Plan et des finances, M. Awad Abdel Majeid, et le gouverneur de la Banque centrale du Soudan, M. Mahdi Al Faki, ont démissionné de leur poste en raison de divergences avec le premier ministre, a annoncé, lundi 22 juillet, la presse soudanaise.

M. Majeid, cité par les journaux soudanais, a affirmé qu'il avait remis sa démission au premier ministre Dafaallah Djazouli parce qu'il *« ne pouvait plus concilier sa politique économique avec celle qui lui était demandée par le chef du gouvernement et les syndicats »*. Le gouverneur de la Banque centrale a indiqué qu'il avait donné sa démission *« en signe de solidarité avec le ministre des finances »*, selon la presse.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. – *« Les problèmes du Soudan ne peuvent pas être résolus sur le champ de bataille. »* Que cette constatation de bon sens ait *été faite* par M. Mansour Khaled, un des responsables du Mouvement populaire pour la libération du Soudan (MPLS), lors d'un entretien accordé à l'AFP en marge du 21e sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), peut donner à penser qu'il y a peut-être négociation sous roche, même si cet ancien ministre des affaires étrangères, passé du côté de la rébellion, estime que les *« conditions objectives »* ne sont pas encore réunies pour un dialogue, malgré les gestes d'apaisement déjà faits par le nouveau pouvoir militaire.

Il est certain, en tout cas, que le sommet de l'OUA a permis d'utiles prises de contact entre les différentes parties directement intéressées au règlement de la question soudanaise. Le général Abdel Rahman Sewar El Dahab, le nouvel « homme fort » de Khartoum, a pu s'entretenir de vive voix, à Addis-Abeba, avec M. Hosni Moubarak et le lieutenant-colonel Mengistu Haïlé Mariam, ses collègues égyptien et éthiopien. Rien n'a, cependant, filtré de ces rencontres bilatérales.

Le Caire souhaitait une *« mise au net »* de la part du régime de Khartoum après la récente signature par celui-ci d'un accord de coopération militaire avec la Libye. *« Nos amis occidentaux n'ont aucune raison de s'en inquiéter »*, vient de déclarer au *New York Times* le général Sewar El Dahab. *« Ce n'est ni un pacte militaire ni un traité. »* A l'en croire, cet accord porte principalement sur la livraison d'équipements militaires. Révélant la proposition que lui a faite le colonel Kadhafi de former des soldats soudanais dans ses écoles, il a précisé : *« Cela ne signifie pas que nous sommes preneurs de tout ce que l'on nous offre. »* Interrogé à Addis-Abeba, M. Ali Triki, le chef de la diplomatie libyenne, a indiqué que ce rapprochement avec le Soudan n'était pas dirigé contre le *« peuple égyptien »*. *« Il est*, a-t-il dit, *un facteur important susceptible d'encourager l'Egypte à abandonner les accords de Camp David. »*

En sens inverse, le refus de M. Moubarak d'extrader le maréchal Nemeiry, l'ancien chef de l'Etat soudanais, réfugié au Caire, a refroidi les relations de Khartoum avec son voisin du nord. Affaire classée ? Le général Sewar El Dahab a indiqué au *New York Times* qu'il accepte la décision des dirigeants égyptiens, et a laissé entendre que son prédécesseur ne serait pas jugé par contumace.

Pas de base arrière

Entre Khartoum et Addis-Abeba, le contentieux est beaucoup plus ancien, plus lourd et plus délicat à régler, l'un offrant l'hospitalité aux Fronts de libération érythréen et tigréen, l'autre apportant son appui aux mouvements d'opposition soudanais, notamment à John Gareng, le chef de la guérilla sudiste. Ayant été échaudé par les promesses non tenues du précédent régime, les dirigeants éthiopiens gardent la tête froide face aux avances de leur voisin, dont ils attendent davantage que des paroles et des démonstrations d'amitié.

« Nous sommes en train de négocier le départ des Erythréens du Soudan et des autres groupes d'opposition », a déclaré à l'AFP, à Addis-Abeba, M. Ibrahim Ayoub, le ministre soudanais des affaires étrangères. *« Nous avons arrêté toutes les formes d'aide militaire aux Erythréens ainsi que le transit des armes à travers notre territoire. Nous faisons de notre mieux pour que notre pays ne serve pas de base contre le gouvernement éthiopien »*. Il a cependant souhaité que les aspirations des rebelles soient prises en compte au sein d'une *« Ethiopie unie »*.

Un dégel est-il en vue ? On a appris, fin juin, de source éthiopienne, qu'Addis-Abeba et Khartoum avaient exprimé l'intention de rétablir leurs relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs alors que, depuis novembre 1983, elles étaient maintenues au niveau des chargés d'affaires. Déjà « lâchés » par la Libye, les rebelles soudanais seront un jour appelés à faire les frais d'une éventuelle réconciliation, à s'asseoir, eux aussi, autour du tapis vert.

Affaire de longue haleine, car si tous ces « bandits », de part et d'autre de la frontière, risquent de servir de monnaie d'échange entre les deux pays, il est non moins évident que le Soudan et l'Ethiopie sont des pions sur l'échiquier de la guerre froide entre grandes puissances.

JACQUES DE BARRIN.

Kenya

Le chef du putsch manqué d'août 1982 a été pendu

De notre correspondant

Nairobi. – M. Hezekiah Ochuka, soldat de l'armée de l'air kenyane, tenu pour le « cerveau » du coup d'Etat manqué du 1er août 1982, a été pendu, le 9 juillet, à la prison de haute sécurité de Kamiti, près de Nairobi, vient d'indiquer à l'AFP un de ses neveux, qui avait appris la nouvelle par un gardien. Il est de tradition, au Kenya, que les exécutions capitales ne soient pas rendues publiques.

Au lendemain du putsch avorté, M. Ochuka, en compagnie de M. Pancras Oteyo Okumu, un autre aviateur, s'était enfui en Tanzanie, où il avait obtenu l'asile politique. Début novembre 1983, en prélude à leur réconciliation, Nairobi et Dar-Es-Salaam avaient procédé à un « troc » secret d'exilés, parmi lesquels ces deux militaires. Le haut commissariat pour les réfugiés exprima alors sa *« grave préoccupation »*.

Reconnu coupable de trahison par une cour martiale, M. Ochuka, trente et un ans, fut condamné à mort en mars 1984. Ce verdict a été confirmé en mai dernier. Plus d'un millier de membres de l'armée de l'air impliqués dans le coup d'Etat manqué qui aurait fait officiellement cent cinquante-neuf victimes, ont été condamnés à des peines de six mois à vingt-cinq ans de prison. Sur les quatorze militaires condamnés à mort, douze ont vu leur appel rejeté. Des rumeurs persistantes veulent que tous ces conjurés aient été récemment exécutés.

En novembre dernier, Amnesty International avait lancé un appel à M. Daniel Arap Moi, le président kenyan, pour lui demander de libérer les prisonniers politiques, d'ouvrir, *« de toute urgence »*, une enquête sur leurs conditions de détention et d'exercer son droit de grâce en faveur des *« douze personnes déclarées coupables de trahison »* et des *« cent autres qui seraient actuellement en attente d'exécution pour meurtre ou vol avec violences »*. Le destinataire de cette supplique y avait déjà répondu d'avance en octobre 1983 : *« La soi-disante Amnesty International devrait me laisser tranquille, car, quoi qu'elle écrive, je ne changerai rien à mon comportement... »*

Autant que l'on puisse le savoir, l'exécution de M. Ochuka est la première que M. Moi ait signée depuis qu'il a succédé, en août 1978, à Jomo Kenyatta. En faisant ainsi preuve d'une rigueur inhabituelle, a-t-il voulu couper court à une certaine agitation dans les casernes ? Sa décision « tombe » au moment où le Kenya accueille la Conférence internationale des femmes et s'apprête à recevoir Jean-Paul II à l'occasion du Congrès eucharistique mondial.

J. d. B.

Libéria

● *Arrestation des dirigeants du Parti populaire.* – Le gouvernement libérien a ordonné, lundi 22 juillet, l'arrestation de tous les membres du comité exécutif du Parti populaire libérien (LPP), a annoncé, lundi, le vice-chef de l'Etat, le général Abraham Kollie. Le président par intérim et le vice-président du LPP, MM. John T. Karweaye et Dusty Wolokolie, avaient déjà été arrêtés la semaine dernière. Le 15 juillet, le LPP avait protesté contre le refus de la commission électorale de l'autoriser à participer aux élections générales, prévues en octobre prochain. – *(AFP.)*

Zimbabwe

L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE A ÉTÉ ASSASSINÉ

Le corps – à moitié dévêtu et portant des traces de coups – de l'ambassadeur d'Espagne à Harare, M José Luis Blanco-Briones y de Cuellar, a été découvert, lundi 22 juillet, dans une rue de Mabelreign, une cité de la banlieue de Harare. La voiture du diplomate assassiné a été retrouvé non loin de son corps. Les plaques minéralogiques avaient été changées et la police zimbabwéenne soupçonne une *« mise en scène »*.

Selon des sources diplomatiques, l'ambassadeur espagnol a été *« battu de façon barbare »*, en particulier au visage, avant d'être tué. Deux ingénieurs de la compagnie aéronautique espagnole Casa, qui avaient dîné dimanche avec *M. Blanco-Briones y de Cuellar*, sont interrogés. Selon la police, ils sont probablement les dernières personnes à avoir vu le diplomate en vie. – *(AFP, Reuter)*.

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

● *UN NOUVEL AMBASSADEUR AMÉRICAIN A PÉKIN.* – A la veille de l'arrivée à Washington du président chinois, M. Li Xiannian, M. Reagan a nommé M. Winston Lord au poste d'ambassadeur des Etats-Unis en Chine, en remplacement de M. Arthur Hummel. A la différence de son prédécesseur, M. Lord n'est pas un diplomate professionnel, mais, sinologue réputé, il a été conseiller de la Maison Blanche et du département d'Etat sur les affaires chinoises pendant près de dix ans. A partir de 1969, il a préparé notamment les visites à Pékin de MM. Nixon et Kissinger en 1972. Depuis 1977, M. Lord présidait, à New-York, le Council on Foreign Relations, l'une des institutions privées américaines les plus renommées pour l'étude des relations internationales. – *(AFP.)*

Liban

● M. GÉRARD BAPT, DÉPUTÉ SOCIALISTE DE HAUTE-GARONNE et président du groupe d'amitié France-Liban, se rendra au Liban du 22 au 26 juillet. Durant son séjour, M. Bapt aura *« des contacts avec l'ensemble des composantes de la vie politique locale »* et *« sera animé*, selon la même source, *par trois préoccupations : le sort de nos compatriotes otages, la situation des chrétiens rassemblés dans l'enclave de Jezzine »* (sud-Liban), et enfin l'évaluation de l'*« impact sur le terrain des opérations menées par l'association Solidarités internationales, présidée par Mme Danièle Mitterrand, en faveur des familles du camp palestinien de Borj-el-Barajneh et de la réinstallation dans leurs villages d'origine de la population chrétienne déplacée à l'est de Saïda. »*

RFA

● UN ATOMISTE EST-ALLEMAND PASSE A L'OUEST. – Le délégué est-allemand auprès de l'Agence internationale pour l'énergie atomique à Vienne, M. Peter Adler, est passé en République fédérale, avec son épouse et son fils de onze ans, début juillet. M. Adler était l'un des scientifiques est-allemands jouissant de la plus haute notoriété. – *(UPI.)*

PROCHE-ORIENT

Israël

L'ÉPILOGUE DU PROCÈS DES TERRORISTES JUIFS

Verdict d'apaisement pour les douze accusés qui n'étaient pas coupables de meurtre

De notre correspondant

Jérusalem. – La campagne en faveur du pardon pour les terroristes juifs, condamnés le mardi 22 juillet par le tribunal de Jérusalem, a été relancée dès l'annonce des verdicts : trois détentions à perpétuité et diverses peines dont la plus lourde est de sept ans de prison (nos dernières éditions du 23 juillet). L'extrême droite et une grande partie de la droite, emmenées par les chefs du Likoud, semblent vouloir batailler ferme pour obtenir une rapide libération des membres du réseau. Le pardon peut revêtir deux formes légales : soit une loi d'amnistie votée par la Knesset, soit une grâce qui relève du seul président de l'Etat, M. Haim Herzog. Chef du Likoud et vice-premier ministre, M. Shamir a annoncé, lundi, qu'il rencontrerait au plus tôt M. Moshé Nissim, ministre de la justice et membre de son parti, afin d'étudier les moyens de hâter le vote d'une amnistie. Le chef du groupe parlementaire du Likoud, M. Kaufman, a déposé un projet de loi dans ce sens au Parlement, mais le président de la Knesset, M. Shlomo Hillel, s'est déclaré hostile à une telle *« ingérence du pouvoir législatif dans les décisions de justice »*. M. Herzog, quant à lui, a fait savoir qu'il examinerait les demandes de grâce des accusés en temps voulu, mais sans leur accorder aucune priorité.

Sur les quinze accusés, les trois condamnés à la détention à perpétuité ont été reconnus notamment coupables de meurtre avec préméditation, en 1983, de trois étudiants du collège islamique de Hébron. Ce crime étant obligatoirement puni en Israël de la prison à vie, ils connaissaient leur sort depuis deux semaines (*le Monde* du 11 juillet).

Les douze autres accusés ont accueilli les verdicts dans le calme et souvent avec le sourire. *« Le tribunal a appliqué la loi. Nous, nous avions obéi à la justice,* a déclaré M. Menahem Livni, le « cerveau » du réseau clandestin. *Maintenant, je connais la différence entre la justice et la loi. »* En saluant les verdicts par des cris de joie *« On a gagné... On a gagné »*, parents, amis et avocats ne s'y sont pas trompés : tous ces accusés s'en tirent à bon compte. A une exception près, ils encouraient, en effet, plusieurs peines de vingt ans de prison. Or, la plus lourde sentence infligée lundi ne dépasse pas sept ans de prison ferme, tandis que six des douze accusés devront en théorie purger entre trois et quatre ans. Résultat : la plupart des condamnés seront libres, dans le pire des cas, dès la fin de l'an prochain.

Pour ce qui les concerne, les juges ont donc choisi un verdict d'apaisement qui a vivement surpris le ministère public, au point que celui-ci envisage de faire appel. A titre de comparaison, un tribunal militaire de Naplouse a condamné le même jour deux Palestiniens de Cisjordanie à sept et six ans de prison ferme pour des faits similaires : appartenance à une organisation terroriste (Fath) et tentative de sabotage.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Le dépôt d'un projet de loi « anti-OLP »

PROTESTATION D'UNE CINQUANTAINE D'INTELLECTUELS FRANÇAIS

Une cinquantaine d'intellectuels français, dont MM. Maxime Rodinson, Laurent Schwartz, Pierre Vidal-Naquet, Paul Kessler et Marcel-Francis Kahn, viennent d'adresser au premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, une lettre dans laquelle ils lui demandent de retirer le projet de loi que le gouvernement vient de déposer et qui vise *« à punir de trois ans de prison tout contact direct ou indirect avec l'OLP »*. *« Nous tenons à vous rappeler,* affirment les signataires de ce texte, *qu'une telle loi contreviendrait aux principes fondamentaux de la démocratie qu'Israël se doit de respecter et en outre ferait obstacle au processus de paix. »*

[Ce projet a été déposé sur le bureau de la Knesset le 8 juillet au nom du gouvernement par le ministre de la justice, M. Moshé Nissim (parti libéral – Likoud). Aucune date n'a cependant encore été fixée pour son examen. Le projet, s'il est voté, ajoutera un amendement à la loi antiterroriste de 1948 punissant les « *contacts avec l'ennemi* ». Selon ce nouveau texte, « *tout résident ou citoyen d'Israël qui, en connaissance de cause et sans autorisation préalable des autorités, entre en contact en Israël ou à l'étranger avec une personne membre de l'un des organes exécutifs ou officiels d'une organisation terroriste ou avec un représentant officiel d'une telle organisation* », sera passible d'une peine maximale de trois ans de prison ou d'une amende.

L'organisation terroriste est, bien entendu, l'OLP, et le texte a donc pour objectif d'empêcher pour l'avenir tout contact entre des Israéliens et des membres officiels de l'OLP. Il vise particulièrement les responsables des partis d'extrême gauche, au premier chef ceux de la Liste progressiste pour la paix judéo-arabe (LPP), qui ont eu des contacts dans le passé avec des responsables de l'OLP. Selon la LPP, une quarantaine de députés israéliens ont déjà fait savoir qu'ils refuseraient l'adoption de cet amendement.]

Koweït

POUR LEUR ÉVITER DES « DÉSAGRÉMENTS »

Un décret religieux refuse le droit de vote aux femmes

Koweït *(AP)*. – Les femmes du Koweït ne pourront pas voter ni se présenter comme candidate au Parlement. Ainsi en a décidé lundi 22 juillet la Commission des interprétations coraniques et de la législation, infligeant une défaite au mouvement féministe du pays.

Le décret de la Commission islamique a été soumis au président du Parlement, qui devait en faire part aux députés. *« La nature du processus électoral convient aux hommes, qui possèdent les capacités et les connaissances techniques »*, dit le décret. *« Il ne peut être permis que des femmes recommandent ou désignent d'autres femmes ou des hommes »* pour des postes publics.

Selon la Commission islamique, les femmes peuvent, grâce à leur influence sur les membres de leur famille, prendre part indirectement aux élections. Cette participation indirecte *« éviterait aux femmes les désagréments d'une participation directe aux élections »*. Il n'y a pas, estime la Commission, *« de justification religieuse pour que les femmes demandent le droit de vote. L'Islam ne permet pas aux femmes de forfaire à leurs engagements fondamentaux »*, c'est-à-dire l'éducation des enfants.

Le décret rappelle le mot du Prophète : *« Aucun peuple ne peut réussir s'il est dirigé par une femme. »* Ce décret prend en quelque sorte « par surprise » les dirigeantes féministes koweïtiennes puisqu'elles se trouvent actuellement à Nairobi pour assister à la conférence de l'ONU.

Au regard des règlements religieux très sévères de la région du Golfe, les Koweïtiennes ont vu leurs conditions de vie nettement s'améliorer depuis quelques années : trente d'entre elles sont médecins (sur cent quarante au total au Koweït). Certaines ont des postes importants dans les ministères de l'éducation, des affaires étrangères, de la santé et des affaires sociales. Elles ont laissé tomber le voile au début des années 60, conduisent leur voiture, s'habillent à l'occidentale et offrent aux autres femmes des pays du Golfe une image moderniste. Il y a neuf ans, le Parlement avait envisagé d'interdire aux femmes les emplois de bureau. Mais de grandes manifestations l'avaient fait reculer.

Le décret de la Commission des interprétations coraniques et de la législation doit être ratifié par le Parlement. En fait, il a déjà force de loi. Le Parlement avait débattu récemment du vote des femmes, sans trouver de solution. Le ministère de la justice avait été chargé du dossier, et, avec le ministère des affaires islamiques, il avait demandé à la Commission islamique de publier une *fatwa*, un décret religieux.

« Les Koweïtiennes ne se laisseront pas abattre, a déclaré un député, qui a préféré garder l'anonymat. *Cette fois, ce ne sera pas une bataille contre les politiciens mais une bataille bien plus importante contre l'autorité religieuse qui se prétend invincible. »*

AMÉRIQUES

Canada

La succession de M. Lévesque à la présidence du Parti québécois

Une femme ministre et un indépendantiste pur et dur

De notre correspondant

Montréal. – En annonçant lundi 22 juillet sa candidature à la succession de M. René Lévesque, Mme Pauline Marois, ministre de la main-d'œuvre et de la sécurité du revenu depuis 1983, chargée récemment du porte-feuille de la condition féminine, est devenue la première femme à briguer la présidence d'un grand parti politique québécois.

Figure relativement nouvelle sur la scène politique du Québec, puisqu'elle est député depuis quatre ans seulement, Mme Marois avait manifesté ses intentions peu de temps après que M. Lévesque eut annoncé le 20 juin dernier sa décision de démissionner de la présidence du Parti québécois (PQ) et, par conséquent, de son poste de premier ministre de la province. Des considérations d'ordre familial ont toutefois retardé son entrée en lice : Mme Marois, trente-six ans, a donné naissance le 6 juillet à son quatrième enfant.

Un sondage, publié quelques jours après son accouchement, a sans doute renforcé sa détermination. Invitées à désigner le meilleur candidat péquiste susceptible de battre M. Robert Bourassa, chef du Parti libéral d'opposition, 29 % des personnes interrogées se sont prononcées en sa faveur, contre 31 % en faveur de M. Pierre-Marc Johnson, ministre de la justice et des affaires intergouvernementales, et 22 % pour M. Bernard Landry, ministre des relations internationales, les deux autres candidats officiellement déclarés.

Le grand nombre d'indécis (56 %) et la relative égalité de chances données à chacun s'expliquent en partie par le fait qu'aucun des « aspirants » n'a énoncé de programme précis à ce stade de la campagne, qui se terminera le 29 septembre prochain. Ainsi, tous trois ont déclaré qu'ils acceptaient la décision – adoptée lors du congrès mouvementé de janvier dernier – de rayer provisoirement le thème de la souveraineté du programme du PQ en vue des prochaines élections législatives, sans indiquer clairement quelle importance ils accorderaient ultérieurement à cette question-clé.

Le « beau risque » fédéraliste

Pour Mme Marois, qui au plus fort de la crise du PQ avait opté pour le clan des orthodoxes avant de se rallier à M. Lévesque et à la majorité du congrès, la souveraineté du Québec est *« un choix personnel et une orientation du cœur »*. M. Johnson, un des plus fervents partisans du *« beau risque »* fédéraliste tenté par M. Lévesque après l'élection a Ottawa du conservateur Brian Mulroney, s'est contenter d'affirmer qu'elle constituait *« un élément essentiel du programme du PQ »*. M. Landry a, quant à lui, promis de *« promouvoir la souveraineté, notamment lors des prochaines négociations sur l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne »*.

Jugeant ces positions trop timorées, un avocat québécois, M. Guy Bertrand, comptait entrer en lice ce mardi pour représenter le courant *« pur et dur »* des indépendantistes, opposés au virage fédéraliste de leur parti. Le dernier candidat potentiel, M. Jean Garon, ministre de l'agriculture depuis l'arrivée au pouvoir du PQ en 1976, s'est accordé un délai de réflexion jusqu'au 29 juillet.

(Intérim.)

Bolivie

Le « triomphe » en peau de chagrin du général Banzer

De notre envoyée spéciale

La Paz. – Au fil des jours, le « triomphe » du général Hugo Banzer aux élections du 14 juillet se rétrécit comme une peau de chagrin. Lundi 15 juillet, l'Action démocratique nationaliste (ADN), le parti de l'ancien dictateur, annonçait un net avantage de deux cent mille voix sur environ deux millions d'électeurs, soit 10 points de plus que le candidat de centre droit du Mouvement nationaliste révolutionnaire (MNR), M. Victor Paz Estenssoro.

Ces premiers chiffres avaient pour source la « chaîne tricolore », un pool d'informations entre une radio, un quotidien et une chaîne de télévision proches du général Banzer. En fait, ces résultats reflétaient le vote des grandes villes et particulièrement celui de la capitale, où le candidat de l'ADN partait grand favori.

Progressivement, le dépouillement du vote paysan a permis à M. Paz Estenssoro de remonter la pente. Le journal catholique *Presencia* a publié, en début de semaine, des résultats officieux portant sur un million trois cent quarante mille votes. L'avantage du général Banzer n'est plus que de vingt-quatre mille voix, soit 1,71 %. Les trois cent cinquante mille bulletins de vote qui restent à dépouiller seraient en majorité « Paz estenssoristes », car ils proviennent des zones rurales. Dans la capitale, le grand nombre de votes contestés risquent de retarder la publication des résultats de plusieurs semaines. Mais le président de centre gauche, M. Hernan Siles Zuazo, a annoncé sa décision de remettre le pouvoir le 6 août, comme prévu, même si le résultat définitif des élections n'est pas encore connu.

Comme aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, c'est le Congrès, désigné au cours de cette même consultation, qui devra élire le futur chef de l'Etat, à la majorité absolue, entre le 2 et le 4 août, pour que la cérémonie de passation des pouvoirs ait lieu le 6. Ces dates ne pouvant être retenues, le président Siles laissera sans doute provisoirement le pouvoir entre les mains de la Cour suprême.

Le fait de se retirer discrètement par une porte dérobée ne peut que séduire le président Siles : transmettre le pouvoir à l'ancien dictateur Hugo Banzer lui serait aussi pénible qu'introniser son ancien compagnon de la révolution du 9 avril 1952, M. Victor Paz Estenssoro, devenu frère-ennemi à partir de 1964.

Au Congrès, le MNR peut compter sur l'appui de toutes les formations « nationalistes », formations que la COB, la puissante centrale syndicale, vient d'ailleurs d'exhorter à faire bloc contre la dictature. Le Mouvement de la gauche révolutionnaire, le MIR, de M. Jaime Paz Zamorra, la troisième force issue des élections, devrait être le « grand électeur » du Congrès, qui départagera l'ADN et le MNR. Le MIR était tenté de voter pour le général Banzer, mais ce pari est dangereux et risque d'entraîner la troisième division du parti en moins d'un an. En effet, plusieurs dirigeants du MIR ne sont pas prêts à oublier les « crimes banzéristes » dont ils ont fait les frais pendant le septennat 1971-1978.

L'élection au Congrès s'annonce orageuse. L'ADN a déjà revendiqué le pouvoir, le MNR sent que le vent lui est favorable, et le MIR joue avec le feu. Fort heureusement, les militaires se tiennent à l'écart de la mêlée : *« Nous sommes prêts à intervenir,* explique un des chefs de l'armée, *mais nous ne le ferons qu'à la demande explicite des civils. En ce moment, un putsch pourrait déboucher sur une révolution sanglante, comme en 1952, mais une révolution à rebours... »*

NICOLE BONNET.

PROCHE-ORIENT

Jordanie

Le quart de la population vit hors du royaume

Correspondance

Amman. – Pour la première fois, quelque six cents émigrés jordaniens viennent de tenir un congrès à Amman, du 20 au 23 juillet. Les participants à cette *« première conférence des Jordaniens expatriés », organisée par le ministère* jordanien du travail, sont venus d'une trentaine de pays pour représenter leurs compatriotes dispersés dans le monde.

Actuellement, trois cent vingt-cinq mille Jordaniens travaillent dans d'autres pays que le leur, dont 85 % dans les Etats arabes pétroliers du Golfe. Avec leurs familles, ce sont en tout huit cent mille Jordaniens – le quart de la population – qui vivent hors du royaume hachémite. Certains depuis dix, quinze, vingt ans, parfois plus. Ces expatriés, en majorité d'origine palestinienne, ont tous gardé de multiples liens familiaux ou autres avec la Jordanie (et la Cisjordanie). D'un niveau d'éducation et de qualification élevé, ils sont enseignants, médecins, avocats, journalistes, ingénieurs, entrepreneurs, hommes d'affaires, etc. Dans les pays du Golfe, ils sont aussi dans l'administration, l'armée, la police et jusque dans l'entourage immédiat des émirs.

Cette exportation de cerveaux est devenue l'une des principales « industries » jordaniennes et la première source de devises du royaume. Les revenus, rapatriés par les émigrés – environ 1 milliard de dollars par les voies officielles et sans doute autant par les circuits parallèles – représentent le quart du PNB du pays.

On comprend donc le souci des dirigeants jordaniens de resserrer les liens avec ces expatriés et de leur prêter une oreille plus attentive. Le congrès d'Amman a ainsi été l'occasion pour les participants d'exposer *leurs doléances – vis-à-vis, par* exemple, des tracasseries administratives auxquelles ils sont confrontés lors du renouvellement de leur passeport ou de leur retour en Jordanie. Ils ont également largement évoqué leurs difficultés dans les pays d'accueil – en fait, essentiellement dans les Etats du Golfe, où, entre autre problèmes, les écoles publiques et les universités sont fermées à leurs enfants et où ils ne bénéficient d'aucune protection sociale.

En dehors d'une intervention du ministre jordanien des affaires étrangères, M. Masri (qui a justifié la politique d'Amman, du rétablissement des relations diplomatiques jordano-égyptiennes à l'accord jordano-palestinien du 11 février), *les représentants du gouvernement* se sont surtout étendus sur les possibilités offertes par le royaume hachémite dans le domaine économique.

Confrontés depuis trois ans à des difficultés financières dues, notamment, à la diminution de l'aide arabe (Amman vient de conclure un nouvel emprunt de 215 millions de dollars sur le marché international), les dirigeants souhaitent de toute évidence convaincre les expatriés de participer plus activement par leurs investissements au développement du pays. C'était l'un des objectifs du congrès d'Amman.

Mais il y avait également en toile de fond de ce rassemblement une autre préoccupation : la perspective d'un retour définitif en Jordanie de nombreux émigrés au cours des pro*chaines années en raison des diffi*cultés économiques des pays du Golfe et des politiques de plus en plus restrictives de ces derniers vis-à-vis du recours à une main-d'œuvre étrangère. L'Arabie saoudite envisagerait ainsi de se « débarrasser » de quelque six cent mille étrangers dans les cinq ans à venir. Une mesure qui ne manquera pas d'affecter les expatriés jordaniens.

La question de l'absorption des émigrés qui seront obligés de rentrer n'a pu être évoquée que superficiellement au congrès d'Amman, mais M. Khaled Al Haj Hassan, ministre jordanien du travail, nous a déclaré que l'un des principaux objectifs du prochain plan de développement sera précisément de s'attaquer à ce problème.

EMMANUEL JARRY.

ASIE

Afghanistan

Une centaine d'officiers prisonniers de la résistance auraient été tués par l'armée

Islamabad (Reuter). – Des hélicoptères de l'armée afghane ont bombardé une base de la résistance dans la vallée du Panchir, tuant cent trente et un officiers qui allaient être échangés contre des moudjahidins, a annoncé lundi 22 juillet le parti Jamiat-I-Islami basé à Peshawar.

Un porte-parole de l'organisation a cité une lettre du commandant Massoud, affirme que l'attaque s'est déroulée le 6 juillet, plus d'une semaine après que ses hommes eurent accepté d'échanger les officiers contre des résistants détenus par les autorités gouvernementales.

La déclaration de Jamiat a été diffusée seulement quelques heures après que Kaboul eut annoncé qu'il avait détruit, le 14 juillet, une des bases du parti dans le Panchir, au cours de ce qui ressemble à une contre-offensive d'un commando contre de violents assauts rebelles dans la vallée. Selon des diplomates occidentaux, des attaques de résistants, la semaine dernière, dans la vallée au nord de Kaboul, se sont transformées en une offensive majeure qui pourrait déclencher une contre-attaque soviétique de grande envergure.

Le Jamiat a déclaré que, parmi les prisonniers tués, se trouvaient cent vingt officiers et onze membres d'une délégation de haut rang de Kaboul qui visitait le poste militaire de Puzhghur au moment où les rebelles l'ont investi, à la mi-juin. Des dizaines d'hélicoptères ont pris d'assaut la prison clandestine, cherchant apparemment à délivrer les prisonniers, malgré un accord conclu le 26 juin sur leur échange, a indiqué le porte-parole.

Face au Comité des droits de l'homme, « indulgence » de Kaboul

De notre correspondant

Genève. – Le régime issu du « triomphe de la révolution nationale et démocratique » en Afghanistan est *« conforme aux aspirations et aux intérêts des masses »*. Tout citoyen afghan a *« le droit d'exprimer librement et ouvertement ses opinions »*. Le gouvernement au pouvoir à Kaboul s'efforce d'*« assurer au peuple une existence prospère, heureuse, pacifique, sûre et tranquille »*. M. Karmal, *président* du Conseil révolutionnaire, *« a gracié de nombreuses personnes condamnées à mort par les tribunaux compétents » et « la peine capitale a été très rarement infligée »*.

Les citations qui précèdent sont extraites d'un long rapport que M. Akbar Kherad, membre de la commission permanente de l'Afghanistan auprès de l'ONU, a présenté au Comité des droits de l'homme, qui siège actuellement au Palais des nations. Cet organe des Nations unies se réunit annuellement pour examiner, pays après pays, les rapports des gouvernements qui ont adhéré au pacte international relatif aux droits civils et politiques ; composé de dix-huit juristes appartenant à des pays à régimes divers, il est présidé par M. Giulio Prado-Vallejo (Equateur), et la France y est représentée par M. Roger Errera.

Les membres du comité sont loin d'avoir souscrit sans réagir à la lecture du rapport de Kaboul, non plus qu'aux déclarations faites à l'occasion de sa présentation par M. Kherad. L'un d'eux, M. Nejib Bouziri (Tunisie) a été jusqu'à juger qu'il y avait là *« un tissu de mensonges et un instrument de propagande puisqu'il n'existe aucun lien entre le rapport et la réalité en Afghanistan »*. La plupart se sont reportés à un autre rapport, établi à la demande du secrétaire général de l'ONU par un ancien membre du Comité des droits de l'homme, le professeur Felix Ermacora (Autriche), concluant à un *« déni flagrant des droits de l'homme »*. Pres d'une centaine de questions précises ont été posées par des membres du comité au représentant afghan à la suite de son exposé.

En voici quelques-unes : le principe de l'*habeas corpus* est-il respecté ? Qui nomme les juges et comment leur indépendance est-elle assurée ? Quelles dispositions garantissent l'impartialité des tribunaux ? Quelle est la durée maximale de la détention provisoire ? Comment la présence des forces étrangères est-elle compatible avec le principe de l'autodétermination ? Comment s'assure-t-on que ces dernières respectent le pacte relatif aux droits civils et politiques ? Enfin celle-ci, qui n'est peut-être naïve qu'en apparence : est-ce que la KHAD (police secrète qui compte quelque vingt mille membres) est contrôlée par un organe démocratique ?

« En Afghanistan, tout traitement inhumain, dégradant ou cruel est interdit », répond la délégation afghane. M. Kherad a, en outre, accusé *« les Etats-Unis et leurs complices de miner les bases démocratiques de l'Afghanistan en soutenant des activités subversives »* ayant revêtu *« une telle ampleur »* que son pays s'était *« vu obligé de solliciter l'aide de l'Union soviétique afin de sauvegarder son intégrité et sa souveraineté* [contre] *des mercenaires et des bandits contre-révolutionnaires (...) introduits illégalement en Afghanistan »*. Ce qui n'empêche pas son gouvernement de témoigner à ces *« bandits »* son *« indulgence et sa clémence »*.

I. V.

EUROPE

Portugal

Le « procès Otelo » est reporté au 7 octobre

Lisbonne *(AFP)*. – Le procès de l'organisation d'extrême gauche portugaise FP-25 (Forces populaires du 25 avril), qui s'était ouvert lundi 22 juillet au tribunal de Monsanto, près de Lisbonne, a été ajourné au 7 octobre prochain, a annoncé le *juge Adelino Salvado, qui présidait* le tribunal.

Le juge a pris cette décision en raison de l'absence d'un accusé important, M. Jose Rosa Barrada, trente-quatre ans, qui a été victime d'un attentat vendredi dernier près *de son domicile. Cet accusé est l'un* des trois « repentis » qui ont aidé les enquêteurs durant l'instruction. D'autres complications ont également surgi. De nombreux témoins – ils sont plus de cinq cents – ne se sont pas présentés lundi.

D'autre part, les défenseurs des accusés les plus connus, MM. Otelo de Carvalho et Mouta Liz, contestaient la composition du tribunal. Selon eux, le juge Salvado n'avait pas le droit de le présider, car il avait été chargé de rédiger l'acte d'accusation après la phase d'instruction.

Pour les prévenus, dont la plupart se trouvent en prison depuis le mois de juin 1984, l'attente du jugement risque d'être longue. Selon les avocats de la défense, le procès devrait durer un an environ. A deux reprises déjà, le 29 juillet 1984 et le 10 septembre, des groupes d'accusés s'étaient mis en grève de la faim pour protester contre les conditions de détention. Visiblement embarrassé, le gouvernement de M. Soares fait valoir que « *l'affaire relève exclusivement des tribunaux* ».

Roumanie

Un geste envers Washington

LE PÈRE GEORGHE CALCIU ET L'ÉCRIVAIN DORIN TUDORAN SONT AUTORISÉS A ÉMIGRER

Les autorités roumaines ont accepté de laisser émigrer à l'étranger deux contestataires connus, le prêtre orthodoxe Georghe Calciu et l'écrivain Dorin Tudoran, a annoncé, lundi 22 juillet à Washington, le sénateur Robert Dole, leader de la majorité républicaine au Sénat. Le sénateur Dole, qui avait évoqué avec des responsables roumains le cas de ces deux personnes, a été informé récemment par l'ambassadeur de Roumanie à Washington qu'elles seraient autorisées à quitter leur pays pour les Etats-Unis.

M. Dorin Tudoran, mis dans l'*impossibilité de publier depuis plusieurs années*, avait adressé l'an dernier au chef du parti et de l'Etat, M. Ceausescu, une lettre dans laquelle il revendiquait son « *droit à l'émigration* » – et avait appuyé au mois d'avril dernier sa demande par une grève de la faim. Le Père Calciu, libéré en août 1984, a passé au total vingt années de sa vie en prison, et avait fait savoir récemment que, soumis à une surveillance constante, il souhaitait lui aussi émigrer.

Les autorisations accordées au prêtre et à l'écrivain apparaissent comme l'un de ces « gestes » que consentent périodiquement les autorités de Bucarest à la demande de Washington. Les Etats-Unis disposent d'un moyen de pression très efficace avec le renouvellement, chaque année au début de l'été, de la clause de la nation plus favorisée en matière d'échanges commerciaux.

DIPLOMATIE

L'Europe prépare un nouveau traité d'union

(Suite de la première page.)

Ce travail de réforme porte sur quatre points : l'amélioration du processus de décision ; le renforcement des pouvoirs du Parlement européen ; celui des pouvoirs de gestion de la Commission ; l'extension des domaines relevant de la compétence de la Communauté. Sur plusieurs de ces questions les plus militants des « révisionnistes » sont loin d'avoir tous le même point de vue. C'est vrai pour ce qui touche aux pouvoirs de l'Assemblée ; ce l'est aussi des aménagements à apporter à la manière dont le conseil des ministres prend ses décisions.

Le jeu de la France

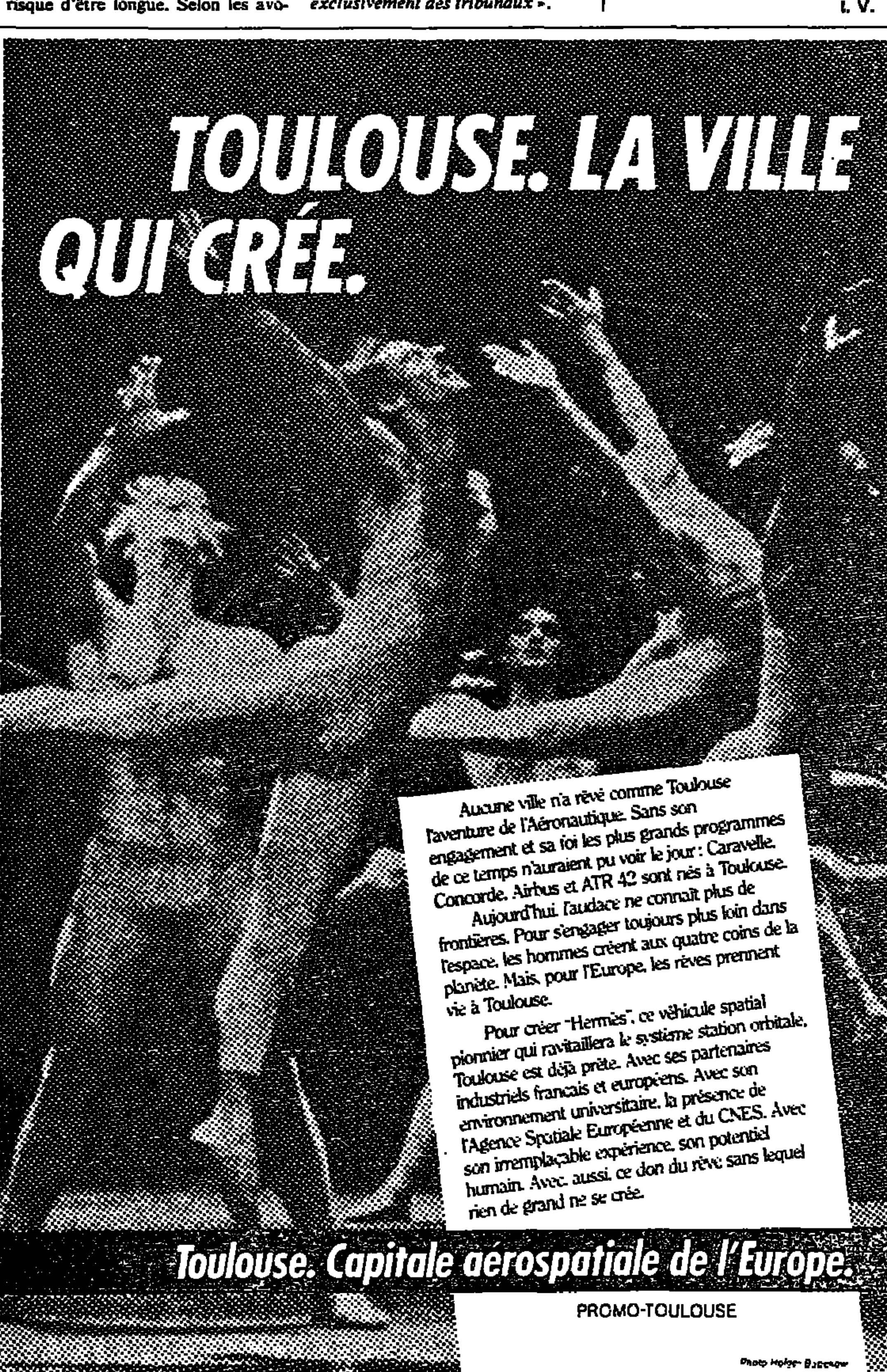
Ainsi, les Belges, convaincus d'être les seuls détenteurs de la vérité européenne – ce qui ne les empêche pas d'être dans tous leurs états à chaque passage du général Abrahamson à Bruxelles – refusent-ils de parler, même pour en limiter la portée, du compromis de Luxembourg. C'est là, semblent-ils penser, un acte impie. Ceux qui, pour le malheur collectif de l'Europe, y ont souscrit voici vingt ans, peuvent certes y renoncer, mais on ne saurait en délibérer.

La conférence peut-elle du moins permettre de trouver un compromis entre les thèses des maximalistes et celles des réalistes ? M. Jacques Delors, le président de la Commission, avait suggéré, à Milan, d'approuver les aménagements pragmatiques proposés par les Britanniques, en se contentant d'y ajouter la modification de deux articles du traité de Rome, avec comme objectif proclamé de faciliter l'adoption des décisions devant conduire à la création d'un « grand marché » intérieur européen. La proposition de la Commission était, de surcroît, rédigée de manière à donner des satisfactions au Parlement, en l'associant de façon effective aux décisions concernant la mise en place de ce « grand marché » ; cette orientation ne semblait pas dépourvue de bon sens...

Cependant, la tonalité de guerre de religion prise par le débat, rend incertaine l'adoption des propositions britanniques. Une adoption qui permettrait pourtant, et tout de suite, de prendre les décisions beaucoup plus vite à Bruxelles et à Luxembourg. Au conseil européen de Milan, M. Papandréou a expliqué qu'il s'y refusait parce qu'on lui imposait la conférence intergouvernementale dont il ne voulait pas. Rien n'indique que les Grecs aient changé d'avis. Mais il n'est pas certain que cette obstruction soit la seule. L'adoption et la mise en œuvre des mesures pragmatiques préconisées par Londres pourraient, en effet, faire vite apparaître que la modification des traités est inutile : pespective que redoutent les maximalistes.

Quel rôle joue exactement la France dans ce drôle de jeu ? C'est apparemment une question dont, seul, le président de la République détient la réponse. Dans ce débat institutionnel, depuis plus d'un an, la position française est ambiguë. Peut-on plaider pour le pragmatisme, pour la solidarité de fait, lorsqu'il s'agit d'Eurêka et de la coopération technologique, puis afficher sa sympathie – à Strasbourg, devant le Parlement européen ; au conseil européen de Fontainebleau ; avec plus de retenue, à Milan – aux fervents d'un « bond en avant » institutionnel ?

PHILIPPE LEMAITRE.



politique

LA REPRISE DU DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Sénat veut empêcher le gouvernement de favoriser une indépendance rampante

Le Sénat a pris son temps, avant de commencer à examiner, mardi après-midi 23 juillet, le projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie adopté en première lecture, le 4 juin, par l'Assemblée nationale, mais la délégation envoyée par sa commission des lois dans le territoire du 2 au 10 juillet a fait du bon travail. Les conclusions du rapport de M. Etienne Dailly ont le mérite de ne pas verser dans les simplismes trop répandus.

La logique qui inspire les modifications que le rapporteur de la commission des lois propose d'apporter au plan gouvernemental procède de l'argumentation soutenue par les conservateurs locaux et épouse essentiellement les préoccupations des anti-indépendantistes, majoritaires jusqu'à présent dans le territoire.

Il résulte de cette approche certaines approximations. La thèse selon laquelle le mouvement indépendantiste se réduirait à une *« minorité d'agitateurs »* ne résiste guère à l'analyse de l'évolution politique du territoire. A l'époque où le Front de libération nationale kanake socialiste (FLNKS) n'existait pas encore, et où les pressions des séparatistes les plus extrémistes ne se traduisaient pas par les tentations totalitaires que dénonce la commission sénatoriale, les convictions indépendantistes s'exprimaient déjà librement et de façon majoritaire, dans les régions de Nouvelle-Calédonie à prédominance mélanésienne. Ce n'est pas le FLNKS qui a engendré le mouvement d'émancipation canaque ; il l'a contrôlé et exploité.

De même, il est pour le moins abusif de laisser entendre que la politique conduite depuis le printemps de 1981 dans le territoire est directement responsable des violences de ces derniers mois. Ecrire que *« pour la première fois, la Nouvelle-Calédonie, qui abritait une société paisible, a été secouée par la peur, a connu des morts et vécu dans l'angoisse du lendemain »*, c'est faire bon marché du passé de cette terre des antipodes, dont l'histoire, depuis le début de sa colonisation, a été, au contraire, marquée en permanence par des affrontements sanglants entre Canaques et Blancs, les révoltes de 1878 et 1917 n'ayant constitué que les points culminants d'une tension chronique.

Il n'en reste pas moins que la mission du Sénat, venue constater sur place l'ampleur du « gâchis » fait preuve de sagesse en évitant de jeter de l'huile sur le feu. Sa modération, exprimée par la voix de M. Dailly, contraste, au demeurant, avec les prises de position adoptées jusqu'ici par les ténors de l'opposition et leurs représentants locaux.

Contrairement, par exemple, à M. Jacques Chirac, qui déclarait le 5 mai : *« La nouvelle majorité abrogera dès 1986 les mesures prises aujourd'hui »*, la commission des lois estime que le plan de régionalisation mis au point par le gouvernement mérite d'être appliqué et qu'il convient de voir fonctionner le nouveau système institutionnel préconisé avant, éventuellement, de le sanctionner. Contrairement aussi à l'avis du président du gouvernement territorial, M. Dick Ukeiwé (RPR), qui appartient à la majorité sénatoriale, la commission préfère retarder l'instant de vérité – le scrutin d'autodétermination – jusqu'en 1988 pour éviter toute précipitation et laisser à chacun le temps d'apprécier correctement la valeur d'un statut qui pourrait – pourquoi pas ? – être moins transitoire que prévu. M. Dailly ne reprend pas non plus à son compte le contre-projet élaboré par M. Ukeiwé. Finalement, le propre plan de la commission des lois ne tire que plus de force de ces prises de distance.

Une manœuvre politique

Car le Sénat ne va pas, pour autant, jusqu'à faciliter l'entreprise du gouvernement. Bien au contraire, ses amendements visent sur le fond, à enrayer l'opération de contournement conçue par M. Edgard Pisani après l'échec de son plan dans sa version initiale. Le Sénat ne veut surtout pas que le découpage de la Nouvelle-Calédonie en quatre régions, dotées chacune d'un pouvoir exécutif, enclenche un processus d'indépendance rampante sur lequel personne ne pourrait sérieusement revenir. Il fera tout pour empêcher que ce processus ne devienne irréversible. Alors que M. Pisani a insisté, en sens inverse, pour convaincre les indépendantistes de participer aux prochaines élections régionales, qui devraient assurer leur prééminence politique sur deux, au moins, des quatre régions. D'où l'opposition cohérente de la commission des lois au rétablissement de la tutelle de l'Etat et au recours aux ordonnances qui permettra, en effet, au représentant de l'Etat de mener le jeu à sa guise. D'où son refus de maintenir au futur « congrès », qui réunira l'ensemble des conseillers régionaux, les compétences de l'Assemblée territoriale actuelle. Alors que la démarche de M. Pisani tend, à l'inverse, à transférer la plupart de ces compétences aux conseils de région pour réduire le poids politique dudit congrès.

C'est également pour éviter que le fief de la communauté caldoche – Nouméa – ne se retrouve à la merci des indépendantistes que la majorité sénatoriale retouche les limites du découpage régional prévu par le gouvernement. En incluant dans la région de Nouméa les communes de Thio et de Yaté, la commission des lois assure le maintien de l'approvisionnement du chef-lieu en minerai de nickel et en eau. Elle se livre par la même occasion à une manœuvre politique puisque, par cette retouche, elle donne pratiquement deux élus de plus à la communauté d'origine européenne et deux de moins aux mélanésiens. C'est de bonne guerre.

Il est dommage, en revanche, que les sénateurs n'aient pas approfondi leurs réflexions sur l'avenir du territoire à long terme et s'en tiennent à l'alternative rituelle – l'indépendance ou le maintien dans la République, – alors que le cas particulier de la Nouvelle-Calédonie – M. Pisani a eu, lui, le mérite de l'avoir compris et d'avoir recherché une voie médiane – nécessite un traitement original si l'on veut enfin espérer sortir des errements du passé.

ALAIN ROLLAT.

Les nouvelles directives foncières : accélérer la redistribution des terres aux Mélanésiens

De notre correspondant

Nouméa. – Parmi les bouleversements intitutionnels que va connaître la Nouvelle-Calédonie le problème foncier est celui auquel le gouvernement central a porté le plus d'attention. En spécialiste des questions agricoles, M. Edgard Pisani y voit l'occasion d'exercer son esprit novateur, tandis que les experts dont il s'est entouré tentent de résoudre en quelques semaines des questions sur lesquelles travaillent depuis plusieurs années des fonctionnaires envoyés à Nouméa.

Si ces derniers sont encore en proie à de nombreuses interrogations, les collaborateurs du ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie sont animés par une confiance sans faille. L'un d'eux vient de se livrer à une semaine d'intenses consultations sur place. Pour M. Michel Casteights, les dispositions de l'ordonnance foncière de 1982 *« ne seront pas substantiellement modifiées »*. L'Etat reconnaîtra néanmoins les effets juridiques des revendications de terres, et des titres de propriétés détenus par des Européens. Et M. Casteights d'ajouter : *« Nous nous inscrivons dans cette logique. »* Selon lui, par rapport à l'ordonnance foncière de 1982, il faudra apporter une plus grande précision juridique et définir *« l'opposabilité des droits de chacun des tiers »*. On est loin des modifications en profondeur promises par M. Pisani au début de l'année.

Les nouvelles directives resteront fondées sur l'appropriation de la terre par l'Etat et la redistribution aux Mélanésiens. C'est précisément ce que fait l'Office foncier de Nouvelle-Calédonie depuis sa création en 1982.

Mais l'ordonnance foncière de 1985 entend se placer dans la perspective d'indépendance-association. Cela implique donc une intensification du processus allant vers une réappropriation quasi complète du foncier rural aux Mélanésiens, ceux-ci louant aux Européens des terres qui auront été rachetées par l'Office foncier. Les termes des baux – et l'obligation faite aux Mélanésiens de louer la terre aux Européens – étant garantis par l'Etat français.

Nombre de propriétaires terriens qui seront concernés par ce système s'interrogent : *« Qui nous garantira le respect du contrat en cas d'indépendance ? »*. A cette question, l'entourage de M. Pisani oppose l'obligatoire concept d'association dans l'indépendance, qui permettra une pérennité des accords antérieurs.

Autre interrogation suscitée par une intensification de la politique foncière : la réappropriation de la terre par les Mélanésiens. Là, on se heurte au problème difficile de la coutume dont les rouages complexes varient selon les régions.

Les experts du ministère de la Nouvelle-Calédonie n'hésitent pas à s'appuyer sur l'idée de propriété clanique, obstacle sur lequel l'Office foncier bute depuis plusieurs années. Car les règles de la propriété foncière privée en milieu canaque sont pratiquement inexistantes et, en tout cas, non codifiées. Aussi, les agents de l'Office foncier restent-ils prudents en estimant que la réappropriation et le partage des terres rétrocédées aux Mélanésiens doit se faire *« à la carte »* et qu'il est pour le moins hasardeux d'espérer appliquer un système rigide.

Le problème est d'autant plus complexe que, de même qu'il n'existe pas de cadastre clanique, rares sont les clans – et il y en a plus de mille cinq cents sur le territoire – qui sont originaires de la terre sur laquelle ils vivent.

« L'erreur de Pisani »

Mais l'idée maîtresse de cette réforme foncière consiste à l'inscrire dans la perspective d'un développement économique rural. Superposer une telle volonté sur une difficile réforme est une gageure. Pour les fonctionnaires de l'Office foncier, cela revient à confondre réforme foncière et réforme agraire. Les conclusions du rapport 1984 de l'Office foncier sont sans ambiguïté : *« Assurer aux agriculteurs un revenu satisfaisant nécessite l'intensification de l'exploitation et, concurremment, un fort endettement. Dans le contexte actuel, en l'absence d'une politique de vente dynamique*, estime le rapport, *n'est-ce pas à nouveau favoriser la concentration de la propriété, dont les conséquences ont été amères pour de nombreuses familles calédoniennes ? Est-il alors prudent de vouloir briser l'organisation vivrière des tribus pour un projet productiviste incertain ?... »*

Certains experts de l'Office foncier, installés en Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs années, sont encore plus sévères : *« C'est toute l'erreur de Pisani*, dit l'un d'eux. *Le développement agricole n'est pas ici un problème de structure foncière. On croit qu'en modifiant les structures, on va lancer une production, mais cela suppose* [de la part des Mélanésiens] *un besoin des revenus de cette production. Or les Canaques ne ressentent pas la liaison entre, par exemple, des avantages sociaux et un travail. Il faut dire qu'on a tout fait pour en arriver là... »*

S'ajoute à cela l'obstacle de structures communautaires fondées sur une collectivisation automatique des ressources qu'il faut, de l'aveu même de M. Pisani, bannir. Sur ce dernier point, M. Casteights est péremptoire : *« C'est pour cela*, dit-il, *qu'il faut définir une interface entre le droit civil et le droit coutumier pour une valorisation de la terre, en terme d'économie marchande »*... L'application de ces principes risque de se révéler difficile. Les délais sont extrêmement réduits et les crédits insuffisants.

Les fonctionnaires de l'Office foncier ont ainsi tendance à penser que la réforme contenue dans l'ordonnance foncière ne sera pas aussi systématique que prévu. Pour eux, le problème de la propriété foncière en Nouvelle-Calédonie est complexe mais pas insoluble. Il est même en train de se résoudre tout seul sous l'impulsion de deux facteurs démographiques : le vieillissement des populations européennes rurales et l'augmentation constante de la population mélanésienne.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

Les cinq priorités des sénateurs

Les propositions de la commission des lois du Sénat, exposées dans le rapport de M. Etienne Dailly (gauche démocratique, Seine-et-Marne), fixent cinq priorités :

• 1) ELIMINER TOUT CE QUI RISQUE DE COMPROMETTRE LE SORT ULTÉRIEUR DU TERRITOIRE. – *« Le choix sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie ne doit pas être un choix imposé. Les électeurs doivent être confrontés, le moment venu, à un véritable scrutin d'autodétermination, ouvrant deux choix clairs : l'indépendance ou le maintien dans la République française, avec un statut renouvelé (...). » « Notre propre expérience historique*, ajoute la commission, *est suffisamment éclairante pour savoir ce qu'il convient de penser des prétendus accords d'association avant l'indépendance : que l'on songe aux accords d'Evian ou aux dispositions qui ont accompagné l'indépendance des Nouvelles-Hébrides.*

» L'indépendance-association est donc bien un leurre. Elle suppose le préalable de l'indépendance. En revanche, elle ne garantit nullement l'association. Il est donc impossible de demander aux habitants de la Calédonie française de se prononcer pour quelque chose qui n'existe pas et de leur promettre que leurs droits seront sauvegardés, même pris en compte, si l'indépendance venait à être proclamée (...). »

Le référendum retardé ?

« Il est nécessaire d'autre part, souligne le rapport, *que le choix n'intervienne qu'en pleine connaissance de cause, c'est-à-dire qu'après qu'il aura été possible de juger véritablement de la réussite ou de l'échec de l'expérience régionale. »*

La commission propose donc d'*« accorder un délai supplémentaire d'une année avant l'organisation du scrutin d'autodétermination »* (celui-ci aurait lieu au plus tard fin 1988, au lieu de fin 1987).

• 2) MAINTENIR L'UNITÉ DU TERRITOIRE. – La commission des lois du Sénat modifie le projet de découpage de la Nouvelle-Calédonie en quatre régions, tel qu'il a été retenu par le gouvernement. Tout en conservant l'existence de quatre régions, elle propose, *« afin de ne pas isoler Nouméa »*, d'enlever quatre communes à la région du Centre délimitée par le gouvernement et de les rattacher à la région de Nouméa : il s'agit des communes de Thio, Bouloupari, Yaté et de l'île des Pins. La commission évoque *« des raisons économiques, des raisons de facilités de communication et des raisons coutumières »*. Elle modifie, en conséquence, la répartition des sièges attribués à chacune de ces deux régions. La région du Centre aurait deux élus en moins (sept au lieu de neuf), tandis que celle de Nouméa en aurait deux de plus (vingt au lieu de dix-huit).

La sincérité du scrutin

• 3) ASSURER LA LIBERTÉ ET LA SINCÉRITÉ DU SCRUTIN. – La commission *« ne souhaite pas, comme certains le préconisaient, supprimer le vote en tribu, car cela constituerait une mesure de défiance inacceptable à l'égard de nos compatriotes mélanésiens »*. Elle souhaite simplement que le nombre des bureaux de vote *« puisse être révisé par le haut-commissaire, s'il le juge utile »*. En outre, elle demande que chaque bureau de vote soit *« placé sous la présidence d'un magistrat de l'ordre judiciaire »*. *« Pendant le vote*, ajoute la commission, *il convient de prendre des modalités particulières qui soient adaptées aux circonstances locales. Afin d'interdire toute possibilité de contrôle ultérieur, donc toutes représailles, il est nécessaire d'assurer une destruction de tous les bulletins non utilisés. »*

En ce qui concerne le vote des réfugiés, la commission propose d'ouvrir quatre centres de vote à Nouméa pour les électeurs des régions du Nord, du Centre et des îles Loyauté et, en ce qui concerne la région du Sud, des communes autres que celles de Nouméa. Ces centres de vote seraient *« dotées de listes électorales spéciales »*. *« Leur résultat*, indique-t-elle, *sera brassé, comme l'ensemble des bulletins, au niveau de chaque région. »* En ce qui concerne le dépouillement, la commission se rallie à la position de l'Assemblée nationale qui a retenu d'organiser le dépouillement du scrutin au chef-lieu de chaque région.

• 4) FACILITER LE REDÉMARRAGE DE L'ÉCONOMIE. – Selon la commission, *« la première condition à ce redémarrage est la non-prorogation de l'état d'urgence »*. *« Cette mesure*, souligne-t-elle, *s'est avérée sans effet pratique véritable sur l'ordre public, mais comme ayant des conséquences véritablement catastrophiques, notamment sur le tourisme, en raison de la signification que les voisins anglo-saxons de la Nouvelle-Calédonie attachent à la notion anglaise de ce terme. »*

• 5) NE PAS DÉLÉGUER LES POUVOIRS DU PARLEMENT : REFUSER LES ORDONNANCES. – La commission *« ne peut pas accepter d'habiliter le gouvernement à légiférer par voie d'ordonnances sur des problèmes aussi délicats dont l'enjeu est le maintien dans la France ou l'indépendance d'un territoire de la République. Elle ne refusera, pour autant, ni de donner les moyens de maintenir l'ordre public, ni de procéder aux réformes économiques et sociales nécessaires, ni, bien entendu, d'harmoniser certaines dispositions du statut Lemoine avec celles de la précédente loi »*.

La commission *« entend néanmoins que toutes ces mesures soient soumises au Parlement »*. *« Le Sénat*, ajoute-t-elle, *ne refusera jamais de venir siéger à tout moment pour en délibérer. »* La commission justifie également son refus en soulignant que *« le domaine de l'habilitation* (prévu dans le projet de loi) *est si vaste que le gouvernement pourrait, par voie d'ordonnances et hors le contrôle de quiconque, prendre toute une série de mesures tendant à rendre l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie inéluctable puisque telle demeure sa politique. »*

« Il y a là, conclut-elle sur ce point, *une divergence de philosophie fondamentale et qui n'incite pas au blanc-seing : le gouvernement veut conduire la Nouvelle-Calédonie vers l'indépendance, tandis que la commission des lois du Sénat veut la conduire à choisir – mais, ce jour-là, en toute liberté – si elle entend demeurer dans la République ou accéder à l'indépendance. »*

M. Chirac : l'Europe doit se joindre aux Etats-Unis dans la « guerre des étoiles »

Avant de quitter Paris pour Washington, où il pariticipera à la conférence de l'Union démocratique internationale, qui regroupe vingt-cinq chefs de partis conservateurs et libéraux, M. Jacques Chirac a reçu, mardi 23 juillet, à l'Hôtel de Ville des journalistes américains accrédités en France.

Il a notamment souhaité que les Etats européens *« se concertent afin de se joindre au projet américain d'initiative de défense stratégique »* (« guerre des étoiles »). Le président du RPR a estimé que la position prise par M. Mitterrand à l'égard de ce projet lors du dernier sommet de Bonn était *« très négative et très excessive »*.

Il considère que les Etats-Unis doivent continuer la mise au point de leur système antimissile basé dans l'espace pour éviter d'être dépassés par les Soviétiques, qui travaillent déjà sur un projet similaire. Pour lui, M. Mitterrand, en rejetant le projet de « guerre des étoiles », *« tente d'imiter, sans y parvenir, le général de Gaulle et sa doctrine de sanctuaire national »*.

Le maire de Paris trouve également que le projet Eurêka de coopération technologique européenne, essentiellement civil, n'apporte aucune réponse au plan américain.

Par ailleurs, évoquant les problèmes économiques, M. Chirac s'est déclaré d'accord avec la décision de M. Mitterrand de ne pas engager de nouvelles négociations sur les tarifs commerciaux internationaux. Selon lui, les pourparlers doivent se tenir avant tout entre la Communauté européenne et les Etats-Unis, au-delà des divergences européennes sur les problèmes agricoles.

La prise de position de M. Chirac, à la veille de son départ pour les Etats-Unis, où il doit notamment rencontrer le président Reagan, correspond aux propos presque identiques qu'il tenait sur ce sujet au cours du « Grand Jury RTL-*le Monde* » du 5 mai dernier. Il jugeait alors l'attitude de M. Mitterrand *« inutilement agressive »*, dans le souci *« de se donner je ne sais quelle image gaullienne, mais ce n'est pas à sa mesure »*, et il souhaitait *« que la solidarité des pays occidentaux face à l'Union soviétique soit renforcée »*. Il ajoutait : « Si nous avons des observations – et Dieu sait que nous en avons – à formuler à l'égard de l'initiative américaine de défense, ce n'est pas dans le spectacle de ce sommet des sept qu'il fallait les faire valoir. C'est beaucoup plus dans le cadre des contacts solidaires, fraternels, au sein de l'alliance atlantique que nous devons les exprimer. »

Objections

Devant les journalistes américains, lundi, M. Chirac n'a pas développé les objections qu'il formulait à l'égard de l'IDS. Celles-ci avaient été davantage soulignées par M. Maurice Couve de Murville, député de Paris, à la tribune de l'Assemblée nationale lorsqu'il avait dit le 11 juin dernier : *« Il n'existe aucune raison pour nous d'être associés au projet dans les conditions proposées par Washington, c'est-à-dire pour approuver les yeux fermés les principes encore inconnus d'une nouvelle stratégie, et pour fournir éventuellement quelques services rémunérés qui ne nous feraient en rien participer à l'entreprise elle-même. A l'évidence, la réponse est négative.*

» La France peut-elle envisager de se lancer un jour dans l'aventure, seule ou plutôt associée pour les recherches spatiales avec ses principaux partenaires de la Communauté européenne ? Sans doute la question est-elle aujourd'hui largement prématurée. En tout cas, le projet Eurêka ne constitue pas la réponse appropriée. »

La doctrine officielle du RPR en la matière a été fixée dans un document conçu par M. François Fillon, député de la Sarthe et délégué national aux problèmes de défense. Ce texte, publié le mois dernier (*le Monde* du 26 juin), indique notamment qu'*« il ne faut pas interdire à nos industriels de participer à l'initiative de défense stratégique américaine »*. Le document affirmait aussi que la stratégie française de dissuasion nucléaire *« n'était pas remise en cause par l'initiative de défense stratégique du président Reagan »*, mais il déplorait *« qu'aucun programme stratégique nouveau n'ait été décidé par la France depuis quatre ans »*.

A. P.

M. Delanoë : quatre jours sur sept dans le Vaucluse...

De notre correspondant

Avignon. – M. Bertrand Delanoë, membre du secrétariat national du Parti socialiste, désigné par le comité directeur du PS pour conduire la liste du parti aux élections législatives dans le Vaucluse, et contesté par certains militants locaux, est descendu sur le terrain où il s'est déclaré confiant sur l'attitude que lui réservent les socialistes de ce département.

« Je vis désormais quatre jours par semaine dans le Vaucluse, un département où j'ai des attaches familiales et où j'ai noué des liens solides avec des socialistes, dont M. Jean Garcin, le président du conseil général », a-t-il déclaré, lundi 22 juillet. Interrogé sur les problèmes liés à son « parachutage », M. Delanoë a réfuté ce mot : *« Dans une dizaine de cas, on peut parler de parachutage, mais pas dans le mien. Je suis un extérieur qui se soumet au vote des militants. »*

A propos des réactions hostiles du député socialiste M. André Borel et de M. Jean Gatel, secrétaire d'Etat, il a affirmé : *« Leur rivalité demeure. Ils ne sont finalement d'accord que contre moi. Je n'ai été désigné que parce qu'il y avait un différend entre socialistes vauclusiens pour la tête de liste. Jean Gatel, dans ce département, n'est pas incontesté. S'il avait assis son autorité, il n'y aurait pas eu d'apport extérieur. »*

M. Delanoë a ajouté qu'il vivra désormais dans le Vaucluse, quelle que soit la tournure prise par les événements. Mais il juge *prématuré* d'évoquer la perspective des municipales de 1989 à Avignon.

JEAN SIGNOUD.

société

Les Français et la procréation artificielle

Une nouvelle morale, portant atteinte au concept de parenté biologique, n'est-elle pas en train d'émerger ?
Les résultats du sondage sur les nouvelles techniques de procréation, réalisé par la SOFRES pour le Monde et France-Inter (le Monde du 23 juillet), suscitent plusieurs réflexions et commentaires. Nous publions ci-dessous les points de vue de Mgr Jacques Jullien, président de la commission familiale de l'épiscopal français, et des professeurs Georges David et Jacques Lansac, de la Fédération française des CECOS (Centres d'étude et de conservation du sperme).

Des diplodocus culturels ?

par Mgr JACQUES JULLIEN (*)

Plus on est jeune, de formation technique ou supérieure, à gauche et sans religion, plus on se sent à l'aise dans les réalisations et les promesses de la procréation médicale assistée (PMA). C'est ce qui ressort, semble-t-il, de l'enquête SOFRES du Monde et de France-Inter.

L'interprétation semble couler de source. Les jeunes, les techniciens, les hommes de gauche, ceux qui sont affranchis des tabous religieux et autres, s'avancent sans complexe sur les chemins d'un avenir prometteur... que les autres abordent évidemment à reculons. La formulation des questions n'induit-elle pas déjà quelque peu les réponses ? Interrogé sur *« les progrès de la médecine »*, on ne peut que s'en réjouir : qui dit progrès dit, étymologiquement, marche en avant ; il faut être vraiment réactionnaire pour y voir une régression.

Pourtant, la réalité est moins *transparente que les mots. Pourquoi* 63 % des gens sont-ils pour les nouvelles techniques quand il s'agit des autres, alors que 41 % seulement seraient prêts à y recourir pour eux-mêmes ? Persistance d'une inconsciente réaction archaïque ?

Ne serait-ce pas plutôt parce que beaucoup de gens perçoivent qu'on atteint ici une limite ? La limite que, paradoxalement, nous impose notre puissance neuve. C'est loin d'être évident, et c'est pourquoi ils ne la formulent pas clairement.

Les possibilités ouvertes par la PMA sont considérables. Comment ne pas comprendre la joie des couples, désespérés par leur stérilité, qui se reprennent à espérer ?

Mais la logique du désir, alimenté par les progrès techniques, se met en route. Ce qui, hier, était accepté comme unbe fatalité devient insupportable puisque, heureusement, la technique nous arrache à la fatalité. On peut désormais remédier à certaines stérilités par une aide technique au sein du couple : puis, en cas de besoin, par le don du sperme d'un autre que le mari ou par le don d'un ovocyte d'une autre femme. La spirale du désir est jusqu'au-boutiste. La spirale technique aussi. Quand les deux se conjuguent, qu'est-ce qui pourrait les arrêter ?

Partant d'un simple et ô combien légitime désir, on aboutit à une illusoire toute-puissance. Un enfant si je veux et comme je veux, à tout prix ; pas d'enfant si je ne veux pas, à aucun prix ; la vie si je veux, comme je veux... La mort aussi, d'ailleurs. Parce qu'on veut et qu'on peut, qu'est-ce qui pourrait nous arrêter ? (1).

La question du sens, tout simplement. *La question de l'homme.* Car le désir en lui-même ne peut pas justifier n'importe quoi. La technique non plus et les deux, désir et technique conjoints, pas davantage. Des questions proprement humaines se posent en effet. Autant on peut comprendre chaque cas particulier, autant on peut et on doit s'interroger sur ce qui arrivera si le modèle se déploie dans l'espace et dans le temps. Que vont devenir les enfants de l'IAD (insémination artificielle avec donneur), à qui il faut cacher la vérité, absolument (52 % des réponses), ou au moins relativement (25 %) ? Que vont devenir ces couples « habités » par un tiers ?

Notre liberté n'est pas souveraine

Curieusement, c'est notre puissance qui appelle sa propre limitation. *L'efficacité de nos techniques,* relancée par le désir, impose une autolimitation volontaire, humaine, *éthique. Ici comme ailleurs.*

C'est un des problèmes majeurs de l'homme moderne, enivré par sa puissance. Nous avons les moyens de faire une bombe nucléaire, avons-nous le droit de la construire : est-ce bon, sage, conforme au vrai bien de notre pays et du monde, en un mot, est-ce moral ?

Mais la question éthique est incontournable. Au stade de la puissance décuplée qui est la nôtre, si nous ne la dominons pas, c'est elle qui nous dominera. Nous sommes en passe de devenir des diplodocus culturels, une puissance musculaire énorme, mal gouvernée par une petite tête. Les diplodocus n'ont pas survécu. La parabole est à méditer.

Il faut une singulière liberté pour oser contester les logiques dominantes du moment. Il faut ici que la métaphysique relaie, ou du moins étaie, l'approche éthique. *« Nous allons apprendre à changer l'homme avant de savoir ce que c'est que l'homme »,* écrivait Jean Rostand *voilà vingt ans déjà. Nous y* sommes. Nous changeons la vie, la mort, l'amour, l'homme, sans savoir ce qu'est *la* vie, ce qu'est *la* mort, *l'*amour, l'homme. Hier, on pouvait faire l'économie de ces questions, du moins on le pensait. On les laissait à ceux qui s'offraient le luxe de philosopher. Il fallait vivre d'abord. Mais aujourd'hui, c'est la vie, précisément, qui pose ces questions.

Elles ne sont pas sans implication religieuse, spirituelle. Une fois *de plus, fasciné par sa puissance,* l'homme se sent poussé à nier sa limite et à jouer les demi-dieux aux *frontières de la vie et de la mort.* Sa grandeur est de dominer le monde et lui-même. Mais la condi*tion paradoxale de cette domina*tion, c'est la reconnaissance de sa limite et le respect de sa vérité d'homme, créature créatrice et procréatrice, mais non point créateur. Notre liberté n'est pas souveraine. Nier cette vérité, c'est s'aventurer sur des chemins de mort. La respecter, c'est prendre le chemin de la vie.

(*) Archevêque coadjuteur de Rennes, président de la commission familiale de l'épiscopat français.

(1) *Vie et Mort sur commande*, déclaration de la commission familiale de l'épiscopat, novembre 1984.

L'émergence d'une nouvelle morale

« Notre génération connaît la plus grande révolution de l'histoire de l'humanité : celle de la maîtrise de la vie qui bouleverse chaque jour davantage d'habitudes, tandis que le citoyen n'en a pas encore pris conscience. » Les enseignements du sondage de la SOFRES confirment cette opinion du docteur Jean Cohen et montrent, s'il en était besoin, que l'on a tendance à habiller d'oripeaux technologiques ou médicaux des comportements controversés qui ne doivent au « progrès scientifique » que de les avoir légitimés, ou aseptisés.

L'intervention du médecin est aussi difficile à justifier dans l'insémination artificielle qui existe depuis un siècle (ni la mère ni le donneur de sperme ne sont stériles) que dans le cas des « mères porteuses » (auxquelles on recourt depuis deux mille ans). Il est permis de se demander, comme le fait le professeur René Frydman, si le médecin n'est pas uniquement dans ces cas un *« gardien de la pudeur »* dont le rôle essentiel est d'*« aseptiser la relation sexuelle »*.

La mystique génétique en question

Ce tabou de l'adultère et les interdits que fait encore peser l'Eglise catholique reposent essentiellement sur un concept de parenté « biologique », sur une mystique génétique qui fondent depuis le début de la chrétienté la morale familiale. Concepts et mystiques qui sont loin d'être universels dans le temps et dans l'espace. La Bible elle-même donne des exemples de « mères porteuses » qui conçurent pour Saraï et Rachel, femmes stériles d'Abraham et de Jacob, et les sociétés primitives utilisent encore aujourd'hui un système de filiation sociale qui ne recourt nullement au lien de parenté biologique.

Le droit civil familial tel qu'il fut modifié en 1972 par M. Jean Foyer s'appuie entièrement en France sur cette *« mystique génétique »* et sur *ce concept de « parenté biologique »*. D'où le désarroi juridique devant ceux qui naissent *« officiellement » ou « médicalement » par* dons de sperme ou mères porteuses...

La « médicalisation » n'est, à vrai dire, nécessaire, et donc légitime, que pour la congélation du sperme et l'insémination *post morten* après le décès d'un conjoint. Le droit civil français se trouve en pleine contradiction avec ses propres fondements lorsqu'il nie une paternité *post mortem* dont la filiation biologique est pourtant évidente.

Lorsqu'ils attribuent aux médecins une place prééminente dans la définition des règles applicables aux « nouveaux modes de procréation », les Français manifestent à nouveau leur refus d'admettre que le médecin n'a qu'un rôle, pour le moins accessoire, dans la nouvelle morale de la reproduction. Celle-ci émerge, peu à peu, sous nos yeux et s'est traduite, successivement, par une dissociation de la sexualité et de la pro*création, grâce à la contraception,* par une séparation de la naissance et de ses sources : la génétique et la *maternité, tenues pour essentielles* selon la morale chrétienne.

Le désir de « médicaliser », et donc d'aseptiser ce qui relève de la *morale sociale (l'adultère par don* de sperme ou par prêt d'utérus), conduit à occulter le seul champ de réflexion réellement nouveau, réellement inspiré par une révolution scientifique et qui soulève d'im*menses interrogations éthiques* : il s'agit des possibilités qu'offre la technique des fécondations en *éprouvette de provoquer en labora*toire l'émergence d'embryons humains, de suivre leur développement, de conduire sur eux toutes les expériences et les manipulations génétiques possibles, et de les offrir à ceux qu'obsède le désir d'enfant...

La vérité biologique ne peut inspirer une échelle de valeurs, pas plus que la rationalité scientifique ne peut fonder une morale des comportements. Les médecins ne peuvent donc assumer seuls la définition des règles auxquelles devront obéir à l'avenir les manipulations de la procréation humaine, et cela en dépit du désir évident que manifeste la population de leur laisser ce rôle et de leur laisser aussi la responsabilité de l'eugénisme ambiant.

Qu'on le perçoive ou non, une nouvelle morale de la reproduction se forme sous nos yeux qui porte à la mystique génétique et au concept de parenté biologique les coups les plus insidieux. Elle impliquera nécessairement une évolution de la loi civile et du droit familial et patrimonial.

Les esprits ne paraissent pas encore préparés à cette rupture culturelle, pas plus qu'ils n'étaient préparés à la révolution mondiale familiale et démographique que signifiait, il y a quarante ans, la découverte de la contraception, tenue, elle aussi, à l'époque, pour un simple « progrès de la médecine ».

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

Dix mille enfants

par les professeurs GEORGES DAVID et JACQUES LANSAC (*)

Depuis plus de dix ans, des biologistes, *des cliniciens*, des psychologues groupés en équipe pluridisciplinaires dans le cadre des centres d'*étude et de conservation* du sperme (CECOS) ont permis la naissance de plus de dix mille enfants par insémination artificielle avec sperme de donneur (IAD). Ils ont aussi conservé le sperme de quatre mille trois cents hommes, dont 45 % devaient subir un traitement stérilisant en raison d'une maladie grave. Demain, ils conserveront les embryons surnuméraires non réimplantés, peut-être les ovocytes.

Ces centres se sont fixé des règles éthiques de fonctionnement qu'on leur a beaucoup reprochées. Le don gratuit a pour nous toujours été la règle. Contrairement à ce qui se fai*sait dans* les pays anglo-saxons, nous avons d'abord estimé qu'il s'agissait là d'un principe : on donne son sang, *un rein, son sperme, on ne le vend* pas. L'enquête de la SOFRES montre que la notion de don gratuit est *admise par 83 % de la population* interrogée, et l'anonymat par 60 %, quels que soient l'opinion politique *ou l'âge des gens interrogés.*

En l'absence de législation, les médecins des CECOS se sont donné des règles, non pas morales (car on voudra bien croire que, parmi la centaine de médecins de la Fédération, les opinions philosophiques, religieuses ou politiques sont très diverses), mais qui tenaient compte des acquis de la science en matière de psychologie de l'enfant. Ils ont donc essayé de privilégier cet enfant qu'on leur demandait de faire. C'est pourquoi les CECOS n'acceptent que les couples mariés, ou vivant ensemble depuis un certain temps et ayant un problème de stérilité reconnu sans autre solution que l'insémination avec le sperme du donneur. Cela suppose que le couple fasse des investigations souvent longues et pénibles pour être sûr qu'il n'y a pas d'autres solutions. Parfois, on le fera patienter. D'une part, s'il n'est pas stérile mais simplement peu fécond, il peut avoir un enfant dans le délai d'attente (10 % des cas environ). D'autre part, il peut traverser des difficultés psychologiques graves du fait de la révélation de la stérilité.

Les psychologues sont là alors pour les aider à réfléchir devant ce problème douloureux, et choisir entre l'insémination, l'adoption, la stérilité définitive. Les couples pour*ront participer à des réunions pour* mûrir leur projet. Certains abandonnent, d'autres persévèrent. Le délai *d'un an, souvent imposé à cause du* nombre de demandes, est psychologiquement nécessaire à bien des cou*ples pour vivre cette décision.*

Gardiens de la fécondité

Le cœur a ses raisons... et, dans ce domaine plus qu'en tout autre, c'est le devoir des médecins de s'en préoccuper. L'enquête de la SOFRES nous donne là aussi raison, puisque 74 % des gens interrogés estiment que ces techniques sont faites pour aider les couples stériles, mariés ou non. On notera aussi que l'opinion publique est réticente à l'acceptation des couples homosexuels, que nous avons toujours refusés en tenant compte du rôle nécessaire d'un père et d'une mère dans le développement psychologique des enfants. Nous avons également refusé les femmes célibataires pour la même raison, le désir d'enfant sans père nous paraissant poser un problème pour l'éducation de l'enfant. Il ne s'agit pas là d'un problème de stérilité mais d'un choix personnel dans lequel le médecin n'a rien à voir.

Il nous semble en effet difficile et contestable, à *l'heure où on discute* le pouvoir médical, de donner aux médecins en matière de procréation un tel pouvoir *sur la femme. Il faut* de toute façon être deux pour faire un enfant, une femme et un homme. Pourquoi choisir le médecin, qui apporterait par sa technique le spermatozoïde d'un homme « non père » ? Est-ce un nouvel espace de liberté ou une aliénation de la toute-puissance technique ?

Reste le problème des femmes veuves, pour lequel l'opinon publique est plus partagée, et nous le comprenons bien. Dans notre société où la mort est occultée, avec l'insé*mination post-mortem elle est carré*ment niée, l'enfant renaissant des cendres de son père.

Les parents du défunt voient leur fils mort « renaître » dans l'enfant que va porter leur bru. A-t-on pensé aux problèmes psychologiques d'un enfant né dans ce contexte ? On objectera que bien des enfants ont perdu leur père avant leur naissance, mais est-il nécessaire, comme l'a écrit le professeur Koupernick dans ces colonnes, de créer des *« enfants thérapeutiques »* ?

Les médecins des CECOS ont refusé l'enfant post-mortem. Nous pensons n'être que les gardiens de la fécondité d'un homme : la décision de procréer ne peut être prise que par le dépositaire présent et consentant, car il y a parfois une certaine distance entre le désir de préserver ses possibilités de féconder et celui de décider de procréer. Parmi ceux qui lisent ces lignes, 90 % sont féconds. Ont-ils pour autant le désir d'avoir un enfant aujourd'hui ? L'auront-ils demain, surtout s'ils ont un cancer ou subissent une chimiothérapie ?

Faut-il légiférer sur ces nouveaux moyens de procréer ? 9 % seulement des gens interrogés pensent que c'est au Parlement d'en décider, 35 % pensent que c'est aux médecins, au cas par cas, et 28 % que c'est à des Comités d'éthique pluridisciplinaires d'en débattre.

Là encore, on voit que nos concitoyens font confiance aux médecins puisqu'ils participent très largement aux décisions des comités d'éthique. Cette confiance nous honore et justifie notre action.

(*) Fédération française des CECOS.

● *La lutte contre le SIDA aux Etats-Unis.* – Inquiet des dimensions prises par l'épidémie de SIDA (11 737 cas au 15 juillet 1985), le gouvernement américain a annoncé, le lundi 22 juillet, une augmentation de 50 % des crédits destinés à la recherche sur cette maladie. Mme Margaret Heckler, secrétaire à la santé, a indiqué que le gouvernement américain souhaitait consacrer 40,7 millions de dollars supplémentaires sur le budget 1986.

SOCIÉTÉ

Garges-lès-Gonesse perd sa brigade de gendarmerie

Le projet de caserne de gendarmerie prévue depuis quinze ans à Garges-les-Gonesse (Val-d'Oise) vient d'être purement et simplement abandonné au profit de la ville voisine de Gonesse. La brigade, composée de sept hommes sera elle-même transférée à Gonesse, à qui sera confiée la responsabilité de Garges. La décision a été confirmée par M. Charles Hernu, ministre de la défense, à M. Henry Cukierman, maire et conseiller général (PCF) de Garges-lès-Gonesse.

Le principe d'une caserne de gendarmerie à Garges-lès-Gonesse était acquis depuis longtemps, l'emplacement désigné et les crédits relatifs à l'acquisition des terrains inscrits au budget de 1983. La brigade est actuellement regroupée dans les logements d'un immeuble HLM de la rue Charles-Grenier, et ses véhicules stationnés sur de simples parkings. Après une année de tergiversations, c'est sur un projet de casernement à Gonesse (ville dont le maire, M. Bernard Février, est un élu d'opposition nationale), et non plus à Garges, que les conseillers généraux ont eu à se prononcer le 12 juillet. Projet approuvé par les groupes socialistes et d'opposition, mais refusé par le groupe communiste. Pour justifier ce changement, le ministre de la défense invoque la précarité des lieux qui accueillent actuellement la brigade, mais aussi le protocole d'accord signé avec le ministre de l'intérieur en octobre 1983 et définissant la répartition des zones de compétence entre police et gendarmerie. La sécurité de Garges-lès-Gonesse relève principalement de la police, tandis que celle du secteur de Gonesse, qui comprend sept communes, dépend pour moitié de la gendarmerie. D'où la nécessité d'une nouvelle caserne à Gonesse.

M. Cukierman reste peu sensible à cette série d'arguments. En effet, avec ses 40 185 habitants, Garges-lès-Gonesse est la ville la plus importante de la circonscription. Non seulement, elle ne comptera bientôt plus de brigade de gendarmerie, mais elle ne possède pas non plus de commissariat; le seul poste de police existant à Garges est composé de fonctionnaires détachés du commissariat de Gonesse.

La décision du ministre de la défense est donc un coup dur pour le maire de Garges-les-Gonesse, d'autant que sa ville connaît depuis toujours une importante délinquance. M. Cukierman a décidé d'en appeler au premier ministre.

Chef du maquis limousin

LE LIEUTENANT - COLONEL GUINGOUIN LANCE UN APPEL POUR UNE « NOUVELLE RÉSISTANCE »

Le lieutenant-colonel Georges Guingouin, compagnon de la Libération et chef du maquis limousin, a lancé, le 21 juillet, à Saint-Gilles-les-Forêts (Haute-Vienne), un appel pour une *« nouvelle Résistance »* au cours d'une cérémonie à la mémoire d'un groupe de résistants qui trouvèrent la mort, le 18 juillet 1944, dans un combat les opposant à la division Das Reich.

Le lieutenant-colonel Guingouin, qui vient d'engager une action en diffamation contre le directeur du *Crapouillot*, M. Jean-Claude Goudeau (*le Monde* du 9 juillet et daté 21-22 juillet), s'en est pris, dans son appel, aux *« historiens qui se permettent de récrire l'histoire à leur convenance »* et passent sous silence certains faits d'armes *« aux conséquences incalculables »*. Il a ajouté : *« La paix revenue, non seulement sur leurs exploits tomba le voile de l'oubli, mais ceux qui avaient, pour leur part, manqué de courage, s'efforcèrent de les couvrir de boue et, en particulier, leur chef (...) »*

Le lieutenant-colonel Guingouin a demandé que les outrages à la Résistance soient sanctionnés comme le sont, *« par exemple, les injures à magistrat »*.

JUSTICE

SEPT NATIONALISTES CORSES DEVANT LA COUR D'ASSISES DU RHONE

L'intime conviction de M. Robert Broussard

Lyon. – Au début de cette deuxième semaine d'audience du procès, devant la cour d'assises de Lyon, de sept nationalistes Corses, une chose est au moins certaine : les raisons de l'enlèvement et de la mort de Guy Orsoni, le 17 juin 1983 en Corse, n'ont pas été éclaircies au cours des débats. Certes, on n'enlèvera pas de la tête des accusés qui s'en furent, le 7 juin 1984, tuer dans leur cellule de la prison d'Ajaccio Jean-Marc Leccia et Salvatore Sentini, impliqués dans cet enlèvement, qu'ils ont accompli une belle et nécessaire besogne et qu'ils ont ainsi pallié les insuffisances d'une justice tenue pour complaisante.

Cependant, aucun des éléments avancés par eux pour démontrer que l'affaire Orsoni fut l'accomplissement d'un machiavélique dessein politique visant le FLNC (Front de libération nationale de la Corse) ne saurait être tenu pour une preuve objective. En revanche, qu'ils aient pu les interpréter comme tels ne saurait faire de doute. En quelque sorte, ils ont à leur manière appliqué le principe de l'intime conviction, celui-là même qui commandera, dans quelques jours, la décision qu'auront à prendre à leur sujet les jurés du Rhône.

De notre envoyé spécial

Le témoin principal de la journée du 22 juillet aura été, assurément, M. Robert Broussard, qui, à l'époque des faits, était en Corse commissaire de la République, délégué à la police. Appelé à dire ce qu'il avait su de l'affaire Orsoni, M. Broussard a répondu volontiers aux questions de la défense. Ce fut essentiellement pour confirmer ce qu'avait dit avant lui M. Ange Mancini, directeur du SRPJ, mais en précisant bien que, en raison de ses fonctions, lui, Robert Broussard, n'avait pas été mêlé personnellement à l'enquête dont il suivait le déroulement avec le recul qu'imposait sa propre qualité.

Il a donc répété que, dès le début du mois de juin 1983, l'attention avait été attirée sur une bande dite « bande de Valinco ». Ses membres, Alfonsi, Henri Rossi, Paul Andreani, avaient déjà attaqué un banquier. Une information indiquait qu'ils préparaient une autre action du même genre. A partir du 15 juin, ils furent donc surveillés et suivis. Mais cette filature, pour des raisons techniques, fut interrompue le 17 juin. C'était, précisément, le jour de l'enlèvement de Guy Orsoni. Pour les accusés et leurs défenseurs, il ne saurait y avoir là une simple coïncidence. Pour les policiers et pour M. Broussard lui-même, ce ne fut pourtant rien d'autre.

La preuve, pour M. Broussard, c'est que, à partir du jour où l'enlèvement de Guy Orsoni fut signalé, on ne cessa d'activer les recherches et que, le 23 juin, des hommes comme Andréani, Contini et Rossi étaient en garde à vue.

M. Broussard : *« Selon les déclarations de ces suspects, l'affaire présentait un caractère de droit commun. Mais nous avons bien précisé que cette version était rejetée expressément par la famille Orsoni et par ses amis. Il y avait donc deux thèses en présence, dont une politique. On nous avait annoncé de ce côté-là la révélation d'éléments de nature à la démontrer. Jamais rien n'est venu.*

– *Pourtant*, lui dit-on, *vous saviez qui était Jean-Marc Leccia et son frère Grégoire ?*

– *Oui, je savais qu'ils étaient fichés au grand banditisme, comme je savais aussi qui était Roger Orsoni, l'oncle de Guy ; j'avais même participé personnellement, il y a quelques années, à son arrestation à la suite d'un « braquage ».*

Quant à la filature d'Andreani et d'Alfonsi, interrompue le 17 juin, jour de l'enlèvement, M. Broussard *« regrette profondément cette interruption »*, mais, ajoute-t-il, *« ce sont des choses qui arrivent couramment ».*

– *Il est quand même moins courant que les personnes surveillées en profitent pour commettre un crime*, remarque Me Sollacaro.

Les « histoires incroyables » du capitaine Barril

Ainsi n'a-t-on pas bougé d'un iota, même si la défense a pu rappeler que M. Broussard, à l'occasion d'une victoire de l'équipe de France de football, aurait bu le champagne avec Alfonsi ou Leccia.

– « *Effectivement*, a dit M. Broussard, *il m'est arrivé de prendre un pot un soir avec une trentaine ou une quarantaine de jeunes, l'un de nos inspecteurs étant le frère d'un des joueurs de football. Mais je doute fort qu'il y ait eu là Alfonsi et Leccia ; je suis même tout à fait sûr du contraire.* »

On lui a parlé aussi du capitaine Paul Barril, envoyé de l'Elysée et dont Alain Orsoni, frère de Guy, avait raconté, vendredi 19 juin, comment il avait été pressenti par ce militaire pour servir d'intermédiaire entre le président de la République et le FLNC. M. Broussard, visiblement, n'a pas apprécié cet épisode mené dans son dos : *« J'ai vu en tout et pour tout deux fois le capitaine Barril. La première, c'était à l'occasion d'une prise d'otages de droits communs à Calvi. La seconde, c'était dans mon bureau à Ajaccio, un dimanche matin, où il est venu me raconter des histoires incroyables auxquelles je n'ai strictement rien compris. Par la suite, parce que je commençais à en avoir un peu marre de tout ce qui se racontait, j'ai fait demander à Paris, dans tous les ministères, qui était venu en Corse, au nom de qui et pour quoi faire. D'après les réponses fournies, personne n'est jamais venu pour quoi que ce soit. »*

La défense avait d'autres témoins. L'un d'eux, M. Alberto Luigi, est un Sarde qui a connu Salvatore Contini pour avoir été enlevé par lui. Il a dit que ce Contini était un spécialiste du rapt à l'italienne avec demande de rançon. Il a brossé le portrait d'un homme cruel, *« qui a terrorisé le nord de la Sardaigne pendant dix ans, faisant disparaître certaines de ses victimes en brûlant leur corps ou les faisant dévorer par des porcs »*.

M. Pierre Truche, de son siège de procureur général, s'est contenté de cette remarque : *« Personne ne contestera ce qu'a pu être Contini »*.

Après quoi, les accusés ont pu entendre parler d'eux par leurs amis. Ceux-ci ont expliqué la Corse, ses lois, ses rites. Ils ont dit que rien n'est plus insupportable, là-bas, que la privation de sépulture d'un parent et que, pour les amis de Guy Orsoni, il y avait, une atteinte intolérable. *« Ces hommes sont des justes »*, a proclamé l'un d'eux. *« Je suis fier d'être leur ami, parce qu'ils ont rendu la justice »*, a ajouté un autre.

Mais, pour Me Alain Metzner, partie civile, *« ce sont là des affirmations bien hardies »*. Il a fait cette remarque : *« Vous vouliez une justice, mais, en supprimant Contini et Leccia, n'avez-vous pas tout fait pour que l'affaire Orsoni n'ait jamais été évoqué en procès public ? Vous soutenez que la police et le juge d'instruction ont été complaisants envers les auteurs de l'enlèvement de votre ami. Pourtant, dix-neuf personnes ont été inculpées dans cette affaire, alors que pour l'assassinat du secrétaire général Pierre-Jean Massimi, que vous revendiquez, puisque vous êtes membres du FLNC, il n'y a jamais eu aucune inculpation, ce qui ne semble pas là vous révolter. »*

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

RECTIFICATIF. – Dans notre information (*le Monde* du 23 juillet) sur l'Action d'urgence internationale (AUI), qui a envoyé une équipe de secours à Tesero, au nord de l'Italie, le numéro de téléphone que nous avons publié était erroné. Le numéro exact est : 264-75-88. L'AUI dispose, d'autre part, du CCP 15.820-17 P Paris.

LE CARNET DU Monde

Noces d'argent

– Les amis de

Michel et Jeannine CIMENT

s'associent à leur joie à l'occasion de leur noces d'argent célébrées le 8 juillet 1985.

Décès

– Mme Marie-Claire Bernheim
et ses enfants,
M. et Mme Serge Bernheim
et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Bernheim
et leur fils,

ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Mme Roger BERNHEIM,
née Colette Dennery,

survenu le 22 juillet 1985.

L'inhumation aura lieu le mercredi 24 juillet, à 9 heures, au cimetière Sud du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Gérard Clin
et Mme, née Claude Brun,
M. Gérard Baumont
et Mme, née Micheline Brun,
Mme Danièle Brun,
leurs enfants, petits-enfant et beaux-enfants,

ont la grande douleur de faire part du décès de

Mlle Jeanne BRUN,

leur tante, grand-tante et arrière-grand-tante,
survenu à Paris le 8 juillet 1985.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, au cimetière alsacien de Wintzenheim, le 10 juillet.

Jeanne Brun était la dernière d'une famille de huit enfants, Lucien Brun, Rosa Brun, Léon Brun, Jules Brun, Max Brun et son épouse, Renée Brun, née Rottenbourg, Sarah Brun, Marcel Brun,

qu'elle vient de rejoindre.

– Mme Nicole Lourier,
MM. Jean et Serge Lourier,
M. et Mme Bernard Lourier
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges LOURIER,

survenu le 15 juillet 1985, à Villennes-sur-Seine (Yvelines).

Les obsèques à Médan (Yvelines) ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

« Les Renardières »,
78670 Villennes-sur-Seine.

– Christian Maury,
son époux,
Naomie Jones
et Yves Robert,
ses parents,
Zelia et Pierre Maury,
ses beaux-parents,

ont la douleur de faire part du décès de

Sarah MAURY.

Les obsèques auront lieu le 24 juillet 1985, à 16 heures, au cimetière communal de Saint-Ouen (93400).

– Nous apprenons le décès, survenu le 18 juillet 1985 à Paris, de

M. Claude PETIT,

dont les obsèques seront célébrées le 25 juillet, à 8 h 30, en l'église Saint-François-Xavier à Paris, et l'inhumation à Versailles.

[Né le 9 octobre 1918 à Versailles, Claude Petit a été chargé, dès 1946, du service d'exploitation des recherches de criminels de guerre à la direction de la sûreté du gouvernement militaire de la zone française d'occupation en Allemagne. En 1956, il est chargé du service de liquidation des affaires allemandes et autrichiennes au ministère des affaires étrangères, avant d'entrer au ministère de la défense comme administrateur civil.

Entre 1961 et 1969, Claude Petit a appartenu au cabinet de M. Pierre Messmer, ministre des armées, où il est notamment chargé des questions relatives à l'organisation générale de la défense (statut des personnels et service national). Chargé de mission auprès du directeur des affaires administratives et juridiques au ministère de la défense, il sert, en 1977, comme chef de la division du recrutement et de la formation permanente au ministère du travail. En 1979, il est nommé sous-directeur du personnel militaire à l'état-major de la marine nationale, poste qu'il occupe jusqu'en 1984 (année de sa retraite).]

– Ses enfants, petits-enfants,
Et les familles Ojalvo, Eskenazi et Farray,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Esther SARFATI,
née Yahya,

survenu à Paris, le 21 juillet 1985.

L'inhumation aura lieu le mercredi 24 juillet.

Réunion à la porte principale du cimetière parisien de Pantin, à 14 h 30.

22, rue du Sergent-Bauchat,
75012 Paris.

Remerciements

Christine et Olivier
CHIAVASSA,

très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de leur fille,

Marie,

expriment leurs sincères remerciements.

– Montpellier. Côte-d'Ivoire. Gabon. Toulon.

M. et Mme Jean-Claude de Los Rios,
Les familles parentes et alliées,
remercient très sincèrement tous ceux qui, par leur présence, leurs messages et envois de fleurs, se sont associés à leur peine lors des obsèques de

Alain de LOS RIOS.

Qu'ils soient assurés de notre reconnaissance pour toute la sympathie qu'ils nous ont témoignée.

– Dijon. Paris. Bourg-en-Bresse.

Mme Alix Meyer,
Et toute sa famille,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, messages et envois de fleurs, ont pris part à leur peine lors du décès du

docteur Alix MEYER.

Messes anniversaires

– Le 21 juillet 1984,

Jacqueline RICKER,
née Louat,

nous quittait, elle avait cinquante-deux ans.

Les familles Lepage, Louat et Ricker demandent à ses amis, qui l'ont connue, estimée et aimée, de lui accorder une pensée, en union avec la messe qui sera célébrée le 28 juillet, à 10 h 30, en l'église de Villy (Yonne).

– Pour le huitième anniversaire du rappel à Dieu de

Jean SALUSSE,
maître des requêtes
au Conseil d'Etat,
directeur de la Caisse
des monuments historiques,
administrateur
des Théâtres lyriques nationaux,

décédé tragiquement le 23 juillet 1977.

Une messe a été dite à son intention le 23 juillet 1985, dans sa paroisse, église Saint-Louis, à Hyères (Var).

Une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé et restent fidèles à son souvenir.

ÉDUCATION

M. CHRISTIAN VIGOUROUX DIRECTEUR DU CABINET DE M. SCHWARTZENBERG

M. Christian Vigouroux, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommé directeur du cabinet de M. Roger-Gérard Schwartzenberg, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé des universités.

[Né le 29 septembre 1950, M. Christian Vigouroux est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1974-1976). Entré au Conseil d'Etat en 1976, il a été détaché, en 1981, au ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, où il était directeur adjoint de l'urbanisme depuis avril 1983.]

D'autre part, ont été nommés au ministère de la jeunesse et des sports, directeur de cabinet : M. Dominique Bellion (né le 25 août 1948, il était auparavant chef de cabinet du ministre de la jeunesse et des sports) ; chef de cabinet : M. Guillaume de Chanlaire (né le 4 juillet 1953, il vient de la direction des relations économiques extérieures du ministère de l'économie, des finances et du budget).

Admissions aux agrégations

(Par ordre alphabétique)

● **Anglais**

Mmes et MM. Dany Albaredes (67e ex.) ; Pascale Antonin (11e) ; Jocelyne Azouaoui (80e ex.) ; Juliette Barny (97e ex.) ; Christine Baux (33e ex.) ; Danielle Beaugiraud (18e) ; Nicolas Belanyi (43e) ; Laurence Benarroche (54e ex.) ; Catherine Elizabeth Benoit, née Coucoulle (105e ex.) ; Anne Berelowitch (5e) ; Sylviane Berger (92e ex.) ; Catherine Bernard (37e ex.) ; Pauline Blanc, née Ruberry (64e ex.) ; Jean-François Bourget (73e ex.) ; Nathalie Buchet (14e) ; Antoine Caze (22e) ; Jean-Marc Chadelat (73e ex.) ; Olivier Champeau (25e) ; Jeanne Marie Charon, née Carton (87e ex.) ; Claude Chastagner (19e ex.) ; Michèle Collins, née Granger (47e) ; Thierry Corbet (75e ex.) ; Christine Corlay (105e ex.) ; Sylvie Coten (56e ex.) ; Bernard De Giorgi (35e ex.) ; Isabelle De Kisch (3e) ; Annick Degrez, née Le Beller (87 ex.) ; Bernadette Delelis (41e) ; Catherine Delesse (80 ex.) ; Anne Delon (105 ex.) ; Yannick Deschamps (77 ex.) ; Claude Desmoulins (52e ex.) ; Alison Detrie, née Cleland (7e ex.) ; François Duchamp (72e) ; Bernard Duclos (48e ex) ; Vincent Dupont (12e ex.) ; Antoine Ertle (23e ex.) ; Brigitte Félix (4e) ; Jean-Patrick Feste (80e ex.) ; Pascale Flamant (101e ex.) ; Ronald Flintham (26e ex.) ; Thierry Folcher (94e ex.) ; Rodolphe Fonty (67e ex.) ; Philippe France (94e ex.) ; Suzanne Fraysse (35e ex.) ; Marc Fryd (26e ex.) ; Anne Genty (54e ex.) ; Frédérique Gerandie (60e ex.) ; Jean-Louis Giovannangeli (85e ex.) ; Virginie Got (97e ex.) ; Pascale Gouteraux, née Depraz (37e ex.) ; Jennifer Granger, née Sacks (105e ex.) ; Gabrielle Grillet, née O'Donohoe) (60e ex.) ; Jean-Pierre Gross (16e) ; Charly Guigon (105e ex.) ; Nicole Guillaume (87e ex.) ; Dominique Guy, née Aspard (56e ex.) ; Marie-Christine Hadley, née Peronnet (32e) ; Isabelle Hilbert (23e ex.) ; Martine Hommey, née Hommey (105e ex.) ; Catherine Horellou (75e ex.) ; Sylvain Joreau (87e ex.) ; Sylvia Julia, née Amsili (105e ex.) ; Thierry Kakouridis (12e ex.) ; Michèle Kaltemback (51e) ; Chantal Lacourarie (15e) ; Pascale Lahaye (33e ex.) ; Wilfred Lamb (48e ex.) ; Nadine Larrouquet (101e ex.) ; Olivier Launay (105e ex.) ; Christian Leblond (37e ex.) ; Guyonne Leduc (30e ex.) ; Dominique Lescanne (67e ex.) ; Philippe Lexpert (105e ex.) ; Sylvie Lotz (67e ex.) ; Christophe Louis (19e ex.) ; Françoise Luitaud (85e ex.) ; Michelle Marcastel (45e) ; Danièle Marmond, née Martin (30e ex.) ; Sophie Marret (56e ex.) ; Christopher Martin (19e ex.) ; Guy Mazurais (67e ex.) ; Laurent Miles (1er) ; Judith Misrahi (77e ex.) ; Anne Mornet (105e ex.) ; Sylvie Ohlmann, née Pasco (44e) ; Lucette Ollier (9e ex.) ; Cécile Perez (92e ex.) ; Thomas Pilkington (64e ex.) ; Linda Pillière, née Snoad (46e) ; Pascal Prin (56e ex.) ; Françoise Prucher (29e) ; Marie-Christine Prunieras (48e ex.) ; Marc Quinio (97e ex.) ; Jacques Rabin (97e ex.) ; Véronique Rancurel, née Lalauze (101e ex.) ; Marie-Joelle Ravit (80e ex.) ; Virginia Ricard, née Cox (105e ex.) ; Marie-Christine Rousseau, née Lesprit (64e ex.) ; Helios Salinas (87e ex.) ; Anne-Marie Santin (40e) ; Alain Servel (94e ex.) ; Sabine Simon (26e ex.) ; Alexis Tadie (7e ex.) ; Marie-Ange Tomi (42e) ; Sylvie Toulemont (17e) ; Christopher Tremayne (105e ex.) ; Alexandra Van Zuylen (2e) ; Noreen Vignoles, née Vignoles (77e ex.) ; Michel Vincent (60e ex.) ; Eve-Marie Wagner (101e ex.) ; Monique Walsby, née Ansard (9e ex.) ; Eileen Wanquet, née Wiliams (60e ex.) ; Joelle Weeks, née Le Fourn (80e ex.) ; Ghislaine Willecot de Rincquesen (6e) ; Dairine Williams, née Nicheallaigh (52e ex.)

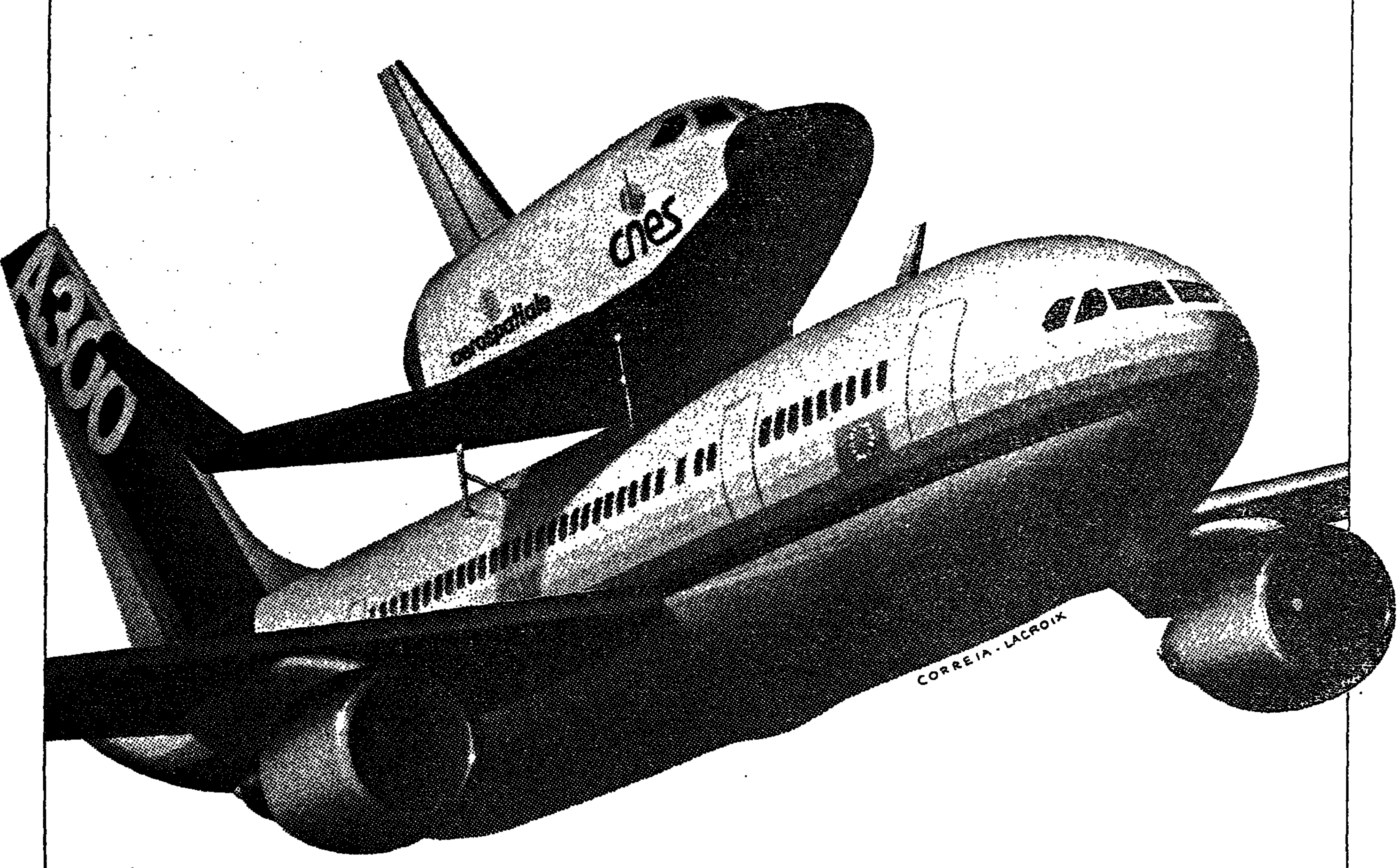
Des mesures pour améliorer l'information des parents d'élèves

Le ministère de l'éducation nationale vient d'annoncer une série de mesures destinées à améliorer l'information des parents d'élèves et leur dialogue avec le milieu scolaire. Précisées dans une circulaire publiée au *Bulletin officiel* du 18 juillet, ces mesures font suite au renforcement de la participation des parents dans les organes de gestion des établissements (*le Monde* du 14 mai).

Des journées *« portes ouvertes »* devront être organisées dans les établissements, si possible, le jour de la rentrée et, au plus tard, dans la quinzaine qui suit. Elles porteront plus particulièrement sur l'école maternelle, les classes de cours préparatoire et de sixième et les premières années de lycée et de lycée d'enseignement professionnel.

L'accueil au cours préparatoire fera l'objet d'une attention particulière et tous les parents recevront un dépliant d'information. De même, une fiche sur les nouvelles instances de concertation et les modalités des élections sera diffusée dans les premières semaines de la rentrée.

Enfin, le ministre souhaite que les centres de documentation et d'information (CDI) soient ouverts aux parents quelques jours par semaine pour y consulter la documentation sur le système éducatif, les formations, l'orientation, les métiers et *« connaître les livres disponibles qui peuvent enrichir les lectures de leurs enfants »*.



TOULOUSE.

sur mesure

LA VILLE POUR HERMES.

Toulouse, berceau de l'aéronautique. Toulouse, ville de Caravelle, de Concorde, d'Airbus et d'ATR 42.
Toulouse, carrefour des plus grands "avionneurs" européens, point de rencontre, d'échanges et d'idées d'Aeritalia, d'Aerospatiale, de British Aerospace, de Casa, de Fokker, de Matra, de MBB et Thomson. Toulouse, point de lancement de grands programmes de satellites.

Toulouse, Centre de Recherche du CNES et de l'Agence Spatiale Européenne.
Toulouse, rêveuse, généreuse, gagnante. Toulouse, première ville de France et d'Europe à la dimension des projets les plus grands.
Toulouse est prête pour construire la navette qui ravitaillera les stations de l'espace.
Toulouse attend Hermès!

Toulouse. Capitale aérospatiale de l'Europe.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOULOUSE

INFORMATIONS « SERVICES »

JEU DU MARDI
A LA TRIBUNE

Des ennuis techniques ont rendu incompréhensibles certains passages du discours suivant. Saurez-vous retrouver parmi les solutions qui vous sont proposées les propos authentiques de l'orateur ?

Les vœux du président de la République

(...) Bien qu'à de nombreux signes on voit notre pays sortir peu à peu (1) ...., *je ne promets rien d'autre à personne* que la poursuite, sans faiblesse, de l'effort de (2) .... où nous nous sommes engagés.

Ce qui a été fait dans ce sens l'a été grâce à (3) .... qui croyez en (4) .... C'est encore grâce à vous que nous venons de battre ces derniers mois le record absolu de (5) .... Quel succès pour nos producteurs et nos exportateurs, et quel exemple pour nous tous !

Mais ne nous y trompons pas, nous avons devant nous *deux (6) .... majeurs : le premier s'appelle* (7) .... qu'il faut encore réduire, et ce n'est pas facile, pour (8) .... *victorieusement la concurrence ; le* deuxième, c'est le vieillissement d'une partie de (9) .... *qu'il faut adapter au* changement (10) .... des techniques, en formant femmes et hommes aux emplois qu'exigent ces techniques.

Et comme (11) .... entend réaliser en (12) .... le nécessaire allègement des impôts et des *charges,* c'est ainsi et (13) .... que nous (14) .... l'activité économique, que nous créerons des *emplois* (15) ...., que nous revaloriserons le pouvoir d'achat des (16) .... et que nous ferons de la *France* (17) ....

A condition, évidemment, qu'une politique sociale de (18) .... inspire et accompagne la politique économique. Elles sont, (19) .... inséparables.

(...) Mes chers (20) ...., voilà pour nous de (21) .... Sans oublier les autres : plus de (22) ...., des (23) .... rénovées et plus (24) .... *dans nos familles.*

En dépit de leurs divergences, je ne me lasserai jamais d'espérer — ni de vouloir — que les Français s'unissent quand *il* s'agit de (25) ....

(26) .... !

Vive la République ! Vive la France !

∴

1. *a)* de la crise ; b) du tunnel ; c) du marasme.
2. *a) renaissance économique ;* b) redressement national ; c) rétablissement indispensable.
3. a) tous ; b) vous ; c) vous tous.
4. *a) la gauche ; b) moi ; c)* la France.
5. *a) nos exportations militaires ;* b) nos ventes de voitures ; c) nos ventes à l'étranger.
6. a) obstacles ; b) fléaux ; c) combats.
7. a) le chômage ; b) le déficit extérieur ; c) l'inflation.
8. a) soutenir ; b) affronter ; c) relever.
9. a) notre appareil industriel ; b) *nos institutions ; c) nos idées économiques.*
10. *a) permanent et coûteux ;* b) constant et sophistiqué ; c) prodigieux et accéléré.
11. a) la gauche ; b) le pays ; c) l'Etat.
12. a) 1984 ; b) 1985 ; c) 1986.
13. *a) pas autrement ;* b) maintenant ; c) comme je l'entends.
14. a) relancerons ; b) soutiendrons ; c) galvaniserons.
15. a) nouveaux ; b) durables ; c) alternatifs.
16. a) cadres ; b) salaires ; c) travailleurs.
17. a) un grand pays moderne ; b) une grande puissance industrielle ; c) la mère des arts, des armes et des lois.
18. a) justice et d'efficacité ; b) solidarité et *de dialogue ; c)* mesure et d'équité.
19. *a) à l'évidence ; b)* qu'on le veuille ou non ; c) pour moi.
20. *a)* compatriotes *; b) amis ;* c) compagnons.
21. *a) beaux jours ; b) grandes* tâches ; c) nobles desseins.
22. *a) liberté ; b) justice ; c) sécurité.*
23. a) institutions ; b) autoroutes ; *c) banlieues.*
24. a) de sérénité ; b) d'enfants ; *c) de temps libre.*
25. a) l'essentiel ; b) la France ; *c) gagner.*
26. a) je vous adresse mes meilleurs vœux. ; b) Dieu vous bénisse ; c) bonne année à tous.

Solution dans notre prochain numéro

SOLUTION DU JEU DU LUNDI (Le Parrain)

« Bison égocentrique » était le totem de notre personnage chez les scouts. Ses lunettes sans verres étaient une allusion à l'une des *photos de la campagne présidentielle* de 1981 où il avait posé avec de simples montures. Quant à l'« histoire d'habitation », c'était plutôt *de cohabitation qu'il s'agissait. Le parrain de Laurent était donc* Jacques Chirac.

MODE
Monter dans la Rolls

Au deuxième jour des collections d'hiver en haute couture, qui demeure le creuset et le laboratoire d'idées de la mode, deux silhouettes s'affrontent. Une ligne courte et carrée résolument active et une ligne si entravée qu'elle ne permet pas de monter dans une Rolls.

Robes spectaculaires et profilées chez **BALMAIN** *où Erik Mortensen* joue les effets asymétriques, les *drapés en corolle dévoilant la jambe*, entravés au point de ne pouvoir monter dans sa Rolls *sauf châssis spécial* comme celui de la reine d'Angleterre. Tout est sombre et couvert, comme ces pâtisseries trop riches où manque le sel.

Les vêtements de jour de Motensen tendent à se rapprocher du corps par des effets ceinturés, toujours à partir de carrures larges. Les noirs et blancs optiques et les couleurs sourdes avec du noir se superposent en casaques sept-huitièmes sur bouts de jupes parfois en cuir, couverts d'une grande houppelande du même volume, souvent ourlée de fourrure précieuse. La démesure des chapeaux à la Nefertiti peut s'expliquer par la hauteur du podium du Pavillon Gabriel, enfin doté d'une climatisation efficace.

Neuf mannequins chinois chez **PIERRE CARDIN** témoignent de l'adaptabilité des femmes, même à partir d'une démarche plus heurtée que glissante et des gestes de danseuses. Elles sont accompagnées d'une duègne-traductrice en robe de crêpe de Chine noire à col et poignets blancs, genre Colette à Pékin.

Les modèles restent fidèles à la fluidité, aux découpes sur les manches *et au volume donné par* les collerettes géantes plissées prenant une allure de *libellule en fourreaux du* soir aux transparences ailées. Les *chapeaux tiennent* du bol de riz posé, en couleurs contrastées, sur le *côté de calot rond.*



(Dessin de Jean-Louis Scherrer.)

Jean-Louis Scherrer : ensemble « panthère des neiges » en cachemire grège à grande houppelande assortie.

JEAN-LOUIS SCHERRER réussit une de ses meilleures collections, d'un goût sûr, associant le long et le court. Tout est emmitouflé et moelleux, notamment les ensembles blanc et grège. De grands manteaux à écharpe enroulée s'ouvrent sur des tricots torsadés, brodés de strass, et des larges pantalons, portés avec des botillons plats... Le rêve pour les blizzards de Saint-Moritz.

En ville, ce style se traduit par de longs tailleurs souples et ceinturés, des robes au genou, sous des manteaux droits au mollet. Les ceintures rigides et les drapés caractérisent les robes de dîner imprimées, les fourreaux-chandails et les inimitables robes du soir brodées et lamées, *pétillantes* comme le champagne. Les chignons nattés bas se parent de coiffes de Jean Barthet, un rien russe, d'une beauté hiératique.

Christian Lacroix chez **JEAN PATOU**, nous propose une garde-robe de fête très jeune, propice à *toutes* les évasions, avec un humour très Beaux-Arts. Le corps se dévoile *au crépuscule* et on se déguise en « roqueuses », moulées dans une *mini*, très *rue* Saint-Denis. Les manteaux-bénitiers s'ouvrent sur des tuniques-maillots voire des shorts précieux et des débardeurs richement brodés. Mais les Indes galantes au Palladium ne doivent pas cacher les jolies robes qu'il crée pour ses clientes.

Marc Bohan chez **CHRISTIAN DIOR** alterne le court carré jeune et le long mou qui n'apporte pas la joie. Ses silhouettes variées comprennent les tailleurs ajustés, « habits à la *française* », à *grande basque profilée* par un jeu de plis dans le dos, en sobre gris-banquier sur *bout de jupe* droite. Il y a des redingotes, des tubes droits, des ensembles rappelant les années 50. Les robes s'ornent de découpes en forme de gilet à pointe descendue aux hanches.

Les couleurs s'assombrissent le jour pour s'égayer le soir venu en *palettes de laines* vives brodées de pierres sur jolies robes noires. Des cols *pointus sont* perlés en blanc pour éclairer le visage et la veste profilée en broderies multicolores habille un pantalon noir, genre survêtement au harem.

NATHALIE MONT-SERVAN.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23 JUIL. A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 24-7-85 DÉBUT DE MATINÉE

Averses — Orages — Brouillard — Verglas — dans la région

Évolution probable du temps en France entre le mardi 23 juillet à 0 heure et le mercredi 24 juillet 1985 à minuit.

Situation générale : un flux instable de sud-ouest a commencé à s'organiser sur le proche-Atlantique ; de l'air chaud et orageux en provenance d'Espagne s'étendra progressivement à la moitié ouest de la France.

Prévision : mercredi matin, un beau *temps peu nuageux*, parfois brumeux, et doux, prédominera sur toutes les *régions ; quelques petites averses* orageuses seront toutefois observées sur le relief des Pyrénées et de l'ouest du Massif Central.

Au cours de la journée, le soleil brillera, mais le temps deviendra très lourd *de l'Aquitaine à la Normandie* : les orages qui éclateront par place près des *côtes atlantiques dans un premier temps* gagneront en fin de journée les régions de l'Ouest, puis le Bassin parisien, le Centre, l'est du Massif Central et les Alpes au cours de la nuit ; ces orages seront mal organisés, et pourront être *localement* très forts et accompagnés de fortes rafales de vent.

Les températures maximales, le plus souvent voisines de 30 degrés, dépasseront toutefois difficilement 26 à 27 degrés près des côtes de la Manche, mais pourront avoisiner les 35 degrés sur les régions du Sud-Est.

Sens d'évolution pour la fin de la semaine

En liaison avec le talweg du proche-Atlantique qui abordera nos régions et les traversera lentement, un temps chaud et orageux gagnera l'ensemble du pays puis sera suivi d'un temps plus frais mais encore très nuageux.

Jeudi, le temps chaud et orageux se généralisera à l'ensemble de notre pays avec toutefois une amélioration en soirée dans l'Ouest. Localement, les orages pourront prendre un caractère violent. Les températures maximales seront en hausse et atteindront 32 à 35 degrés sur les régions méridionales, de 28 à 31 degrés ailleurs.

Vendredi, au cours de la journée, le temps chaud et orageux s'éloignera progressivement vers l'est, et, en soirée, seuls le relief de l'est, *les* Alpes et la Corse seront encore touchés par des orages. Partout ailleurs se sera installé un temps plus frais et très nuageux, avec passages pluvieux des côtes de la Manche au Bassin parisien, au Nord et aux Ardennes, sauf près de la Méditerranée où de belles éclaircies se produiront.

Le vent de nord-ouest sera assez fort près de la Manche. Les températures maximales seront en baisse de 3 à 5 degrés sur une moitié Ouest, stationnaires ou en légère baisse ailleurs.

Samedi, le matin le ciel sera encore nuageux sur la quasi-totalité du pays, cependant au cours de la journée de belles éclaircies se développeront en toutes régions. En fin de journée, une nouvelle zone nuageuse et pluvieuse abordera les régions de l'Ouest. Les températures maximales seront en baisse sur une moitié est du pays

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 juillet ; le second, le minimum dans la nuit du 22 au 23 juillet) : Ajaccio, 30 et 17 degrés ; Biarritz, 29 et 18 ; Bordeaux, 29 et 15 ; Bourges, 29 et 11 ; Brest, 18 et 15 ; Caen, 23 et 14 ; Cherbourg, 17 et 13 ; Clermont-Ferrand, 29 et 11 ; Dijon, 28 et 11 ; Grenoble-St-M.-H., 29 et 13 ; Grenoble-St-Geoirs, 27 et 12 ; Lille, 21 et 15 ; Lyon, 27 et 14 ; Marseille-Marignane, 31 et 18 ; Nancy, 27 et 8 ; Nantes, 25 et 17 ; Nice-Côte d'Azur, 28 et 22 ; Paris-Montsouris, 26 et 17 ; Paris-Orly, 27 et 17 ; Pau, 30 et 16 ; Perpignan, 33 et 18 ; Rennes, 25 et 16 ; Strasbourg, 28 et 15 ; Toulouse, 31 et 14 ; Tours, 26 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 17 ; Amsterdam, 18 et 14 ; Athènes, 35 et 24 ; Berlin, 20 et 15 ; Bonn, 20 et 16 ; Bruxelles, 19 et 16 ; Le Caire, 36 et 22 ; îles Canaries, 27 et 21 ; Copenhague, 19 et 14 ; Dakar, 29 et 25 ; Djerba, 31 et 24 ; Genève, 28 et 11 ; Istanbul, 30 et 21 ; Jérusalem, 27 et 17 ; Lisbonne, 33 et 21 ; Londres, 21 et 12 ; Luxembourg, 22 et 15 ; Madrid, 37 et 20 ; Montréal, 23 et 13 ; Moscou, 27 et 15 ; Nairobi, 25 et 10 ; New-York, 29 et 22 ; Palma-de-Majorque, 31 et 18 ; Rio-de-Janeiro, 25 et 19 ; Rome, 33 et 22 ; Stockholm, 21 et 9 ; Tozeur, 39 et 24 ; Tunis, 33 et 19.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris le 23 juillet, à 8 heures, de 1 023,2 millibars, soit 765,5 millimètres de mercure.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PUBLICATION JUDICIAIRE

Arrêt du 20 mars 1985 par la 11e chambre des appels correctionnels, section A de la cour d'appel de Paris, sur appels d'un jugement de la 17e chambre du tribunal de grande instance de Paris du 19 avril 1984.

Arlette CHABOT avait prononcé le texte suivant « la société (CITROEN) a en effet perdu plus de 15 000 voitures depuis le début de la grève. C'est beaucoup mais c'est peu diront ceux qui mettent en balance la production et les conditions de travail de l'entreprise, les pressions de l'encadrement, les indélicatesses de la C.S.L., le syndicat maison ».

PAR CES MOTIFS
LA COUR

Infirme sur les dispositions civiles.

Dit qu'en accusant la C.S.L. d'« indélicatesses » et en la traitant de « syndicat maison », Arlette CHABOT a commis une diffamation publique envers un particulier dont elle doit réparation aux parties civiles.

En conséquence, la condamne à payer à chacune de ces parties civiles la somme de 4 000 F à titre de dommages-intérêts.

Condamne Arlette CHABOT à payer aux parties civiles la somme de 2 500 F *sur le fondement de l'article* 475.1 du code de procédure pénale.

Déclare la société nationale de Radiodiffusion Radio-France civilement responsable.

Pour extrait.

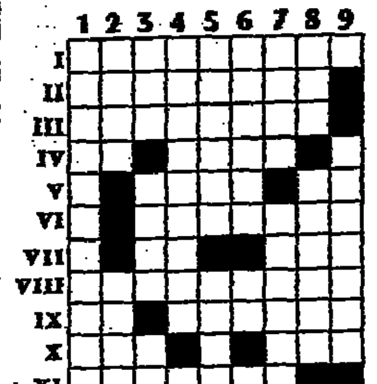
LÉGION D'HONNEUR

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Sont nommés *chevaliers* : MM. Calixte Bridoire ; Victor Schollhammer ; Efflam Adam ; Eugène Allard ; Joseph Amiot ; Célestin André ; Raymond Ansquer ; Maurice Arnaud ; Charles Arnould ; Paul Arondelle ; Louis Arribert ; Jean Arrouy ; Emile Aubry ; Henri Audemard ; Emile Augereau ; Joseph Aussillous ; Emile Autin ; Fernand Aymard ; Jean-Baptiste Baccuzat ; Victor Balloy ; Martin Barbarin ; Justin Barbut ; Cyprien Barthés ; Dominique Bastelica ; François Batho ; Antoine Battistelli ; Eugène Baudé ; Victor Belleinguer ; Léon Ben Attar ; Jacques Beney ; Georges Bénézech ; Emile Bergey ; Pierre Bezias ; Raymond Biard ; Marcel Bidault ; Georges Blanc ; Jean-Baptiste Blanchard ; Bertin Bonnet ; André Boulanger ; Victor Bonquier ; Abel Bourasseau ; Jean Bourgain ; Georges Bourgeat ; Paul Bourgeois ; Jean Bourrut-Lacouture ; Elie Bouvier ; Louis Bovis ; Victor Brothier ; Joseph Brulin ; Gaston Bruneau ; Albert Brunet ; Marcel Buisson ; Gaston Cachelon ; Emile Cadéo ; Jean Calmeilles ; Raymond Calot ; Adolphe Caprilli ; Jean-Etienne Caron ; Gustave Carrière ; Maurice Carteaux ; Jacques Casanova ; Florentin Célerin ; Lucien Chambard ; François Charreyron ; Louis Chassagne ; Louis Chaudeau ; Auguste Chauliaguet ; Léopold Chovelon ; Henri Christoflau ; Maurice Cohen ; François Colas ; Jean-Louis Comby ; Jean Comby ; Marie Commesnil ; Amédée Constant ; Joseph Coriton ; Henri Cornet ; Gabriel Couillard ; Jean Courbin ; Jean Crétôt ; Germain Cros ; Alexandre Damevin ; Joseph Daniel ; Louis Dardillon ; Jean Dassé ; Georges Daudier ; Jean Daure ; Marcel Debra ; Maurice Delahoche ; Jean Delesalle ; René Delgrange ; Pierre Deliège ; Germain Delouard ; Marc Delpech ; Paul Delval ; Roger Demé ; Auguste Denis ; Marcel Denis ; Pierre Denuault ; Lucien Derahon ; Joseph Derouet ; Louis Dubrey ; Louis Duffes ; Pierre Dumail ; Gervais Dumont ; Robert Dupuichaumet ; Marius Durovray ; Jean Dussart ; Charles Dutartre ; Marcel Egard ; Edmond Esterle ; Jean Estreboou ; Camille Faizant ; Charles Ferrata ; Antoine Fort ; Joseph Fouache ; Lucien Fournié ; Philibert Fourrier ; Charles Francoz ; Joseph Fréchet ; Maurice Gambut ; Gaston Garat ; René Garry ; Hugues Gazal ; Joseph Gerbier ; François Gindrey ; Alphonse Gouraud ; Yves Gouzien ; Pierre Grégoire ; Paul Greland ; Léon Grosseau ; Théodore Gueit ; Barthélemy Guelfucci ; Justin Guillaume ; Eugène Guilloton ; Jules Guinot ; Augustin Guittet ; Antoine Guyonnet ; Cassiodore Héloir ; André Humez ; Jean Jabeau ; Eugène Jeulin ; Jean Jomard ; Maurice Jourdheuil ; Fernand Labrousse ; Gilbert Lacour ; Lagarigue Paul ; Marcel Landré ; Joannès Langlois ; André Laurent ; Jacques Laurent ; Louis Lébely ; Pierre Le Calvez ; Léon Lecomte ; Julien Le Dévéhat ; Ursin Lefebvre ; Mathurin Le Hegarat ; Léon Lejeune ; Corentin Le Lay ; Georges Lenoir ; Jean Lepigeon ; Edouard Leprou ; André Le Roux ; Régis Lévêque ; Pierre Lizot ; Augustin Longuépée ; Jean Mabillot ; Michel Marbouty ; Marcel Marthy ; Casimir Masneuf ; Vital Massiani ; Auguste Mathieu ; Jean Mauferon ; Camille Menet ; Etienne Meneyrol ; Jacques Ménez ; Gaston Molinier ; Jean Monlau ; Georges Monteil ; Armand Montrau ; François Morat ; Marcel Mourgeon ; Jean Moutet ; Paul Nougarède ; Joseph Octobre ; Léon Odeyer ; Roger Ollivon ; Antoine Orsero ; Paul Ouagne ; François Oulhen ; Louis Pagès ; Etienne Palanque ; Gabriel Panabières ; Louis Paret ; Lucien Parisot ; Julien Parthonnaud ; Marcel Paulin ; Antoine Pélisson ; Joseph Perrier ; Marie Pétey ; Mathieu Philippe ; Aimé Piat ; Marie Pic ; Georges Pignon ; André Pitoin ; Raymond Poirier ; Auguste Pons ; Albert Pontvianne ; François Poulin ; Marcel Pourteyroux ; Julien Prieur ; Hubert Provoost ; Jean-Baptiste Pusceddu ; Henri Quentin ; Jacques Rasoummy ; Paul Richez ; Henri Rivier ; Paul Robert ; Daniel Robin ; Jean Robinet ; Stanislas Roiné ; Alphonse Rolet ; Charles Roman ; François Roquefort ; Louis Roy ; Auguste Rubie ; François Sarda ; Joseph Sarramia ; Paul Sartelet ; Octave Sauvage ; Jean Saviniat ; André Schlosser ; Emile Schmitt ; Louis Schönbäkler ; Pierre Simeon ; Lazare Simonneau ; Eugène Simonnin ; Jean Solignac ; François Sorba ; Pierre Soulié ; Firmin Souriau ; Louis Staine ; Dominique Stéfani ; Alphonse Surre ; Charles Talneau ; Jean Téchené ; Emile Terrassin ; Jules Tesi ; Raymond Texier ; Emile Thabot ; Emile Thabourin ; Paul Thiébaut ; Gaston Thirion ; Pierre Thomas ; Ismaël Thuillier ; Jean Tiné ; Jean Tixier ; Jules Touvron ; Jean Trieulet ; René Triquenaux ; Jean-Pierre Testaud ; Charles Trinquet ; Pierre Tronche ; Henry de Turckheim ; Charles Vaconnet ; René Valet ; Roger Vaudet ; Jean Vergnères ; Antoine Vernier ; Auguste Verstichelen ; Lucien Vincent ; Louis Viougeas ; Marcel Vivier ; René Wattrisse ; Léon Weil ; Victor Zanaroli.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4015



HORIZONTALEMENT

I. A l'art de s'attirer les foudres. — II. A intérêt à avoir son brevet s'il veut avoir le bac. — III. Pour les fortes têtes ou les grosses têtes. — IV. Genre d'apostrophe. Patronne. — V. Vieille école en matière de philosophie. Orientation. — VI. Selon l'espèce, font filer ventre à terre ou grimper aux murs. — VII. Pratiques. Avec lui, les « manières » ne manquent pas. — VIII. Engendre plus la grisaille que la griserie. — IX. Symbole. L'homme y conduit régulièrement l'une de ses conquêtes. — X. Se pousse avec beaucoup de peine. Se consomment en dragées. — XI. « Prenons » donc de la hauteur.

VERTICALEMENT

1. Indicateur de trains. — 2. Forme de rugbyman. Avec une aiguille, indique toujours le nord. — 3. Femme de lettres américaine. Protégeaient contre certains fléaux. Négation. — 4. Travaille pour la postérité. — 5. C'est un coup à couper les jambes. Ne réfléchit pas en silence. — 6. le plus gros, qu'il suive ou non un régime. Lit étroit. — 7. A toutes les chances de marcher. Plus elles râpaient, plus elles étaient bonnes à macérer. — 8. Grosse tranche. Aménager sa monture. — 9. Donc parties, mais pas sans laisser d'adresse.

Solution du problème n° 4014

Horizontalement

I. Adjudants. — II. Cru. Ibis. — III. Cagneux. — IV. Ume. Usées. — V. Semé. Os. — VI. Epargne. — VII. Ténor. — VIII. Intimité. — IX. On. Néréis. — X. Nuit. Aar. — XI. Ile. Sues.

Verticalement

1. Accusation. — 2. Drame. Ennui. — 3. Jugement. II. — 4. Epointe. — 5. Dieu. Arme. — 6. Abuser. Iras. — 7. Nixe. Gâteau. — 8. TS. Eon. Eire. — 9. Assez !

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont parus au *Journal officiel* *lundi 22 et mardi 23 juillet* :

DES ARRÊTÉS

● Fixant les mesures financières relatives à la lutte contre l'enzootie de rage des animaux sauvages.

● Portant création d'un fichier central des thèses de doctorat ès lettres, en sciences humaines et sociales, droit, sciences politiques, sciences économiques et sciences de gestion.

● Relatif au régime des études de l'école du Louvre.

PARIS EN VISITES

JEUDI 25 JUILLET

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h et 11 h 30, entrée principale.

« Un quartier de roture : Auteuil et son cimetière », 14 h 45, sortie métro Eglise-d'Auteuil (V. de Langlade).

« Les Compagnons du devoir du Tour de France », 1, place Saint-Gervais, 14 h 30.

« L'hôtel de Lauzun », 15 h, 17 quai d'Anjou.

« Du Sentier au Palais-Royal », 14 h 30, 89, rue Réaumur.

Pour les sept à douze ans : « La vie au temps de Henri IV », tél. : (1) 277-23-31.

« Les Manuscrits de la mer Morte », 15 h, entrée exposition Grand Palais.

« La Manufacture des Gobelins », 15 h, sortie métro Gobelins, côté rue Lebrun.

« Versailles : quartier Notre-Dame », 14 h 30, 7, rue des Réservoirs.

« Les Cours des Miracles », 15 h, métro Bonne-Nouvelle, devant la poste (M. Lasnier).

« Les salons de réception de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant poste, sortie métro Hôtel-de-Ville (M. Ragueneau).

« Les tombes célèbres du cimetière du Père-Lachaise », 14 h 30, entrée principale.

« Le vieux Belleville », 15 h, métro Place-des-Fêtes, sortie Crimée (G. Botteau).

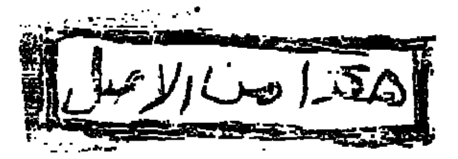
« La Salpêtrière et le grand renfermement », 15 h, 47, bd de l'Hôpital.

« L'urbanisme sous Louis XVI : l'Odéon », 15 h, devant le théâtre.

CONFÉRENCES

26, rue Bergère, de 10 h à 18 h. « Corps et écriture », tél. : (1) 770-44-70.

5, rue Largillière, à 19 h et 21 h. « Notre-Dame et la symbolique des cathédrales » (diaporama).



Le Monde

SCIENCES

Le laser à enrichir l'uranium

Né en Amérique dans les années 60, le laser est devenu un produit à tout faire. C'est sur lui que misent désormais les Etats-Unis pour enrichir l'uranium.

LE laser est utilisé dans des domaines aussi variés que l'industrie du textile, la hi-fi, les télécommunications, la chirurgie, la soudure ou le traitement de surface des matériaux. Il est encore présent dans des secteurs d'activité plus confidentiels, comme la simulation et le déclenchement de réactions de fusion nucléaire ou l'enrichissement de l'uranium destiné à l'alimentation en combustible des centrales nucléaires civiles.

Pourtant, un changement d'importance intervient dans ce domaine de l'enrichissement par voie laser. En effet, au terme d'une enquête très fouillée menée pendant un an, les Américains ont pris récemment la décision de mobiliser tous leurs efforts de recherche sur les nouveaux procédés d'enrichissement en faveur d'une seule et même technique : celle de l'enrichissement laser par voie atomique, mieux connu sous le nom de Silva (Séparation isotopique par laser sur la vapeur atomique de l'uranium).

Mieux et moins cher

Ainsi mettent-ils fin à une longue période d'incertitude, où le laser était en concurrence avec une autre méthode connue sous le nom d'ultracentrifugation. Sans pour autant abandonner la technique éprouvée d'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse qui, aujourd'hui encore, assure la quasi-totalité des approvisionnements mondiaux en uranium enrichi. C'est du reste sur ce principe que fonctionnent actuellement les trois grandes usines américaines d'enrichissement, dont la capacité de production est d'environ 28 millions d'UTS (1), et l'usine civile européenne d'Eurodif, installée près de Pierrelatte dans le Tricastin, capable d'une production d'environ 10,8 millions d'UTS.

En optant pour le laser par voie atomique, les Américains frappent fort, et même très fort. Pour au moins deux raisons. La première tient à ce que, même si les chercheurs d'outre-Atlantique ne sont pas dans les recherches théoriques aussi en avance sur leurs confrères européens qu'on veut bien le laisser croire, il est vrai, comme l'explique un expert, que *« dans le domaine de l'industrialisation du procédé, les équipes européennes les plus avancées sont cinq ans derrière les Etats-Unis »*. La seconde raison est d'ordre économique et épidermique : les Américains ne supportent guère d'avoir perdu une partie du marché de l'enrichissement au profit de nouveaux venus comme Eurodif, où sont représentés les intérêts français, italiens, iraniens, belges et espagnols, la « troïka » germano-néerlando-britannique d'URENCO, et... les Soviétiques présents avec la société Technabexport.

Il n'est que de reprendre certaines études publiées outre-Atlantique pour se convaincre de cet agacement américain. De 100 % en 1974, la part du département américain à l'énergie (DoE) sur le marché de l'enrichissement est passée à 69 % en 1979 ; puis, si l'on en croit la revue *Nuclear Engineering International*, à 47 % en 1985, tandis que celle d'Eurodif passait de zéro à 10 % pour atteindre cette année 22 %. Dans le même temps, la « troïka » d'URENCO passait de 2 % à 5 %.

Les chiffres ne peuvent être plus clairs, et c'est la raison pour laquelle le secrétaire américain à l'énergie, M. John Herrington, tout en reconnaissant que son pays était aujourd'hui *« le fournisseur d'uranium enrichi le plus cher du monde »*, a, au début de juin, invité l'industrie américaine de l'enrichissement à se donner *« un coup de fouet pour être prête à l'aube du XIXe siècle »*.

L'enjeu est de taille. D'ici à l'an 2000, les besoins globaux des programmes d'énergie nucléaire sur le monde entier *« seront d'environ trois millions de tonnes d'oxyde d'uranium (U308)*. Or, *« le prix d'un enrichissement à 3 % de minerai d'uranium à 0,75 % par la méthode de la diffusion gazeuse utilisée dans Eurodif contribue pour près de 10 % au prix du kilowatt-heure fourni par une centrale nucléaire. Cela représente une dépense totale d'environ 150 milliards de dollars d'ici à la fin du siècle »* (2). C'est pourquoi l'Amérique a décidé de réagir vigoureusement en se plaçant sur un plan purement technique, de manière à appliquer aux services d'enrichissement le vieux principe japonais *« faire mieux et moins cher »*.

De nombreux obstacles

Cela, affirme M. Herrington, le procédé Silva peut le faire (3). *« Il a*, dit-il, *des possibilités économiques et techniques meilleures que celles offertes par les autres procédés, et ses coûts de production seraient plus bas que ceux espérés avec l'ultracentrifugation »* (sur laquelle les Etats-Unis ont misé à perte plusieurs milliards de dollars). *« D'autre part*, ajoute-t-il, *la concentration de nos efforts sur le procédé Silva devrait nous permettre d'économiser 400 à 500 millions de dollars dans les trois ans à venir. »* Voilà pour le ton.

Reste que la mise en service aux Etats-Unis de la première unité d'enrichissement par voie laser de taille industrielle ne doit pas intervenir avant 1990, pour une pleine production de 10 millions d'UTS à l'horizon 1992. A cette date, les experts pensent que le marché de l'enrichissement — morose aujourd'hui en raison de l'arrêt ou du ralentissement des programmes de construction de centrales nucléaires — devrait reprendre. Mais il y a quand même loin du laboratoire à l'industrialisation de procédés d'enrichissement très délicats à mettre au point. La grande aventure de la diffusion gazeuse l'a amplement prouvé. Ce ne sont certainement pas les Français qui le démentiront, eux qui se sont lancés il y a bien longtemps dans cette voie pour développer leur propre armement nucléaire.

Pourtant, tout paraît simple dans le principe ; mais, comme souvent, il y a loin du prototype de laboratoire à la réalisation industrielle. Car, comme le dit M. Paul Rigny, du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), les obstacles techniques sont nombreux. Ainsi en va-t-il des systèmes de vaporisation de l'uranium (des canons à électrons) qu'utilise le procédé, qui ont du mal à « tenir » dans les conditions extrêmes auxquelles ils sont soumis. *Il leur faut, en effet*, vaporiser chaque heure des centaines de kilogrammes d'uranium, ce que semble sur le point de faire une installation américaine appelée SDM (Separator Demonstration Module), malgré la très forte température — 2 500 à 3 000 degrés Celsius — qui règne dans la cellule d'enrichissement. Elle serait en mesure d'évaporer 200 à 250 kilogrammes d'uranium métal par heure, là où le CEA, qui, en 1985, a prévu de dépenser 130 millions de francs sur le procédé Silva, dispose d'un évaporateur d'une capacité journalière de quelques kilogrammes seulement.

De même, de grands progrès restent à accomplir dans le domaine des collecteurs d'uranium 235. Nul doute que la mise au point de nouveaux matériaux plus fiables, plus résistants et hautement performants est au centre de ces recherches, tout comme celles menées sur les lasers. Des lasers à cuivre dont on modifie les longueurs d'onde d'émission — une raie verte et une raie jaune — par l'intermédiaire de convertisseurs à colorant, dont la fréquence et la puissance de tir doivent être améliorées. Là encore, les Etats-Unis sont en avance avec leurs lasers de 250 watts, voire 400 watts, alors que ceux qui seront installés dans le petit pilote (A-2) de 50 millions de francs que les Français mettront en service en 1987 auront des puissances d'environ 40 watts, en attendant un matériel plus performant de 100 watts que la CILAS *prépare*.

Un certain retard

Que dire, enfin, des cadences de tir que doivent avoir les lasers pour que les atomes d'uranium, qui circulent à une vitesse de plus de 1 000 mètres par seconde, aient une chance de voir la lumière du laser. Pour cela, il faut des machines qui tirent une impulsion tous les dix millièmes de seconde. Certes, le pari n'est pas impossible, mais la durée de *vie du laser s'en trouve fortement* affectée. Alors ? Malgré tout cela, les Américains jouent à fond la carte du laser, suivis, quelques pas derrière, par les Français, dont l'effort, mis à part celui consenti, sans doute, par l'Union soviétique, est le second dans le monde.

Les équipes françaises peuvent-elles suivre ? Certainement, mais avec un petit décalage. Même si elles accusent un certain retard, *l'écart est moins important qu'il* n'y paraît dans la mesure où ce n'est pas la mise en place d'une grosse installation qui est importante, mais la mise au point de la petite unité modulaire de base qui lui donnera naissance. Ainsi en va-t-il de l'unité de production de 2 millions d'UTS (4) dont le DoE projette la mise en service au début des années 90 et qui est un assemblage de deux sous-ensembles d'environ 1 million d'UTS que les Américains s'apprêtent à tester. Les chiffres, dans ces conditions, ont donc moins de valeur qu'il n'y paraît en première analyse.

C'est cette petite unité que le CEA, avec des moyens plus modestes que le DoE (environ 100 millions de dollars par an), tente de réaliser. Sans doute y arrivera-t-il, mais avec un retard que l'on peut estimer à cinq ans.

Reste qu'il faut aller vite, car d'autres Etats sont aussi sur les rangs, comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, l'Australie, Israël ou le Japon, dont on murmure qu'ils travaillent beaucoup et qu'ils seront très dangereux s'ils démarrent. Mais, comme le dit M. Rigny, *« le vrai problème, lorsque l'on veut faire passer ces techniques à un stade industriel, c'est la fiabilité du matériel »*. Et là, tous, sauf peut-être les Etats-Unis, sont à la même enseigne.

J.-F. AUGEREAU.

(1) L'UTS est une unité complexe *qui caractérise le travail nécessaire pour* enrichir l'uranium. Un réacteur de 1 000 mégawatts de puissance électrique a besoin, pour sa première charge, de 220 000 UTS et de 90 000 UTS, ensuite, pour sa recharge annuelle.

(2) *Le Laser : principe et technique d'application*, par H. Maillet. Librairie Lavoisier.

(3) L'UTS produite par diffusion gazeuse est facturée actuellement au prix de 135 dollars. Elle ne serait, pense-t-on, que de 60 dollars avec la voie laser. *Quant au coût de celle produite par* ultracentrifugation, il ne pourrait, selon les Américains, rivaliser vraiment avec celui offert par la diffusion gazeuse.

(4) Le prix d'une usine d'enrichissement par voie laser de 10 millions d'UTS est estimé à quelque 3 millions de dollars d'investissement, contre 5 millions de dollars à une unité de puissance équivalente fonctionnant selon le principe de la diffusion gazeuse.

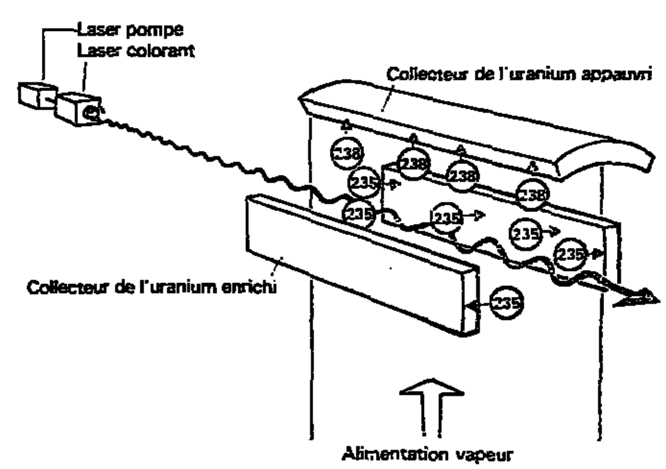
Séparer le bon grain de l'ivraie

L'ENRICHISSEMENT de l'uranium est difficile parce que la nature est avare de ses charmes. L'uranium, ou plutôt la variété d'uranium (isotope), recherché par *les ingénieurs de l'industrie* nucléaire pour leurs centrales (uranium légèrement enrichi entre 2 % et 4 %) ou par les militaires pour leurs armements (uranium enrichi à 90 % et plus), est rare. Il y a peu d'uranium 235 dans le minerai naturel d'uranium : à peine 0,32 % contre 99,27 % d'uranium 238, non utilisable sauf si on le transforme en plutonium, et pour le reste un peu d'uranium 234, pas très intéressant. Seul l'uranium 235 est fissile, c'est-à-dire capable de se briser en deux morceaux sous l'effet d'un neutron en libérant une importante quantité d'énergie.

La tentation est donc grande d'enrichir l'uranium naturel en *cet isotope recherché. Cette* opération, la diffusion gazeuse, l'ultracentrifugation, la séparation électromagnétique, la permettent. Mais ce sont des procédés d'enrichissement qui font appel à des phénomènes physiques élémentaires peu efficaces, qu'il faut répéter des centaines de fois pour obtenir des résultats satisfaisants.

Avec les lasers, rien de tel, que l'on ait recours à la séparation isotopique par voie atomique (Silva) ou à celle, aujourd'hui délaissée, par voie moléculaire (Silmo). La répétition du processus d'enrichissement n'est plus nécessaire. En *quelques passes, on sépare pratiquement* le bon grain de l'ivraie, ce qui, à la limite, offre *la possibilité de « presser »* tout l'uranium 235 contenu dans l'uranium naturel. Pour y parvenir, on utilise le fait que chaque isotope de l'uranium a la propriété d'absorber l'énergie lumineuse d'un laser, pour autant que celle-ci ait une fréquence convenable.

Il devient donc possible d'« exciter » les atomes d'uranium 235 sans que cela affecte le *comportement des atomes* d'uranium 238. Reste, ensuite, à leur faire perdre un électron périphérique en les ionisant par voie laser, et le tour est joué ou presque. C'est ce que l'on fait, par exemple, avec le procédé Silva en tirant au laser sur de la vapeur d'*uranium métal* produite à haute température (2500 à 3000 °C). Convenablement excités puis ionisés — c'est-à-dire électriquement *chargés*, — les atomes d'uranium 235 peuvent alors être collectés par un système de plaques soumises à un champ électrique.



Le procédé SILVA consiste à exciter sélectivement les atomes de l'isotope 235 par un premier laser, par exemple bleu-violet. Les atomes excités sont alors ionisés par un deuxième laser et déviés *par des champs magnétiques et électriques*.
(Document du Commissariat à l'énergie atomique.)

AUX ÉTATS-UNIS

Une opération chirurgicale courageuse

C'EST un pari difficile et techniquement séduisant que le département américain à l'énergie (DoE) a fait en décidant de tout miser sur le laser pour enrichir l'uranium à la fin du siècle et succéder, ainsi, à la technique très éprouvée de la diffusion gazeuse. Mais c'est aussi une opération chirurgicale courageuse que le DoE a entreprise en laissant dans la bataille plusieurs milliards de dollars de pertes. La reprise du monopole que les Etats-Unis avaient sur le marché de l'enrichissement avant 1974, lorsque leurs trois usines à diffusion gazeuse d'Oak-Ridge (Tennessee), de Paducah (Kentucky) et de Portsmouth (Ohio) tournaient à plein pour satisfaire les besoins du monde occidental, est à ce prix.

Au début des années 80, cinq procédés étaient, *grosso modo*, en course pour assurer les services d'enrichissement de l'uranium à la fin du siècle :

— la diffusion gazeuse, mise en œuvre dès la fin de la seconde *guerre mondiale* et qui assure la quasi-totalité des approvisionnements ;

— *l'ultracentrifugation retenue* par URENCO et dont on a longtemps pensé qu'elle se révélerait plus économique que la diffusion gazeuse, parce que moins gourmande en énergie. Revers de la médaille, elle est difficile à mettre au point et réclame, comme l'ont montré les Américains — qui, dans ce domaine, ont mené les recherches les plus poussées, — des trésors d'ingéniosité et des développements sur les matériaux considérables ;

— l'enrichissement laser par voie atomique (Silva) ;

— l'enrichissement laser par voie *moléculaire* (Silmo), où le gaz à enrichir n'est plus de la vapeur *composée d'uranium métal* mais un gaz de molécules d'hexafluorure d'uranium ;

— la résonance cyclotronique ionique, enfin, qui fait appel à des plasmas d'uranium mais dont on pense qu'elle ne débouchera pas, au plan industriel, avant de longues années.

Aux oubliettes

De ces différents procédés, le DoE n'en a retenu que deux. La *diffusion gazeuse, bien sûr, en raison* de son caractère éprouvé et, pour prendre la relève, l'enrichissement *laser par voie* atomique. Dire que cette décision était attendue serait mentir car, depuis *1978*, avait commencé à Portsmouth la construction d'une usine d'enrichissement fondée sur l'ultracentrifugation, technique qui devait succéder naturellement à la diffusion gazeuse.

N'avait-on pas, en effet, déjà engagé 2,6 milliards de dollars *pour la construction des huit ateliers* de cette usine moderne, capables de produire chacun 1 million d'UTS (1) ? N'avait-on pas déjà commencé l'installation de 1 100 des 24 000 centrifugeuses prévues ? Ne développait-on pas, enfin, à Oak-Ridge une nouvelle génération de machines (SET-5), trois fois plus performante, qui, à terme, devait prendre la relève des SET-3 en cours d'installation ? Huit cents personnes n'étaient-elles pas impliquées dans cet ambitieux projet auquel participaient Boeing, Goodyear, Garrett et Martin Marietta ?

Las ! Tout a été balayé d'un coup par la décision du DoE qui, sur la foi d'une expertise détaillée menée entre avril 1984 et juin 1985 par plus de quatre cents chercheurs, ingénieurs et techniciens, a purement et simplement mis l'ultracentrifugation aux oubliettes. Surprise ? Un peu, car, comme le dit un spécialiste, *« on pouvait penser que, dans cette lutte entre l'enrichissement laser par voie atomique et l'ultracentrifugation, il y aurait peut-être un affaibli, mais en aucun cas un mort »*. Il faut, en effet, un certain courage pour mettre à pied des centaines de personnes et passer par pertes et profits près de 3 milliards de dollars d'investissements. Seulement, voilà : le rapport d'expertise *réclamé par le* gouvernement américain a montré qu'on ne pouvait tout faire et que l'ultracentrifugation n'était pas aussi compétitive qu'on l'avait espéré.

(1) Ce coût d'arrêt permet d'économiser les 2,4 milliards de dollars qu'il aurait fallu dépenser pour achever l'usine. Il s'y ajoute les 250 millions de dollars que représente la mise sous cocon de l'usine d'enrichissement par diffusion gazeuse d'Oak-Ridge.

Baleines en liberté

La Commission baleinière internationale (CIB) *s'est réunie à Bornemouth* (sud de l'Angleterre), pour un dernier tour de table avant l'entrée en vigueur du moratoire, en 1986, qui devrait suspendre *toute* chasse à la baleine. Cela afin de permettre aux troupes de cétacés, décimées par la chasse industrielle des trente dernières années, de se reconstituer. Parmi les cétacés poursuivis avec le plus d'assiduité figure *le* cachalot, cette baleine à *dents qui fournit* un précieux lubrifiant, le « spermaceti ». Le mouvement Greenpeace mène une active campagne pour un respect total du moratoire décidé par la CIB en 1982. Quant au groupe Robin des Bois, une dissidence de Greenpeace, *il s'efforce de promouvoir un* produit de remplacement au spermaceti, en l'occurrence le fruit du jojoba, arbuste californien.

Le cachalot cosmopolite

COMME *les baleines, les* cachalots sont des nomades. *Comme tous les marins*, et à la différence des poissons, ils commettent parfois des erreurs de navigation. Entre 1723 et 1984, au moins six cents cachalots se sont échoués sur les rivages du monde entier. Ces maladresses rappellent que les cachalots sont des animaux secondairement marins. Ils sont avant tout des mammifères, aux cinq sens plus ou moins développés, qui doivent emplir leurs poumons d'oxygène, ont le sang chaud, mettent au monde des petits vivants, les allaitent, et dont le squelette conserve des reliques de fémur.

Aujourd'hui, après trois siècles de chasse artisanale et industrielle, un million de cachalots ont été harponnés. *Il semble n'en rester sur* l'océan mondial que quelques *centaines de mille. Si l'on sait que la* mer recouvre 71 % du globe, que sa profondeur moyenne est de 2 kilomètres, on comprend mieux que cette espèce, décimée par la chasse, diminuée par la dégradation de son habitat et l'appauvrissement des chaînes alimentaires marines, ait des difficultés à organiser ses migrations, sa vie sociale et sexuelle, et que la Commission baleinière internationale, pourtant peu encline à l'alarmisme, ait voté dès 1981 et à la quasi-unanimité une interdiction totale et indéfinie de la chasse commerciale aux cachalots.

Leur taille moyenne est de 15 mètres pour les mâles et de 10 mètres pour les femelles. Ils se déplacent à une vitesse de 7 kilomètres à l'heure, avec des pointes de 22 kilomètres à l'heure. Les nouveaux nés mesurent entre 3,5 mètres et 4,5 mètres. La durée de gestation est estimée entre onze et dix-sept mois, l'allaitemant entre douze et seize mois. Les naissances sont singulières.

Cinq « pachas »

Les cachalots sont cosmopolites. Seuls les mâles vont dans les hautes latitudes, les eaux bordières des pôles. Les femelles préfèrent les eaux tropicales et subtropicales. Aujourd'hui, on pourra les rencontrer au sud-ouest des îles Britanniques, aux Shetland, aux Féroé, au long des côtes norvégiennes et même dans la mer de Barents : ainsi que dans la Manche, au large de la Bretagne, dans le golfe de Gascogne, le *long de la péninsule Ibérique* jusqu'aux Açores où des chasseurs, munis de cruels *harpons manuels* mais juchés sur des vedettes motorisées, continuent à attraper plusieurs centaines de cachalots par an, sous le couvert d'une chasse « traditionnelle » non réglementée. L'hiver, les cachalots de l'Atlantique Nord se retirent dans des eaux chaudes au large des îles du Cap-Vert.

Les cachalots se rassemblent *en* groupe d'aptitudes physiques égales. *Le modèle de base est un troupeau* mixte de dix à cinquante femelles aptes à la *reproduction* et de jeunes immatures des deux sexes, rejoints à la saison des amours par un à cinq « pachas » (mâles géniteurs) dont on ne sait pas encore s'ils sont attitrés ou passagers. Il arrive que deux troupeaux se rejoignent, forment une famille de plusieurs dizaines d'individus et que des transferts intergroupes s'effectuent avant leur séparation. Les jeunes mâles, répartis selon la taille et l'avancement de la puberté, s'associent en petites troupes et naviguent souvent à portée de base. Les célibataires *qui ne se sont pas encore imposés* au sein d'un harem forment encore un *groupe particulier*.

Enfin, entourées de quelques conducteurs, *les mères qui allaitent* se rassemblent entre elles en un groupe nourricier où l'entraide semble développée. Des chercheurs japonais ont observé d'un avion l'empressement des cachalots autour d'un blessé auquel ils portaient secours, en se disposant autour de lui et en le poussant hors de l'eau. Au sein de ces groupes, huit codes acoustiques à fréquences variées *sont utilisés pour communiquer*.

La maturité sexuelle est atteinte vers cinq ans chez les mâles et quatre ans chez les femelles, mais la maturité physique n'est atteinte qu'à vingt-cinq et quinze ans. Les chasseurs ayant dans un premier temps choisi de préférence les sujets les plus forts, l'espèce semble se reproduire *de plus* en *plus tôt et perdre* au fil des siècles de sa taille et de son volume.

Le cachalot a une mâchoire de crocodile : la mâchoire inférieure, *longue*, étroite et seule pourvue de dents. Les premières apparaissent à l'âge de *quatre à cinq ans. Elles ne* sont complètes que vers vingt à trente ans, alors que les cachalots semblent vivre entre quarante et quarante-cinq ans. Les architeuthis, gigantesques céphalopodes aux tentacules armées de ventouses, constituent *l'une des proies favorites* des cachalots. Avec d'autres poulpes et calmars, *ils sont l'essentiel de leur* alimentation. Plutôt que la poursuite active, *la tactique de chasse* du cachalot semble être de se tapir dans l'obscurité de la mer et d'attendre le passage d'un calmar parfois luminescent pour le saisir. Le cachalot, cette énorme masse de marbre et de caoutchouc noir que l'on voit parfois dormir à la surface des océans, est un chasseur des profondeurs.

Si l'échocolation des chauve-souris a été découverte en 1793, celle des cétacés n'a été mise au jour qu'en 1950 grâce aux observations *des dauphins en captivité. L'écholocation* est l'orientation par sons *réfléchis. Elle permet de découvrir* un obstacle ou une proie, et de définir sa situation et sa progression dans l'espace à l'aide de l'émission et de la réflexion d'un signal sonore. Certains chercheurs, soviétiques en particuliers, comparent le système écholocatif des cachalots à un œil acoustique capable de visualiser et de synthétiser avec précision et simultanéité toutes les informations renvoyées par les échos de leurs signaux sonores. Cet analyseur *permet aux cachalots de chasser* jusqu'à 2 kilomètres de profondeur *dans les ténèbres, et aux cachalots* aveugles de conserver un poids *normal*.

C'est, donc, de tous les cétacés, le cachalot qui détient le record de plongée. Il est capable d'emmener ses 50 tonnes pendant 90 minutes à 2,5 kilomètres de profondeur. Le cachalot, parfois acrobate, qui s'élève dans les airs et retombe sur le flanc dans des montagnes d'écume, *est aussi une liane dans* l'eau. Un aller et retour à 1 kilomètre de profondeur *ne lui prend guère plus* de 15 minutes. Un rythme cardiaque presque réduit de moitié, une surcapacité à stocker l'oxygène, à l'épargner, ne suffisent pas à expliquer l'énigme d'une telle liberté de plonger.

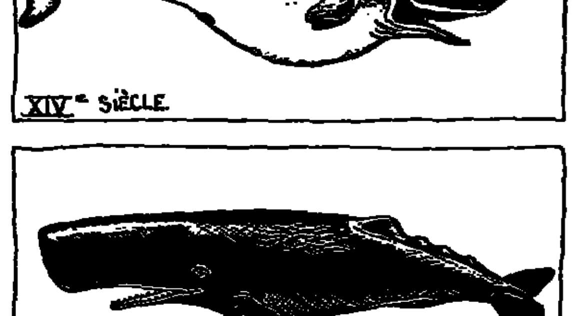
Le cachalot (du portugais *cachola* : caboche) a, en effet, la *grosse tête*. Elle représente parfois plus du tiers du poids total. En 1700, à Nantucket *dans* le Massachusetts, deux pêcheurs indiens trouvent un cachalot mort jeté par la marée. Ils percent un trou dans la tête. Plusieurs tonneaux d'un liquide blanchâtre et onctueux en jaillirent, qui fut baptisé par des négociants, peu soucieux d'anatomie ni de chimie : *spermaceti*. Le spermaceti sert sans doute au cachalot à amplifier les sons qu'il émet, à concentrer les échos qu'il reçoit, à modifier sa densité et à conserver son équilibre pendant toutes les séquences de ses plongées.

Le cachalot, cet animal pacifique défiguré par les témoignages effrayés des navigateurs, commença alors sa carrière commerciale. Jusqu'en 1860, le Nouveau Monde surtout s'éclaira au cachalot, aux chandelles de spermaceti. On crut que l'exploitation du pétrole allait lui redonner la paix. Mais on découvrit aussi que le spermaceti et l'huile du corps du cachalot avaient des propriétés exceptionnelles. Ils devinrent le complice du pétrole et le lubrifiant obligé de l'ère industrielle. Ses huiles s'intègrent aussi dans les industries pharmaceutiques et du cuir.

Quand, après plusieurs heures d'agonie, la buée que rejette le *cachalot par son évent est rougie par* le sang, les chasseurs aux Açores crient qu'il *« fleurit »*. Le groupe Robin des Bois (1), nouveau mouvement de protection de l'environnement va s'appliquer, lui, à faire fleurir les buissons de jojoba.

JACKY BONNEMAINS.

(1) Robin des Bois, 37 bis, avenue Gambetta 75020 Paris, tél. : (1) 797-89-96.





GRAINE DE JOJOBA

ROBIN DES BOIS.

Jojoba, huile précieuse

LA survie du cachalot sera-t-elle assurée par un arbuste mexicain ? Le rapprochement semble audacieux, et pourtant *les faits sont là* : les chercheurs américains s'intéressent de plus en plus au *fruit du jojoba Simmondsia chinensis*, un arbuste qui pousse spontanément dans le désert de Sonora, au nord-ouest du Mexique, ainsi que dans les Etats américains de l'Arizona et de Californie. Grâce à leurs plantations qui couvrent déjà 16 000 hectares, les Etats-Unis produisent environ 10 000 tonnes par an de cette huile aujourd'hui très *recherchée : la « cire »* de jojoba, plus précieuse encore que le « blanc de baleine », *ce roi* des lubrifiants extrait du crâne du cachalot, que les savants appellent spermaceti.

Mais d'abord, qu'est-ce que le jojoba ? C'est un arbuste qui, dans les meilleures conditions climatiques (sèches), peut atteindre cinq mètres de haut. Il ne faut pas le confondre avec le jujubier, arbuste épineux à feuilles caduques *Zizyphus communis*, qui n'appartient, pas comme le jojoba, à la famille des buxacées, et qui pousse dans les régions méditerranéennes. Le jojoba est un arbuste à feuillage persistant, dont les petites feuilles épaisses et vernissées supportent des températures de 50° (mais il gèle sur pied au-dessous de – 9°) et qui s'accommode d'une pluviométrie réduite (200 à 300 mm *d'eau par an). Il peut même résister* à dix-huit mois sans la moindre *pluie !*

Cette résistance à la *sécheresse* lui vient de son système racinaire *très développé, qui plonge parfois* jusqu'à 30 mètres dans les profondeurs du sol. *Le jojoba se contente* des sols les plus pauvres (sable ou argile), voire salins. Cette aptitude, à elle seule, rendrait le jojoba intéressant pour tous les pays qui luttent contre l'avance du désert. Là où le jojoba pousse, le sol se stabilise. Des expériences l'ont montré au Soudan : cette plante mexicaine (son *surnom latin est une erreur) permet* dans certains cas de reconquérir le désert.

Produit stratégique

Mais si les Américains, les Australiens ou les Brésiliens s'intéressent aujourd'hui au jojoba, ce n'est pas tant pour ses facultés d'adapta*tion aux climats* les plus rudes que pour sa capacité de production : *l'huile* de jojoba. *Les Apaches*, depuis toujours, s'en servaient comme onguent pour les cheveux et pour le traitement des cuirs. On sait aujourd'hui qu'elle peut servir à l'industrie cosmétique, pharmaceutique, textile, agro-alimentaire et, surtout, pour la lubrification des moteurs tournant à haut régime.

C'est, en effet, comme lubrifiant que l'huile de jojoba peut être substituée au spermaceti du cachalot, *considéré jusqu'à présent comme* irremplaçable dans les boîtes de vitesses des voitures de compétition et dans les systèmes de transmission hydraulique. Après bien des réticences, levées peu à peu par la raréfaction du blanc de baleine – impossible jusqu'à présent à synthétiser chimiquement, – l'armée américaine a *fini* par classer l'huile de jojoba comme produit stratégique, au même titre, précisément, que le spermaceti.

Mais qu'a donc de particulier l'huile de jojoba ? Chaque fruit de l'arbre contient de une à trois graines de la taille d'une arachide qui, elles-mêmes, renferment entre 40 % et 60 % d'une cire liquide, légèrement jaune, à odeur de noisette. Cette cire liquide n'est pas grasse car, comme les autres huiles végétales, elle est dépourvue de triglycérides. Elle est constituée d'un mélange d'alcools et d'esters d'acides gras insaturés, que l'on extrait du fruit par simple pression mécanique, sans raffinage. Cette huile *ne rancit* pas, même après une longue conservation (au moins vingt-cinq *ans*). *Elle ne noircit pas* après sulfurisation et garde sa viscosité, même à très haute température (alors que le spermaceti exige des additifs d'huile minérale). Les essais entrepris par l'armée américaine et Général Motors ont montré que l'huile de jojoba remplaçait avantageusement le blanc de *baleine : un graissage* des véhicules tous les 35 000 kilomètres ! Aucun *graphite ni lubrifiant de synthèse* ne peut prétendre à ce résultat.

La liste est longue des autres usages industriels *de cette cire végétale*. A l'état liquide, elle entre dans la composition de nombreux cosmétiques (shampooings, savons, crèmes solaires, etc.) et des produits pharmaceutiques (traitements de la peau, enrobage de médicaments). A l'état de polymères, on la retrouve dans les encres et vernis, le linoléum. A *l'état de dérivés alcools ou acides*, elle sert à la fabrication de désinfectants, d'émulsifiants ou de plastifiants. Nos ancêtres avaient le saindoux ; nos contemporains utilisent le blanc de baleine ; nos descendants auront sans doute recours au jojoba.

Plante miracle

Est-ce donc la plante miracle, cet « or liquide » dont parlent certains enthousiastes ? C'est là qu'intervient la botanique de terrain, incarnée pour le jojoba par son spécialiste incontesté, Demetrios Yermanos, professeur de génétique à l'université de *Californie*. Ce *chercheur* américain dispose aux abords *mêmes du campus de Riverside*, près de Los Angeles, d'un biotope naturel du jojoba, qui s'étend du niveau de la mer à une altitude maximale de 1 500 mètres, et que l'on retrouve encore dans des zones désertiques où il ne tombe pas plus *de 75 mm de pluie dans l'année* (il reste alors nain mais produit des *fruits*). Le professeur Yermanos étudie le jojoba depuis vingt ans et il a suivi les premières plantations, commencées aux Etats-Unis en 1973.

Première constatation : le jojoba exige un peu plus d'humidité dans ses premières années que par la suite. Mais, très tôt, il *développe un* système racinaire exceptionnel : à huit mois, *un* jeune plant a des racines qui plongent à plus de trois mètres de profondeur ! Deuxième observation : le jojoba commence à donner du fruit au bout de trois à cinq ans, mais sa *pleine production* commence vers l'âge de dix ans. Elle *s'échelonne alors* de quelques graines par pied, dans les pires des cas, à une quinzaine de kilos.

De ses longues et patientes observations, révélées pour la première fois en 1982 à l'occasion d'une conférence internationale réunie à Khartoum (Soudan), le professeur Yermanos tire une conclusion très optimiste quant à l'avenir agricole du jojoba : *la culture de cet arbuste* sauvage ne modifie en rien les propriétés de la plante, qui n'exige ni irrigation ni engrais, ne connaît aucun parasite ni maladie notables, et se prête bien à une récolte mécanisée (déjà !). La récolte manuelle n'apparaît rentable qu'au-delà de quatre dollars la livre, c'est-à-dire environ 80 francs le kilo.

Toujours est-il que l'huile de jojoba, elle, se vend bien. En 1983, le gallon américain se vendait 50 dollars, soit environ 120 francs le litre. La tendance, depuis lors est à la baisse car, naturellement, le jojoba de culture commence à produire. Mais il ne baissera pas indéfiniment : l'arbuste ne peut pousser n'importe où et se reproduit *mal* par graine (il faut le cloner, sans garantie de sexe, alors que seul le jojoba femelle donne du fruit).

Le « pétrole végétal » des déserts mexicains, introduit en France en 1895 par la Société nationale d'acclimatation, est aujourd'hui cultivé dans *les cinq continents*, de l'Australie à la Californie ou d'Israël et du Soudan à l'URSS (en Crimée). Les derniers cachalots auront peut-être la vie sauve.

ROGER CANS.

L'éternel retour des méduses

Des bancs de méduses envahissent de temps à autre les plages méditerranéennes. Pourquoi ? On l'ignore, mais les hivers doux et pluvieux favorisent le pullulement des méduses l'été suivant.

MÉDUSE, l'une des trois Gorgones, avait une tête hérissée de serpents et changeait en pierre ceux qui la regardaient. Persée la tua, et offrit sa tête à Athéna, qui en décora son *bouclier*. *Le nom de cet être effrayant* est devenu celui par lequel on désigne communément un ensemble disparate d'animaux marins, souvent inoffensifs, mais dont certains peuvent causer de cuisantes brûlures.

Certaines années, des bancs de méduses s'approchent des plages méditerranéennes et interdisent les baignades. Puis reviennent les « années sans méduses », qui leur font perdre l'honneur de l'actualité. Sera-ce le cas en 1985, après trois ans d'une abondance fort peu goûtée des estivants ? Nul ne peut l'affirmer : *jusqu'à présent*, les méduses sont rares, et les spécialistes ont quelque raison d'espérer que leur absence continuera (1).

Il faut nuancer cette affirmation. Celle qui est rare, c'est *Pelagia noctiluca*, une méduse urticante rosâtre et relativement grande. De nom*breuses autres méduses sont présentes*, mais leur petite taille, souvent bien *inférieure au centimètre*, et surtout leur innocuité les font passer inaperçues. Non que leur taille ait à voir avec la virulence. Les deux seules espèces de méduses dont la piqûre soit *fréquemment mortelle* sont petites. Mais, fort heureusement pour les Européens, elles ne fréquentent que quelques côtes septentrionales de l'Australie.

D'ailleurs, si Pelagia noctiluca est rare actuellement sur les plages, elle peut parfaitement être abondante au large. Cette méduse passe habituellement ses journées à grande profondeur, pour remonter la nuit en surface. Celles qu'on voit près des plages sont en général agonisantes, ce qui n'enlève rien à leur virulence.

Cent espèces en Méditerranée

On recense plus de cent espèces de méduses en Méditerranée, appartenant à trois groupes. *Pelagia noctiluca* et quelques autres animaux de grande taille sont des scyphoméduses, animaux vivant toujours entre deux eaux. Beaucoup plus répandues *sont* les hydroméduses, *qui sont* la forme sexuée d'un organisme fixé *sur le fond. Ce dernier, qui a plus* l'aspect d'une plante que d'un animal, forme des bourgeons qui se détachent, et constituent les hydroméduses. Cette liberté permet les rencontres et la reproduction. Enfin, il existe en Méditerranée une seule *espèce de cuboméduses qui ne vit* que dans les grands fonds, et qui est inoffensive, bien que fort proche des espèces mortelles de cuboméduses qu'on trouve sur les côtes australiennes.

Toutes ces méduses sont théoriquement urticantes, mais, dans la plupart des cas, leur venin ne traverse *pas la peau humaine. Les méduses* ont des tentacules qui s'allongent démesurément lorsque la méduse « chasse », ceux de *Pelagia noctiluca* peuvent atteindre une dizaine de mètres. Ces tentacules sont porteurs de millions de cellules urticantes, les cnidocytes, sorte de sacs munis d'un poil et contenant un filament rempli de venin. Tout contact avec le poil déclenche une sortie *brutale du filament, généralement* muni de petits crochets, qui se comporte *comme une* sorte de harpon. Les animaux planctoniques et les alevins, recevant le venin de très nombreuses cellules lors d'un contact avec un tentacule, sont paralysés et peuvent être capturés par la méduse.

Ce mécanisme implique qu'il ne faut jamais, lorsqu'on est piqué par une méduse, rincer la zone atteinte à l'eau douce, comme cela paraît naturel. En général, de nombreux cnidocytes ont été arrachés par le contact ou même des morceaux de tentacules et ces cnidocytes restent sur la peau. Beaucoup n'ont pas *fonctionné, et le changement de salinité* que provoque un lavage à l'eau douce a un effet déclenchant sur les cellules encore gorgées de venin. De même vaut-il mieux éviter tout frottement pour ne pas étaler les cnidocytes. On peut en revanche rincer à l'eau *de mer. On peut aussi saupoudrer* de talc, qui dessèche les cnidocytes et les rend inoffensifs, ou badigeonner avec un liquide faiblement acide, eau vinaigrée ou urine.

Seuls les sujets développant une forte réaction allergique doivent consulter un médecin. La vieille méthode des marins : allumer une cigarette et chauffer, sans brûler, la zone irritée, apporte un certain soulagement, le venin étant détruit par la chaleur.

Il reste une question sans réponse. *Pourquoi les méduses pullulent-elles* sur les plages certaines années ? On n'en sait rien. On a accusé la pollution, mais l'explication ne tient pas : des invasions de méduses sont attestées depuis deux siècles. On a prétendu que les tortues de mer, grandes consommatrices de méduses, prennent pour des proies les nombreux sacs de plastique qui flottent en l'eau et périssent étouffées. L'argument fait sourire tous les biologistes ; et le nombre des tortues *marines n'est pas tel qu'elles puissent* consommer assez de méduses pour en diminuer notablement la population : les bancs de méduses comptent souvent plusieurs millions d'individus.

A la station marine de Villefranche, près de Nice, où les animaux planctoniques sont étudiés depuis plus d'un siècle, on a *tenté d'établir* une relation avec le climat. En analysant les *périodes 1897-1903* et 1908-1917, où de fréquentes inva*sions de méduses furent* enregistrées dans la rade de Villefranche, les chercheurs ont mis en évidence une corrélation avec la pluviosité et une anticorrélation avec l'écart de température entre hiver et été. Un hiver froid semble diminuer les popula*tions de méduses l'été suivant*, celles-ci pullulant au contraire si la *température hivernale* de l'eau n'est pas descendue au-dessous de 13 °C.

Ce serait une bonne nouvelle pour les baigneurs, l'hiver *dernier ayant* été sévère.

MAURICE ARVONNY.

(1) En 1984, a été mis en place par l'INSERM et les CRS-MNS (Compagnies républicaines de sécurité-Maîtres nageurs sauveteurs) un réseau de surveillance des méduses pour la région Provence-Côte-d'Azur. En 1985, ce réseau s'est élargi jusqu'à la frontière espagnole.

culture

MUSÉES

RÉAMÉNAGEMENT A ÉVREUX

Le grand souffle et la pieuse conservation

Depuis la loi programme sur les musées, dont les effets se font sentir avec quelques années de décalage, pas un mois ne passe sans inauguration. Que ce soit pour des bâtiments neufs, autour de collection sorties d'arrière-salles de musées où elles végétaient. Ou bien, pour la rénovation, doublée souvent de la restauration, d'un palais, un château, un couvent. A Évreux, c'est l'ancien palais épiscopal qui vient de faire l'objet d'un réaménagement de fond en comble. Un bâtiment du XVe siècle, comme la belle cathédrale voisine, et, comme elle est à la croisée du Moyen Age et de la Renaissance. Un bâtiment enfin dont le rôle de témoin prend un relief singulier dans une ville si *meurtrie par la guerre.*

Des discours aussi généraux qu'ennuyeux, aussi généreux que longs, ont marqué le baptême de cette opération dont la première qualité est pourtant la discrétion et l'équilibre. Le palais lui-même, entre cloître et jardin, a été restauré solidement, aménagé très traditionnellement, sans dépense muséographique excessive, donc sans tape-à-l'œil. Cela va bien aux collections. Car leur intérêt local et documentaire, pour incontestable qu'il soit, n'implique cependant pas qu'on s'y rue séance tenante... Belles tapisseries, notables faïences, bons meubles, riche orfèvrerie, vénérable statuaire, ne sont pas *vraiment complétés* par un ensemble de peinture du XIXe siècle dont les noms les plus marquants sont ceux du prolixe Boudin, de Géricault, de Guillaumin. *Le musée fait malgré tout contre mauvaise fortune bon cœur*, soulignant lui-même dans sa présentation cette relative ténuité de la peinture, impressionniste notamment, *« dans une région qui fut pourtant la terre d'accueil de Monet, de Sisley et de Bonnard »*.

Si la peinture du passé ne pêche pas par sa richesse, le musée d'Evreux s'est tourné vers les contemporains. Sage précaution, *payante à long terme*, et courageuse pour une ville de la taille d'Evreux. Les risques ne sont toutefois pas démesurés puisque c'est Soulges, Debré, Tal Coat, Degottex, etc. qui prendront place dans une salle du 2e étage, pour l'heure encore en gestation. En attendant les salles d'exposition temporaire du 3e étage, où la place ne manque pas (sinon la hauteur de plafond), présentent un large et remarquable ensemble de toiles de Judit Reigl. L'artiste est née en Hongrie en 1923 mais vit à Paris depuis 1950.

Rétrospective Judit Reigl

Les œuvres accrochées vont de ses premières années parisiennes à maintenant : une *rétrospective qui montre quelle* constance, quelle vigueur, a toujours mis Judit Reigl dans sa gestion de l'espace, des *Torses* masculins aux torsades les plus *régulièrement* abstraites, de la matérialité du Guano à l'éjection de la matière, la décomposition élémentaire de *Hydrogène, photon, neutrinos* (1983).

L'exposition de Judit Reigl est d'autant plus saisissante que le musée d'Evreux, dans le vieux palais, est plus cloisonné, plus attentif à mettre en valeur *l'objet le plus infime, question* d'échelle : le grand souffle contre la pieuse conservation.

Le grand souffle et la pieuse conservation, c'est aussi l'opposition *dans les salles du sous-sol*, vouées, c'est normal, à l'archéologie, à quelque vingt siècles d'écart des œuvres de Judit Reigl. Cette partie souterraine *est aussi le point fort de la réno*vation du musée d'Evreux : une grande salle creusée dans les jardins de l'évêché, le long du rempart gallo-romain de la ville du Bas-Empire. Ce rempart forme maintenant l'un des murs principaux de la salle, et laisse ruisseler *une bonne lumière zénithale* sur sa surface pierreuse. Cette présence, forte d'histoire et d'architecture, rappelle celle, dans le garage de la rue Dauphine, à Paris, d'un splendide morceau de la muraille de Philippe Auguste, ce serpent de mer de la capitale.

La lumière, brisée sur le rempart, rejaillit dans la salle dont elle donne l'éclairage de base. Un beau contraste avec l'éclai*rage artificiel, très raffiné des* vitrines. La muséographie de cet ensemble est due à Panoptès, société privée rassemblant des spécialistes de tous bords et qui, *moins lourde et* moins fonctionnarisée que ses équivalents dans les musées de France, montre aussi plus de souplesse et souvent plus de technique. On mesure ici son efficacité (1). A partir d'objets peu frappants, les inévitables silex taillés, les poteries, outils, objets de tous usages, d'os, de bronze, de fer... bref, la ration ordinaire du fouilleur, Panoptès a élaboré une présentation didactique mais chaleureuse *où l'on voit cheminer*, lentement, l'homme paléolithique vers l'horizon médiéval. La dimension humaine, et le travail archéologique sont l'un et l'autre *présevés, gardent leurs dimen*sions respectives.

Deux pièces-phares proviennent de l'Evreux gallo-romain (Mediolanum) *Jupiter Stator* et *Apollon donnent le meilleur de* l'expression artistique dans cette évocation rigoureuse de l'histoire et de la vie des gens.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(1) Panoptès vient d'être chargé de la conception de la Maison France-Brésil à Rio, projet financé par la chaîne de TV Globo, Rhône-Poulenc et, théoriquement, le ministère français de la culture.

FESTIVALS

« DIEU », au cirque de Gavarnie

A l'assaut de l'utopie hugolienne

A Gavarnie, le ciel écrase la terre. Les nuages montent vers l'horizon en volutes inquiétantes ou descendent en nuées pour se coucher sur le torrent. Les rochers, tachés de neiges qui entre chien et loup semblent grises, forment un site où l'on guette l'éclair, où l'on attend le tonnerre. Et des chutes d'eau tombent des paroisses vertigineuses, cascades dont le tumulte chante la Création. Tel est le cirque de Gavarnie que Victor Hugo n'oublia jamais.

Douze ans après son séjour dans les Pyrénées, à Jersey d'abord, puis à Guernesey, entre 1855 et 1856, Victor Hugo compose *Dieu*, qui termine le triptyque commencé avec *la Légende des siècles* et par *la Fin de Satan*. Six mille vers durant lesquels le poète dialogue avec des voix célestes, celles qu'il entendait peut-être à Gavarnie, où il situait la Création du monde, ce *« coffre de pierre immense renfermant les archives d'une âpre et sombre catastrophe... une coupe sombre où pourrait boire la nuit »*.

Pour François Joxe, farouche Pyrénéen, monter *Dieu* à Gavarnie, c'était la tentation. Il y a cédé : *« J'ai voulu faire*, dit-il, *un grand spectacle populaire, en me servant d'un texte qui chante ce lieu que j'aime tant. Je n'ai conservé de l'œuvre originale que sept cents vers, en cherchant avant tout à faire de* Dieu *une représentation accessible à tous. »* Mais le sujet demeurait difficile, peu visuel, difficilement théâtral. Une folie donc, une gageure qui fit ricaner les gens de la région. *« Faire un spectacle à Gavarnie, comment ils vont faire ? »*

« Ce fut une épopée, avoue Jackie Marchand, directeur du Parvis de Tarbes, qui a coproduit le spectacle. *Mais nous y sommes parvenus »*. Ainsi, depuis le 1er juillet, le matériel a été acheminé le long de l'étroit chemin qui monte jusqu'au site. Cent cinquante personnes ont été hébergées, comédiens, stagiaires, qui *participent* au spectacle tant au point de vue technique qu'artistique, et tous ceux qui, de près ou de loin, ont aidé à la réalisation de *Dieu*. *« Tant de monde*, soupire François Joxe, *tant de travail, et pour notre première, il pleut. »*

Dérisoires parapluies

Ce soir-là, les spectateurs, après une ascension à pied de vingt minutes, arrivent malgré tout. Drapés par les organisateurs dans des couvertures de l'armée, lourdes et épaisses, ils errent en petits groupes sous de dérisoires parapluies. Fantômes *humides* chaussés de baskets qui assistent à l'Apocalypse et espèrent l'éclaircie.

Elle vint ! Déchirements spec*taculaires. Trouée infinie. Hugo*, interprété par Claude Bouchery, peut enfin converser avec les dieux. La mise en scène de François Joxe est courageuse, voire *héroïque tant le le texte demande* des efforts de concentration que le site lui même empêche de fournir. Pour que tout le monde puisse comprendre, des bannières annoncent les huit propositions philosophico-religieuses sur lesquelles s'interroge l'esprit humain. *Athéisme*, scepticisme, manichéisme, paganisme, moïsisme, christianisme, rationalisme et cette *« lumière qui n'a pas encore de nom »*. Ce sont des oiseaux *qui symbolisent ces diffé*rentes pensées. Ils surgissent de l'ombre, accompagnés de chants, de musiques. Les puissances du bien et du mal se disputent l'univers. *Une croix gigantesque se* dresse dans un faisceau de lumières tandis que le vautour, enveloppé d'écarlate, fait se lever des soupirs et les cris des dieux païens.

Pour servir cette messe universelle, une foule d'officiants, blancs et noirs, courent, montent à l'assaut d'utopies ou tombent, foudroyés par la main du Dieu terrible de Moïse. Leurs hurlements sont répercutés par l'écho qui rivalise avec les effets des techniciens du son – leur travail, si on imagine leurs difficultés, est *remarquable.*

L'altitude, Gavarnie, Dieu et les siens, sans oublier la voix d'Alain Cuny, c'est sûrement un peu écrasant pour l'humain de tous les jours. Mais n'est-ce pas beau pour l'esprit...

CAROLINE DE BARONCELLI.

★ Cirque de Gavarnie, jusqu'au 28 juillet.

■ UN PIANO EN PRISON. – Le pianiste argentin Miguel Angel Estrella a joué deux heures durant pour une centaine de détenus de la prison Saint-Paul de Lyon. Chaque morceau était suivi d'un dialogue direct avec le public. Membre de l'association Musique-Espérance, ancien prisonnier politique, le pianiste a déjà donné plusieurs concerts dans les prisons.

DIGRESSIONS, par Bernard Frank

1 SERPENT DE MER

Depuis que Sartre est mort, en avril 1980, tous les mois lui sont bons pour faire parler de lui. Comme *nous aimons célébrer, embaumer, faire le point ! Les* centenaires ne nous suffisent plus. Il n'y en a pas assez. Ils se font prier, même si nous prenons le bon*homme qui les suscite par les deux bouts : sa nais*sance et sa fin. Et puis un centenaire, c'est long pour une vie d'homme, c'est un plat que l'on ne nous présentera pas deux fois. Alors, on se débrouille comme on peut. Tout devient prétexte.

Avec *Sartre, nous n'avons que l'embarras du* choix. Au lieu d'attendre calmement le 21 juin 2005, nous multiplions les couturières. Un jour, c'est la *cérémonie des adieux* de Simone de Beauvoir sur les dernières années, une autre fois, sa correspondance de jeune homme, tel inédit sur Mallarmé, des fragments de son traité de morale, les *Carnets de la drôle de guerre*. Ce sont les souvenirs de dix, trente personnes qui l'ont rencontré et qui, sans prétendre l'avoir mieux connu que son entourage, ont tout de même l'impression qu'avec eux Sartre s'exprimait *enfin en toute liberté ! Les Mémoires de Raymond* Aron ont permis d'enrichir d'une façon substantielle les sujets de baccalauréat : en littérature, vaut-il mieux avoir raison d'une façon ennuyeuse ou se tromper avec éclat ? Depuis, Françoise Sagan et Jean Cau, chacun à leur façon, ont entretenu la flamme. J'allais oublier cet événement considérable : la mise en « Pléiade » de son œuvre romanesque.

Dans la presse, les responsables des pages littéraires se sont posé avec componction la question de savoir si Sartre serait remplacé dans notre littérature. Et si oui, par qui ? Si la notion même de « maître à penser », d'« écrivain capital », n'était pas *quelque peu dépassée. C'était une occasion de nous* montrer, en photos, les derniers gourous : Lacan, Foucault, Barthes, pour ne citer que les disparus. Un commentaire à la fois dubitatif et élogieux accompagnait cette mise en scène.

∴

Le Débat, la revue de Pierre Nora, dans son numéro 35, renouvelle la formule, raccourcit les délais. Dumas et ses mousquetaires sont dépassés : Sartre, cinq ans après. On a demandé à cinq jeunes écrivains et philosophes *« ce que Sartre a été pour eux et ce qui reste à leurs yeux de son œuvre et de son héritage ». Ce qui m'a frappé à la lecture de ces* témoignages, c'est la modération dans l'attaque et la défense. Comme si tout avait été dit déjà, et qu'il n'y avait pas vraiment lieu de rouvrir le dossier. Chacun de ces garçons, avec une lassitude plus ou moins feinte, tente de tirer son épingle du jeu.

Que dit François George, par exemple, le seul « sartrien » des cinq ? Il bougonne. Il hausse les épaules. *Il sait bien* les reproches que l'on peut adresser à Sartre. *« Dans le domaine politique proprement dit, en effet, son apport est mince. »* C'est le moins qu'on puisse dire ! Au fond, pour François George, en politique, Sartre n'a pas eu de chance. Il *a loupé le coche à un an près. Il était bien parti.* En 1946, *« il avait refusé l'idéologie marxiste-léniniste dans* Matérialisme et Révolution. *En 1950, il a signé un éditorial des* Temps modernes *rédigé par Merleau-Ponty qui dénonçait le système concentrationnaire soviétique. Son attitude lui a valu les insultes du Parti communiste »*. George ajoute : *« Si Sartre avait campé sur ses positions antérieures, il apparaîtrait aujourd'hui comme un modèle d'intègre clairvoyance. »*

Le malheur de Sartre, c'est que Staline est mort trop tard. Pour bien faire, il aurait fallu que Staline meure entre 1946 et 1950 : quand Sartre ne se laissait pas impressionner par les niaiseries doctrinales du léninisme, que, pour lui, un camp de concentration, même rouge, même dans le sens de l'histoire, restait un camp de concentration. *« En 1952, un an avant la mort de Staline, Sartre a craqué »*, dit George, d'une façon touchante et presque comique. Et pourquoi Sartre a-t-il craqué ? *« Par amour et par faiblesse. »* C'est entendu, et c'est vrai. Mais j'ajouterai *: parce que Sartre* avait mis au point sa façon d'écrire sur les événements. Il savait comment les traiter. C'est en 1953 qu'il publie dans sa revue son délirant et sublime feuilleton, *Les Communistes et la Paix* en plusieurs épisodes et qui ne fut jamais terminé. Sartre prenait prétexte d'une grève que tout le monde a oubliée, et où Jacques Duclos s'était vu accuser d'espionnage et presque de trahison à propos de pigeons retrouvés dans le coffre de sa voiture, pour s'enfoncer dans les chemins des bois.

∴

Le Sartre qui pensait « bien » sur la politique, c'était le Sartre qui avait des rougeurs devant cette grande demoiselle qui l'intimidait ou l'ennuyait. Pour lui, la politique, c'était un domaine réservé aux spé*cialistes – un peu ce que sont les affaires étrangères* pour un président de la République sous la Ve – à Merleau-Ponty, par exemple, puisque Sartre n'avait plus Raymond Aron sous la main. Le jour où Sartre a vu le moyen de la submerger avec ses propres mots, il ne s'est plus tenu de bonheur, la réalité est devenue secondaire. Les personnes qui ont déploré l'engagement de Sartre, qui lui ont reproché d'avoir *détourné la littérature d'elle-même, ne se sont* jamais rendu compte que pour Sartre, tout était littérature, y compris sa passion, la philosophie.

L'année où Sartre a « craqué », suivant l'expression de François George, je l'ai rencontré par hasard à *Saint-Tropez. J'étais dans l'euphorie*, autrement dit moins maussade que d'habitude : un premier livre en librairie, chroniqueur au *Temps modernes* et *d'autres sucettes de la* même espèce. *Sartre aussi* était gai. Il habitait cet hôtel qui a changé de nom depuis et qui s'appelait *L'Aïoli. « On prend un verre ? »* Et comment ! Trop content que j'étais de semer mon éditeur d'alors qui m'avait invité dans sa maison du Midi avec la demoiselle de mes pensées. Après m'avoir complimenté avec sa gentillesse habituelle sur la bonne marche de mes travaux, Sartre, *questionné par moi, – Staline venait de mourir « On peut assister à un retour des tsars, pourquoi pas ?* – me dit qu'il croyait avoir trouvé « le truc » pour parler politique, pour s'adresser aux communistes. Il était assez content de son texte fleuve sur les pigeons de Duclos. Pour lui, *Les Communistes et la Paix*, c'était *« la vraie suite des* Chemins de la liberté », le tome IV ou V. Sartre ne faisait pas le *détail.*

∴

Je me demande si ceux qui ont connu Sartre, je ne parle pas des intimes, ont encore en mémoire son étonnante spontanéité dans la conversation. C'était l'homme le moins prévenu du monde, le moins soucieux d'être en accord avec ses thèses, c'est aussi pour ça qu'il aimait les dames et quelques jeunes gens, avec eux, on pouvait se contredire. Il n'avait cure de ses œuvres complètes, il les retrouverait bien assez tôt devant sa table de travail. Un jour ou l'autre, les pas de côté avec la « doxa » sartrienne *seraient intégrés. Sartre n'était pas à une contradic*tion près, puisque la contradiction, c'était son métier. Et d'un autre côté, quand il avait commencé son discours, à enfiler les pages, il n'était plus question que la réalité historique vienne le déranger. Quand elle devenait intolérable, il rompait.

∴

Rompre, c'est une comédie. Une façon artificielle d'aller à la ligne. D'en finir avec ce qui n'a pas de fin. De recommencer ailleurs ce qui ne sera jamais terminé. J'invente ? Vous devriez lire le dernier numéro de la *Revue internationale de philosophie* (152-153) *consacré à Sartre. Pas tout, bien sûr !* Mais, par exemple, la première version de l'article de Sartre sur Merleau-Ponty, *« écrit à Rome au cours de l'été 1961 »*, sur *« deux blocs de papier à lettres 21 X 27* « La Pérouse » *130 feuillets »*. Cette version est très différente du texte que nous connaissons en principe. Pas meilleure. Mais plus personnelle, plus gauche, plus sentie et donc plus curieuse. On se dit que cette *« nécro »* a dû lui coûter. Il la jugeait nécessaire. Phénoménologie et *Temps modernes* obligent. Entre collègues de bureau, de même niveau et de même grade, on se doit bien ça. Mais le cœur n'y était pas. *« Je n'ai pas de pleurs pour Merleau-Ponty ni rien à dire sur sa mort : ma peine est la plus commune, si j'en parle, je n'apprendrai rien à personne : et puis, en un autre sens, elle ne regarde que moi. »* Avec Gide, la distance d'âge, de sentiments et de talents avait permis les drapés sobres à la Ingres. Son Camus, en 1960, nous avait éblouis. Les amateurs du genre étaient restés pantois, se demandant ce qu'ils prisaient le plus, la querelle de 52 ou l'éloge funèbre.

Le Merleau-Ponty de Sartre dans ses moments les plus inspirés valait surtout par les confidences *sur l'auteur. C'était typiquement de la « sartraille »*, ce mélange de philosophie et de littérature où l'on trouve de tout et qui a bien du ragoût. C'est dans cette première version que vous lirez ce portrait de l'écrivain en action, la phrase que je cherchais : *« Je pensais pour rigoler, je donnais mes pensées ou je les jetais, sûr d'en refaire quand je voudrais : une chose m'échappait : sur des registres divers, à propos d'objets variés, je traînais une seule pensée, toujours la même ; c'était elle que je pouvais distribuer ou perdre, c'était elle qui renaissait de ses cendres toute seule. »*

2 POLITESSE

Que soit remercié *le Nouvel Observateur* qui m'a permis de redécouvrir ces revues.

EXPOSITION

Les statues d'Arman ravissent ou scandalisent les Parisiens

« J'adore. Voilà vingt minutes que je regarde cette sculpture. Ce n'est pas un tas : il y a une verticalité admirable. Et puis quel symbole pour nous autres banlieusards obsédés par le temps. » Ce jeune bijoutier d'Asnières est en admiration devant l'empilement de montres que le sculpteur Arman a créé et qui vient d'être dressé dans la cour du Havre, devant la gare Saint-Lazare, à Paris. *Cette œuvre, intitulée L'Heure de tous*, mesure 7 mètres de haut et pèse 3 tonnes. Elle a coûté 750 000 francs. Une soixantaine de montres et d'horloges – cadrans de faïence blanche sertis de bronze doré – semblent dégringoler du ciel.

Elle fait partie des cent œuvres d'art qui ont été commandées par le ministre de la culture, M. Jack Lang, pour encourager la création artistique en France. Certaines ont déjà fait scandale. La statue-menhir due au sculpteur Derbré et qui représente le président Georges Pompidou n'a *jamais été inaugurée bien qu'elle se* trouve sur les Champs-Élysées. La *Tour aux Figures* de Jean Dubuffet a longtemps cherché un site et l'a finalement trouvé après maintes tribulations sur l'île Saint-Germain, *en face* des usines Renault.

Arman a été comblé. Sa première œuvre, une commémoration de la Révolution, est déjà plantée devant le perron de l'Élysée. Les deux suivantes, l'empilement de montres et un entassement de valises édifié cour de Rome également devant la gare Saint-Lazare, sont devenues aussitôt coqueluche des *Parisiens ou plutôt* des banlieusards qui par dizaines de milliers passent par là deux fois par jour. Devant l'empilement de bagages intitulé *Consigne à vie (7 mètres de haut*, 5 tonnes de bronze à la patine sombre) un ouvrier s'arrête un instant : *« C'est un peu tristounet mais je trouve ça original. »*

Des passants s'attroupent. Les discussions s'engagent. L'art est *soudain dans la rue*, familier, quotidien. Certains se déboutonnent. *« Vous savez*, confie une infirmière arrivant de Suresnes, *moi je fais de la peinture en amateur. En ce moment je commence une « aurore ». Vous pouvez pas savoir comme c'est difficile de rendre le doré. Alors j'admire d'autant plus le travail d'Arman. »*

« C'est génial, marrant et gai, lance un cuisinier qui détale à toutes jambes. *A force de discuter je vais être en retard. »* Mais un chef de rayon des Galeries Lafayette sanglé dans son deux pièces passe, l'œil noir : *« Affreux »*, jette-t-il. *« Dommage qu'on n'ait pas mis sur le socle quelques indications sur l'artiste et même sa photo »*, se plaint un jeune couple qui vient de passer cinq minutes à évaluer les mérites respectifs des montres et des valises. *« Mais c'est Arman*, s'exclame une employée de banque. *On le connaît bien à Jouy-en-Josas. On a un empilement de voitures de lui dans le parc de la fondation Cartier. Au début on est surpris et puis, vous verrez, on s'y fait. »*

L'accueil des Parisiens consolera Arman de ses malheurs à Jouy-en-Josas. Sur plainte de l'Association des amis de la Bièvre, un tribunal vient de le condamner à déplacer son chef-d'œuvre (*le Monde* du 22 avril). Grosse affaire : ses soixante carrosseries empilées et enrobées de béton mesurent 18 mètres de haut et pèsent 1500 tonnes.

Les rues et les squares de Paris se garnissent donc des commandes de l'Etat. Le *Rimbaud* d'Ipousteguy *s'est élevé il y a quinze jours sur la* place de l'Arsenal (12e arrondissement). La rentrée de septembre sera passionnante : au coin de la rue de Rennes et du boulevard du Montpar*nasse on verra surgir un Hommage à Picasso* du sculpteur César. Une statue équestre de 6 mètres de haut et 3 mètres de long qui fera jaser. *« Un sacrilège »*, disent déjà certain. *« La plus belle sculpture du vingtième siècle »*, répondent d'autres.

MARC AMBROISE-RENDU.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Feydeau : comédies en un acte.

Les autres salles

ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 21 h : Doit-on le dire ?
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h, Tailleur pour dames.
CLOITRE DES BILLETTES (523-49-78), 19 h 30 : Le blé se couche.
CONCIERGERIE (353-29-83), 20 h 30 : Spartacus.
DAUNOU (261-69-14), 21 h, Le canard à l'orange.
DIX HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.
ESPACE MARAIS (366-90-14), 18 h 30 : Tomb-el-Ca-Zar ; 20 h 30, Jungelfon.
FONTAINE (874-82-34), 20 h 30 : Triple Mixte.
GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : Madame's Late Mother.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 21 h : Les Précieuses ridicules.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort d'un supporter.
LUCERNAIRE (544-57-34), 20 h : I. C'est rigolo ; II. 18 h : Parlons français n° 2 ; 20 h : Commedia dell'arte ; Petite salle, 21 h 30 : Rue des nuits blanches ; Chôme qui peut.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15, On dînera au lit.
ŒUVRE (874-42-52), 21 h, Comment devenir une mère juive en dix leçons.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.
PORTE ST-MARTIN (607-37-53), 20 h 30, Deux hommes dans une valise.
POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : En camarades.
TAI THÉATRE (278-10-79), 21 h : Yes, Peut-être, de M. Duras.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h : la Nuit et le Moment.
THÉATRE 33 (877-38-03), 20 h 30 : Courteline pas mort.
TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Merveilleux épouvantail ; 20 h 30 : Agatha, de M. Duras ; 22 h 30 : Tango pile et face.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Chants d'elles ; 22 h : Crazy Cocktail ; 23 h 15 : Banc d'essai des jeunes.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.
BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?
CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : Le chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

Mardi 23 juillet

CAFÉ DE LA GARE (549-27-78), 20 h 30 : Riez, riez, profitez-en... ; 22 h : Les méthodes de Camille Bourreau.
ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : explosion dans un sous-marin ; 22 h : le Watrok's.
PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Des gratte-cul dans la crème fraîche.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.
SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : la Gauche mal à droite.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. 21 h 45 : Areski et Fontaine.
TOURTOUR (887-82-48), 22 h 30 : Tango pile et face.

La danse

ESPACE RONSARD (264-31-31), 20 h 45 : Théâtre d'images.

Les concerts

(voir également la rubrique « Festival »)
Église Saint-Étienne-du-Mont, 20 h 45 : Ensemble Instrumental Stajic (Vivaldi).
Église Saint-Séverin, 21 h : Orchestre P. Kuentz Ch. Perrier-Layec (clavecin) (Bach).
Théâtre 3 sur 4, 18 h 30 : B. Verlet (clavecin) (Bach).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Maxim Saury Jazz Music.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 heures : Amed gulbay ; à 0 h 30 : Jean Bonnard.
MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.
MUSIC'HALLES (261-96-20), 22 h : L. Winsberg, Z. Fleischer, M. Alibo, T. Rabeson.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, Art Blakey and Jazz Messengers.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Alligator Jazz Band.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Eric Le Lann, O. Hutman, C. Alvim, A. Ceccarelli.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Michel Attenoux Jazz Group.
TROIS MAILLETZ (354-00-79), 23 h : Voices of America, Paul Cooper.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Carte blanche à P. Vecchiali ; 16 h, Tarakanova, de F. Ozep ; 19 h, Courrier-Sud, de P. Billon ; 21 h : Cinéma japonais contemporain - 3e partie : Noriko, vous connaissez ?, de Z. Matsuyama.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Franco-égyptien) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (589-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).
L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Bré., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).
LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).
BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (320-30-19).
CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).
COCAINE (A, v.f.) (*) : Paris Ciné, 10e (770-21-71).
LE CONSUL (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
CONTES CLANDESTINS (Fr.), Républic, 11e (805-51-33).
CRAZY DAY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
DAVID, THOMAS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; UGC Convention, 15e (574-93-40).
LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; v.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).
DESIDERIO (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).
DÉTECTIVE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-99-22).
L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (245-66-00).
EMMANUELLE IV, George-V, 8e (562-41-46).
LES ENFANTS (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Rialto, 19e (607-87-61).
ESCALIER C (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) : Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
GROS DEGUEULASSE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).
HEAVENLY BODIES (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).
L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).
LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40). — V.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).
JOY AND JOAN (Fr.) (**) : George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
JUSQU'A UN CERTAIN POINT (Cub., v.o.) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).
KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Calypso, 17e (380-30-11).
MASK (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
MISHIMA (A.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Républic, 11e (805-51-33).
LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).
PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-51-36).
PATROUILLE DE NUIT (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).
PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) : Rialto, 19e (607-87-61).
PETER LE CHAT (Suédois, v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Studio 43, 9e (770-63-40).
LES POINGS FERMÉS (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86) ; Républic, 11e (805-51-33).
POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (225-21-21) ; Murat, 16e (651-99-75). — V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-53-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
PORTÉS DISPARUS (A. v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).
POULET AU VINAIGRE (Fr.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).
RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).
LES RIPOUX (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
ROUGE MIDI (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86).
LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).
LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
SPÉCIAL POLICE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
STARMAN (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Escurial, 13e (707-28-04). — V.f : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).
SUBWAY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).
TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).
THAT'S DANCING (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).
LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).
UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
VISAGES DE FEMMES (Ivoir., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LES FILMS NOUVEAUX

LE FEU SOUS LA PEAU, film français de Gérard Kikoïne : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).
LES FRÉNÉTIQUES, film américain de David Winters (v.f.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 9e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
NOM DE CODE : OIES SAUVAGES, film allemand d'Anthony Dawson (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
PUMPING IRON II : FUTUR SEXE, film américain de George Butler (v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Sept Parnassiens, 14e (335-21-21). V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).
SALE TEMPS POUR UN FLIC, film américain d'Andrew Davis (v.o.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (297-53-74) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16). V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Les Trois Secrétan, 19e (241-77-99).
STICK, LE JUSTICIER DE MIAMI, film américain de Burt Reynolds (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

Les grandes reprises

ALICE DANS LES VILLES (A., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (329-79-89).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA BALADE INOUBLIABLE (It., v.o.) : Latina, 4e (278-47-86).
BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).
BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).
LA CROISÉE DES DESTINS (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-it., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Elysées-Lincoln, 8e (354-36-14).
DIEU ME SAVONNE (Bost, v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).
EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
EXTÉRIEUR NUIT (Fr.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).
ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (225-10-30).
LES FAUCONS DE LA NUIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; V.f. : Rex, 2e (233-42-26) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
FAUX MOUVEMENT (All., v.o.) : 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68).
LA FEMME ET LE PANTIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).
LA FEMME MODÈLE (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (325-72-07).
LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LA FILLE DE RYAN (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LE FLINGUEUR (A., v.o.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
GUERRE ET PAIX (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).
HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).
JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).
LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
MACAO LE PARADIS DES MAUVAIS GARÇONS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All.) : Rialto, 19e (607-87-61).
MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71) ; Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).
METROPOLIS (All.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
MOGAMBO (A.) : Champo, 5e (354-51-60).
MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (Brit.) : Rialto, 19e (607-87-61).
MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
MOONRAKER (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2e (642-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
PAIN, AMOUR ET FANTAISIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
LE PROCÈS (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76).
ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).
SCANNERS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Images, 18e (522-47-94).
LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).
LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A.) : Action Christine, 6e (329-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).
THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch, v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
LES VALSEUSES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

A VOIR

Fièvres

L'une s'étiole dans ses chimères érotiques. *L'autre, infirmière*, jouit de sa patience toute maternelle. La dernière croque la vie, à petites dents. Lui est malade, d'une maladie sans nom inventée par le réalisateur François Weyergans pour son personnage, un écrivain qui *« rêve d'écrire et d'en vivre... mais c'est impossible »*. Larve visqueuse filmée au ras du sol, entre lit et canapé, dans l'atelier de peintre qu'un de ses amis lui a prêté, il se mue en séducteur en regardant ces trois femmes... ou cette femme démultipliée dans son propre délire.

La maladie gomme peu à peu les limites, incertaines par essence, entre la vie et les fantasmes. Elle imprime de sa griffe le rythme et l'espace de l'histoire. La caméra ne filme que selon ses caprices : plans saccadés de visions bousculées et contradictoires, langueur des scènes intimes saisies au plus près des visages. *L'intrigue* — les relations amoureuses entre un homme et trois femmes — et *le lieu — Paris des années 70* — perdent leur épaisseur au profit d'un voyage cérébral.

Selon André Labarthe, qui a réalisé le générique de *Maladie mortelle*, une coproduction de l'Institut national de la communication audiovisuelle (INCA) et d'Elite Film, Weyergans fait de la maladie *« l'instrument d'un récit cruel qui conduit son héros sur la crête même où se joue le destin de quiconque a choisi d'écrire »*.

Cette recherche psychologique est ainsi livrée, aride, dans sa brutalité, sans concession au romanesque. Il faut vouloir — ou savoir — se glisser dans l'intimité des personnages pour aimer *Maladie mortelle*. — C. Y.

★ *Maladie mortelle*, mercredi 24 juillet, TF1, 22 h 55.

Aux Etats-Unis

NOUVEAU DÉLAI DEMANDÉ PAR L'AGENCE UPI

Après deux vagues successives de licenciements, l'agence de presse américaine UPI (United Press International) a demandé au juge des faillites une nouvelle autorisation de réduire les salaires et les avantages de ses 1 600 salariés.

La direction de UPI souhaite également prolonger de quatre-vingt-dix jours le délai de quatre mois qui lui avait été accordé pour mettre sur pied un plan de réorganisation ou trouver un acquéreur. L'agence serait alors à l'abri de la liquidation jusqu'à la fin du mois de novembre. Parmi les modifications de la convention collective réclamées par la direction figurent la réduction des indemnités de licenciements, de retraites et de la couverture médicale, ainsi que le report jusqu'en avril 1986 du retour progressif au niveau normal des salaires.

D'autre part, les négociations avec d'éventuels acheteurs se poursuivent, mais aucune d'entre elles n'a encore abouti.

MORT DU JOURNALISTE JEAN VIGNERON

Le journaliste Jean Vigneron, plus connu sous le pseudonyme de Jean Rochereau, est mort dimanche 21 juillet, des suites d'une longue maladie. Jean Vigneron était chef du service spectacles de *la Croix*, où il a fait toute sa carrière.

[Né le 15 février 1928, Jean Vigneron entre à *la Croix* dès 1947 comme secrétaire auprès du rédacteur en chef, le Père Merklen. Il assure très rapidement les critiques de théâtre et de films avant de prendre en 1955 la responsabilité du service spectacles du quotidien. Jean Vigneron était vice-président du Syndicat de la critique cinématographique et secrétaire général du Prix Louis-Delluc.]

COMMUNICATION

Mardi 23 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Haroun Tazieff raconte « sa » Terre.
Numéro 4 : Les déserts arides de glace.
Déserts de sable, déserts glacés des pôles, répartitions des zones désertiques sur la Terre, explications climatiques de ces phénomènes... par l'un des grands volcanologues français, Haroun Tazieff.

21 h 30 Théâtre : Là où vous êtes.
D'Alain Malraux, avec C. Marchand, H. Bellon, J. Davy.
Les retrouvailles d'une famille désunie : un fils désœuvré et instable, une fille aînée très introvertie... tous se rassemblent autour de leur père gravement malade... Un drame psychologique.

23 h 20 Vidéo-danse : Vue imprenable.
De J.-P. Botella, G. Martinez. Avec D. Larrieu, P. Henrot, G. Apeix.
Les nouvelles techniques vidéo permettent d'élaborer des créations chorégraphiques originales.

23 h 35 Journal.

23 h 50 Choses vues : Hugo, lu par Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma (cycle Chaplin) : Monsieur Verdoux.
Film américain de C. Chaplin (1946), avec C. Chaplin, M. Corell, M. Raye, I. Elsom, M. Hoffman, M. Nasb (N. Rediffusion).
Dans les années 30, un employé de banque français réduit au chômage par la crise séduit de riches veuves qu'il épouse et assassine, s'empare de leur argent pour spéculer. Inspiré de l'histoire de Landru, un pamphlet social d'une rare violence, sous son comique débridé. La société américaine est visée.

22 h 35 Chefs-d'œuvre en péril : Carrosses et attelages.
Magazine de P. de Lagarde.
Carrosses et attelages d'avant et d'après la Révolution française, les plus belles collections de Londres, Vienne ou Lisbonne.

23 h 5 Journal.

23 h 30 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 La dernière séance.
Emission d'Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui. Actualités 1957 ; Dessin animé : Tom et Jerry au piano. A 22 h 15 Tex Avery ; les réclames de l'époque ; entracte ; l'attraction : *Ph. Gauthier, accordéoniste.*

20 h 50 Premier film : Terreur dans la vallée.
Film américain de R. Rowland (1957), avec S. Granger, R. Fleming, C. Wills, S. Rowland, J. Gregory.
Un aventurier, revenu chez lui après des années d'absence, est mêlé à un conflit local et doit reconquérir l'affection de son fils. Il n'y a aucune originalité dans le scénario et dans la mise en scène.

22 h 40 Journal.

23 h Second film : le Beau Brummel.
Film américain de C. Bernhardt (1954), avec S. Granger, E. Taylor, P. Ustinov, R. Morley, J. Donald, R. Harris.
Sous le règne de George III, les excentricités et les intrigues d'un dandy anglais, surnommé le roi de la mode dans la haute société londonienne. Une somptueuse reconstitution d'époque et un personnage très complexe supérieurement interprété par Stewart Granger.

CANAL PLUS

20 h 30, Le Guignolo, film de G. Lautner ; **22 h, Siège,** film de P. Donovan et M. O'Connel ; **23 h 45, Attila, fléau de Dieu,** film de P. Francisci ; **1 h,** Les superstars du catch ; **1 h 50,** Au cœur de l'Arabie saoudite ; **2 h 45,** Répertoire nº 1.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire : poésie sonore.

21 h 30 Radio Festival, en direct d'Avignon : les théâtres indiens d'aujourd'hui : autour de l'acteur, de la peinture : *rencontres improvisées avec la « vie » du Festival :* concerts indiens (enregistrés cour de l'archevêché le 17 juillet) : B. Krishna et N. Ramani.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 35 Avant-concert.

21 h 30 Concert (en direct de la Cour Jacques-Cœur) : *Cinq pièces pour corde,* de Hindemith, *Lachrymae,* de Britten, *Concerto en mi bémol majeur pour deux pianos et orchestre,* de Mozart, *la Valse,* de Ravel, par l'Orchestre de chambre de Norvège, dir. T. Tonnesen, G. et S. Pekinel, pianos.

0 h 10 Jazz-club : Bob Dorough, chant et piano et Bill Takas, bassiste.

Mercredi 24 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 ANTIOPE 1.

11 h 45 La une chez vous.

12 h Jeu : Le grand labyrinthe.

12 h 35 De port en port.

13 h Journal.

13 h 45 Choses vues : Victor Hugo lu par Michel Piccoli.

13 h 50 Croque-vacances (et à 16 h 35).
Variétés, infos-magazine...

14 h 30 Reprise : Chapeau (Chantal Goya).
Diffusé le 19 juillet.

15 h 25 Série : la Maison des bois.

16 h 20 ANTIOPE 1, jeux.

17 h 40 La chance aux chansons.

18 h 5 Mini-journal pour les jeunes.

18 h 15 Série : L'homme qui revient de loin.

19 h 15 Jeu : Anagram.

19 h 40 Les vacances de monsieur Léon.

19 h 55 Tirage du Tac-o-tac.

20 h Journal.

20 h 35 Tirage du Loto.

20 h 40 Série : Quelques hommes de bonne volonté.
D'après l'œuvre de J. Romains, adapt. M. Jullian et F. Villiers. Avec D. Ceccaldi, C. Dauphin, J. Barney...
Nº 6. A la rencontre du matin. Paul Doumer, président de la République, est abattu le 5 mai 1932. Un événement qui n'arrête nullement Havercamp dans la préparation de ses bons du Trésor. La situation internationale empire. Jerphanion annonce sa démission du ministère. Inspiré de la saga monumentale que Jules Romains avait écrite selon la méthode esthétique qu'il avait créée : l'unanimisme. Multiplicité des personnages et des milieux, un foisonnement de vies humaines prises dans le grand champ collectif d'une histoire en mouvement.

21 h 35 Variétés : Nana Mouskouri.
Une émission de M. et G. Carpentier.
Concert au théâtre Hérode Atticus en 1984. Nana Mouskouri interprète une vingtaine de ses succès.

22 h 35 Journal.

22 h 50 Téléfilm : Maladie mortelle.
Présenté par l'INA, réal. F. Weyergans. Avec A. Duperey, L. Terzieff, C. Marlier, A. Nilson.
Un homme joue de sa maladie pour séduire trois femmes. Il mêle sa vie et ses fantasmes dans un « voyage intellectuel » dans le Paris d'aujourd'hui. Un travail de recherche, élaboré avec soin par François Weyergans, difficile, un peu aride, mais intelligent.

0 h 25 Choses vues : Hugo, lu par Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télématin.

11 h 45 Récré A 2.
Poochie : les Petites Canailles.

12 h Journal et météo *(et à 18 h 40).*

12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Série : Simon et Simon.

14 h 25 Chroniques martiennes : les expéditions.
Premier d'une série en trois épisodes, d'après R. Bradbury, le grand maître de la littérature de science-fiction. Réal. M. Anderson. (Redif.)

16 h Sports été.
Golf : open de Grande-Bretagne.

18 h Récré A 2.
Watoo-Watoo : Les mystérieuses cités d'or.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Informations régionales.

19 h 40 Feuilleton : Permis de construire.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : Messieurs les jurés.
L'affaire Meigneux, réal. A. Franck. Avec V. Silver, G. Staquet, P. Laplace, R. Yong...
Dans le box des accusés, Jacques Meigneux, petit voyou, truand sans envergure, condamné pour recel, vol à l'arraché et proxénétisme... et pour le meurtre d'une femme. Affaire à suivre.

22 h 35 Histoire courtes.
« Eden », de R. Rea ; « Le point d'eau », de V. Moncorgé.

23 h 5 Journal.

23 h 30 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 5 Dessin animé : La panthère rose.

19 h 15 Informations régionales.

19 h 40 Coups de soleil.

19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.

20 h 5 Les jeux.

20 h 35 Intervilles 85 : Dax-Bayonne.
Emission de Guy Lux et C. Savarit.
Des tartes à la crème, des toboggans savonneux, le retour d'une émission-phare des premières années du petit écran : grand public.

22 h 15 Journal.

22 h 35 Prélude à la nuit.
Quatuor nº 14 en sol majeur, de Mozart, interprété par le Quatuor Rosamonde.

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; **7 h 10,** Top 50 ; **7 h 45,** Sur la piste du bison blanc ; **8 h 35,** Dancin'days (et à 13 h 5) ; **9 h 5,** Cabou cadin (et à 12 h 30, 13 h 35 et 17 h 25) ; **9 h 30, Rue Cases Nègres,** film de E. Palcy ; **11 h 10, Shogun assassin,** film de K. Misumi ; **14 h 45,** Les pionnierss du Kenya ; **15 h 35, Meurtre dans un miroir ; 18 h 40,** Jeu : Les affaires sont les affaires ; *19 h 10,* L'esclave Isaura ; **19 h 45,** *Top 50 ;* **20 h 55, le Crépuscule des faux dieux,** film de D. Tessari ; **22 h 25, les Galettes de Pont-Aven,** film de J. Seria ; **0 h 15, 2019 après la chute de New York,** film de M. Dolman ; **1 h 45,** Le monde fabuleux des effets spéciaux : les créatures fantastiques de G. Lucas ; **2 h 30,** Séries rock.

FRANCE-CULTURE

1 h, Les nuits de France-Culture ; 7 h, Le goût du jour ; **8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance :** deux fois un, les jumeaux (et à 10 h 50 : le corps tel qu'on le pense) ; **9 h 5, Matinée : sciences et symboles :** Colloque international de Tsukuba, les voies de la connaissance (le corps et l'esprit) ; **10 h 30, Musique :** miroirs (et à 17 h) ; **11 h 10, Le livre, ouverture sur la vie :** rencontre de jeunes lecteurs avec Michel-Aimé Baudouy ; **11 h 30, Feuilleton :** le Dossier nº 113 ; **12 h, Radio festival,** en direct d'Avignon (et à 13 h 40) ; **12 h 45, Panorama ;** ***14 h, Un livre, des voix :*** *« Douce lumière »,* de Renée Massip ; **14 h 30, Collège international de philosophie,** par J. Munier ; **15 h 30, Lettres ouvertes,** magazine littéraire ; ***17 h 10, Le pays d'ici :*** *Béziers,* histoire d'air, histoire d'eau ; **18 h, Subjectif :** Agora (Vincent Bardet) ; à 18 h 35, Tire ta langue... ; **19 h 30, Perspectives scientifiques :** recherches actuelles ; **20 h, Musique, mode d'emploi :** J.-S. Bach, le père prodigue.

20 h 30 Antipodes : l'une danse, l'autre écrit poèmes et musiques des nuits de Rabat, Port-au-Prince, Dakar, Beyrouth, Montréal, Pointe-à-Pitre, etc. (Rediff.).

21 h 30 Radio Festival, en direct d'Avignon. Les théâtres indiens aujourd'hui : autour de l'acteur, de la peinture ; rencontres improvisées avec *la « vie »* du *Festival ;* Musique profane italienne à la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon : groupes d'Irgoli et de Lungo.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique : Nikolaus Harnoncourt ; **7 h 10, Réveille-matin ; 9 h 8, Occitanes :** Germaine Cernay, Jean Planel, Francis Poulenc, Mireille, Charles Bonaparte... ; ***12 h 5, Le temps du jazz ; 12 h 30, Concert :*** œuvres d'A. de Bertrand par l'Ensemble Clément Janequin ; **14 h 4, Programme musical ; 17 h, L'imprévu** (en direct de Montpellier) ; ***18 h 30, Récital*** *(en direct de la salle Molière) : Cyril* Huvé interprète au piano des œuvres de Busoni ; **20 h 5, Jazz** (en direct du Festival de Juan-les-Pins) : le Trio de Keith Jarrett.

20 h 34 Avant-concert : œuvres de Kodaly.

21 h 30 Concert (donné le 16 juillet dans la cour Jacques-Cœur : polyphonies catalanes. *L'Alta naixença del rei En Jaume,* pour soprano, baryton, chœur et orchestre, de Gerhard ; *Burlesque pour piano et orchestre,* de R. Strauss ; Suite du *Mandarin merveilleux,* de Bartok, par l'Orchestra de la ciudad de Barcelona et les Chœurs Antics Escolans de Montserrat, dir. A. Ros-Marba ; sol. : A. Ader, piano, C. Bustamente, soprano, E. Serra, baryton.

0 h 10 Programme musical.

SPORTS

Le sport et l'argent

II. – *La télévision a tous les droits*

par MICHEL CASTAING

Le sport est le grand spectacle de la fin du deuxième millénaire. Son aspect financier est de plus en plus important, mais les rapports du champion et de l'argent sont devenus plus clairs (le Monde du 23 juillet). Les principales ressources du sport viennent de la télévision qui, en contrepartie, a de plus en plus tendance à imposer ses propres règles du jeu aux champions.

La télévision a tous les droits... D'abord, celui d'en verser aux organisateurs des rencontres sportives qu'elle diffuse. C'est devenu faramineux, à la démesure des passions soulevées. Naturellement, le gigantisme en la matière provient des Etats-Unis.

La féroce empoignade à laquelle se livrent les trois grandes chaînes *américaines* (ABC, NBC, CBS), pour arracher des contrats d'exclusivité, a, au fil des ans, fait monter les *enchères de façon stupéfiante. Entre* elles, c'est *Dallas* tous les jours, et, en comparaison, la vente des yearlings à Deauville, n'est qu'une tombola paroissiale.

Ainsi, les droits de retransmission des Jeux olympiques d'été sont passés, en huit ans (1976-1984), de 34 à 281,5 millions de dollars (+ 807 %). Dans la même période, ceux des JO d'hiver ont grimpé de 11,6 à 102,4 millions de dollars (+ 881 %). Et, parce qu'avec ses principales annexes (hockey sur glace, patinage artistique) le chapiteau olympique du « cirque blanc » s'installe en territoire nord-américain, en février 1988, à Calgary (Canada), ABC a fait sauter tous les baromètres de l'inflation, obtenant la « couverture » exclusive de cette manifestation pour la somme de 309 millions de dollars. Trois fois plus qu'à Sarajevo, en 1984.

Rageusement, CBS avait auparavant *raflé le marché du football* américain : un contrat-record de 2 milliards de dollars, conclu sur cinq ans *(1983-1988). Des chiffres* à donner, en ces temps de crise, le tournis ou la nausée. Il est vrai qu'une *heure* de sport coûte six fois moins à réaliser qu'une heure de dramatique.

En France, c'est beaucoup plus modeste : les relations entre le football et la télévision n'ont jamais été au beau fixe, chaque partie dénonçant régulièrement les exigences de l'autre, et TF 1 n'a signé, la saison dernière, que pour 10 millions de francs. Mais, avec le renouveau du « onze » tricolore et l'arrivée de Canal Plus qui a signé 320 000 francs par soirée pour vingt-cinq matches, M. Jacques Thébault, administrateur général de la Ligue nationale, pronostique une *« nette amélioration »,* financière s'entend, dans les années à venir.

Les payeurs et les décideurs

La télévision a tous les droits : ceux qu'elle acquitte et, à ce titre, ceux qu'elle s'arroge. En l'occurrence, les payeurs veulent être, non seulement des conseilleurs, mais aussi des décideurs. Consciente de son immense pouvoir – pas besoin d'épiloguer, – de l'engouement moderne pour le sport-spectacle, du cercle sans cesse élargi des supporters qui applaudissent à grands cris et de la frénésie calculée des publicitaires, elle se montre, en particulier aux Etats-Unis, sûre d'elle et dominatrice. Au point de risquer, un jour, de tuer elle-même ses propres poules aux œufs d'or, c'est-à-dire les dieux du stade.

Témoins les pourparlers qui se sont déroulés entre ABC, d'une part, le CIO (Comité international olympique) et les fédérations internationales, d'autre part, pour la retransmission des JO de Séoul. La chaîne américaine proposait un pactole – entre 600 millions et 1 milliard de dollars, soit le double ou le triple de Los Angeles, – à une condition évidemment draconienne, rédhibitoire : qu'un nombre suffisant de finales d'athlétisme, de natation, de gymnastique, etc., se déroulent le matin, afin que, compte tenu du décalage horaire, l'Oncle Sam puisse suivre en direct, autrement qu'en bonnet de nuit, ses compétitions préférées. Sinon, ABC devait baisser ses offres de moitié.

Toutes les fédérations internationales concernées ont, en fin de compte, accepté que les finales se déroulent à partir de midi. Sauf celles d'athlétisme, qui auront lieu *en début d'après-midi.* ABC paiera 750 millions de dollars.

L'Eurovision n'est pas plus innocente : sur ses instances, la FIFA (Fédération internationale de football association) a accepté de programmer, en fin de matinée certaines rencontres de la Coupe du monde 1986, disputée au Mexique, pour que le Vieux Continent soit branché en direct à l'heure de l'apéritif vespéral. Jouer au football à midi, en plein mois de juin, à Mexico, à 2 250 mètres d'altitude, c'est tout simplement de la folie !

Mépris à *l'égard des compétiteurs* et des spectateurs, complaisance envers les téléspectateurs. Touche pas à mon poste... Même les caciques de Wimbledon ont courbé l'échine, face à NBC, en reniant une *tradition séculaire : la finale du* fameux tournoi de tennis a depuis 1982 lieu le dimanche.

Mais il arrive aussi que les goûts des téléspectateurs ne soient pas entièrement pris en compte. Ainsi, un sondage réalisé en 1980 par TF 1 – les modes ont, cependant, pu changer depuis – a révélé que, en France, c'était, sous l'influence du public féminin, le patinage artistique, qui était le plus regardé – M. Alain Calmat n'était pas encore ministre... – avec 75 % de réponses favorables, devant la gymnastique (65 %), le ski (59 %), l'athlétisme (57 %), le cyclisme (55 %), le football (54 %), la natation (52 %) et le tennis (48 %). Or, selon le Service d'observation des programmes audiovisuels (SOP), TF 1 et A 2 ont, en heures d'antenne, nettement donné la préférence au tennis et au football (enquête 1982), loin devant le cyclisme, l'athlétisme, le rugby, l'automobilisme, le patinage artistique et le ski, cités dans l'ordre.

Une commission princière

T comme télévision, mais aussi comme thé et comme tennis. C'est d'actualité : Wimbledon, après Roland-Garros. Tout au long des tournois du Grand Prix de la Fédération internationale – au nombre de soixante-dix-huit en 1985, dotés au total de 16 millions de dollars, – on prend (presque) les mêmes et on recommence. Mais cela plaît, cela paie. Porte d'Auteuil, indique M. Hervé Dutreil, directeur adjoint de Roland-Garros, le chiffre d'affaires a atteint, durant la dernière quinzaine, 60 millions de francs, dont une moitié en billetterie (quatorze mille places payantes sur le seul court central), et l'autre en publicité et droits télévisés. Sa victoire en finale du simple messieurs a valu à Mats Wilander d'empocher la somme de 1 338 200 francs.

Globe-trotters, les vedettes du tennis n'ont ni le temps ni, souvent, le goût ou la capacité de gérer elles-*mêmes leur avoir. D'autres s'en* occupent à leur place. Ainsi, deux grandes sociétés américaines, *l'International Management Group* (IMG) et ProServ, respectivement fondées par Mark McCormack et *Donald Dell, tous deux avocats* diplômés de Yale, se concurrencent-elles pour attirer en leur sein les têtes de série – *et des champions* d'autres sports.

Par exemple, ProServ « drive » Jimmy Connors, Ivan Lendl, Yannick Noah. Comme l'explique M. Philippe Pimpaneau, directeur général du bureau parisien, ProServ se charge non seulement de négocier, pour le joueur, des contrats avec des maisons d'articles de sport ou avec des firmes extrasportives, mais elle assure aussi son secrétariat, sa comptabilité, et remplit même sa déclaration d'impôts...

Bien entendu, ces services ne sont pas gratuits. Donald Dell prélève sur chaque contrat une commission, sinon royale, du moins princière : 20 % à 25 %. Et, dans un bulletin adressé aux chefs d'entreprise, ProServ ne cache pas ses motivations en déclarant qu'*« elle vous aidera à rentabiliser au maximum le parrainage d'un athlète ou la participation à un événement ». « Le sponsoring,* ajoute-t-elle, *est une action dynamique, l'événement devant être créé autant par la marque que par la vedette ou le sport. »*

On ne peut guère être plus clair. Sauf à écouter M. Bernard Tapie, qui assure : *« Il vaut mieux dépenser 10 millions de francs pour une équipe championne du monde que 1 million de francs pour une formation de troisième division. »* Grand redresseur de morts (industrielles), l'homme d'affaires français qui a ressuscité Bernard Hinault avec le groupe La Vie claire (un budget, équilibré, de 20 millions de francs *par an)* et qui a renfloué Look (fixations de skis), croit dur comme fer au... look des dieux du stade. *« Quand on est bon, on attire toujours du monde. Et quand un champion vante les mérites de tel ou tel produit, le public marche. »* Il souligne, sans le moindre clin d'œil : *« Lorsque Renault obtenait des résultats en formule 1, le comité central d'entreprise ne demandait jamais combien cela coûtait. »*

Première entreprise mondiale de vêtements et de chaussures de *sport, – surtout concurrencée par* l'américain Nike et, bientôt, par les japonais Tiger et Mizuno, – maison *de verre aux vitres opaques* – impossible de connaître ses bénéfices (2), – Adidas estime qu'elle *apporte une « aide considérable »* au mouvement sportif. Soit, aussi, en patronnant une équipe de football *cadets, soit en effectuant des « opérations de soutien »* dans le tiers-monde, soit en valorisant des *« petits sports à grand développement »,* comme le hockey sur glace, le cyclotourisme ou la marche. Un principe *essentiel, en tout cas : ne jamais* intervenir dans la composition d'une équipe ou dans les affaires d'un club *ou d'une fédération, contrairement* aux tentations et tentatives d'autres publicitaires ou sponsors.

« Isabelle de Castille a été le premier grand sponsor » en soutenant Christophe Colomb, dit, non sans humour, M. Michel Etevenon, président de l'AFIPOCO (Association fédérale internationale des promoteurs et organisateurs de courses océaniques) et directeur d'une agence de publicité. Le coût d'un multicoque frôle, aujourd'hui, le milliard de centimes et, depuis que les Anglais ont accepté, il y a une décennie, que les bateaux soient baptisés au mousseux *(Kriter)* ou au pétrole *(ELF-Aquitaine),* les commanditaires se sont précipités.

« Les principaux investissements se font en France. Nous avons dépassé nos maîtres anglo-saxons », affirme M. Etevenon. Sophistication poussée à l'extrême, avec tous les systèmes électroniques existants, mais aussi aventure et rêve. Il y avait un bon million de spectateurs, selon le président de l'AFIPOCO, entre Saint-Malo et Fréhel, le 31 août 1984, *pour assister à l'arrivée de la course partie de l'estuaire* du Saint-Laurent, et, de l'avis de M. Etevenon, les jeunes *gens de* La Rochelle – *« capitale européenne de la voile »* – et les demoiselles de *Rochefort ont appris à* aimer la géographie grâce à *Charente-Maritime.* Le vainqueur de *Québec - Saint-Malo a perçu* 100 000 dollars canadiens, mais, dans l'ensemble, les meilleurs skippers *ont un niveau* de vie de cadre moyen, *« comme le cent cinquantième joueur mondial de tennis »,* souligne M. Etevenon.

Le rugby pleure misère

Ce sont moins les hommes que le matériel et l'organisation qui coûtent les yeux de la tête, et l'on ne peut pas, aujourd'hui, mettre à flot une épreuve d'envergure à moins de 4 millions de francs. D'où la nécessité de solliciter un maximum de partenaires.

Quatre millions de francs : c'est, également, en moyenne, la subvention annuelle accordée en France par une municipalité à son club de football professionnel (première division). La gauche, longtemps hostile au « parrainage » des sportifs de métier, a dû finalement se rendre à l'évidence, tellement les retombées économiques sont devenues pluies d'argent, pour les commerces locaux, lors d'événements importants. Hôtels et restaurants bondés.

Elle a beau patiner devant des panneaux publicitaires, toujours judicieusement disposés, comme *dans tous les sports, face aux* caméras de de télévision, la divine Katarina Witt ne touche que *400 francs suisses par exhibition,* indique M. Michel Delavier, directeur technique national français.

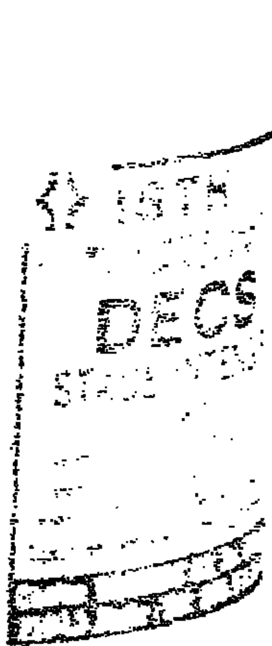
Le rugby pleure encore plus misère : en tournée (Australie, Nouvelle-Zélande), les joueurs du XV de France ne perçoivent que douze livres sterling par jour et 500 francs pour un match du Tournoi des cinq nations, jure – *« parole d'homme »* – M. Albert Ferrasse, président de la Fédération française. Le budget des plus grands clubs nationaux n'est que de 2,5 millions de francs. Du reste, cela se voit : nos artistes de l'ovale sont faméliques et squelettiques. *« Nous sommes la dernière discipline à résister à l'argent »,* conclut M. Ferrasse. Cela dit avec l'accent d'Agen.

Prochain article :

EN FRANCE, NI PUISSANT NI MISÉRABLE

(1) Symposium international Sport, médias olympisme, réuni en novembre 1984 à Lausanne. Le CIO y a réaffirmé sa volonté de ne pas autoriser la publicité commerciale dans les stades, lors des Jeux olympiques.

(2) Adidas ne consent à révéler que son chiffre d'affaires : 2,230 milliards de francs en 1983, en constante progression (+ 25 % par an) depuis une décennie.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	104,00	123,34
DEMANDES D'EMPLOI	31,00	36,76
IMMOBILIER	69,00	81,83
AUTOMOBILES	69,00	81,83
AGENDA	69,00	81,83
PROP. COMM. CAPITAUX	204,00	241,94

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	59,00	69,97
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,16
IMMOBILIER	45,00	53,37
AUTOMOBILES	45,00	53,37
AGENDA	45,00	53,37

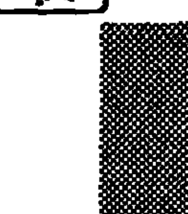
* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

Dynamit Nobel Silicon

High technology is not only found in silicon valley



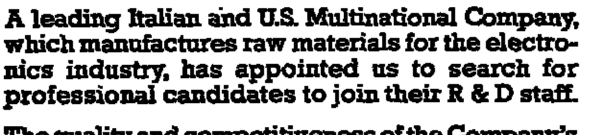
A leading Italian and U.S. Multinational Company, which manufactures raw materials for the electronics industry, has appointed us to search for professional candidates to join their R & D staff.

The quality and competitiveness of the Company's products, together with its dynamic and competent managerial team have been key factors in the Company's long history of success. They firmly believe that first-class human resources are critical to achieve significant results, and for this reason the Company is now planning to further expand its search for talented personnel.

For the R & D function, where creative thinking is closely linked to technological development and innovation, we are looking for graduates in Chemistry, Physics and Electrical Engineering with at least 3 years experience in a research laboratory or in the design of electronic components. Recent graduates with no experience will also be considered provided they have an excellent academic record.

The job location is Novara (Northern Italy).

In order to facilitate communication, please send a telephone number with your résumé, and reference code 1013, to:



Sonia Lipszyc
HAY Managers 13, rue Alphonse-de-Neuville - 75017 PARIS

MEDIA BA

HOLLANDO CAMEROUN

technico-commercial de fort niveau adjoint au directeur général

Cette filiale de notre Groupe implanté en Afrique Noire a pour vocation la vente gros et détail de marchandises générales et matériels électrotechniques (T.V., vidéo, Hi-Fi) et mécaniques.

Ce collaborateur sera amené éventuellement à perfectionner le personnel de dépannage en télévision.

Les candidats doivent posséder un bon diplôme technique, une expérience de l'Afrique et des aptitudes à la gestion.

— 30 ans minimum.
— Anglais souhaité.



Réf. 50227
4, rue Amiral Courbet
75116 PARIS
RECRUTER POUR L'AFRIQUE NOIRE...



emplois régionaux

Entreprise générale de Bâtiment de taille moyenne, forte de son indépendance, de sa technicité, de sa réputation et d'un bon capital humain... située en **NORMANDIE,** recherche

directeur adjoint

Il est essentiellement responsable des aspects techniques et du suivi des travaux. Il assure en première ligne les rendez-vous extérieurs, il contrôle et anime les B.E. : structures-béton, métrés, prix, methodes, plannings. Ce poste ne peut convenir, à partir d'un diplôme d'Ingenieur et de 8 à 10 ans d'experience, qu'à une personne apte à s'impliquer à tous les niveaux, dans un travail de fond et quotidien relatif à l'*expression de tous pour une plus forte* **coordination** *et une meilleure* **qualité** des produits et réalisations.

Adressez votre dossier (C.V., lettre mansucrite, sal. actuel, tél. pers.) sous la référence 63 A à :



Hervé Le Baut Consultants
11, rue la Boétie - 75008 PARIS
Tél. 265.38.39

AFCOREM

Schweppes

Jeune cadre de production

Chef de quart, véritable assistant du chef de production, vous assurerez la production d'une ligne d'embouteillage dans les objectifs de *quantité, de qualité et de rentabilité ainsi que la coordination et le* contrôle des autres lignes de votre équipe de quart.

Ingénieur agro-chimie ou mécanique, vous souhaitez démarrer votre carrière dans un poste tremplin qui servira de base à une évolution dans des postes à la fois opérationnels et fonctionnels.

Notre société, leader sur son marché, pratique une politique d'investissement, de recherche et de qualité. En effet, elle saura vous offrir *une carrière en fonction de votre mobilité géographique, de votre* aisance en anglais et bien sûr de vos résultats sur le terrain.

Le poste est basé à notre usine de Gadagne, à 20 km d'Avignon.

Merci d'envoyer votre curriculum vitae avec vos prétentions, une photo, ainsi qu'une lettre manuscrite au Service du Personnel - **Schweppes France** - 84470 Chateauneuf de Gadagne.

MEDIA BA

SOCIÉTÉ FAISANT PARTIE D'UN GROUPE FRANÇAIS IMPORTANT SPÉCIALISÉE DANS LES CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET OFFSHORE

recherche

SON RESPONSABLE ASSURANCE QUALITÉ

Le candidat de formation grande école et/ou ESSA devra avoir 5 à 10 années d'expérience dans la fonction et aura à diriger :

- Le département qualité (AQ/CQ).
- Le service soudage.
- La certification niveau 3 COFREND et/ou ASNT expérience souhaitée.
- La pratique de la langue anglaise est obligatoire.
- Le poste nécessite des qualités de gestion, d'ordre et de contacts.
- Lieu de travail : Marseille.

Envoyer C.V. détaillé avec photo, références et prétentions sous le nº 309.073 M à RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.



DIRECTIONS
Nationales et Internationales

Nous sommes une entreprise de bâtiment et de Travaux Publics à vocation internationale.
Le chiffre d'affaires consolidé de nos 12 implantations à l'étranger représente un milliard de Frs.
Nous appartenons à l'un des plus importants Groupe français.
Nous recherchons un :

DIRECTEUR DE LA COMPTABILITE ET DU CONTROLE DE GESTION

L'expérience a prouvé que pour ce poste, il faut posséder :
- une excellente formation comptable (DECS Expertise)
- environ 10 ans de références professionnelles
- une bonne pratique de l'informatique
- le sens des responsabilités et des qualités d'organisateur
- une certaine mobilité, des missions à l'étranger (Afrique) étant indispensables.

Ce poste est situé dans la Région Parisienne au Siège de la Société.

Adresser CV et lettre manuscrite sous réf. 14127 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

CONTESSE

Ingénieur BTP — Rouen

Une société spécialisée dans la construction de maisons individuelles et bâtiments fonctionnels T.C.E., à structure bois, filiale d'un groupe *national BTP recherche un* **Ingénieur** expérience souhaitée : industrie ou bâtiment, pour lui confier la responsabilité de la production.

Il disposera :
- d'un bureau d'études : conception, mise à prix T.C.E., méthodes.
- d'une unité de production de *composants de 30 personnes.*

Connaissance informatique appréciée.

Position cadre - (convention collective du Bâtiment et des T.P.)

Poste basé à Rouen.

Véhicule fourni.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., *photo et prétentions en précisant* sur l'enveloppe, la réf. 3676/LM, à **MEDIA P.A.** - 9, boulevard des Italiens - 75002 PARIS, qui transmettra.

MEDIA BA



CONSTRUCTEUR DE VÉHICULES SOUS-MARINS TÉLÉCOMMANDÉS ET D'ENSEMBLES AUTOMATISÉS

recherche pour son Établissement de TOULON

INGÉNIEURS AGENTS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS

de Laboratoire, ayant une bonne expérience du *domaine analogique et connaissance en* microprocesseurs

Adresser C.V. à SOCIÉTÉ ECA
Z.I. DE TOULON EST - 83087 TOULON CEDEX.

LANGUEDOC-PROVENCE
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Un groupe d'entreprises connaissant depuis quelques années une croissance importante et regulière dans le secteur de la communication, recherche son

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Directement rattaché au Président-Directeur-Général, *il est secondé par un Chef de la Comptabilité et* assume la totalité des responsabilités fonctionnelles (*finance, comptabilité, informatique, juridique,* social...).

Vous êtes de formation commerciale supérieure, incluant une solide compétence comptable (DESC minimum), juridique et informatique.

Vous justifiez d'une expérience en P.M.E. d'au moins cinq ans, au cours de laquelle vous avez notamment développé un système de contrôle de gestion. Vous possédez des qualités de contact, une rigueur intellectuelle, un esprit d'équipe et le goût du terrain.

Bénéficier d'une expérience de Cabinet d'Audit constituerait un atout supplémentaire.

***Merci d'adresser lettre de candidature, CV, photo récente et rémunération actuelle sous la référence ... 308088M à REGIE PRESSE,** 7, rue de Montessuy 75007 PARIS.*

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF
70 PLACES FILLES
(BRETAGNE SUD)
recherche

DIRECTEUR (H/F)

FORMATION SUPÉRIEURE EXIGÉE. *Dix ans minimum dans le domaine sanitaire, social, ou médico-social.*

Ecr. avec CV à M. BARBARY, 3, avenue Lajarrige, 444500 La Baule.

GROUPE CONC. AUTO. MARQUE FRANÇAISE EN EXPANSION direction jeune Paris et banl. recherche

DIRECTEUR

- niveau supérieur ;
- 35/40 ans/animateur ;
- sens responsabilité et rentabilité ;
- références prouvées ;
- *rémun. TRÈS motiv. liée aux* résultats/évolution.

Env. CV et photo sous nº 22.793 (réf. à porter sur enveloppe) à LA PUBLICITÉ FRANÇAISE 23-27, av. de Neuilly 75116 PARIS, qui transmettra.

Auchan

RECHERCHE

pour son service **JURIDIQUE ET FISCAL**

FISCALISTE CONFIRMÉ

Ce spécialiste de formation universitaire supérieure complétée par une formation fiscale approfondie (ENI...) pourra justifier d'une compétence polyvalente de plus de 5 années dans tous les domaines de la fiscalité de l'entreprise.
Nous demandons imagination, autonomie, esprit de décision, mobilité et de réelles capacités relationnelles et humaines.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à :
AUCHAN
Patrick LESAFFRE
18, résidence Flandre
59170 CROIX

Discrétion assurée.

ASSOCIATION DE TOURISME
recrute
UN RESPONSABLE
de la promotion et des réservations grand public.

Sa mission sera de :
- Promouvoir les séjours familiaux et individuels ;
- Concevoir les brochures et actions de promotion ;
- Coordonner l'équipe de réservation et lui fixer ses objectifs (quatre à huit agents *travaillant par téléphone et* par correspondance) ;
- Animer et développer le réseau des correspondants ;
- Responsable des objectifs de *remplissage dans son* secteur.

Expérience en promotion et vente de produits touristiques fortement recommandée. Envoyer CV + photo + prétent. à VAL, 33, rue Eugène-Gilbert, 63038 *Clermont-Ferrand Cedex*

Société en pleine expansion

cherche

DESSINATEUR-PROJETEUR
en menuiserie aluminium, expérience souhaitée, poste à pourvoir région nantaise.
Envoyer CV + photo + prétentions *sous réf. nº 309.085 à*
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Ville de plus de 100 000 habitants recherche pour son Service des Affaires économiques

Rédacteur ou attaché (H-F)

Le candidat doit être d'une grande disponibilité, avoir le sens des relations publiques, faire preuve de dynamisme, avoir des qualités de rédaction. Diplômé en économie, il a de bonnes connaissances en gestion d'entreprise et en politique industrielle.

Dossiers de candidature Sér. s/nº 7.592 *le Monde Pub.*, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

STATION THERMALE ET TOURISME ÉTÉ - HIVER
cherche

COMMERCIAL (H./F.)

Ecrire sous le nº 309.089 M
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

OFFRES D'EMPLOIS

BANQUE FRANCAISE

de taille modeste mais connaissant une spéctaculaire augmentation de ses activités et de ses résultats, principalement axée vers les PME-PMI, recherche

ADJOINT au DIRECTEUR DES AGENCES

Ayant, dans un premier temps, un rôle à dominante administrative (secrétariat, refonte informatique, aménagements, sécurité, etc...) et technique (exploitation des comptes-rendus de l'inspection, études de dossiers, décisions après analyse des risques, contrôle des engagements, etc...), le titulaire du poste évoluera vers une action commerciale comportant la formation des agents, l'animation des équipes de ventes, le contact avec les principaux clients. Cette fonction nécessite une bonne connaissance de l'activité bancaire, l'expérience du contact client et du fonctionnement d'une agence. Age souhaité supérieur à 30 ans.

(Réf. 2148 M)

SOUS-DIRECTEURS D'AGENCES

Capables de seconder efficacement, parfois dans un contexte difficile, les Directeurs, en ce qui concerne la partie commerciale (y compris l'approche de grandes entreprises) et d'apporter une grande rigueur dans la gestion et l'administration d'unités de 10 à 20 personnes.
Les postes seront confiés à de jeunes diplômés (30 ans environ), ayant déjà une expérience vécue et réussie dans une fonction similaire acquise dans une banque d'affaires de préférence.

(Réf. 2149 M)

Les postes ci-dessus énoncés sont situés à Paris et leur intérêt réside dans le dynamisme de cette banque, dans sa taille permettant des décisions rapides et des délégations réelles mais nécessitant un travail intensif.

Ecrire avec curriculum vitae en spécifiant la référence du poste à Bernard MANGOU



17 rue la Rochefoucauld 75009 PARIS



General Electric CAE International Inc.
31, boulevard des Bouvets
92000 Nanterre, France
Tel. (33-1) 778.14.45

SDRC

recherchent des

INGÉNIEURS SUPPORT LOGICIELS
INGÉNIERIE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

Nous sommes chargés du marketing, de la vente, de la formation et du support des logiciels d'Ingénierie Assistée par Ordinateur SDRC qui incluent :
- la conception volumique 3 D ;
- *le calcul de structures ;*
- l'analyse modale ;
- le dessin 2 D.

Pour faire face à la croissance exceptionnelle de notre marché (industries automobile, aéronautique et de l'énergie) en France, Italie et Espagne, nous devons enrichir notre département support de :
- 1 ingénieur support avant ventes ;
- 1 ingénieur support éléments finis ;
- 1 ingénieur support CAO/DAO.

Vous avez une formation d'ingénieur et l'expérience soit en *calcul de structures, soit en* CAO.

Nous vous offrons de travailler sur des produits leaders, une rémunération motivante ainsi que de nombreuses opportunités de développement de carrière en France et à l'étranger.

Contactez-nous rapidement à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Au sein de la fonction personnel

JEUNE RESPONSABLE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Nous sommes une division spécialisée dans les grands systèmes de télécommunications.

Titulaire d'une maîtrise de droit social et d'un DESS de gestion de personnel *(ou équivalent) vous avez une courte expérience de* la fonction *acquise* à travers des stages prolongés ou d'un premier emploi.

Vous prendrez en charge pour notre établissement (1500 personnes) situé en banlieue Nord-Ouest les aspects juridiques de la fonction, la gestion du personnel non cadre et la gestion des expatriés.

Ce poste déjà opérationnel constituera une étape intéressante pour évoluer dans un poste élargi au sein d'un puissant groupe industriel français à vocation internationale.

Merci d'adresser lettre de candidature, C.V. complet, photo et rémunération actuelle, sous réf. M 23/1386 D, à :

EGOR TECHNOLOGIES
Département Electronique
19, rue de Berri 75008 Paris



PARIS LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
MILANO PERUGIA ROMA VENEZIA DUSSELDORF LONDON MADRID TOKYO MONTREAL

GROUPE DYNAMIQUE EN PLEINE EXPANSION
recherche

CHEF DES SERVICES COMPTABLES

30 ans minimum, expérience gestion, trésorerie, budget, contrôle des filiales. Connaissance informatique souhaitée. Evolution de carrière possible. C.D.I., 8, rue Babeuf, 93380 PIERREFITTE, tél. (1) 882-22-00.

Cie théâtre cherche RELATION PUBLIQUE. 7 nov. 1985, accepte étudiant stage payé %. Téléphone : 823-11-19.

Le Centre d'Information Financières organise en août un stage pour recruter des

CONSEILLERS COMMERCIAUX (H.F.)
- ayant goût des contacts à haut niveau, sens des responsabilités ;
- formation assurée ;
- rémunération motivante.

Ecrire à Publicités Réunies
112, bd Voltaire 75011 Paris
sous réf. 4705 pour Paris,
sous réf. 4706 pour Versailles,
sous réf. 4707 pour banl. sud,
sous réf. 4708 pour banl. nord.

INFORMATIS

INGENIERIE INFORMATIQUE
TECHNIQUES DE POINTE
CAO - ROBOTIQUE - MONETIQUE - RESEAUX - PROCESSUS - VIDEOTEX MESSAGERIE ELECTRONIQUE - TEMPS REEL...

INGENIEURS SYSTEME
BULL MINI 6, MONETIQUE
INGENIEURS SYSTEME
TEMPS REEL MOTOROLA 68000
INGENIEURS RESEAUX
PROTOCOLES et TRANSPAC
INGENIEURS BULLDPS8
PROJETS RESEAUX/VIDEOTEX
INGENIEURS VAX 780
PROJETS CAO
PROJETS TECHNIQUES TRES VALORISANTS
26, r. Daubenton 5e 337-99-22.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE SERVICES
recherche

ATTACHÉS COMMERCIAUX

dynamiques et sérieux, bonne expérience, goût du contact haut niveau. Rémunération très motivante, avantages sociaux. Ecr. à UNIVERSAL 3, r. de Choiseul 75002 PARIS réf. 1178 qui transmettra.

Les filiales de CREDIT BAIL du CREDIT AGRICOLE *recherchent pour leur service Informatique un*

PROGRAMMEUR DE MAINTENANCE

qui travaillera sur matériel DPE 8 - langages Cobol et Fortran

Il est demandé :
- une formation DUT informatique
- une expérience de 3 ans minimum acquise de préférence dans des SSII.

Le poste est basé dans la banlieue Ouest de Paris.

Adresser C.V., prétentions et photo sous référence LAM 0745
C.N.C.A. - Direction du Personnel - Gestion des Personnes
12, Bld des Chênes - St-Quentin-en-Yvelines
78280 Guyancourt

média-system

GROUPE DE PRESSE
recherche

JOURNALISTE SPÉCIALISÉ EN MICRO-INFORMATIQUE

Contrat à durée déterminée de six mois.

Adresser C.V., lettre manuscrite et photo sous no 7.594, *le Monde* Publicité, service ANNONCES CLASSÉES 5, rue des Italiens, 75009 Paris, qui transmettra.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

Près Musée Picasso, hôtel 17e, à vendre appts qui seront rénovés. Tél. 271-93-30.

13e arrdt

RUE TOLBIAC
Surface à aménager, sur cour, calme, mezzanine. Finitions personnalisée. 329-58-65.

PL. D'ITALIE 2/3 P., tt cft, balc., soleil. 395.000 F. 325-97-16.

14e arrdt

MONTPARNASSE, 65 m², double liv. + chbre, cuisine *équipée, bains, soleil, impec.* 750.000 F : 567-22-88.

18e arrdt

2 PIÈCES. 180.000 F.
MAIRIE XVIIIe
Imm. pierre de taille entrée, cuisine, w.-c., douche IMMO MARCADET. 252-01-82.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE Mo M.-SEMBAT *très bel appt en terrasse, triple living, 2 chbres, 2 bains, cuis. équipée, lingerie, 5e ét., asc.* 1.150.000 F. 261-22-81.

278.000 F. 4 P.
rue Steffenson, imm. récent. Immo Marcadet. 252-01-82.

15e arrdt

VILLAGE SUISSE
116, BOULEVARD DE GRENELLE - LIMITE 7e et 15e

Dans immeuble pierre de taille grand standing, profession libérale 7m² à rénover : 45.000 F.
Mme CHANCY-GUÉRIN : 783-75-35.

Dans bel immeuble pierre de taille, beau 2 pièces, rénovation totale en cours : 513.000 F.
Mme CHANCY-PINTO : 783-75-35.

Dans bel immeuble pierre de taille, standing, double living + 2 chambres, possibilité profession libérale : 1.250.000 F.
Mme CHANCY-ROSE : 783-75-35.

Dans bel immeuble pierre de taille plusieurs 2 pièces occupés loi 1948, libération possible, calme à partir de : 299.000 F.
Propriétaire : 783-75-35.

Propriétaire vend bel appartement 85 m² environ, double living + 2 chambres dans immeuble de standing occupé loi 1948, libération possible. Prix comptant : 690.000 F.
Mme CHANCY-PINTO : 783-75-35.

16e arrdt

1, SQUARE JASMIN
Propriétaire vend dans bel imm. sur voie privée : Studio refait neuf. 300.000 F ; 4 pces, 85 m². *1.300.000 F ; Duplex* 7 pces ref. neuf. 2.600.000 F. Visite mardi 13 h/18 h. ou 228-34-39.

Province

SAINT-TROPEZ CHAPELLE STE-ANNE
2 pièces terrasse, 700.000, studette et 3 pièces. Michel Bernard, (94) 54-81-99.

Lausanne

Rue de Bourg 31

Une adresse qui est à elle seule une véritable carte visite.

Appartement traversant de

3 1/2 pièces (110 m2)

avec 2 balcons
donnant sur la cathédrale et sur la rue de Bourg.

Garage à disposition.
Finitions au choix.

660.000 F.

BERNARD Nicod SA
26, av de la Gare 1001 Lausanne
Tél. 021/20 40 61

RIVIERA VAUDOISE
A LUTRY

Vue exceptionnelle à 180°
Dans petit immeuble résidentiel, avec piscine, sauna, appartement de

4 1/2 pièces (108 m2)

avec 2 chambres
Plein sud. Verdure et tranquillité.
F.S. 495.000

BERNARD Nicod SA
26, av de la Gare 1001 Lausanne
Tél. 021/20 40 61

formation professionnelle

FORMATION PROFESSIONNELLE D'ANALYSTE PROGRAMMEUR
en 7 mois = 1 000 H
sur 30 micros et gros système IBM.
Assistance au placement.
Entretien et sélection sur R.D.V.
Crédit étudiant 100 %
Centre agréé par OLIVETTI et ERICSSON

Centre International d'Etudes et Formation Professionnelle en Informatique
ciefpi 11, r. de la Gare - 94230 CACHAN
Tél. (1) 740 12 22
Mo Arcueil-Cachan - 10' des Halles

FRANCACIP

RECONVERSION AUX
NOUVELLES TECHNOLOGIES
CENTRE INTERNATIONAL DE TRAITEMENT INFORMATIQUE
agréé C.P.E. depuis 1979
Tél. 205-24-83 / 241-83-83.

propositions diverses

Ingénieurs, cadres et assimilés, *pour votre recherche d'emploi* pendant l'été, maintien des permanences d'information et d'entraide au reclassement de *notre association* G.I.E.R. CADRES ILE-DE-FRANCE, tous **les vendredis** 13 h à 14 h 30, au 14, avenue Duquesne, Paris (7e), Mo Ecole Militaire.

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans *diplôme*. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée.
FRANCE CARRIÈRES (C 18).
B.P. 402-09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM). B.P. 291.09, PARIS CEDEX 09.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

Collaborateur Peugeot
Vends 205 GTI 1985
5.500 km
Toutes options, gris métallisé alarme.
66.000 F
Téléphone : 387-19-12
après 22 heures.

DEMANDES D'EMPLOIS

H. 33 ans, maîtrise math. appliquées CAPES, math, thèse, géologie cherche cadre de travail pour développer méthode nouvelle d'ANALYSE FACTORIELLE *étudie* toutes propositions.
Ecrire sous le no 310.113 M
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

H. 47 ans, 15 ans *exp.* labo. bactério. recherche non urgent sit. stable. Sal. 10 000 F. Titulaire anc. lic. ès sciences. Ecr. s/no 2.756 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INTERPRETE ALL., J.F. 23 ans, cinq langues, ch. empl. bureau, éduc., touris. Ecrire : Myrzek, *Fr. Str.* 17, 2722 Vissel, RFA.

Relance de notre appel aux Présidents des régions, des Conseils généraux et des Maires des grandes villes en vue de missions ou d'emplois temporaires, *pour nos ingénieurs, cadres, techniciens, âgés de 50 ans* et sans emplois.
Merci de nous écrire à
GIER - CADRES
6, rue Albert-de-Lapparent
75007 PARIS.

Titulaire CAPES lettres modernes actuel. de commerce antiqu. ch. empl. complémentaire. Tél. 16 (35) 43-53-18.

Docteur d'Etat, histoire moderne, contemp., Sorbonne 76, traducteur angl., franç., arabe, étudie toute proposition France ou étranger. M. AMIN, 112, rue Salvador-Allende, 92000 Nanterre.

Expér. professeur de français cherche tout emploi AOUT. Tél. 656-99-69 ou (32) 31-16-95.

appartements achats

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle française et étrangère *apparts et hôtels* partic. dans quart. résident. Paiement compt. chez notaire. Tél. 544-44-45.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine
75008 PARIS
pour clientèle française, étrangère et diplomates
APPARTS HAUT DE GAMME
et hôtels particuliers.
562-16-40

locations non meublées offres

Paris

NOMBREUSES OFFRES DE *LOCAT., 2 à 5 P., STUDIOS,* VILLAS. 503-21-00. 17-19 H

Sortie Mo Marcadet, 4 P., tt cft, *bel imm. bourgeois.* 4.000 F mensuel + charges. Immo Marcadet. 252-01-82.

locations non meublées demandes

Paris

Pour employés et hauts dirigeants GRANDE BANQUE FRANÇAISE *rech. apparts* toutes catégories même loyer élevé, STUDIOS, VILLAS, Paris et environs. 504-04-45.

Professeur cherche pour sept., appt clair, calme, 2.500 F max., charges comprises, préférable 5e. Tél. (37) 22-57-37.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. (1) 889-89-66, 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux apparts de standing, 4 pièces et plus. 285-11-08.

hôtels particuliers

MARAIS, Hôtel particulier XVIIe, loi Malraux, appts toutes surfaces. 272-33-25.

maisons individuelles

A vendre F5 avec garage, jardin. Prix : 500 000 F. Ecrire à Me Congnard, notaire, 34480 MAGALAS.

villas

A vendre à SÈTE, une villa 7 P., + 2 cuis. + 1 s. de bns, + 1 cabinet de toilettes. Cave, *chauf. central. Sur 1.300 m² de* terrain. Nombreux arbres
Prix : 850.000 F.
Tél. (80) 43-53-37, à partir de samedi 20 heures.

terrains

A vendre dans village verdoyant, Hérault, terrain à bâtir. Prix : 250 F le mètre carré. Ecrire à Me Congnard, notaire *34480 MAGALAS.*

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce, sur toute la France.
INDICATEUR LAGRANGE
fondé en 1876.
5, rue Greffulhe, 75008 Paris, tél. 16 (1) 266-46-40.

villégiature

Bretagne, presqu'île CROZON, agence loue juil., août mois, sem., *belle propriété, 4 chbres,* villas, cft. 16 (98) 27-05-76.

BANDOL (VAR)
A VENDRE VILLA GD LUXE
Parfait état très grande surface habitable. Rez-de-chauss. + 1, 5 chbres, cuisine équipée, gde terrasse, logement gardien. Vue panoramique, mer, terrain 5.000 m² env. Px 3.000 000 F.
Tél. : (81) 47-19-80.

propriétés

Cévennes, mas de caractère, 4 ch., s.d.b., gde salle, chem., poutres, dépend., calme, vue, 2 km village, tél., c.c., sur 3 ha de châtaigniers. 550.000 F. Tél. 66-61-11-13, h. rep.

SAINT-AUBIN-ROUTOT (15 minutes centre-ville du Havre), à vendre belle maison de trois niveaux sur sous-sol (280 m²) avec terrain (3.000 m²), garage (3 voitures) + dépendances. Emplacement calme et coquet. *Aménagement* intérieur très soigné, chauffage économique.
Prix : 990.000 F.
Tél. Agence (16-35) 42-65-93.

MOUGINS LUXUEUSE villa pierre de t., gd *séj.,* cheminée, 4 chbres, 2 sa nit, jardin 2 000 m². 655-61-59.

MANTES PRÈS
VALLÉE DE LA VAUCOULEURS
superbes bâtiments du XVIIIe siècle, tt cft, 400 m² habitables + maison gardiens, parc aménagé, 8.000 m² + 2.500 m² boisés bordés par 2 rivières.
Téléphone : 766-73-78.

BORD RIVIÈRE
80 KM Autoroute Ouest
Maison, liv., 2 chbres, tt cft dans superbe parc 3.500 m²
555.000. Crédit possible
Téléphone : 805-58-70.

700.000 F Villa grand 90 m² sur 3.000 m². Ter. St-Brevin L.A. *Tél. : 16 (99) 43-91-30.*

viagers

ETUDE LODEL, 35, bd Voltaire, 75011 Paris, tél. 355-61-58. Spécialiste Viagers. Expérience, *discrétion, conseils.*

---

5 pièces, tt cft, 145 m², imm. pierre, 9e, 360.000 F compt. + 4.580 F, occupé fme 78 ans. Cruz, 8, r. La Boétie, 266-19-00

Viager libre Châtenay-Sceaux imm. réc., gd liv., 2 ch., gd balc., dernier ét., calme, park. 90.000 F + 5.300 F par mois. Viagers F. Cruz, 266-19-00.

F. CRUZ, 266-19-00
8, RUE LA BOETIE (8e)
Conseil 47 ans d'expérience. Px rentes indexées garanties. Étude gratuite discrète.

---

150 m² INVALIDES
Exceptionnel sur jard. 5 P. occ. 70-78 ans. 475 000 F. + 15.000 Lapous. 554-28-66. 354, rue Lecourbe, Paris-15e.

LAPOUS 554-28-66
SPÉCIALISTE VIAGER
354, rue Lecourbe, Paris-15e.

Libre, ANTIBES, résidence standing, très belle vue, dernier étage, sup. appt d'angle, séj. dble + 3 chbres, tt cft + terrasse de 85 m². 500.000 + rente 7.000 F
1 tête 75 ans
Téléphone : (37) 45-08-86.

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale ou **SIÈGE SOCIAL**
loc. bureaux, secrét., télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs, délais rapides
ASPAC 293-60-50 +

DOMICILIATION 8e, 2e
Secrétariat, tél., télex. Location burx. Ttes démarches pour constitution de sociétés.
ACTE - 359-77-55

CHAMPS-ÉLYSÉES
Loue directement 1 bur. ou + dans imm. stand. 563-17-27.

VOTRE SIEGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
355-17-50

GARE DE LYON
Location courte durée, burx entier, meublés, dans imm. indep. Direct ppTaire. 329-58-65.

locaux commerciaux

Locations

ARTS ET MÉTIERS
à céder 100 m² ref. neuf, asc., tous commerces - 878-97-52.

économie

SOCIAL

Les comptes de la Sécurité sociale

1984 : un excédent de 16,6 milliards

La Sécurité sociale a terminé finalement l'année 1984 avec un résultat comptable excédentaire de 16,6 milliards, indique le rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale présenté le 23 juillet. *Par* rapport à la prévision précédente, en décembre dernier, qui annonçait 18,1 milliards, l'écart est donc de 1,5 milliard. Il s'explique par des dépenses plus fortes que prévu et supérieures à l'amélioration simultanée du produit des cotisations. Quoi qu'il en soit, c'est une excellente année pour le régime général, qui affiche un excédent de 16,6 milliards (2,7% des 626 milliards de recettes), après + 11,2 milliards en 1983, – 7,7 en 1982 et – 6,6 en 1981.

● Un solde de trésorerie très favorable

Bien que les dépenses aient évolué, d'une année sur l'autre, moins *favorablement* que les recettes, le solde de trésorerie se montre particulièrement positif en raison de la hausse très importante des impôts et des taxes dont a bénéficié le régime général.

L'augmentation des dépenses a été plus forte qu'en 1983 : + 2,9 % en volume (contre + 1,6 % en 1983). Mais si l'on excepte 1980 – moins de 3 %, – les dépenses du *régime général ont crû de* 6,1 % par an en moyenne en francs constants entre 1972 et 1982. Les recettes, en revanche, ont marqué le pas en 1984 par rapport à 1983 : + 3,6 % en volume contre + 5,3 %. Les cotisations des assurés et des employeurs, qui ne représentent plus que 89 % des *recettes contre* 92,4 % en 1981, ont progressé de 2,1 % en volume, principalement grâce à la majoration d'un point pour l'assurance-vieillesse. Dans cette enveloppe de cotisations, la part des employeurs (64,3 %) continue de décroître (4,9 points de moins qu'en 1981).

En 1984, les impôts et les taxes *affectés* au *régime général* ont augmenté de 60 %. La hausse est due pour l'essentiel à la contribution exceptionnelle de 1 % qui a rapporté 11 milliards. La taxe sur les tabacs et alcools a procuré 5 milliards, celle sur les assurances automobiles 3 milliards, celle sur la publicité pharmaceutique 230 millions. Les subventions de l'Etat ont par contre diminué de 0,5 point.

Il en résulte que, pour 1984, la situation de trésorerie du régime général a été très favorable. Le solde, qui était négatif au 31 décembre 1983 (– 300 millions) était largement excédentaire au 31 décembre 1984 (+ 17,5 milliards). A l'exception de janvier, l'encours moyen de trésorerie a été supérieur à 16 milliards pendant toute l'année, atteignant même 29,4 milliards en août. En *février* 1985, l'Etat a payé 11,9 milliards d'arriérés dus au titre de 1984, et 1,2 milliard d'acomptes mensuels ont été récupérés sur les établissements hospitaliers du fait de la mise en place du nouveau système de budget global.

● ASSURANCE-MALADIE : un fort accroissement des dépenses

La branche assurance-maladie n'a pas réalisé le même excédent en 1984 qu'en 1983. Mais cette différence tient principalement aux dépenses hospitalières sans que ces dépenses aient un lien direct avec l'évolution des coûts. La réforme du budget des hôpitaux a créé, *l'an dernier*, des effets induits. La progression des honoraires médicaux a, de son côté, été plus atténuée.

L'assurance-maladie a réalisé un excédent de 7,5 milliards en 1984 (contre + 13 milliards en 1983). Les dépenses ont augmenté de 4,7% en francs constants, soit un écart très sensible avec 1983 (+ 0,6%). Les prestations (qui représentent 80% de l'ensemble des dépenses) ont progressé de 5,5% en volume contre 1,6% l'année précédente. Ce dérapage est dû à la croissance des versements aux établissements hospitaliers, qui a été de 15,3% en francs courants contre 9,5% en 1983. Mais, souligne la commission des *comptes*, qui consacre même un chapitre particulier à cette question, *« près de 6 points d'augmentation des versements au cours de l'année 1984 sont imputables à des effets de trésorerie sans lien direct avec l'évolution des coûts hospitaliers »*, et en particulier aux *« effets de transition »* liés à la *réforme du budget global dans les* centres hospitaliers régionaux.

Ainsi, pour l'hospitalisation publique, la croissance en valeur a été de 16,1% contre 10,2% en 1983, mais le régime général a versé une provision de 960 millions à récupérer en 1985, ce qui ramène la croissance réelle des *frais d'hospitalisation publique* à 15%. En revanche, si la progression des prescriptions a été « soutenue », celle des honoraires médicaux a sensiblement fléchi (+ 9,6% au lieu de + 17,7%), ce qui s'explique par une moindre progression des tarifs, une diminution sensible (– 6%) du nombre de visites et un ralentissement de la hausse des consultations.

● FAMILLE : l'impact du 1 %

Le solde de la branche famille est celui qui dégage le plus fort excédent. Les dépenses ont certes très peu augmenté dans ce secteur, mais cela ne suffit pas à expliquer que l'excédent ait été plus fort qu'en 1983. Il faut y ajouter l'impact de la contribution exceptionnelle de 1 %, si exceptionnelle qu'elle n'a pas été maintenue pour 1985.

La branche famille a amélioré son excédent en 1984 : + 10,8 milliards de francs en 1984 contre + 7 milliards en 1983, ce qui est dû principalement à la contribution exceptionnelle de 1 % qui lui était affectée. La croissance des dépenses est restée faible (+ 0,9 % en volume contre + 0,7 % en 1983) et les prestations n'ont augmenté que de 4,9 % en valeur, soit – 2,4 % en *francs constants*, confirmant la *« tendance à la réduction du nombre de bénéficiaires des principales prestations »*. Ainsi, pour les allocations familiales, l'évolution en volume a été négative (– 0,9 %), ce qui s'explique notamment par une modification *« structurelle de la cellule familiale »* avec une augmentation des familles de un et deux enfants au détriment de celles de quatre enfants et plus. La remontée de la natalité a entraîné une hausse en volume de 1,2 % des allocations prénatales.

● ASSURANCE-VIEILLESSE : un déficit moins insupportable

Traditionnellement en *déficit*, l'assurance-vieillesse revient presque à l'équilibre en 1984 si on compare à *l'année précédente*. Mais là encore, 1 point de cotisation supplémentaire a bien arrangé les choses.

L'assurance-vieillesse *confirme* le déficit qu'elle connaît chaque année depuis 1981 : – 1,7 milliard *de francs en 1984*. Mais l'amélioration est sensible par rapport à 1983 (– 8,8 milliards) grâce au produit du point de cotisation supplémentaire. *Les dépenses* ont augmenté de 2,9 % en francs constants contre 4,9 % en 1983. L'évolution des *prestations (85 % des 159 milliards* de dépenses) a été *« plus modérée »* qu'en 1983 : + 3,5 % en *volume contre + 5,9 %*, notamment en raison de l'application des nouvelles règles de revalorisation des *pensions – calquée sur l'évolution* prévisionnelle des salaires – fixées à la fin de 1982 et par une moindre hausse des premières demandes de liquidation de pensions.

LES COMPTES DU RÉGIME GÉNÉRAL

(En milliards de francs.)

	1983	1984	1985 (prév.)
Dépenses totales	555,1	614,8	662,6
Solde 3 branches	+ 11,2	+ 16,6	– 1,5
Solde maladie	+ 13,1	+ 7,5	+ 1,2
Solde vieillesse	– 8,8	– 1,7	– 9
Solde famille	+ 7	+ 10,8	+ 6,3

Source : rapport de la Commission des comptes.

1985 : retour au déficit

1985 va marquer pour le régime général le retour à un léger déficit de 1,5 milliard de francs *(le Monde* du 4 juillet), au lieu des 3,2 milliards prévus en décembre 1984. L'écart observé s'explique pour *l'essentiel* par le mini-plan d'économies de Mme Dufoix décidé à la mi-juin. Le relèvement au 1er août du taux de la taxe sur les assurances automobiles de 12% à 15% devrait rapporter un surplus de 200 millions cette année. Les mesures d'ajustement sur les dépenses pour la pharmacie, la biologie et les soins infirmiers devraient permettre d'économiser 425 millions. Enfin la réforme des indemnités journalières pour la maternité conduira à une économie de 150 millions en 1985. Ainsi, au total, le « mieux » qui en résulte pour la Sécurité sociale sera de 775 millions, ce qui n'explique donc pas en complètement le décalage dans les prévisions. *En fait*, celles-ci ont été actualisées à la suite des résultats définitifs de 1984.

Le rapport de la commission des comptes relève que *« les dépenses du régime général ne seraient supérieures que de 0,23% à ses recettes »*. Par ailleurs, *« la suppression de la contribution de 1% sur les revenus imposables aura représenté une diminution de recettes de l'ordre de 1,35 %.* Cependant, le 1% n'aura pas totalement disparu en 1985 : la branche famille a perçu 1,6 milliard au titre du *« reliquat 1984 »* et 0,5 milliard de la contribution de 1% sur les revenus des valeurs mobilières donnant lieu à prélèvement obligatoire.

Côté dépenses, la maîtrise devrait se renforcer : + 7,8% en valeur et + 2,1 % *en volume* contre + 10,7 % et + 2,9 % en 1984. Les organismes de sécurité sociale devaient ainsi poursuivre *« l'effet de rigueur »* dans la gestion qu'ils avaient déjà entamé. Les recettes devraient prolonger également leur fléchissement : avec 661 milliards, elles augmenteront de 4,7% en valeur (contre 11,4%) et enregistreraient ainsi une évolution négative en volume (– 1%), après une croissance de 3,6% en 1984. Tout baisse... côté recettes : les cotisations (+ 6,2 % contre 9,8 %), les impôts et les taxes affectées (diminution de moitié), la taxe sur les alcools (– 200 millions). *La taxe sur les tabacs* supprimée est cependant compensée par un versement de l'Etat de *2 milliards, tandis que la taxe* automobile rapporte 200 millions de plus.

● **L'assurance-maladie** *devrait* voir son excédent se réduire de nouveau pour atteindre 1,2 milliard. *Les dépenses* devraient augmenter en volume de 2,3 % (contre 4,7 % en 1984). La décélération devrait être plus nette encore pour les prestations d'assurance-maladie (+ 1,8 % au lieu de + 5,5 % en volume). Les versements aux établissements hospitaliers devraient revenir en valeur au niveau de 1983 (+ 9,6 %).

En revanche, les dépenses de médecine ambulatoire devaient progresser plus fortement – + 11 % pour les honoraires médicaux, au lieu de 9,6 % – en raison de l'épidémie due au froid exceptionnel du début de l'année. Si les mesures d'économie ne devaient aboutir qu'à un gain de 425 millions en 1985, la commission prévoit 1,595 milliard d'économies en 1986 *(dont 1 milliard pour le seul* passage du taux de remboursement de 70 % à 40 % de cinq classes de *médicaments).*

● **La branche famille** *devrait* voir son excédent ramené de 10,8 milliards à 6,3 milliards, du fait de la suppression du 1 %. Les dépenses devraient augmenter de 4,6 %, soit *« une légère décroissance en termes réels »*. Le début d'application de la réforme des prestations familiales du 4 janvier 1985 devrait provoquer un surcoût de 991 millions de francs.

● **L'assurance-vieillesse** devrait accuser un déficit comparable à celui de 1983 avec – 9 milliards. Les prestations versées devraient augmenter de 5,2 % en francs constants, soit davantage qu'en 1984. Si l'incidence de l'abaissement *à soixante ans de l'âge de la* retraite devrait s'atténuer, la hausse des pensions restera importante (+ 8,1 % *contre* + 9,6 % *en* 1984) par l'arrivée à la retraite à soixante-cinq ans de classes d'âge nées après 1920...

M. N.

● *Déficit de la Sécurité sociale : 1,5 milliard selon la CGT.* – Le déficit de la Sécurité sociale devrait s'élever à 1,5 milliard de francs en *1985* et dépasser 25 milliards en 1986 selon la CGT. Pour le syndicat, le faible déficit prévisionnel pour *1985* est obtenu au prix d'une diminution de la couverture sociale.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,6450	8,6525	+ 110	+ 125	+ 210	+ 240	+ 590	+ 690
$ can.	6,4203	6,4331	+ 34	+ 55	+ 56	+ 92	+ 123	+ 220
Yen (100) ...	3,6346	3,6401	+ 104	+ 116	+ 204	+ 223	+ 615	+ 666
DM	3,0397	3,0440	+ 121	+ 131	+ 232	+ 247	+ 695	+ 744
Florin	2,7041	2,7081	+ 74	+ 82	+ 148	+ 162	+ 473	+ 514
F.B. (100) ...	15,0873	15,1083	+ 87	+ 146	+ 169	+ 274	+ 396	+ 701
F.S.	3,7039	3,7103	+ 138	+ 154	+ 274	+ 297	+ 837	+ 907
L (1 000) ...	4,5214	4,5325	– 96	– 41	– 243	– 158	– 829	– 668
£	12,2067	12,2303	– 321	– 248	– 501	– 424	– 1064	– 874

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8	8 1/4	8	8 1/8	8 1/16	8 3/16	8 5/16	8 7/16
DM	4 7/8	5 1/8	5	5 1/8	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4
Florin	6 1/8	6 3/8	6 1/4	6 3/8	6 1/4	6 3/8	6 3/16	6 5/16
F.B. (100) ..	8 1/2	9	8 11/16	9	8 3/4	9 1/16	9 1/16	9 3/8
F.S.	1	2	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4	5 3/16	5 5/16
L (1 000) ..	9 1/4	11 1/4	10 1/2	12	11 3/4	12 3/4	12 3/4	13 3/4
£	12 1/2	12 3/4	12 1/4	12 7/8	12 1/16	12 3/16	11 11/16	11 13/16
F. franç. .	9 3/4	10	9 3/8	10 3/16	10	10 1/4	10 1/8	10 3/8

DEUX MILLE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES DANS LA SIDÉRURGIE

Manifestations à Valenciennes

La direction d'Unimétal (filiale à 51 % de Sacilor et à 49 % d'Usinor spécialisée *dans les aciers longs*) a annoncé, le 22 juillet, en comité d'entreprise, l'accélération de son *plan de restructuration qui se traduit* par la suppression de mille quatre cents emplois supplémentaires et la fermeture du train de laminage de poutrelles de Trith-Saint-Léger (Valenciennes). Cette décision attendue (*le Monde* du 6 juillet), était nécessaire pour retrouver l'équilibre financier et satisfaire aux exigences de la commission économique européenne. Bruxelles s'apprêtait en effet à *refuser la* première version du plan remise à l'automne dernier et il fallait le revoir.

Les salariés d'Ascométal, l'autre filiale à 51 % Sacilor et 49 % Usinor, *spécialisée de son côté* dans les aciers spéciaux de construction, devraient prendre connaissance, le 23 juillet, de mesures du même type, avec notamment la fermeture du train de laminage de Pompey et la suppression sur ce site de cinq cent cinquante à six cents emplois supplémentaires. Au total, l'accélération des plans d'Unimétal et d'Ascométal se traduit donc par deux mille suppression d'emplois en plus de celles prévues dans les plans de l'automne dernier.

Chez *Unimétal*, les effectifs seront ramenés de 24 670 en mai 1984, à 19 000 à la fin de cette année, à 14 186 fin 1986 et à 13 135 dans le courant de 1987. La fermeture *du train de Trith-Saint-Léger* est due à l'accord de répartition des poductions d'acier signé par Unimétal *avec le groupe* luxembourgeois Arbed le 4 juillet. Les poutrelles laminées sur ce site le seront à l'avenir sur le train de Grey de l'Arbed. Les effectifs des sites valenciennois seront ramenés en conséquence de 1 174 personnes en juin 1984 à 690 fin 1986. L'économie d'investissement *réalisée* est de 300 millions de francs et les coûts de production seront réduits d'environ 100 millions par an.

Sur ces nouvelles bases, Unimétal devrait voir son résultat brut d'exploitation passer de – 3% en *1985 à + 4% en 1986 et + 10% en* 1987. Si ses frais financiers sont réduits à 4,5% (contre 8% actuelle*ment*) *grâce à un apuremet* des dettes promis par le gouvernement, Unimétal devrait retrouver l'équilibre *net en 1987 et* ainsi satisfaire les experts de la Communauté européenne.

L'annonce de ces décisions a provoqué à Valenciennes diverses manifestations. Le plan arrêté par le conseil des ministres le 29 mars 1984 prévoyait de conserver le site de Valenciennes et de le moderniser. *Une délégation syndicale a été* reçue par le sous-préfet tandis que cent à cent-cinquante manifestants ont *occupé* la gare *jusqu'à environ* 18 h 30, nous indique notre correspondant régional. Une délégation intersyndicale a *été* reçue à Paris par les collaborateurs de Mme Cresson. Ces derniers ont fait savoir qu'*« aucune décision n'était prise »* quant à la fermeture du train de Trith-Saint-Léger. Mais pour les sidérurgistes, cette déclaration gouvernementale n'est que tactique vis-à-vis de *Bruxelles* : le gouvernement n'officialiserait la fermetrure du train qu'à la condition que les experts *acceptent* l'ensemble du plan Unimétal et débloquent les aides nécessaires.

E. L. B.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **M. Gilbert Pigenet, président de la Fédération des coopératives de consommateurs.** – Après la démission de M. Jean Lacroix (*le Monde* du 29 juin), c'est M. Gilbert Pigenet qui vient d'être nommé à la présidence de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (FNCC). M. Pigenet, âgé de cinquante-huit ans, est par ailleurs secrétaire général de la Société générale des Coopératives de consommation, où il est entré en 1946.

Étranger

GUINÉE-ÉQUATORIALE

● **Rééchelonnement sur dix ans de sa dette garantie.** – La Guinée-*Equatoriale a obtenu*, le 22 juillet, du Club de Paris le rééchelonnement sur dix ans de 246 millions de francs français d'échéances de sa dette garantie. Cet étalement, consenti par l'Espagne, la France et l'Italie, porte sur les paiements dus cette années et au premier semestre 1986. Il comporte un délai de grâce de cinq ans. *Les* représentants des trois pays créanciers ont été *« sensibles »* aux efforts de redressement menés par Malabo, indique un communiqué du ministère français de l'économie et des finances.

JAMAIQUE

● *Réaménagement de sa dette.* – La Jamaïque a, le 19 juillet, obtenu, dans le cadre du « club de *Paris »*, un réaménagement de sa dette extérieure. Cet allégement s'applique aux paiements dus au titre des prêts et crédits garantis accordés par huit pays créanciers (Allemagne fédérale, Canada, Etats-Unis, France, Japon, Norvège, Pays-Bas et Royaume-Uni). Le remboursement sera *effectué* par Kingston sur dix ans, avec un différé de quatre ans.

Du 26 au 29 juillet

LA GRÈVE DE CERTAINS CONTROLEURS AÉRIENS NE DEVRAIT PAS TROP PERTURBER LE TRAFIC

Le Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA) maintient son *préavis* de grève déposé pour la période allant du vendredi 26 juillet à midi au lundi 29 juillet à midi. Par la menace de cet arrêt de travail, le syndicat entend obtenir une amélioration du système de calcul des retraites de la profession et des garanties en matière d'effectifs et de déroulement des carrières (*le Monde* du 17 juillet).

TRANSPORTS

LA CNUCED ÉTABLIT UN STATUT DES PAVILLONS DE COMPLAISANCE

(De notre correspondante.)

Genève. – Jusqu'à présent, un navire battant pavillon de complaisance (en d'autres termes un bateau *immatriculé* dans un pays différent de celui de son propriétaire), pouvait presque tout se permettre : exploiter sans vergogne son équipage (recruté le plus souvent dans les pays pauvres), ignorer les règles *internationales que ce soit pour les* salaires ou l'hygiène, polluer mers et rivages.

Après dix-huit mois d'efforts, la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) est parvenue à un accord international dont le principal intérêt est de cerner la responsabilité *des pays qui offrent leur pavillon* à des armateurs du monde entier, principalement le Libéria, le Panama, Chypre, *les* Bermudes, *les* Bahamas. On estime que les bénéfices provenant de ces pratiques *représentent* dix-huit milliards de dollars par an et que la flotte sous ces pavillons forme le tiers de la *flotte* marchande mondiale.

M. Lamine Fadika, ministre de la marine de la Côte-d'Ivoire et président de la troisième session de la conférence de la CNUCED sur l'immatriculation des navires, s'est dit *satisfait* des résultats obtenus, bien que l'accord de Genève ne soit pas encore assuré de revêtir un jour un caractère *juridiquement* contraignant. Il est possible toutefois que l'Assemblée générale des Nations unies transforme cet accord en une convention internationale qui mettra au ban des nations les Etats qui la violeraient après l'avoir *ratifiés*.

Les pays du tiers-monde voient dans cet accord un avantage notable. Il *stipule, d'abord*, que les équipages des navires des pays du pavillon devront désormais être composés en majorité de ressortissants de ces pays ou, tout au moins, de ses résidents permanents ; les compagnies maritimes devront avoir *leur siège* ou, du moins, une représentation dans le pays du pavillon et ce dernier devra être partie prenante, financièrement, dans la propriété du navire. Enfin, et cela a été particulièrement souligné par M. Fadika, les Etats qui ont immatriculé un navire seront financièrement responsables en cas de *dommages causés* à un tiers.

L'accord constitue un progrès et peut être considéré comme un frein à l'exploitation de la main-d'œuvre originaire des pays pauvres, à la fraude fiscale, et à la concurrence débridé que provoquent, au détriment des flottes marchandes du tiers-monde, les navires battant pavillon de complaisance. Ces pavillons ont désormais des règles, voire un statut.

I. V.

REPÈRES

Dollar : vif repli à 8,64 F

La reprise du dollar sur les marchés des changes, amorcée le 19 juillet, aura été de courte durée : mardi 23 juillet, le cour du « billet vert » est revenu à 8,64 F, 2,84 DM environ, contre 8,78 F et plus de 2,90 DM la veille. Ce repli est attribué aux incertitudes des opérateurs sur l'évolution de l'économie américaine au deuxième semestre 1985, et sur la perspective d'un retour à l'expension. La lire italienne a été plutôt ferme après sa dévaluation de 8 % : à Paris, elle a été cotée à 4,53 F (pour 1 000 lires), comme la veille, et a même monté davantage que les autres monnaies de la CEE par rapport au dollar, ce qui gêne les banques centrales européennes et les contraint à intervenir.

Cartes de crédit : les commerçants grondent

Le Syndicat national des associations de commerçants (SNAC) est « parti en guerre » le 21 juillet contre les prélèvements « abusifs » des banques sur les paiements par carte de crédit. A l'issue d'une réunion extraordinaire du bureau national à Lyon, MM. Jean-Paul Gasguet (Rhône), président national, et Robert Auchoix (Paris), vice-président, ont affirmé que le SNAC n'était pas opposé à la monnaie électronique mais qu'il exigeait une concurrence entre les banques afin que le taux des prélèvements ne soit pas « prohibitifs ».

M. Auchoix a ajouté : *« Nous sommes sur le point d'aboutir avec un important groupe bancaire sur la renégociation du transfert des charges en ce qui concerne les cartes de crédit. » « Il est inadmissible,* a estimé pour sa part M. Gasquet, *que les banques nous prennent 2,50 % depuis 1967 sur les paiements par cartes, alors qu'aujourd'hui elles négocient les nouveaux contrats à moins de 1 % notamment avec certaines grandes surfaces. »*

Brasserie : première exportation de bière alsacienne concentrée

La brasserie du Pêcheur de Schiltigheim (Bas-Rhin) vient d'exporter au Japon des conteneurs de bière concentrée. C'est une première dans le monde et l'aboutissement de trois ans de recherche. Le procédé s'apparente à celui du dessalage de l'eau de mer : le produit est pressé contre une membrane, qui trie les molécules ; après le transport, la bière est recomposée par adjonction d'eau et de gaz carbonique. M. Michel Debus, PDG du Pêcheur, estime que ce procédé ne contrarie pas le goût de la bière, et qu'il pourra même être développé, notamment pour en extraire certains minéraux, en réduire la teneur en calories ou, surtout, désalcooliser la bière. le procédé actuel par échauffement est en effet contesté. La brasserie du Pêcheur emploie neuf cent cinquante salariés et produit environ un million d'hectolitres de bière par an. Ses responsables espèrent que cette longueur d'avance sur la technique de concentration de la bière permettra d'emporter des marchés lointains à l'exportation. – (Corresp.)

CEE : Baisse du chômage en juin.

Le chômage dans les pays de la CEE – moins la Grèce – a diminué de 1,8 % en données brutes en juin par rapport à mai pour atteindre 12,1 millions de personnes, soit le niveau le plus bas depuis le début de l'année 1985.

Toutefois par rapport à juin 1984 le nombre de chômeurs enregistrés est en hausse de 2,8 %, soit 380 000 chômeurs de plus. Excepté en Irlande (+ 1,9 %) et aux Pays-Bas (+ 0,1 %) où le chômage a augmenté, il régresse dans les autres pays : Danemark (– 6,4 %), Belgique (– 4,3 %), France (– 2,6 %), Royaume-Uni (– 1,9 %), Luxembourg (– 1,6 %), Allemagne fédérale (– 1,5 %), Italie (– 1,1 %).

BUDGET

MM. Fabius et Bérégovoy arrêtent un budget draconien

(Suite de la première page.)

Encore ce chiffre est-il trompeur, faussé qu'il est par l'alourdissement très rapide des intérêts de la dette publique qui, en progression de 17%, frôleront l'année prochaine les 100 milliards de francs : 98 milliards prévus avec des taux d'intérêt à court terme compris entre 7,5 et 8%, taux que l'Etat prévoit de payer pour ses émissions de bons du Trésor, qui financent la moitié environ de la dette publique intérieure, une dette dont le stock avoisinera les 1 100 milliards de francs l'année prochaine.

Si l'on ne prend pas en compte la charge de la dette publique – qui constitue tout de même une catégorie de dépense un peu particulière, – le budget de l'Etat progresse de 2,8% seulement, soit moins vite que les prix (3,7%). Il n'est pas exagéré de dire que l'Etat aurait, par rapport à cette année, moins d'argent à dépenser en 1986, ce qui, sauf erreur, serait sans précédent dans l'histoire économique française de l'après-guerre.

N'en tirons pas pour autant des conclusions définitives, l'expérience de ces dernières années ayant amplement démontré que les frontières du domaine budgétaire se déplaçaient fréquemment et le plus souvent subrepticement, rendant les comparaisons très difficiles d'une année à l'autre. Il n'empêche que pour la troisième année consécutive le pouvoir *freine fortement* la dépense publique dans pratiquement *tous les domaines,* si l'on excepte trois priorités affichées : éducation-formation, sécurité-police, recherche.

C'est en sabrant dans trois des quatre gros blocs budgétaires que MM. Bérégovoy et Emmanuelli ont pu transmettre à M. Fabius un projet dans lequel les dépenses ne progressent *que* de 4 % par rapport à 1985.

● *Les crédits de fonctionnement (plus de 454 milliards de francs), progressent de 5 % en valeur.* Ce sont les crédits (45 % environ du budget total) qui permettent de payer les fonctionnaires : deux millions environ, dont la moitié à l'éducation nationale et quatre cent cinquante mille aux Postes et télécommunications. Ce sont aussi les crédits qui permettent de payer les pensions – en forte croissance, – les subventions du fonctionnement, l'entretien du matériel). L'année prochaine, les effectifs de la fonction publique diminueront de cinq mille, ce qui est sensiblement moins qu'initialement prévu (moins dix mille). Les salaires seront, eux, revalorisés de la hausse escomptée des prix de détail, soit 3,4 %.

● *Les dépenses d'intervention économique et sociale – qui sont essentiellement des dépenses de transfert et représentent presque le tiers du budget (320 milliards de francs environ) – stagneraient complètement en valeur.* En valeur réelle, la baisse serait sensible, de l'ordre de 3,7 %.

Le conditionnel est de rigueur, car c'est notamment sur cette masse importante et hétérogène qui comprend toutes sortes d'aides de l'Etat à l'industrie, au logement, à l'agriculture, à l'emploi... que les derniers choix de M. Fabius vont porter, faisant varier la mise et déplaçant des milliards de francs.

La contribution de l'Etat aux entreprises publiques du secteur *concurrentiel semble* peu à peu arrêtée. Ce sont essentiellement des *dotations en capital.* Elles atteignaient 13,5 milliards de francs *dans le budget initial de 1985 si l'on* inclut la contribution des PTT à la *filière électronique (1,7 milliard de* francs). Cette somme serait sensiblement réduite l'année prochaine puisqu'elle ne dépasserait pas 8,5 milliards de francs, auxquels s'ajouteraient environ 2,7 milliards de francs de dotation en capital pour la filière électronique, part financée par les PTT. Une idée a guidé ces choix : mis à part Renault et la sidérurgie, les entreprises nationalisées du secteur concurrentiel doivent se débrouiller toutes seules en faisant appel, si besoin est, à l'épargne privée. Cela est maintenant possible, sans abandon de pouvoir, grâce à ces nouveautés que sont les titres participatifs et les certificats d'investissements.

De plus, l'Etat demandera aux entreprises ayant fait des bénéfices de lui verser des dividendes. D'après nos informations, ces demandes pourraient porter sur des sommes non négligeables.

Dans le domaine des interventions sociales, l'évaluation des dépenses est beaucoup moins avancée. Ce retard s'explique notamment par la difficulté d'évaluer le coût des congés de conversion, nouvelle formule anti-chômage dont on ne sait si elle connaîtra le succès des TUC (travaux d'utilité collective) ou si elle sera boudée.

L'autre problème est de décider le pourcentage *du coût de ces congés* que l'Etat prendra à son compte, dépense peut-être importante : 1,4 milliard de francs au moins pour *soixante-dix mille* congés possibles l'année prochaine, auxquels s'ajouteraient les premiers congés engagés cette année. Autant dire que, sur ce chapitre, l'incertitude est totale.

● *Les dépenses en capital, qui comprennent les crédits d'investissements publics civils et militaires mais aussi les subventions d'Etat aux investissements, seraient les grands sacrifiés.* En crédits de paiement, c'est-à-dire en dépenses effectives l'année prochaine, le recul serait de 2 % environ en francs courants. C'est dire que ces crédits reviendraient de 154,7 milliards de francs cette année à 151,5 milliards de francs en 1986. Les autorisations de programmes qui sont, elles, des engagements de dépenses en capital sur les trois ou quatre années suivantes, *régresseraient de* quelque 15 % en valeur.

Les moyens et l'imagination

Un des très gros problèmes posés dans ce domaine à MM. Fabius et Bérégovoy, mais aussi – mais surtout – à M. Mitterrand, est l'insuffisance des crédits d'équipement alloués à la *défense. La loi de* programmation militaire qui couvre la *période 1984-1988 prévoyait,* après deux années de lente montée des *dépenses, une forte accélération* à partir de 1986. Les propositions du ministre de l'économie et des finances semblent assez sensiblement en deçà de ce programme. L'écart serait de 10 milliards de francs avec les demandes de M. Hernu, une somme qui représente l'équivalent d'un porte-avions moderne complètement équipé.

● *Le poids des intérêts de la dette publique – quatrième masse budgétaire importante – croîtrait de quelque 17 % par rapport à cette année.* Il n'est évidemment pas possible, sur ce chapitre, de faire des économies, le seul espoir portant sur *une baisse plus forte que prévu des* taux d'intérêt.

Les derniers arbitrages seront rendus d'ici à la fin de la semaine, sauf, peut-être, ceux qui concernent l'audiovisuel. Ils peuvent modifier sensiblement le montant de certaines dépenses. Si M. Hernu, par exemple, obtenait complètement satisfaction, la croissance des charges de l'Etat serait de 5 % l'année prochaine et non de 4 % comme dans le projet Bérégovoy-Emmanuelli.

Il est très peu probable, cependant, *que M. Fabius aille au-delà.* Le mot d'ordre est, depuis des mois, de rester sensiblement en dessous de la croissance du produit national en valeur, soit 5,7 % l'année prochaine (2 % en volume et 3,7 % en prix).

Cela *parce que les recettes ne suivraient* pas et que le déficit se *creuserait au-delà des 145 milliards de* francs à ne pas dépasser pour *respecter les consignes du président* de la République (pas de déficit supé*rieur à 3 % du PIB).*

Entre 4 % et 5 % de croissance des dépenses, les artifices de présentation peuvent arranger bien des choses. Il est ainsi possible de reporter à plus tard une petite partie des intérêts de la dette publique en décidant d'émettre davantage d'ORT (obligations renouvelables du Trésor) pour financer le déficit, ces ORT dont les intérêts sont payables à terme échu, c'est-à-dire au bout de six ans.

De même est-il possible – ce n'est qu'un exemple parmi d'autres – de demander à la Caisse française pour le développement industriel (CFDI), liée au Crédit national, d'emprunter – avec la garantie de l'Etat – *pour financer une partie* des besoins de Renault. Les *emprunts sont largement bonifiés* par l'Etat, mais le budget en étale le *coût sur quinze ans au lieu d'être* immédiatement et complètement *mis à contribution.*

On peut enfin imaginer que les sociétés d'assurances qui ont fait quelques bénéfices soient sollicitées pour participer au capital de quelques entreprises nationales...

Si les moyens financiers sont limités, l'imagination est sans bornes. Elle peut faire éclater la dépense hors du budget (débudgétisation) ou hors de l'année (étale*ment). Pas plus que la rigueur bud*gétaire qui, une fois encore, *épargnera les grands chantiers du* président, ces habiletés ne seront *pourtant suffisantes pour rendre au* gouvernement des marges de *manœuvre appréciables.*

On risque de s'en apercevoir lorsqu'il s'agira de déterminer le poids des allégements fiscaux que l'Etat pourra consentir l'anné prochaine en plus des 6 milliards de réduction d'impôts sur le revenu déjà annoncés (– 3 % pour tout le monde). L'idée fait pourtant son chemin d'une réduction de 5 points de l'impôt sur les sociétés, qui passerait de 50 % à 45 % pour les bénéfices réinvestis ou non distribués. Mais il en coûterait 4 à 5 milliards de francs. Quant à la taxe professionnelle, *l'Etat en supportera déjà* 18 milliards du seul fait d'engage*ments antérieurs pris pour soulager* les entreprises. C'est 21 % du rende*ment de l'impôt, et c'est beaucoup.*

Une chose est certaine : il paraît de plus en plus impossible de concilier rigueur financière, puissance militaire et industrielle, maintien du niveau de vie et volonté de prestige.

Un, ou deux, peut-être même trois de ces termes, sont de trop...

ALAIN VERNHOLES.

(1) Il s'agit de l'augmentation des prix du PIB (produit intérieur brut). La hausse des prix de détail retenue pour l'année prochaine est de 3,4 % en moyenne annuelle. C'est ce dernier chiffre qui sert de référence pour indexer les traitements des fonctionnaires.

ÉNERGIE

L'usine de La Hague tourne à pleine capacité

De notre envoyé spécial

La Hague. – Visitant, le lundi 22 juillet, l'usine de retraitement nucléaire de La Hague, Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, a relevé que l'usine *« diffuse sur le tissu industriel de la région »* et que la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA) a entrepris un gros effort de formation professionnelle. Elle a aussi apprécié l'*« avance technologique »* prise par la COGEMA et l'effort fait pour la garder.

La Hague, c'est actuellement une usine de retraitement (UP2) d'une capacité de 400 tonnes par an, spécialisée dans le retraitement des combustibles en oxyde d'uranium de la filière à eau légère – les combustibles de la filière graphite-gaz seront dès l'an prochain tous retraités à l'installation UP1 de Marcoule. C'est aussi le chantier de deux extensions : une nouvelle usine, UP3, d'une capacité de 800 tonnes par an, qui entrera en service en 1988, et qui a été entièrement payée d'avance par des contrats étrangers, principalement japonais et allemands ; de nouvelles installations qui doubleront en 1992 la capacité d'UP2, pour couvrir les futurs besoins du programme nucléaire français.

L'usine UP2, qui a connu dans le *passé* de nombreux problèmes, a maintenant un comportement satis*faisant et tient* le rythme des 40 tonnes retraitées mensuellement. *De ce fait, des disponibilités* apparaissent, et la COGEMA offre *actuellement à ses clients étrangers* la possibilité de retraiter 700 tonnes supplémentaires.

La COGEMA est aussi bien placée pour « vendre » son expérience aux pays qui veulent s'équiper en installations de retraitement. En RFA, sa filiale SGN participera à l'ingénierie de l'usine, dont la construction a été décidée il y a quelques mois. Au Japon, les choses sont moins avancées, les promoteurs de la future usine s'interrogeant actuellement pour savoir s'ils font appel à la technologie française.

MAURICE ARVONNY.

LA CONFÉRENCE DE L'OPEP A GENÈVE

Reprendre le contrôle des marchés

De notre envoyée spéciale

Genève. – Un certain réalisme semblait prévaloir au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à l'issue de la première journée de leur soixante-quatrième conférence ordinaire, le lundi 22 juillet à Genève.

Ayant abandonné l'espoir de trouver des solutions radicales permettant de stabiliser durablement les cours du brut, les treize pays membres ont cherché à régler les problèmes concrets les plus immédiats. L'essentiel des discussions devait porter, ce mardi 22 juillet, sur un ajustement de la grille des prix officiels à la réalité du marché.

Ils ont repoussé à une prochaine conférence extraordinaire, prévue en septembre, les discussions sur les niveaux de production, quatre pays (l'Irak, l'Equateur, le Gabon et Qatar) ayant demandé des augmentations de leurs quotas.

La baisse des cours du pétrole depuis le *mois* d'avril a, en effet, conduit tous les producteurs non *membres de l'Organisation* à diminuer leurs tarifs, si bien que l'OPEP *qui a jusqu'ici maintenu* inchangés ses prix se retrouve dans une position concurrentielle difficile. Les pays membres, a déclaré, lundi, M. Yamani, ministre saoudien du pétrole, ont accepté le principe d'une modification de la grille des prix. *« Nous sommes réalistes »*, a ajouté M. Tam David West, ministre nigérian du pétrole.

L'Arabie saoudite souhaite une modification des différentiels de *prix séparant* les différentes qualités de brut. Les prix officiels des moins bonnes qualités, dites lourdes, dont l'Arabie saoudite est, entre autres, un grand producteur sont, en effet, actuellement décrochés du marché (d'environ 2 dollars/baril). Un certain nombre de pays, toutefois, demeurent hostiles à tout réajustement des prix officiels.

Il est clair, cependant, que les partenaires de l'Arabie saoudite ne peuvent *pas s'opposer* massivement à ses volontés. Si le royaume saoudien, oubliant les menaces de guerre des prix agitées récemment, semble *disposé à mettre de l'eau dans son* vin en acceptant une solution de *compromis,* il a *toutefois* pris ses précautions en discutant ces dernières semaines avec ses principaux clients des moyens d'accroître rapidement sa position en cas d'échec de la conférence de Genève.

Un certain nombre d'accords liant *les prix du brut aux prix des produits* raffinés tirés après traitement de ce pétrole brut, *donc aux cours* réels du marché, aurait été notam*ment discuté entre l'Arabie saoudite* et les compagnies membres de l'ARAMCO.

M. Yamani s'est déclaré confiant dans la possibilité de parvenir à une solution sur les deux enjeux principaux de la conférence : la discipline et les différentiels de prix entre différentes qualités de brut.

Interrogé lundi matin sur les intentions prêtées à l'Arabie saoudite d'accroître sa production en cas d'échec, il s'est contenté de répondre : *« Nous serons satisfaits de cette réunion si elle parvient à corriger les différentiels et à améliorer la discipline. »*

De son côté, M. Subroto, ministre indonésien du pétrole et président de l'Organisation, a lancé un appel à la solidarité de tous les producteurs de pétrole, membres ou non de l'OPEP, soulignant les dangers d'une chute des prix pour l'économie mondiale.

« La stabilité du marché est à la croisée des chemins, a-t-il déclaré. *L'OPEP a atteint les limites extrêmes de ses capacités de soutien des prix (...) Nous sommes arrivés au point où l'on ne peut plus attendre de l'OPEP qu'elle continue à prendre sa part du marché au bénéfice des autres producteurs »*, a-t-il ajouté, précisant : *« Nous ne sommes pas ici pour baisser les prix ou réduire la production, mais pour prendre des mesures nous permettant de reprendre le contrôle des marchés. »*

VÉRONIQUE MAURUS.

AFFAIRES

A L'ACHÈVEMENT DE SES GRANDS CHANTIERS DANS L'ISÈRE

EDF s'efforce de maintenir l'emploi

Grenoble. — Trois grands chantiers EDF sont sur le point de s'achever dans le département de l'Isère, celui de Creys-Malville pour le surrgénérateur Super-Phénix (dix ans de travaux), celui de la centrale nucléaire de Saint-Alban-Saint-Maurice-l'Exil (sept ans) et l'aménagement hydroélectrique de la vallée de l'Eau-d'Olle (huit ans). *(Lire l'article intitulé « Grand-Maison le baraqué » paru dans* le Monde Aujourd'hui, *daté 21-22 juillet.)* Ces chantiers mobilisèrent respectivement, au plus fort de leur activité, 3 100, 2 200 et 2 100 personnes. Dans quelques mois, les deux centrales nucléaires et le barrage n'emploieront plus que quelques centaines d'agents d'EDF.

De notre correspondant

Aussi, pour poursuivre les effets économiques bénéfiques induits par un grand chantier sur une petite région, EDF, l'Etat *et le département* de l'Isère ont signé récemment une convention destinée à encourager la *création* de 2 600 *emplois* sur les trois sites. Au cours des cinq prochaines années, EDF injectera, dans *les trois zones concernées,* 52 millions de francs, soit 20 000 F pour chaque emploi nouveau créé dans les entreprises existantes ou qui se constitueront. Sa participation sera *automatique, EDF ne portant aucun* jugement sur l'opportunité ou non de telle ou telle création.

« C'est une façon de participer à la lutte pour l'emploi qui est moralement due par EDF, soulignent les responsables de la région EDF-Alpes-Lyon. En effet, à la fin des chantiers, notre départ brutal créé sur place incontestablement un certain traumatisme. La procédure dite d'après grand chantier doit permettre d'en atténuer les conséquences ». Mais c'est aussi pour EDF une façon de montrer qu'elle sait désormais engager des chantiers et les finir et qu'un chantier peut être *« positif pour une région avant, pendant et après »* et qu'*« après EDF, l'herbe repousse »...*

La convention tripartite EDF-État-département de l'Isère, qui est la première signée en France sur ce *modèle, devrait aussi permettre* la création de quatre cent quatre-vingt-deux emplois dans les cantons *de Bourg-d'Oisans et de Vizille* situés à proximité du barrage de Grand-Maison, sur la rivière de l'Eau-d'Olle.

Ces aides accompagneront les programmes que les communes de l'Oisans mettent actuellement en place pour aménager des sites touristiques, mais également pour valoriser l'artisanat et l'agriculture de montagne, *ainsi que pour permettre* le développement des entreprises locales. Cela constitue le support indispensable pour la réalisation des programmes immobiliers qui verront le jour prochainement dans les nouvelles stations de sports d'hiver de l'Oisans.

Instituée en mai 1982 par le *comité interministériel* d'aménagement du territoire, la procédure d'« après grand chantier » donne ainsi à de *nombreuses communes des moyens* importants pour affronter plus sereinement l'achèvement des chantiers EDF et éviter que la dynamique suscitée par les travaux ne retombe brutalement.

CLAUDE FRANCILLON.

PRÉCISION. — Après la publication dans *le Monde* du 17 juillet d'un article intitulé « Les pouvoirs publics vont désigner les actionnaires de Framatome », nous avons reçu de la société Delattre-Levivier, qui était citée, la précision suivante : *« En aucun cas, des clients ne « nous ont aidé pour survivre » en payant leurs créances dans des délais exceptionnellement courts. Les contrats,* ajoute la société, *ont toujours été négociés et exécutés comme par le passé. »* Delatte-Levivier estime que prétendre le contraire est de nature à *« détruire en partie la confiance que, patiemment, notre personnel a essayé, au fil des mois, de restaurer ».*

ENTREPRISES

Bouygues entre dans le secteur construction électrique de CSEE

Les sociétés Bouygues et Compagnie des signaux et entreprises électriques (CSEE) ont signé un accord d'exploitation en commun de la division « entreprises électriques » de la CSEE, qui représente un chiffre d'affaires de 600 millions de francs et emploie mille neuf cents personnes. Les deux sociétés vont créer deux filiales communes où *Bouygues sera, dans un premier temps, minoritaire* : la *Compagnie* des réseaux électriques (CRE), qui installe des réseaux électriques de moyenne et basse tension pour EDF, et la compagnie d'entreprises *électriques (CEE), spécialisée dans* les installations pour l'industrie et le secteur tertiaire.

MBK-Industrie (ex-Motobécane) s'apprête à réduire ses effectifs de 11 %

M. Anatole Temkine, président *du directoire, a annoncé* cette nouvelle le 22 juillet aux responsables syndicaux, précisant que deux cent vingt emplois seraient supprimés sur un total de deux mille à Saint-Quentin. Prise dans le cadre de la restructuration en cours destinée à augmenter *la productivité, cette* mesure sera officiellement communiquée le 30 juillet au comité *central d'entreprise.* Soixante-treize personnes seront mises en préretraire.

Olivetti renfloue la firme britannique Acorn Computers

Le constructeur britannique de *micro-ordinateurs domestiques* Acorn doit faire appel de nouveau à ses créanciers. En mai dernier l'italien Olivetti s'était porté à son secours pour 120 millions de francs, obtenant 49,3 % du capital. Actionnaire principal, Olivetti doit aujourd'hui *devenir majoritaire* en apportant 48 millions de francs supplémentaires, ce qui lui donne 79,8 % du capital. Par ailleurs les créanciers, dont la Barclay's Bank et la BBC, ont annulé pour 95 millions de francs de dettes et offrent de nouvelles facilités de crédit. Acorn après une période euphorique due aux ventes d'ordinateurs *utilisés par la BBC dans ses émissions* de sensibilisation à l'informatique, avait dû faire face à un *effondrement du marché en* 1984. Pour beaucoup d'observateurs, Olivetti a fait un dangereux *pari en reprenant le constructeur* britannique, encore loin d'être tiré d'affaire.

Shiseido s'installe en Chine

Chef de file de l'industrie mon*diale des cosmétiques, le groupe* japonais Shiseido (12 milliards de francs environ de chiffre *d'affaires) va fabriquer ses pro*duits à Pékin. Un accord dans ce sens a été signé avec les auto*rités chinoises.* Il s'agit d'un accord de coopération d'une durée de trois ans. La production commencera en septembre 1986. Elle sera essentiellement axée sur les produits de soin et de maquillage dont la vente, sous la marque Huazi, sera réservée à la Chine.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SIMCO - UNION POUR L'HABITATION

Le montant des loyers émis par la société au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 1985 est le suivant, comparé à celui de 1984 (Simco + Union pour l'habitation) :

	1984	1985
	Francs	Francs
1er trimestre	55 539 642	62 172 176
2e trimestre	55 132 103	59 188 418
	110 671 745	121 900 594

Ces montants ne tiennent pas compte des indemnités compensatrices dues par l'Etat.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 juillet

Baisses des mines d'or

Sur un marché calme, par ailleurs, l'événement a été constitué lundi par le vif recul des mines d'or, en liaison avec les graves événements d'Afrique du Sud et l'état d'urgence proclamé dans ce pays. La plus touchée a été Harmony (– 12,5 %), mais les autres ont également été affectées.

Sur les valeurs françaises, le ton était irrégulier à la veille des opérations de liquidation mensuelle, qui ont commencé ce jour par la défense des primes.

L'indice instantané est resté pratiquement inchangé, et le volume d'affaires a été passablement réduit.

Certes, le marché avait appris, pendant le week-end, la baisse de 0,40 % du taux de base des banques, plus fort que prévu, et la crise de la lire, ouverte à la veille du week-end, a été réglée rapidement sans réajustement du système monétaire européen.

Le franc, légèrement attaqué vendredi après-midi, s'est raffermi lundi comme si de rien n'était.

Dans ces conditions, les opérateurs, ayant pris, les jours précédents, leur disposition pour l'été, sont restés l'arme au pied.

Quelques variations, cependant : vive avance de Dumez (+ 8 %), dans l'attente, dit-on, de nouvelles favorables, progression d'avions Dassault et d'Europe 1 au chapitre de Raisses, citons Maisons Phénix (– 4,7 %), Darty et Sodexho.

Aux valeurs étrangères favorisées par la reprise du dollar commercial et du dollar titre (9,03 F/9,08 F contre moins de 9 F), fermeté générale des Américaines, notamment d'Amax.

Sur le marché de l'or, le lingot a perdu 100 F à 89 900 F et le napoléon 8 F à 556 F.

NEW-YORK

Ventes bénéficiaires

Parvenu à ses plus hauts niveaux à la veille du week-end, Wall Street a été, lundi, contraint de se replier sur d'assez abondantes ventes bénéficiaires. Mais ce sont surtout les actions des entreprises de second *plan qui ont le plus souffert.*

Le bilan de la séance en témoigne avec, sur 2 024 valeurs traitées, 1 051 en baisse, 532 en hausse et 441 sans changement.

En revanche, les « Blue Chips » ont bien tiré leur épingle du jeu. En clôture, l'indice des industrielles s'établissait à *1 367,63* (– 1,90 point).

Autour du « Big Board », les analystes se disaient très satisfaits de la tournure prise par cette consolidation. *« Le marché a très bonne mine »*, disait l'un d'entre eux, en ajoutant : *« Cette résistance préfigure un prochain mouvement de hausse d'assez large envergure. »*

Parmi les vedettes, plusieurs se sont même détachées comme Occidental Petroleum et Searle, qui s'apprête à passer dans l'orbite de Monsanto. L'activité a diminué *et* 93,54 millions de titres *ont* changé de mains contre 114,80 millions vendredi.

VALEURS	Cours du 19 juillet	Cours du 22 juillet
Alcoa	36 1/4	36
A.T.T.	22 1/2	22 1/2
Boeing	48 5/8	47 3/4
Chase Manhattan Bank	61 1/2	60 7/8
Du Pont de Nemours	60 1/4	60
Eastman Kodak	46 1/2	46 1/2
Exxon	52 7/8	52 1/4
Ford	43 1/4	43 1/4
General Electric	62 3/4	62 7/8
General Foods	81	81 1/2
General Motors	69 1/2	69 1/2
Goodyear	28 3/4	28 5/8
I.B.M.	129 3/8	129 3/4
I.T.T.	31 5/8	31 3/8
Mobil Oil	30 1/4	30 3/8
Pfizer	52	51 1/2
Schlumberger	38	37 1/2
Texaco	35 3/4	36 1/4
U.A.L. Inc.	54 4/8	56
Union Carbide	48 1/4	49 3/8
U.S. Steel	28	27 3/4
Westinghouse	35 1/4	35 3/8
Xerox Corp.	54	52 7/8

AUTOUR DE LA CORBEILLE

BAISSE DES BÉNÉFICES DE CHRYSLER. – Chrysler Corp., troisième constructeur automobile américain, annonce pour le deuxième trimestre un bénéfice de 596,4 millions de dollars en baisse de 25 %.

Toutefois, le chiffre d'affaires s'est élevé au niveau record de 6 milliards de dollars contre 5,4 milliards pour le trimestre précédent et 5,3 milliards pour le second trimestre 1984.

Selon le président de la société, M. Lee Iacocca, la baisse des bénéfices de la société est principalement due au montant élevé des impôts qu'elle a dû acquitter au second trimestre : 255,6 millions de dollars.

MONSANTO : A CAUSE DE L'ENVIRONNEMENT. – Le groupe chimique américain, qui s'apprête à racheter la firme pharmaceutique SEARLE, a des problèmes avec les mesures de protection de l'environnement. En raison du coût de ces mesures, du prix aussi du dollar, son bénéfice net pour le deuxième trimestre baisse de 14,5 % à 124 millions de dollars pour un chiffre d'affaires également en recul (–9,44 %) à 1,63 milliard de dollars.

FORD, COLGATE ET BAYER RAYÉS DE LA LISTE NOIRE ARABE. – L'office de la Ligue arabe pour le boycottage d'Israël a décidé de lever le boycottage qui frappait les compagnies américaines Ford et Colgate Palmolive et la société chimique ouest-allemande Bayer.

Cette décision concerne également deux sociétés britanniques, une société française, une indienne All India Medical Corporation, une néo-zélandaise et une troisième société américaine Royal Food Products.

Le boycottage de Ford avait été décidé en 1967 après l'établissement d'une usine d'assemblage en Israël. Cette usine a été fermée par la suite parce qu'elle n'était pas rentable.

Par contre, 28 nouvelles sociétés étrangères ont été inscrites sur la liste noire arabe. Il s'agit de 8 espagnoles, 4 égyptiennes, 5 américaines, 3 belges, 3 britanniques, 1 ouest-allemande, 1 française (Couture Enfants), 2 indiennes et 1 chypriote.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	19 juillet	22 juillet
Valeurs françaises	117,7	118
Valeurs étrangères	98,6	98,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	19 juillet	22 juillet
Indice général	217,9	218,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 23 juillet .... 9 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22 juillet	23 juillet
1 dollar (en yens)	240,55	239,10

BOURSE DE PARIS Comptant 22 JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	31 05	2 425
5 %	47 50	2 356
3 % amort. 45-54	....	2 928
Emp. 7 % 1973	8235	..
Emp. 8,80 % 77	120 10	1 471
9,80 % 78/93	98	0 295
8,80 % 78/86	98 50	5 376
10,80 % 79/94	100 20	9 528
13,25 % 80/90	106 40	1 815
13,80 % 80/87	106 58	10 586
13,80 % 81/89	109 29	7 146
16,75 % 81/87	111 60	14 501
16,20 % 82/90	118 80	8 477
16 % juin 82	120	1 929
E.D.F. 7,8 % 61	147 20	7 601
E.D.F. 14,5 % 80-92	106 80	1 966
Ch. France 3 %	166	..
CNB Bques janv. 82	102 30	0 667
CNB Paribas	103 55	0 667
CNB Suez	103 55	0 667
CNI janv. 82	102 30	0 667

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	151 10	150 10
A.G.F. (St Cent.)	1870	1800
Amrep	48 30	49
André Roudière	278	278
Applic. Hydraul.	375	375
Arbel	76 90	75
Artois	1540	1540
Avenir Publicité	1100	1095
Bain C. Monaco	335	340
Banania	450	452
Banque Hypoth. Eur.	355	360
B.G.I.	265	268 50
Blanzy-Ouest	498	422 60 o
B.N.P. Intercontin.	170	165
Bénédictine	2900	2900
Bon-Marché	236	236
Calif	571	573
Cambodge	340	....
C.A.M.E.	145	145
Campenon Bern.	196	190
Caout. Padang	493	500
Carbone-Lorraine	285	281
Caves Roquefort	1600	1600
C.E.G.Frig.	530	535
C.E.M.	50	49 20
Centen. Blanzy	960	1000
Centrest (Ny)	128 10	128 10
Cerabati	44	44
C.F.C.	278	280
C.F.S.	590	572
C.G.V.	285	290
Chambon (M.)	425 50	425 50
Chambourcy (M.)	1214	....
Champex (Ny)	130	130
C.I. Maritime	577	570
Citram (B)	190	190
Clause	725	710
Cofradel (Ly)	558	....
Cogifi	353	....
Comphos	248	238
Comp. Lyon-Alem.	350	340
Concorde (La)	651	661
C.M.P.	13	....
Crédit (C.F.B.)	320 10	320
Créd. Gén. Ind.	567	567
Cr. Universel (Cie)	620	608
Créditel	140	141 20
Darblay S.A.	406	....
Darty Act. d. p.	1215	1200
De Dietrich	530	545
Degremont	140 10	....
Delalande S.A.	968	970
Delmas-Vielj. (Fin.)	785	785
Didot-Bottin	600	600
Dist. Indochine	1340	1340
Drag. Trav. Pub.	130	135 20
Duc-Lamothe	140	....
Eaux Bass. Vichy	1600	1765
Eaux Vittel	1230	1180
Economats Centre	534	531
Electro-Banque	320 10	320
Electro-Financ.	571	575
Eli-Antargaz	313	300 c
E.L.M. Leblanc	329	329
Enelfi-Bretagne	155	158 90
Entrepôts Paris	520	514 c
Epargne (B)	1250	1230
Escaut-Meuse	757	....
Europ. Accumul.	55 80	56 80
Eternit	1350	1376
Exor	1878	1880
Ferm. Vichy (Ly)	160	165 d
Finalens	190	195
FIPP	114	116

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Fnac	550	550
Focap (Chât. eau)	890	....
Foncière (Cie)	377	377
Fonc. Agache-W.	271	....
Fonc. Lyonnaise	1950	2028 d
Foncina	316	328
Forges Strasbourg	260 50	261
Forinter	1130	1150
Fougerolle	85	....
France I.A.R.D.	200	200
France (La)	2920	2920
From. Paul Renard	735	732
GAN	2840	2852
Gaumont	600	610
Gaz et Eaux	1625	1650
Genty S.A.	428	428
Gér. Arm. Hold.	64 30	63
Gévelot	281	292 20
Gr. Fin. Constr.	285 20	290
Gds Moul. Corbeil	185	177 60
Gds Moul. Paris	490	485
Groupe Victoire	1702	1703
G. Transp. Ind.	182	189 50
H.G.P.	12150	12170
Hydroc. St-Denis	147	157 60 d
Immindo S.A.	302	301
Immobvest	220 10	220
Immobail	429 20	430
Immobanque	685	690
Immob. Marseille	4170	4240
Immofice	442	435
Industrielle Cie	1660	1660
Invest. (Sté Cent.)	1152	1167
Jaeger	210	....
Lafitte-Bail	420	417
Lambert Frères	60 80	58 30 o
La Brosse-Dupont	312 90	310
Lille-Bonnières	381	380
Locabail Immob.	671	675
Loca-Expansion	290	295 d
Locafinancière	386	385
Locatel	292	290
Lordex (Ny)	143 20	145 50
Louvre	1160	1158 c
Machines Bull	48 80	48 50
Magasins Uniprix	173	169
Magnant S.A.	101	94 10 o
Maritimes Part.	185	185
Métal Déployé	402	400
M. H.	92	92
Mors	187	183
Naval Worms	170	170
Navig. (Nat. de)	117	112 30
Nicolas	479	....
OPB Paribas	201 90	201 90
Optorg	153	147
Origny-Desvroise	164 90	166
Palais Nouveauté	494	491
Paris France	195	199 90
Paris-Orléans	175	164 40 c
Part. Fin. Gest. Im.	780	780
Pathé-Cinéma	....	....
Piles Wonder	820	814
Piper-Heidsieck	610	600
P.L.M.	178 50	179
Porcher	170	168 40
Providence S.A.	567	570
Publicis	1920	1915
Raff. Souf. R.	177	178
Révillon	452	484
Ricqlès-Zan	150 20	155
Rochefortaise S.A.	280	270
Rochette-Cenpa	39 35	40 10
Rosario (Fin.)	215	215
Rougier et Fils	81 10	80 50
Sacer	51	....
Sacilor	29 50	28 30
SAFAA	298	300
Safic-Alcan	350	355
SAFT	848	882
Saunier-Duval	26	26
Saint-Raphaël	110	110
Salins du Midi	340	350
Santa-Fé	162	160
Setam	172	172
Savoisienne (M)	109 80	117 d
SCAC	250	244
Senelle Maubeuge	425	411
S.E.P. (M)	178 50	178 50
Serv. Equip. Véh.	35 50	35 50
Sicli	85 50	....
Sicotel	380	385
Sietra-Alcatel	575	573
Simvin	159	160 50
Siph (Plant. Hévéas)	275 10	285
SMAC Acéroïd	105	106
Sté Générale (c. av.)	585	600
Sofal financière	610	612
Soflo	239	240
Soficomi	670	....
S.O.F.I.P. (M)	97	....
Sofragi	860	869
Soudure Autog.	204	203 50
Sovabail	705	700

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Spectrum	120	....
S.P.I.	569	568
Spie Batignolles	236	244
Stemi	419	....
Taittinger	1280	1280
Testut-Aequitas	526	....
Tour Eiffel	370	360
Ufiner S.M.D.	440	440
Ugimo	310	315
Ugine Gueugnon	74 50	74 90
Unibail	675	679
Unidel	141	141
U.A.P.	3540	3450
Union Brasseries	156	....
Un. Imm. France	374	374
Un. Ind. Crédit	605	605
Usinor	6	5 80
U.T.A.	786	800
Vicat	363 40	378 d
Virax	120	115
Waterman S.A.	458	440
Brass. du Maroc	141 40	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	405	....
Akzo	315	311
Alcan Alum.	230	....
Algemeine Bank	1360	1365
American Brands	595	610
Am. Petrofina	525	....
Arbed	245	....
Asturienne Mines	115	...
Bco Pop Espanol	103 50	104
Banque Ottomane	990	....
B. Régl. Internat.	30000	30000
Barlow Rand	56	55
Blyvoor	67	65 90
Br. Lambert	301 20	293
Canadian-Pacific	390	403
Commerzbank	682	700
Dart. and Kraft	1000	....
De Beers (port.)	47 50	....
Dow Chemical	322	323
Dresdner Bank	860	860
Finoutremer	240	....
Gén. Belgique	287	285
Gevaert	585	....
Glaxo	149 20	150
Goodyear	262	270
Grace and Co	385 50	....
Gulf Oil Canada	115 60	....
Hartebeest	47	44 80
Honeywell Inc.	570	....
Hoogovens	172	168
I. C. Industries	307	313
I.H.C. Caland N.V.	98	....
Inc. Min. Chem.	362	375
Johannesburg	998	....
Kubota	13 10	12 70
Latonia	251	251
Mannesmann	630	618
Marks-Spencer	17 10	17 10
Midland Bank Plc	51 70	49 50
Mineral-Ressourc.	80	77
Noranda	104 10	105
Olivetti	27 60	....
Pakhoed Holding	170 50	172 50
Pfizer Inc.	480	480
Procter Gamble	525	544
Ricoh Cy Ltd	33 50	33 50
Rolinco	193	192 80
Robeco	213	218
Rodamco	371	372 50
Shell fr. (port.)	83 50	....
S.K.F. Aktiebolag	244	249
Sperry Rand	480	471
Steel Cy of Can.	150	....
Stilfontein	80 30	79 10
Sud. Allumettes	220	188 o
Tenneco	362	....
Thorn EMI	52	47 o
Thyssen c. 1 000	280	330 d
Toray indust. inc	17 60	....
Vieille Montagne	871	871
Wagons-Lits	484	490
West Rand	42	41 50

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1950	....
BAFIP	625	618
Calberson	332	333
Cap Gemini Sogeti	1020	1010
C. Équip. Élect.	297	290
C. Occid. Forestière	142	141
Delta	251 50	250
Dauphin O.T.A.	1870	1865
Elect. S. Dassault	826	828
Filipacchi	554	554
Guy Degrenne	690	680
Merlin Immobilier	351	351
Métallurg. Minière	221 30	215 10
M.M.B.	360	365
Navale-Delmas	414	415
Om. Gest. Fin.	304 10	307
Petit Bateau	322	320
Petrofigaz	619	599
Pochet	1650	1640
Poron	300	300
S.C.G.P.M.	316	318
S.E.P.	813	815
Softhus	222	....
Sovac	887	885

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Borie	295	....
Cochery	57	55
Coparex	476	470
Hydro-Energie	265	265
Rorento N.V.	126 70	126 70
S.P.R.	139	140
Thann et Mulhouse	111	....
Ufinex	345	....

SICAV 22/7

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A. A. A.	517 91	505 28
Actions France	291 22	278 01
Actions-Investiss.	276 04	263 52
Actions sélectives	412 18	393 49
Aedificandi	446 28	426 04
A.G.F. 5000	305 85	291 56 ◆
Agfimo	464 06	443 02 ◆
A.G.F. Interfonds	361 89	345 48 ◆
Altefi	210 98	201 41
A.L.T.O.	184 31	175 95
Amérique Gestion	434 15	414 46
Argonautes	277 13	264 56
Assoc. St-Honoré	12740 79	12677 40
Associc	23341 83	23341 83 ◆
Bourse-Investiss.	335 90	320 67
Bred Associations	2376 43	2369 32
Capital Plus	1455 04	1455 04
Columbia (ex W.I.)	715 65	683 20
Convertimmo	291 31	280 11
Cortal court terme	10760 75	10760 75
Corexa	919 64	877 94
Credinter	371 52	354 67 ◆
Croiss. Immobil.	450 11	429 70
Démeter	12380 09	12380 09
Drouot-France	407 50	389 02
Drouot-Investiss.	767 15	732 36
Drouot-Sécurité	196 68	187 76
Drouot-Sélection	130 95	125 01
Ecucic	1017 56	1002 52 ◆
Elicoop Sicav	10067 38	10067 38 ◆
Energie	234 06	223 45
Eparcic	58547 82	58430 96 ◆
Eparcourt Sicav	7053 20	7045 59
Epargne Associations	23421 03	23350 98
Epargne-Capital	6610 87	6545 42
Epargne-Croiss.	1349 89	1288 68
Epargne-Industr.	495 67	473 19
Epargne-Inter	599 64	572 45
Epargne-Long-Terme	1231 06	1175 24
Epargne-Oblig.	183 86	175 52
Epargne-Unie	933 46	891 13
Epargne-Valeur	348 56	332 75
Eparoblig	1200 83	1198 43
Euracic	8378 72	7998 78 ◆
Euro-Croissance	423 70	404 49
Europe Investiss.	1271 37	1213 72 ◆
Financière Plus	21723 68	21680 33
Foncier Investiss.	799 80	763 53
Fonsival	193 46	184 69
France-Garantie	287 01	281 38
France-Investiss.	449 87	429 47
France-Net	114 93	112 35
France-Obligations	394 97	389 13
Francic	268 30	256 13 ◆
Fructidor	236 26	225 55
Fructifrance	506 27	483 31
Fructivar	69698 75	69524 94
Fructi-Première	11146 77	10982 04
Gestilion	56235 92	56085 68
Gestion Associations	119 78	116 86
Gestion Mobilière	571 43	545 52
Gest. Rendement	465 68	444 57
Gest. Sél. France	473 46	451 99
Haussmann-Epargne	1131 36	1131 36 ◆
Haussmann Oblig.	1315 88	1256 21 ◆
Horizon	881 21	855 54
I.M.S.I.	455 95	436 27
Indo-Suez Valeurs	630 32	601 74
Ind. française	12760 54	12510 33
Interoblig.	9863 43	9494 07
Intersélect France	327 52	312 67
Intervaleurs Indust.	433 47	413 81
Invest. net	12576 39	12551 29
Invest. Obligataire	14886 45	14858 74
Invest. Placements	812 80	775 75 ◆
Japacic	114 82	109 61
Laffitte-crt-terme	116613 34	116613 34
Laffitte-Expansion	657 43	627 62
Laffitte-France	235 71	225
Laffitte-Japon	222 79	212 69
Laffitte-Oblig.	144 47	137 92
Laffitte-Placements	113537 41	113423 99
Laffitte–Rend.	191 48	182 80
Laffitte-Tokyo	886 08	845 90
Lion-Associations	11524 32	11524 32
Lion-Institutionnels	22979 60	22922 29
Lionplus	61250 74	60644 30
Livret portefeuille	......	......
Mondiale Investissem.	345 45	345 45
Monecic	53128 06	53128 06 ◆
Multi-Obligations	435 03	415 30
Mutuelle Unie Sél.	115 86	110 61
Natio.-Assoc.	6419 87	6406 06
Natio.-Epargne	12907 94	12780 14
Natio.-Inter.	922 26	880 44
Natio.-Obligations	467 34	446 15
Natio.-Patrimoine	1068 85	1030 51
Natio.-Placements	62671 59	62671 59
Natio.-Valeurs	539 43	514 97
Nord-Sud Développ.	1051 16	1049 06
Oblicoop Sicav	1200 13	1176 60
Obligion	1140 42	1088 71
Orient-Gestion	111 57	106 51
Pareurope	617 86	589 65
Paribas Epargne	13470 07	13416 40
Paribas Gestion	533 79	509 58
Parnasse-Valor	1022 41	1021 39
Patrimoine-Retraite	1378 50	1351 47
Phenix Placements	242 22	241 01
Pierre Investiss.	512 76	489 51
Placement crt-terme	60584 37	60684 37
P.M.E. St-Honoré	305 40	291 55
Priv'Association	20568 21	20568 21
Province Investiss.	337 27	337 27
Rentacic	155 12	152 83 ◆
Revenus Trimestriels	5528 70	5473 96
Revenu Vert	1067 14	1066 56
St-Honoré Bio-aliment.	527 22	503 41
St-Honoré Pacifique	388 57	370 95
St-Honoré Réal	10370 17	10318 58
St-Honoré Rendement	11613 70	11555 92
St-Honoré Technol.	638 21	609 27
Sécuricic	10128 25	10118 13 ◆
Sécur. Mobilière	408 63	390 10
Sél. court terme	11607 14	11520 73
Sélec. Mobil. Div.	351 67	335 72
Sélection-Rendem.	174 27	170 02
Sélect. Val. Franç.	231 02	220 54
Séquanaise Associat.	57948 80	57948 80
Séquan. court terme	57975 79	57975 79
Séquan. Oblicroiss.	54860 13	54860 13
Sicavdem (Caisse BP)	690 61	680 40
Sicav-Associations	1233 03	1230 57
S.F.I. fr. et étr.	470 54	449 20
Sicavimmo	581 97	555 58
Sicav 5000	243 95	232 89
Slivafrance	395 22	377 30
Slivam	330 29	315 31
Slivarente	197 59	169 63
Slivinter	341 49	326
S.I.–Est	1083 73	1034 59
S.I.G.	796 94	760 45
S.N.I.	1043 82	996 49 ◆
Sofinvest	450 93	430 48
Sogepargne	360 54	347 51
Sogevar	866 49	827 20
Sogiinter	1087 39	1038 08
Soleil Investiss.	420 38	401 32
Technocic	1012 50	986 59 ◆
U.A.P. Investiss.	349 44	333 59
Uni-Associations	112 08	112 08
Unifrance	307 29	293 36
Unifoncier	877 19	837 41
Uni-Garantie	1282 92	1256 53
Unigestion	680 88	650
Uni-Japon	1022 34	975 98
Uni-Régions	1917 23	1830 29
Unirente	1882 57	1820 67
Univer	155 98	155 98
Univers-Obligations	1107 73	1071 31
Valorem	390 21	372 52
Valorg	1302 91	1301 61
Valrad	69737 28	69667 61

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1604	4,5 % 1973	1600	1595	1595	– 0 31
1031	B.N.P.	1035	1030	1030	– 0 48
970	C.C.F.	985	982	982	– 0 30
4238	C.N.E. 3 %	4232	4250	4250	+ 0 42
1510	Electricité T.P.	1475	1460	1460	– 1 01
1070	Renault T.P.	1030	1033	1033	+ 0 29
1679	Rhone-Poul. T.P.	1663	1660	1660	– 0 18
1273	St-Gobain T.P.	1147	1147	1147	....
1270	Thomson T.P.	1285	1281	1281	– 0 31
285	Accor	281	281	281	....
650	Agence Havas	610	613	613	+ 0 49
670	Air Liquide	601	612	612	+ 1 83
800	Als. Superm.	789	775	775	– 1 77
149	A.L.S.P.I.	141 50	140	140	– 1 06
305	Alsthom-Atl.	291	290	291	....
980	Arjom. Prioux	989	993	993	+ 0 40
90	Aussedat-Rey	74	70 50	71 50	– 3 37
930	Aux. Entrepr.	1000	1005	1001	+ 0 10
1350	Av. Dass.-Br.	1150	1188	1184	+ 2 95
390	Bail-Equipem.	352	346	343 50	– 2 41
800	Bail-Investiss.	820	820	820	....
640	Cie Bancaire	619	617	618	– 0 16
295	Bazar H.-V.	290 10	290 10	290	– 0 03
285	Béghin-Say	276	268	262 50	– 4 89
315	Berger	330	320	320	– 3 03
535	Bic	516	516	516	....
560	B.I.S.	594	593	593	– 0 16
1350	Biscuit (Géné.)	1330	1315	1315	– 1 12
1830	Bongrain S.A.	1842	1848	1848	+ 0 32
820	Bouygues	784	786	789	+ 0 63
2520	B.S.N.	2360	2330	2330	– 1 27
2180	Carrefour	2160	2179	2141	– 0 87
900	Casino	907	900	905	– 0 22
800	Cedis	735	755	751	+ 2 17
600	Cerabati	582	600	599	+ 2 92
1000	C.F.A.O.	935	940	942	+ 0 74
180	C.F.D.E.	177 50	170	172 50	– 2 81
800	C.G.I.P.	766	757	757	– 1 17
840	Carnaud	775	773	773	– 0 25
650	Chargeurs S.A.	638	648	648	+ 1 58
49	Chiers-Châtill.	46 70	46 75	47 50	+ 1 71
350	Ciments franç.	333 50	329	329	– 1 34
1270	C.I.T. Alcatel	1215	1212	1213	– 0 16
515	Club Méditerr.	539	543	543	+ 0 74
139	Codetel	139 10	139 50	139 50	+ 0 28
296	Cofimeg	284 90	287	287	+ 0 73
295	Coles	286	286	280	– 2 25
183	Compt. Entrepr.	174 80	169	169 50	– 3 03
450	Compt. Mod.	321	320	320	– 0 31

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
210	Elf-Aquitaine	189	189	189 80	+ 0 42
205	– (certific.)	188	186	185	– 1 59
1530	Epeda-B-Faure	1340	1325	1325	– 1 11
2420	Essilor	2230	2250	2250	+ 0 89
520	Esso S.A.F.	453	456 20	456	+ 0 66
1510	Eurafrance	1501	1530	1525	+ 1 59
970	Eurocom	883	878	878	– 0 56
1120	Euromarché	1200	1170	1170	– 2 50
830	Europe n° 1	760	790	786	+ 3 42
1200	Facom	1153	1145	1145	– 0 69
740	Fichet-bauche	730	733	737	+ 0 95
185	Finextel	188	188	188	....
405	Fives-Lille	381	381	381	....
70	Fonderie (Gén.)	70	69 10	69 10	– 1 28
78	Fraissinet	80	81	81	+ 1 25
310	Francarep	285	282	282	– 1 05
1170	Fromageries Bel	1070	1075	1075	+ 0 46
650	Gal. Lafayette	713	711	711	– 0 28
690	Gén. Géophys.	840	840	840	....
660	Gerland	571	575	575	+ 0 70
280	GTM-Entrepose	273	287	287	+ 5 12
300	Guyenne-Gasc.	363	364	367	+ 1 10
....	Hachette	1470	1493	1525	+ 3 74
470	Hénin (La)	475 80	473	474	– 0 37
109	Imétal	95 05	95 05	97	+ 2 05
445	Imm. Plaine-M.	470	480 10	463 50	– 1 38
1750	Inst. Mérieux	1750	1750	1750	....
530	Interbail	510	508	508	– 0 39
2620	Intertechnique	2406	2395	2395	– 0 45
340	J. Lefebvre	311	319	319 50	+ 2 73
1100	Lab. Bellon	1245	1240	1240	– 0 40
550	Lafarge-Coppée	546	544	543	– 0 36
1060	Lebon	1087	1086	1086	– 0 09
2250	Legrand	2220	2225	2225	+ 0 22
700	Leseur	603	600	600	– 0 49
465	Locafrance	422	423	421	– 0 23
870	Locindus	849	850	850	+ 0 11
780	L. Vuitton S.A.	793	795	792	– 0 12
525	Luchaire	512	518	518	+ 1 17
835	Lyonn. Eaux	853	853	853	....
225	Mais. Phénix	233	222	230	– 1 28
750	Majorette (Ly)	673	675	675	+ 0 29
149	Manurhin	126	125	125 50	– 0 39
255	Mar. Wendel	249	252	252	+ 1 20
1780	Martell	1699	1585	1680	– 1 18
2060	Merlin-Gerin	2000	2008	2010	+ 0 50
1820	Mesta	1752	1739	1730	– 1 25
1020	Michelin	1195	1186	1186	– 0 75
2580	Midi (Cie)	2805	2810	2820	+ 0 53
345	Midland Bk S.A.	251	250 20	250 20	– 0 31

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
250	Opfi-Paribas	244	243 90	244	....
2610	Oréal (L')	2415	2425	2425	+ 0 41
151	Papet. Gascogne	142 50	141	141	– 1 05
1030	Paris-Réescomp	1025	1020	1020	– 0 48
420	Pechelbronn	418	414	414	– 0 95
850	Penhoet	780	802	812	+ 4 10
775	Pernod-Ricard	718	716	715	– 0 41
109	Pétroles B.P.	108	107	107	– 0 92
400	Peugeot S.A.	364	363	363 80	– 0 05
64	Poclain	71 85	72 40	72 80	+ 1 32
625	Poliet	595	596	595	....
195	Pompey	180 10	180 20	180 20	+ 0 05
500	P.M. Labinal	509	518	518	+ 1 76
2130	Presses Cité	2035	2020	2010	– 1 22
1220	Prétabail Sic.	1210	1224	1224	+ 1 15
350	Primagaz	334	330 10	330 10	– 1 16
275	Printemps	276 80	279 50	279 50	+ 0 97
1420	Promodès	1390	1400	1400	+ 0 71
280	Prouvost S.A.	231 50	231 50	231 50	....
315	Radiotechn.	285	279	276	– 3 15
79	Raffin. (Fse)	78 50	78	78 05	– 0 57
1460	Redoute (La)	1360	1360	1365	+ 0 36
1550	Roussel-Uclaf	1620	1588	1588	– 1 97
1280	Roussel-C.N.I.	1281	1240	1260	– 1 63
2460	Rue Impériale	2450	2460	2450	....
183	Sade	198	193 10	193 10	– 2 47
1750	Sagem	1761	1730	1730	– 1 76
715	Salvepar	730	720	720	– 1 36
295	St-Louis B.	280	275	279	– 0 35
2370	Salomon	2310	2305	2320	+ 0 43
735	Sanofi	697	700	709	+ 1 72
315	S.A.T.	305 10	305	304	– 0 36
535	Saupiquet Cie	510	500	500	– 1 96
205	Schneider	226	221 50	224 90	– 0 48
97	S.C.O.A.	102 40	101 60	103	+ 0 58
134	S.C.R.E.G.	120	120	119 50	– 0 41
385	Seb	371	365	365	– 1 61
370	Sefimeg	352	353	353	+ 0 28
1410	S.F.I.M.	1510	1535	1535	+ 1 65
57	S.G.E.-S.B.	57 10	57 10	57 10	....
615	Sign. Ent. El.	590	596	596	+ 1 01
770	Silic	724	729	729	+ 0 69
430	Simco-U.P.H.	419	415	415	– 0 95
240	Simnor	250 10	250 10	250 10	....
1650	Skis Rossignol	1390	1400	1400	+ 0 71
690	Siminco	642	648	648	+ 0 93
196	Sodero	180	187	187	+ 3 88
2360	Sodexho	2300	2260	2250	– 2 17
415	Sogerap	415 50	415	415	– 0 12
525	Sommer-Allib.	539	539	540	+ 0 18

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
225	Valéo	229	225	225	– 1 74
112	Vallourec	109	108 30	108 30	– 0 64
2500	V. Clicquot-P.	2395	2405	2405	+ 0 41
400	Via Banque	339	340	337	– 0 58
970	Elf-Gabon	925	920	920	– 0 54
150	Amax Inc.	132 30	142	139	+ 5 06
465	Amer. Express	420 50	422 50	422 50	+ 0 47
230	Amer. Teleph.	205 20	208 80	208 80	+ 1 75
141	Anglo Amer. C.	147 20	143	143	– 2 85
860	Amgold	821	792	792	– 3 53
705	BASF (Akt)	708	703	703	– 0 70
715	Bayer	708	704	704	– 0 56
385	Buffelsfont.	343	320	319	– 6 99
23	Charter	22 80	22 35	22 35	– 1 97
560	Chase Manh.	558	558	550	– 1 43
335	Cie Pétr. Imp.	343 20	342 50	343 50	+ 0 08
52	De Beers	49 90	48 30	48 30	– 3 20
1820	Deutsche Bank	1845	1838	1845	....
71	Dome Mines	70	72	71 80	+ 2 57
245	Driefontein Ctd	228	215 10	214 80	– 5 78
545	Du Pont-Nem.	544	545	544	....
630	Eastman Kodak	643	637	637	– 0 93
71	East Rand	66	59 95	60 10	– 8 93
275	Electrolux	307	300	300	– 2 28
310	Ericsson	267	265 10	265 50	– 0 56
496	Exxon Corp.	469	474	475	+ 1 27
425	Ford Motors	392	387 50	387 50	– 1 14
255	Free State	231	218 20	219	– 5 19
152	Gencor	147 20	141	141	– 4 21
285	Gén. Belgique	287	285	285	– 0 69
585	Gén. Electr.	583	578	576	+ 1 40
680	Gen. Motors	625	634	634	+ 1 44
66	Goldfields	63 80	61 20	61 10	– 4 23
35	GdMetropolitan	36 15	37 80	37	+ 2 35
133	Harmony	125 40	110	109	– 13 07
27	Hitachi	26 80	27 15	27 10	+ 1 11
725	Hoechst Akt.	708	706	706	– 0 28

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
81	Imp. Chemical	86 55	85	86 20	– 0 40
124	Inco. Limited	129 80	132 50	132 50	+ 2 08
1160	IBM	1159	1190	1180	+ 1 81
102	Ito-Yokado	95 40	97 70	97 70	+ 2 41
....	ITT	281 50	283	284	+ 0 88
1880	Siemens A.G.	1738	1740	1740	+ 0 11
149	Sony	147 50	144 30	144 10	– 2 30
171	T.D.K.	161 90	158 50	158 50	– 2 10
13 50	Toshiba Corp.	13 50	13 20	13 30	– 1 48
980	Unilever	970	974	974	+ 0 41
395	Unit. Techn.	378	386	390	+ 3 17
880	Vaal Reefs	824	800	795	– 3 51
250	Volvo	272 80	270 10	270 40	– 0 87
440	West Deep	399 50	373 50	371	– 7 13
295	West Hold.	280 50	265	265 10	– 5 49
485	Xerox Corp.	491	495	495	+ 0 81
1 70	Zambia Corp.	1 76	1 73	1 74	– 1 13

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 730	8 778	8 300	8 950
ECU	6 839	6 828	....	....
Allemagne (100 DM)	303 510	303 950	293	313
Belgique (100 F)	15 114	15 110	14 500	15 400
Pays Bas (100 fl.)	269 600	270	260	280
Danemark (100 krd)	84 500	84 610	80	88
Norvège (100 k)	104 820	104 630	102	109
Grande-Bretagne (£ 1)	12 243	12 240	11 850	12 600
Grèce (100 drachmes)	6 765	6 710	6 100	7 600
Italie (1 000 lires)	4 813	4 535	4 500	5
Suisse (100 fr.)	368 400	370 320	3 540	3 700
Suède (100 krs)	104 200	104 150	100	107
Autriche (100 sch)	43 160	43 290	42	44
Espagne (100 pes.)	5 281	5 225	5 100	5 650
Portugal (100 esc.)	5 205	5 200	5 200	6
Canada ($ can 1)	6 482	6 504	6 150	6 800
Japon (100 yens)	3 679	3 661	3 520	3 720

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/7
Or fin (kilo en barre)	89700	89600
Or fin (en lingot)	89800	89900
Pièce française (20 fr)	564	556
Pièce française (10 fr)	430	.....
Pièce suisse (20 fr)	526	524
Pièce latine (20 fr)	519	518
Souverain	651	651
Pièce de 20 dollars	3880	3850
Pièce de 10 dollars	2155	2155
Pièce de 5 dollars	1325	.....
Pièce de 50 pesos	3495	3470
Pièce de 10 florins	540	538

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Sur
CFM
de 19 heures à 19 h 30
à Paris (89 MHz)
à Lyon (100,3 MHz)
à Bordeaux (101,2 MHz)
à Saint-Nazaire-La Baule (94,8)

MARDI 23 JUILLET
« le Monde » reçoit
MICHEL NOIR
député RPR du Rhône
avec
PHILIPPE BOUCHER

MERCREDI 24 JUILLET
Deux voyageurs du Transsibérien

Le sort des otages au Liban

UN ÉMISSAIRE FRANÇAIS A DAMAS

Un diplomate français (il pourrait s'agir en fait de M. Hubert Védrine, conseiller à l'Elysée) est arrivé lundi 22 juillet à Damas pour chercher à obtenir l'aide de la Syrie en vue de la libération de quatre Français enlevés à Beyrouth depuis mars, apprend-on à l'ambassade de France à Damas.

Le « diplomate » est porteur d'un message du président Mitterrand au président Hafez Al Assad demandant l'aide du chef de l'Etat syrien pour obtenir la libération des deux diplomates français, MM. Marcel Carton et Marcel Fontaine, enlevés le 22 mars, du journaliste Jean-Paul Kaufmann de *l'Evenement du jeudi* et du chercheur Michel Seurat, enlevés le 22 mai dernier. Sept Américains, un Britannique, un photographe iranien sont également captifs au Liban, certains depuis dix-sept mois.

VISANT LA SYNAGOGUE DE COPENHAGUE ET UNE COMPAGNIE AMÉRICAINE

Un double attentat qui a fait vingt-sept blessés est revendiqué par le Jihad islamique à Beyrouth

Le double attentat qui a fait, le lundi 22 juillet à Copenhague, vingt-sept blessés dont quatre grièvement, a plongé dans la consternation le Danemark, jusque-là épargné par ce type de violence, ainsi que la Suède voisine. Peu après les explosions, un interlocuteur anonyme affirmant parler au nom du Jihad islamique déclarait dans un coup de téléphone à une agence de presse à Beyrouth : *« Une de nos cellules actives dans les pays scandinaves a exécuté l'opération en réponse à l'agression sioniste barbare contre Kabrikha. »* Kabrikha est un village chiite du sud du Liban où les forces israéliennes ont effectué dimanche une opération de ratissage au cours de laquelle deux membres du Front de la résistance nationale libanaise ont été tués. *« Désormais,* a ajouté l'interlocuteur, *la riposte aux agressions sionistes-américaines contre notre peuple sera immédiate et fulgurante ; nous viserons toutes les institutions sionistes, américaines et réactionnaires partout dans le monde. »*

La Maison Blanche a *« fermement condamné »* ces attentats. *Le Congrès juif mondial* (section Europe) appelle tous les gouvernements européens à *« unir leurs efforts tant au plan politique que juridique afin de combattre le terrorisme ».*

Le chef du bureau de l'OLP, qui a été ouvert il y a quelques mois à Copenhague, a condamné les deux attentats. *« De pareils agissements ne pourront ébranler notre volonté de paix »,* a-t-il déclaré.

De notre correspondante

Copenhague. – Le 22 juillet 1985 marque l'entrée « officielle » du Danemark dans le cycle du terrorisme international. Jusqu'ici en effet le royaume avait eu le privilège d'échapper à peu près complètement au courant de violence qui, ces dernières années, a touché le reste de l'Europe occidentale. Lundi les deux explosions spectaculaires qui se sont produites à Copenhague, à quatre minutes d'intervalle, ont mis fin à cette immunité. La première a eu lieu devant les bureaux de la compagnie aérienne américaine Northwest Orient. La seconde visait la synagogue, en plein centre, ville ; elle aurait été provoquée par deux bombes de 2 kilogrammes chacune placées dans un passage voûté qui mène à la maison de retraite de la communauté juive.

Outre des dégâts matériels considérables, on dénombre vingt-sept blessés (quatorze Danois et treize étrangers) dont quatre grièvement atteints. L'un, brûlé à 90 %, est dans un état désespéré.

Au début de l'après-midi, un paquet suspect a été repéré sur un quai du vieux port (Nyhavn). Alertés à temps, les services de déminage de l'armée ont désamorcé ce quatrième engin – de même importance que les trois autres, – qui, selon les experts, ne pouvait avoir été fabriqué que par des « professionnels ».

Ces attentats ont provoqué une énorme émotion dans l'opinion danoise. Les autorités ont multiplié des conférences de presse un peu chaotiques dont le ton n'était guère fait pour rassurer le public. Revenu d'urgence du Jutland, où il se reposait quelques jours, le ministre de la justice, M. Ninn-Hansen, dont dépendent les services de police, a annoncé qu'il allait demander au Parlement une augmentation des crédits alloués aux forces de l'ordre, ce qui a immédiatement suscité les objections de la gauche et de l'extrême gauche.

La police danoise a déclaré ne voir dans un coup de téléphone anonyme de Beyrouth revendiquant l'attentat au nom du Jihad islamique qu'une *« hypothèse parmi d'autres »*. L'enquête s'annonce difficile. Six personnes (toutes étrangères) ont été appréhendées à Copenhague dans la journée de lundi puis relâchées après interrogatoire.

Le premier ministre, M. Schlüter, qui aurait dû partir mardi pour Washington afin d'assister à la conférence internationale des dirigeants conservateurs, s'est entretenu avec plusieurs de ses ministres et des membres des services du contre-espionnage et envisage d'annuler son voyage.

CAMILLE OLSEN.

● *Les contrôles aux frontières de la RFA* ont été renforcés à la suite d'indications selon lesquelles un commando révolutionnaire libyen tenterait de pénétrer en Europe de l'Ouest pour liquider des opposants au colonel Kadhafi, a annoncé lundi 22 juillet, l'Office fédéral de protection des frontières à Loerrach (sud de la RFA). Selon le BKA (police judiciaire ouest-allemande), ce commando, dans lequel se trouve un spécialiste en explosifs, séjourne actuellement à Athènes. – *(AFP).*

● *Les Etats-Unis* ont annoncé, lundi 22 juillet, qu'ils n'avaient plus rien à reprocher au dispositif de sécurité à l'aéroport d'Athènes après le retour d'une mission d'experts américains dans la capitale grecque.

Washington avait dissuadé les Américains d'utiliser l'aéroport d'Athènes jugé peu sûr après le détournement du Boeing de la TWA qui a conduit ensuite à la prise d'otages de Beyrouth. – *(AFP.)*

DANS UN ENTRETIEN A « TIME MAGAZINE »

M. Nixon révèle que durant sa présidence il a envisagé quatre fois « l'option nucléaire »

Washington *(AFP, AP).* – L'ancien président des Etats-Unis, M. Richard Nixon, a indiqué qu'il avait envisagé de recourir à l'arme nucléaire à quatre reprises au cours de son mandat présidentiel : pendant la guerre du Vietnam, la guerre israélo-arabe de 1973, lors du conflit frontalier sino-soviétique de 1969 et lors de la guerre entre l'Inde et le Pakistan en 1971.

Dans un entretien publié par *Time Magazine* dans son édition du dimanche 21 juillet, l'ancien président a cependant précisé qu'il n'avait jamais véritablement été sur le point d'ordonner une attaque nucléaire. Le recours à cette arme avait été évoqué au cours de la guerre du Vietnam, lorsque M. Nixon avait envisagé de faire bombarder des digues du Nord-Vietnam. *« De même que j'ai rejeté les bombardements qui auraient provoqué la noyade d'un million de personnes, j'ai rejeté l'option nucléaire, car les objectifs en question n'étaient pas des objectifs militaires »*, a expliqué l'ancien président.

Au cours de la guerre israélo-arabe de 1973, a affirmé M. Nixon, M. Brejnev *« menaçait d'intervenir unilatéralement au Moyen-Orient »*, et les Etats-Unis *« ne pouvaient pas laisser Israël s'effondrer »*. *« Nous ne voulions pas tant menacer l'URSS avec des armes nucléaires que montrer notre détermination à opposer une résistance conventionnelle et nucléaire. »* Il en a été de même, a dit M. Nixon, en ce qui concerne le conflit frontalier sino-soviétique de 1969, où les armes nucléaires américaines ont exercé une dissuasion face à une éventuelle attaque de Moscou.

M. Nixon assure avoir envisagé *« l'option nucléaire »* lors du conflit indo-pakistanais. *« Mme Gandhi, après avoir réussi à briser le Pakistan oriental, voulait s'emparer du Pakistan occidental, c'est du moins ainsi que j'ai vu les choses... Nous avions peur que les Chinois interviennent pour tenter d'arrêter l'Inde »*, a indiqué l'ancien chef de l'Etat.

En Inde

M. RAJIV GANDHI RENCONTRE LE CHEF DU PRINCIPAL PARTI SIKH

New-Delhi (AFP). – Le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, devait rencontrer mardi 23 juillet, au Parlement de New-Delhi, le chef du principal parti de la communauté sikh, M. Harchand Singh Longowal, afin d'*« aplanir les divergences »* sur la question du Pendjab, a annoncé lundi l'agence indienne PTI.

La rencontre a été organisée à l'initiative du premier ministre, qui n'a donné aucun autre détail sur son déroulement.

Le numéro du « Monde » daté 23 juillet 1985 a été tiré à 443 880 exemplaires

A B C D F G H

Les manœuvres de la marine soviétique

FAIR-PLAY

Les gens de mer sont des *gentlemen*. Fair-play, la marine britannique a récupéré, non loin des îles Shetland, le pilote d'un avion de combat soviétique qui s'était abîmé dans l'Atlantique. Cela s'est passé le 20 juillet, alors que l'escorteur lance-missiles britannique *Newcastle* pistait le porte-aéronefs soviétique *Kiev* en manœuvres depuis le 6 juillet dans l'Atlantique nord.

Pour une raison mal élucidée, un avion d'attaque Forger de l'aéronavale embarquée s'est abîmé, et c'est l'escorteur britannique qui a été le plus rapide en se portant au secours du pilote de cet appareil à décollage et à atterrissage verticaux.

Le *Newcastle* était en mission d'observation du grand exercice naval de la marine soviétique en mer de Norvège et en Atlantique nord jusqu'à l'ouest de Terre-Neuve. Trois groupes de bâtiments soviétiques sont mobilisés pour cette manœuvre, autour du porte-aéronefs *Kiev* et du croiseur *Kirov*. Soit une douzaine de navires de combat, avec un groupe de navires de débarquement, des sous-marins, et le survol d'avions de reconnaissance Badger.

L'ALGÉRIE NOMME UN MÉDIATEUR DANS L'AFFAIRE DES ENFANTS DE COUPLES FRANCO-ALGÉRIENS DIVORCÉS

L'Algérie a nommé, samedi 20 juillet, un médiateur, pour accélérer le règlement d'une vingtaine de dossiers de garde ou de droit de visite d'enfants légitimes de couples franco-algériens, dont ceux des cinq mères françaises qui campent depuis un mois à l'ambassade de France à Alger.

Il s'agit du bâtonnier de la région d'Alger, Me Tayeb Belloula, coordonnateur de l'Organisation nationale des avocats algériens, dont le nom a été proposé au ministère français des relations extérieures en début de semaine à Paris, a-t-on indiqué de source judiciaire à Alger.

L'avocat algérien devait prendre contact avec son homologue français, Me Paul Boucher, conseiller technique au cabinet de Mme Georgina Dufoix, ministre de la solidarité nationale.

Sur le vif

La vie en rose

Là, je suis en Bretagne. Hier, il faisait beau, on décide d'aller pique-niquer à la plage. Je m'étale dans le sable le nez enfoui dans le dernier Barbara Cartland... Mais si, vous savez bien, la mère de la belle-mère de Lady Di, une romancière à l'eau de rose. Moi, j'adore, c'est ma drogue, c'est ma ligne, c'est mon trip à moi. J'étais bien, je ne demandais rien à personne, et naturellement, au bout de dix minutes, j'entends : « T'as oublié le sel pour les œufs durs. Et les sandwiches au jambon, où c'est qu'ils sont ? »

Me demander ça, à moi, Omella, moi qui n'ai rien mangé depuis la mort de mon noble père, victime de sa passion pour ma pauvre maman et de la misère. Ils se sont enfuis ensemble et on leur a coupé les vivres. Moi dont les yeux immenses dévorent le pur ovale d'un visage d'enfant orné d'un ravissant sourire perlé et d'un adorable petit nez aristocratique...

Ecoute, arrête de lire ces conneries et passe-moi le gros plant... Ah ! ce verre de champagne que le marquis de Wynterborne a approché de mes lèvres exsangues quand je suis tombée évanouie de fatigue et d'émotion à ses pieds et qu'il m'a proposé, lui, l'ami du régent, l'homme le plus riche et le plus élégant de Londres, de m'emmener au château de ses ancêtres. Nous allons vous faire acheter séance tenante des toilettes dignes d'une reine.

Tiens, attrape mon maillot mouillé, tu veux ? Allez, secoue-toi. Je te passerais bien ma planche à voile, mais empotée comme t'es... Vous voulez une tenue de cheval, ma belle amie ? Mais vous montez ? Stupeur de sa part. Il ignore que la souillon qu'il tient enlacée est une lady, capable de maîtriser le plus fougueux des pur-sang. C'est d'ailleurs en rentrant au pas, à l'ombre des grands arbres de l'allée, qu'il m'a demandé de l'épouser. Une expression d'adoration éclairait son regard. Ses baisers éveillaient en moi des sensations bouleversantes, merveilleuses. Je fondais à la chaleur de l'extase amoureuse...

Oh ! là, là ! ce dos ! T'as chopé un de ces coups de soleil. Tu ressembles à un gros ballon rouge derrière et blanc devant, ma pauvre vieille !

CLAUDE SARRAUTE.

En Guadeloupe

Menace de grève générale pour soutenir Georges Faisans

Correspondance

L'annonce du transfert du militant indépendantiste Georges Faisans de la prison de Fresnes où il poursuivait une grève de la faim depuis le 3 juin dernier vers un centre hospitalier parisien, a provoqué, lundi 22 juillet de nouvelles manifestations à Pointe-à-Pitre. Dans la nuit de lundi à mardi, vers 1 heure du matin (7 heures à Paris), des barricades ont été érigées en travers des deux principaux axes routiers conduisant au centre de la ville.

La décision prise par quatre Guadeloupéens (dont le Père Chérubin Céleste, curé du Lamentin, connu pour ses idées indépendantistes) d'entamer une grève de la faim, dimanche, a conduit les différentes organisations indépendantistes à se réunir dans le quartier de l'Assainissement, à Pointe-à-Pitre, dans la soirée du 22 juillet.

Pour soutenir Georges Faisans, secrétaire général du MPGI (Mouvement pour la Guadeloupe indépendante) section « émigration », ont accepté pour la première fois de discuter ensemble, outre le MPGI (branche dure des indépendantistes guadeloupéens), l'UPLG (Union populaire pour la libération de la Guadeloupe, dirigé par le docteur Makouke), Le KPLG (Chrétiens pour la libération de la Guadeloupe), le MASU (Mouvement d'action syndicale unifié), d'obédience séparatiste, ainsi que d'autres organisations moins représentatives. Ces différents mouvement pourraient appeler leurs militants à une grève générale à partir de mardi matin.

ALAIN GILLES.

L'ATTENTAT CONTRE GREENPEACE EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Un couple est inculpé de meurtre

Wellington, *(AFP).* – Un homme et une femme ont été inculpés, le mardi 22 juillet, en Nouvelle-Zélande, de meurtre et d'incendie criminel après l'attentat à l'explosif, commis le 10 juillet, dans le port d'Auckland contre le *Rainbow Warrior*, un chalutier de l'organisation écologiste Greenpeace.

Le couple, dont l'identité et la nationalité n'ont pas été révélées, a, en outre été inculpé d'association en vue de commettre un incendie criminel. Le *Rainbow Warrior* avait été détruit par une double explosion et un membre d'équipage, le photographe portugais Fernando Pereira, avait trouvé la mort dans cet attentat. Le chalutier devait participer à une prochaine campagne contre les essais nucléaires souterrains français sur l'atoll de Mururora en Polynésie.

● *La navette Columbia endommagée.* – Une averse a provoqué d'importants dégâts au revêtement de la navette spatiale Columbia, alors qu'elle revenait de Californie en Floride, sur le dos d'un Boeing-747. Il semble que 300 à 400 des 33 000 tuiles devront être changées, les autres tuiles endommagées pouvant être réparées par l'application d'un revêtement protecteur. Cette fragilité des tuiles en cas de forte averse est connue des spécialistes : la NASA n'autorise pas les lancements en cas de pluie. La prochaine mission de Columbia est prévue pour le 20 décembre. Quant à Challenger – cette navette, porteuse du laboratoire Spacelab, n'a pu partir comme prévu le 12 juillet à cause d'une panne de moteur décelée à la dernière seconde, – elle devrait reprendre le 29 juillet la route du cosmos.

● *La fusillade d'Ajaccio.* – L'auteur des coups de feu tirés, le lundi 22 juillet, sur deux policiers à Ajaccio a été identifié. Il s'agit d'Antoine Pasqualaggi. Repris de justice, fiché au grand banditisme, Antoine Pasqualaggi est toujours introuvable. Dans la nuit de dimanche à lundi, abordé par deux policiers qui voulaient contrôler son identité, il avait tiré sur eux plusieurs coups de pistolet (*le Monde* du 23 juillet).

NOAH GAGNE LE TOURNOI DE TENNIS DE WASHINGTON

Apparemment remis des blessures qui l'avaient handicapé à Wimbledon, Yannick Noah, a remporté le 22 juillet le tournoi de Washington en battant en finale le jeune Argentin Martin Jaite (6-4, 6-3).

Après sa victoire à Rome en mai dernier, c'est le deuxième succès de la saison pour Noah dans un tournoi comptant pour le Grand Prix. Classé dixième mondial, le Français, qui a reçu 35 700 dollars pour cette victoire, semble être sur la bonne voie pour retrouver sa place parmi l'élite internationale. Il est le favori des championnats des Etats-Unis sur terre battue d'Indianapolis, où ses compatriotes Guy Forget et Thierry Tulasne se sont qualifiés pour le deuxième tour en battant respectivement l'Espagnol Luna (6-3, 4-6, 6-2), et l'Argentin Ganzabal (6-3, 7-6).

● *Condamnation des mutins de la prison de Chaumont.* – Quatre détenus de la prison de Chaumont (Haute-Marne) qui s'étaient mutinés ont été condamnés, le lundi 22 juillet, à six mois de prison ferme, par le tribunal de grande instance de Chaumont. Début juillet, les mutins étaient montés, avec une dizaine d'autres prisonniers, sur le toit de l'établissement d'où ils avaient lancé des tuiles sur les forces de police. Les quatre prévenus devront aussi payer solidairement une amende de 16 000 francs. Le montant des dégâts a été évalué à 70 000 francs.